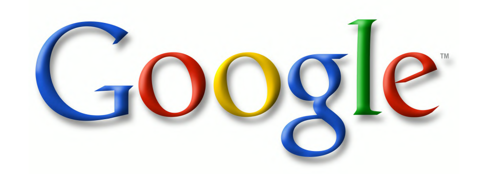
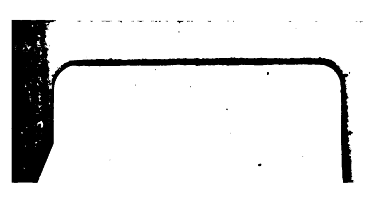





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
K G


TAYLOR INSTITUTION
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA



MEMOIRES DU SIEUR DE PONTIS,

Qui a ſervi dans les Armées cinquante-ſix ans, ſous les Rois Henry IV. Louis XIII. & Louis XIV.

Contenant pluſieurs circonſtances remarquables des Guerres, de la Cour, & du Gouvernement de ces Princes.

Diviſez en deux Tomes.

NOUVELLE EDITION.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Par la Compagnie des Libraires Aſſociez.

M. DCCXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.


THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
8 JUL. 1936
OF OXFORD

AVERTISSEMENT
SUR
CES MEMOIRES.

MONSIEUR *de Pontis a été connu de tous les Grands de la Cour, principalement sous le Regne du feu Roy Louis XIII. Il étoit de Provence, & il nâquit vers l'an* 1580. *Son pere étoit un Gentilhomme de bonne Maison, qui avoit servi long-tems dans les Armées. Il avoit pour principal bien la Terre de Pontis, qui est située sur les confins de la Provence & du Dauphiné, & qui a donné le nom à sa Famille : ce que l'on sçait être une marque d'ancienne Noblesse. Comme il eut plusieurs enfans, & que celui dont on donne ici les Memoires n'étoit pas l'aîné de la Maison, il se*

trouva obligé de travailler par lui-même à son établissement dans le monde. Après donc la mort de son pere & de sa mere, il s'engagea étant encore fort jeune dans le Regiment des Gardes, & passant ensuite par divers emplois, il commença à être connu du feu Roy, qui remarqua & estima dans lui sur toutes choses, une fidelité inviolable jointe à une conduite & à un courage extraordinaire. Il lui donna une Lieutenance dans ses Gardes, & ensuite une Compagnie; & l'obligea d'acheter une trés-belle Charge, qui étoit celle de Commissaire general des Suisses, à laquelle même il attacha de nouveaux privileges en sa faveur. Mais il arriva toûjours par je ne sçai quelle disgrace de la fortune, ou pour parler plus chrêtiennement, par un effet singulier de la misericorde de Dieu sur lui, qu'il se rencontroit à toute heure de nouveaux obstacles

à son établissement dans le monde: Car tantôt quelque ennemi secret le supplantoit, & lui enlevoit, sans qu'il le sçût, les graces du Roy; tantôt le manque de bien, & sa generosité naturelle qui ne pouvoit lui permettre d'être à charge à ses amis, l'empêchoit de joüir long-tems des grandes Charges où ce Prince vouloit l'élever; tantôt la puissance redoutable d'un Ministre, qui ne pouvoit souffrir dans un simple Officier comme lui, une fidelité à l'épreuve de ses promesses & de ses menaces, le réduisoit dans la derniere extrêmité. Ainsi toute sa vie n'a été qu'un enchaînement & une vicissitude continuelle de biens & de maux, de prosperitez & de disgraces.

La derniere occasion où il semble que Dieu ait voulu le convaincre plus fortement par sa propre experience, un néant de la fortune du monde, fut celle de sa prison d'Al-

lemagne. Car après avoir servi si long-tems sous trois Rois ; après avoir essuyé mille perils dans les armées de tous ces Princes ; après avoir eu assez de résolution pour tenir tête durant trois jours, avec quinze ou seize cens hommes seulement, à trois Armées dans un méchant Bourg, jusques-là que Monsieur de Vitry qui commandoit le Corps, mais qui n'agissoit que par son conseil, à cause qu'il étoit encore fort jeune, a dit depuis à feu Monsieur d'Andilly, qu'il ne vit jamais un plus grand courage dans une occasion qui auroit pû épouvanter les plus braves: Après avoir procuré par ce moyen une capitulation avantageuse aux Troupes du Roy, il fut enfin oublié dans la prison, & oublié jusqu'à un point, qu'on s'efforça même d'étouffer l'action du monde la plus glorieuse, & qu'il se vit obligé par un grand malheur de payer deux fois sa ran-

ue. Et Dieu ayant achevé de le
her par quelqu'autres évene-
s que l'on verra dans ces Me-
'es, il resolut de ne plus penser
son salut. Il renonça donc en-
u siecle, après avoir passé cin-
nte six ans à la Cour & dans les
ées, où il avoit reçû 17 blessu-
& il se retira en une Maison
impagne, pour ne s'y plus oc-
r que de la pensée de la mort.
omme il s'entretenoit souvent
un de ses amis, à qui Dieu
t fait la même grace de quit-
le monde; cet ami qui avoit
attention particuliere à re-
quer les voyes differentes, par



évenemens de ſa vie qu'il lui rapportoit. Il crut qu'il ne ſeroit pas inutile de les mettre par écrit ; & que même ayant eu part à beaucoup de grandes affaires, où le Roy & les Generaux l'employoient ſouvent à cauſe de ſon courage, & de ſa conduite tant de fois éprouvée, le recit de tous ces évenemens, ſoit particuliers ou publics, pourroit être favorablement reçû de ceux qui ſçavent eſtimer les hiſtoires particulieres. Ce fut donc ce qui le porta à l'engager inſenſiblement àdire les principales circonſtances de ſa vie, dont il pouvoit ſe ſouvenir. Monſieur de Pontis le fit d'abord fort ſimplement & ſans penſer au deſſein qu'avoit ſon ami. Mais s'en étant enſuite douté, il ne vouloit plus parler, regardant tout ce qui étoit paſſé comme mort pour lui, & comme devant l'être auſſi pour tous les autres. Mais enfin il conſentit avec peine au deſir de cette perſon-

ne à qui il ne pouvoit rien refuser, laissant en sa disposition d'en user comme il le jugeroit à propos. Aussi depuis qu'on eut achevé ces Memoires, il n'en a jamais parlé, & n'a pas même sçû positivement qu'on les eût faits, parce qu'il se contentoit de s'entretenir avec son ami, sans s'informer s'il écrivoit en son particulier quelque chose de ce qu'il lui avoit dit. Ce que l'on a jugé à propos de marquer ici, pour faire voir qu'il n'a eu aucune part dans la publication de ces Memoires, & qu'on ne peut l'accuser en cela d'aucune ostentation.

L'on espere que ceux qui prendront la peine de les lire, pourront en porter un jugement semblable à celui qui a engagé à les donner au Public. Car il semble qu'on peut assurer qu'il est difficile de trouver dans la vie d'un seul homme tant d'exemples de sagesse, de conduite, de generosité, & de vrai courage.

Aussi l'on a regardé ces Mémoires comme pouvant servir beaucoup à tous les jeunes Gentilshommes, & sur tout à ceux qui veulent s'engager dans la Cour & dans les Armées. L'on sçait combien il est difficile de se maintenir dans ces postes, au milieu d'une multitude de gens qui étant presque tous d'humeurs assez differentes, n'ont tous néanmoins assez souvent qu'un seul & même but, qui est d'avancer leur fortune, au dépens de celle des autres. Cinquante-six ans que M. de Pontis a passez dans un mêtier si penible, & dans un tems si difficile, l'ont rendu habile & lui ont acquis le droit de donner quelques leçons à ceux qui n'ont pas encore l'experience qui sert à former l'esprit, & à perfectionner le jugement.

Ils apprendront par plusieurs exemples, qui sont comme autant de maximes reduites en pratique, en quoi consiste le vrai courage d'un

Gentilhomme, & qu'il est autant éloigné de cet excès de brutalité si ordinaire à la jeunesse, que de cet autre excès de foiblesse & de lâcheté. Ils verront qu'il y a une generosité qui sçait se vanger d'une maniere beaucoup plus avantageuse & plus honorable que n'est celle de la passion & de la fureur; que la sagesse jointe à la fermeté, acquiert souvent plus d'honneur & de plus grands avantages, que l'emportement de la colere & de la vangeance; que c'est même ordinairement une preuve d'une très-grande foiblesse d'esprit, de ne sçavoir pas dans les rencontres moderer quelque leger ressentimeut; & que le caractere d'un cœur vraiment genereux est de tendre à surmonter plutôt son ennemi par la bonté, que par la violence. Ce n'est pas qu'il ne s'y rencontre aussi plusieurs fautes qu'il a faites; mais ces fautes mêmes qui lui ont beaucoup servi,

pourront ne leur être pas moins utiles s'ils ont ſoin d'en tirer le même fruit qu'il en a tiré.

Quant à ce qui regarde la guerre, on peut aſſurer qu'ils y trouveront dequoi s'inſtruire beaucoup; puiſque de grands Generaux de ſon tems ont fort eſtimé ce qu'il a fait en diverſes occaſions, & particulierement en la derniere, où n'ayant que très peu de troupes, & étant attaqué par trois Armées victorieuſes, & donnant en effet tous les ordres, quoiqu'il n'eût pas le ſouverain commandement, il fit paroître tant de fermeté & tant de ſageſſe, que s'il n'a pas été élevé aux plus grandes charges de la guerre, on conclura aiſément après avoir lû ces Memoires, que pluſieurs de ceux dont les grandes actions ont été ſi glorieuſement récompenſées, ont eu aſſûrément plus de bonheur que lui, mais n'ont pas toûjours eu plus de merite.

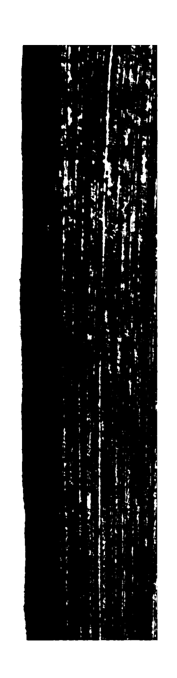
Au reste, on espere que les Lecteurs auront la bonté d'excuser ce qu'ils pourront remarquer de moins exact & de moins propre dans les expressions qui regardent principalement la Guerre. On ne doute point qu'il ne s'y rencontre quelques faute, que les gens du mêtier attribuëront s'il leur plaît, plutôt à celui qui a recüeilli & publié ces Memoires, qu'à celui dont il fait la vie.

Il croit aussi devoir avertir, que les ayant d'abord composez d'une autre maniere qu'ils ne sont, c'est-à-dire, n'y faisant point parler Monsieur de Pontis, mais parlant de lui, & rapportant comme un Historien tous les évenemens qui y sont, il trouva que la repetition trop frequente du Sieur de Pontis, *qu'il falloit nommer une infinité de fois, rompoit toute la suite de l'histoire. Il jugea d'ailleurs qu'elle auroit tout un autre poids étant dans la bouche même de celui qu'elle regar-*

doit & qui en faisoit le principal sujet. Ainsi il n'eut pas beaucoup de peine à se résoudre de changer cette premiere maniere dont il l'avoit composée, & de faire parler le sieur de Pontis lui-même au lieu de parler de lui. Mais comme d'abord on avoit toute liberté de loüer ce qui paroissoit de grand & de loüable dans sa conduite, quelque soin que l'on eût pris de retrancher ces éloges, il en étoit encore resté qui l'on ôtez en cette Edition, parce qu'on ne parle jamais avec trop de modestie de soy-même. Ce défaut ne doit donc nullement être attribué au sieur de Pontis, comme étant infiniment opposé au caractere de son esprit, qui a été assez connu de tous ses amis. Car quoiqu'il ait eu des qualitez vraiment grandes & extraordinaires, il a travaillé à les cacher & à les étouffer autant qu'il a pû depuis qu'il a eu quitté la Cour, par la maniere simple &

ce temoignage de ceux qui
ont vû qu'en ce temps-là , eſt
rand éloge de ſa modeſtie.





AVIS

Sur cette troisiéme Edition.

QUoique ces Memoires ayent été fort estimez par un grand nombre de personnes trés-judicieuses & trés-habiles, ils n'ont pas néanmoins évité le sort commun aux meilleurs ouvrages, qui est d'être improuvez & contestez par quelques-uns. Car il y en a eu qui ont voulu disputer au sieur de Pontis la qualité de Gentilhomme & de Lieutenant aux Gardes ; & d'autres qui ont témoigné douter de la verité de ces Memoires.

Pour ce qui regarde sa personne, la Terre de Pontis, qui est encore en Provence, exposée aux yeux de tout le monde & qui a donné le nom à sa famille, est une preuve visible de sa Noblesse. Ses alliances considerables, & la qualité de Chevalier de Malthe qu'avoit l'un de ses freres, dont il est parlé dans ces Memoires, confirment la même chose.

Pour ce qui est de sa qualité de Lieu-

tenant aux Gardes, que quelques-uns ont voulu mettre en doute, il y a encore quelques Gentilhommes qui l'ont vû dans cette Charge, qui soûtiennent qu'il n'y a point d'homme si hardi qui osât soûtenir cette chimere devant eux ; & qui témoignent qu'ayant été voir quelques personnes de grande qualité, que l'on citoit comme les autheurs de ce conte, ils l'ont désavoüé hautement, & ont confirmé au contraire tout ce qui se pouvoit dire de plus avantageux sur ce point à la memoire de Monsieur de Pontis. Et depuis même qu'il se fut retiré de la Cour, ceux qui l'ont connu particulierement, sont témoins qu'il étoit encore alors en une si grande consideration dans le Regiment des Gardes, que tous les Lieutenans du Regiment le choisirent un jour pour leur arbitre, dans un different considerable qu'ils eurent avec tous les Capitaines.

Quant à ce qu'ils disent contre la fidelité & la verité de ces Memoires, il semble qu'on ne doit pas s'en étonner beaucoup, aprés qu'on a bien osé dire la même chose de ceux qui ont été attribuez à Monsieur le Duc de la Ro-

chefoucault, & que l'on a regardez avec raison, comme les plus beaux Memoires qui ayent paru de nôtre tems. Car un Gentihomme loüant un jour ces Memoires, un de ses amis lui dit froidement qu'un Seigneur de la Cour devant qui il les loüoit de la même sorte, lui avoit répondu, Qu'ils étoient à la verité fort beaux, mais que c'étoit dommage qu'ils ne fussent vrais; & que s'étant trouvé en plusieurs occasions, dont il étoit parlé dans ces Memoires, il sçavoit que bien des choses s'étoient passées d'une autre maniere. Ce Gentilhomme repartit alors avec un peu de chaleur à son ami, Que si ce Seigneur dont il lui parloit avoit écrit des Memoires sur un semblable sujet, Monsieur le Duc de la Rochefoucault en auroit pû dire sans doute la même chose qu'il disoit de ceux qu'on lui attribuë; Qu'il étoit rare de voir deux personnes convenir ensemble dans la relation d'un même fait, dont ils auroient été également témoins; & que les évenemens de la guerre étoient encore plus sujets à cette diversité de rapports, parce que le tumulte & la confusion jointe à l'é-

loignement des quartiers, & à l'exactitude avec laquelle chacun est obligé de garder son poste, ôte presque toûjours une connoissance exacte à chacun en particulier, de ce qui se passe dans un combat.

Ainsi pour revenir à ce qui regarde les Memoires du sieur de Pontis, l'on peut ce semble considerer ce qui y est rapporté en deux manieres differentes. Il y a des choses qui se sont passées en particulier, comme par exemple, tous les entretiens qu'il a eu l'honneur d'avoir avec le Roy & avec le Cardinal de Richelieu, & tout ce qui s'est passé entre le Pere Joseph, ou Monsieur des Noyers & lui. Il y en a d'autres qui ont été publiques & exposées à la vûë de tout le monde, comme divers évenemens de la guerre. Quant aux premiers, comme elles n'ont plus d'autres témoins que celui même qui les raconte, on en doit juger sans doute par sa bonne foi, connuë de tous ses amis, dont plusieurs vivent encore, & par la conformité qui se trouve entre ce qu'il dit, & la notion generale qu'a le public de ceux dont il parle.

Pour les autres qui ont été publiques, il est certain que la plûpart de ceux qui ont pû en être témoins sont morts; & que le témoignage de ceux qui sont encore vivans, ne peut raisonnablement être preferé au sien, qu'entant queplusieurs s'accorderoient de bonne foi dans les faits qu'ils contrediroient. Car de citer, comme ont fait quelques-uns, l'oubli d'un grand Seigneur en une chose particuliere, qui ne le regardoit point, & qui s'est passée il y a quarante ans, c'est sans doute trop mal connoître les Grands, qui ne s'occupent gueres que d'eux mêmes, & qui ne songent presque jamais aux autres qu'en passant, ou par quelque rapport à eux.

L'on ne prétend pas néanmoins pour cela soûtenir qu'il n'y ait rien que de trés assuré dans ces Memoires. Le sieur de Pontis n'étoit pas d'une autre nature que les autres hommes qui sont tous sujets à se tromper. Sa memoire a pû en effet lui manquer pour quelques circonstances particulieres. Mais ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'il n'a point manqué à son honneur & à sa conscience, & qu'il étoit inca-

pable de rien avancer dont il ne se crut assuré.

Il seroit trés-aisé de faire passer ainsi pour une fable les Memoires les plus estimez, comme entr'autres ceux du Maréchal de Monluc. Car il vient aisément dans l'esprit, que se represcntant lui-même d'une humeur hautaine, étant d'un païs où l'on aime assez à se venter, il a apparemment embelli diverses choses qui le regardent, & qu'il se sera un peu flaté dans le tableau qu'il fait de lui-même. C'est pourquoi un Ministre celebre en nos jours, que l'on soupçonnoit n'être pas favorable à la maison de ce Maréchal, l'ayant fait peindre avec plusieurs hommes illustres, fit mettre ces mots sous son portrait. *Multa fecit, plura scripsit.* Il a été grand dans ses actions, & il s'est fait encore plus grand dans son histoire. Cela n'empêche pas néanmoins que ses Memoires ne soient fort estimez ; & que des personnes trés habiles ne reconnoissent qu'ils sont veritables.

La maniere même dont quelques uns ont voulu rendre suspecte la fidelité des Memoires du sieur de Pontis, paroît

n'est la verité de tous les faits qu'il rapporte.

On ne doit pas aussi se mettre fort en peine de répondre à ce qu'ont dit quelques-uns, qu'il n'a point paru que le sieur de Pontis ait été connu si particulierement du feu Roy. Il est vrai en effet, que s'il s'étoit attaché auprés du Cardinal de Richelieu, comme plusieurs autres de son tems, & comme on l'en pressa diverses fois, il auroit eu l'avantage d'être plus connu qu'il ne l'a été, & que ses bonnes qualitez trés-estimées de ce Ministre l'auroient pu facilement élever à un rang considerable, qui l'eût fait connoître à tout le monde pour ce qu'il étoit. Mais la forte attache qu'il eût toûjours pour la personne & pour le service de son Prince, ne plût pas sans doute à bien des gens.

Et d'ailleurs, le feu Roy lui-même qui gardoit, comme l'on sçait, beaucoup de mesures avec le Cardinal de Richelieu, affectoit assez de ne pas trop témoigner publiquement connoître ceux qui lui étoient les plus fidelles : Et l'on avoüe qu'en ce sens il est vrai de dire, qu'il est souvent arrivé

plus propre à l'établir qu'à la détruire. Car ils ne désavoüent pas que les amis du sieur de Pontis, ausquels il a dit tout ce qui lui étoit arrivé, & qui l'ont depuis mis par écrit, n'y ont point certainement ajoûté de fables; parce qu'ils les reconnoissent pour ennemis déclarez du mensonge & des Romans : mais ils soûtiennent que le sieur de Pontis par un manque, ou de memoire, ou de sincerité; les a trompez; & qu'il s'est representé tout autre dans ces Memoires, qu'il n'a jamais paru dans sa vie. Ainsi ces personnes changent cette histoire en une fable, & témoignent en même tems que c'est l'un des plus beaux Romans qu'on ait jamais vû, & que l'on y garde par tout d'une admirable maniere, le caractere d'un parfaitement honnête homme. Que si ce qu'ils disent est vrai, il faudra necessairement que le sieur de Pontis à l'âge de plus de quatre vingt ans, s'entretenant familierement avec ses amis, à diverses reprises, & presque sans aucune application d'esprit, ait fait sans y penser l'un des plus beaux Romans qui fut jamais : ce qui est sans comparaison plus incroyable que

que le sieur de Pontis ne paroissoit pas être connu trop particulierement de ce Prince. Mais ceux qui sçavent juger des choses, tireront sans doute de tout cela des consequences trés avantageuses à celui qui a preferé à une fortune plus grande & plus éclatante, le service qu'il a rendu au feu Roy, pendant le cours de plusieurs années, avec une fidelité que ny les promesses ny les menaces n'ont pû jamais ébranler : ce que les Princes les plus sages & les plus éclairez jugeront toûjours digne d'une estime trés-particuliere, & des plus grandes récompenses.

L'on a eu soin dans cette nouvelle Edition, de suivre l'avis qu'on a reçû de plusieurs personnes, en corrigeant & reformant diverses choses qui n'étoient pas dans l'exactitude. L'on y a même ajoûté quelques petites circonstances historiques agréables & utiles qu'on avoit obmises, & qu'un ami du sieur de Pontis à sçuës de lui-même pendant qu'il vivoit. Mais l'on s'est crû en même tems obligé de retrancher la relation de ce qui se passa entre lui & ce fameux Astrologue, aussi-bien que l'histoire du Gouver-

[illegible]r. d'Aiguemortes, & la prédiction de Nostradamus sur son sujet. La plûpart de ceux qui ont lû ces Memoires, ont témoigné être choquez de trouver des horoscopes, c'est-à-dire des prédictions vaines & superstitieuses, dans un livre qui leur paroïssoit d'ailleurs trés-utile, quoïqu'on ne les eût rapportées que pour avoir lieu d'en faire voir la vanité. Et ainsi on a jugé les devoir ôter tout-à-fait du corps de l'histoire.

Mais comme il arrive ordinairement que tous ne sont pas dans les mêmes sentimens, & que par un effet de la curiosité si naturelle à tous les hommes, quelques uns pourroient peut-être désirer dans cette nouvelle Edition, ce qu'ils ont vû une fois dans la premiere, on a rapporté en peu de mots la même chose, & on s'est obligé en même tems de faire connoître avec plus de force qu'on ne l'a fait, combien c'est une chose vaine, ridicule, & indigne non seulement d'un Chrêtien, mais d'un homme de bon sens de s'arrêter à toutes ces sortes de prédictions.

On ne doute point de la sincerité

du rapport du sieur de Pontis, & d
la verité de ce qu'il dit de cet Astrolo
gue nommé Hieronymo, lorsqu'il as
sure que l'étant allé voir avec le Pro
cureur General d'un Parlement, & u
Officier des Gardes, ils ne purent l
surprendre, & qu'il reconnut aussi
tôt ce Procureur General, quoiqu
travesti & vêtu en cavalier. L'on n
peut pas nier non plus qu'il ne leur ai
dit à tous quelques circonstance
particulieres de leur vie.

Mais il est bon de remarquer qu'i
n'étoit pas impossible que le Procu
reur General du Parlement d'Aix fû
connu, soit pour le visage, soit pou
des désordres assez publics, à un Astro
logue Italien, qui avoit passé sans dou
te par la Provence, lorsqu'il étoit ve
nu d'Italie, & à qui il étoit comme
tous les autres de sa profession d'un
grande consequence de connoître le
personnes les plus considerables de
Provinces, & les principales intrigue
de leurs familles.

Car l'on sçait assez que la répu
tation de toutes ces sortes de gens
ne subsiste gueres que sur la créanc
que peuvent avoir en eux quelque

les autres qui n'y regardent pas
prés , par la hardiesse avec la-
le ils leur parlent ensuite de l'a-
r, comme s'ils en avoient une vûë
e & assurée, quoiqu'ils ne le fas-
jamais qu'au hazard, ou en sui-
quelquefois des conjectures as-
bien fondées.

n'étoit pas par exemple fort dif-
e à cet Astrologue, de prédire à ce
cureur General qu'il seroit poussé
ut, & obligé de sortir de la Pro-
e, puisqu'ayant sçû une fois qu'il
t à faire à une personne trés-puis-
e, telle qu'étoit un President au
tier, qu'il avoit choqué dans la
se du monde qui lui devoit être la
sensible, qui étoit l'honneur de
le, il pouvoit par une conjecture
bien fondée, prévoir les suites
heureuses d'une affaire de cette
ire, & l'en avertir. Ce n'étoit pas



assez déterminé & souvent fort exposé, tel qu'étoit le sieur de Pontis dans sa jeunesse, qu'il coureroit grand risque de sa vie, en une telle année qu'il lui marqua. Il auroit pû sans doute avec une aussi grande certitude, lui faire une semblable prédiction pour chaque année, qui ne se passoit gueres sans être exposée à de grands périls; puisqu'il est certain que la même année ou celle d'auparavant il s'étoit vû deux diverses fois aussi prêt de perdre la vie, lorsqu'il se trouva engagé malheureusement à se battre pour servir un de ses amis, & lorsqu'il tomba ensuite entre les mains de la Justice, d'où il paroissoit difficile qu'il pût échapper s'il ne s'étoit lui-même sauvé.

Il est donc visible qu'il y a souvent beaucoup de surprise, de vanité & de fourberie dans les diverses prédictions de ces devins, & que si ceux qui les vont trouver pour satisfaire miserablement leur curiosité s'appliquoient à aprofondir un peu davantage tout ce qu'ils disent, ils les convaincroient souvent d'artifice & de mensonge.

C'est en effet la raison pour laquelle on s'est crû aussi obligé de retrancher de ces Memoires l'histoire de ce Gouverneur d'Aiguemortes, qui pour se venger du Connêtable qui vivoit un peu librement avec sa femme, résolut de remettre sa place entre les mains du Roy d'Espagne, & voulut ainsi trahir la fidelité qu'il devoit au Roy, à cause d'un outrage particulier fait à sa personne; mais qui néanmoins avant que d'executer son dessein, alla consulter le sieur Nostradamus, alors celebre dans toute la France, par sa prétenduë connoissance de l'avenir.

Il est vrai qu'il paroît d'abord quelque chose de fort extraordinaire dans ce que le sieur de Pontis raconte, comme l'ayant sçu du neveu de Nostradamus, lorsqu'il dit que le Gouverneur étant arrivé chez cet Astrologue, aprés avoir couru beaucoup de périls dans son voyage, lui entendit dire d'abord tout ce qui lui étoit arrivé, & apprit de lui ensuite, quoiqu'en des termes fort ambigus, qu'il avoit lieu d'apprehender quelque grand malheur des caresses de sa fem-

me. Mais quoique le sieur de Pontis assure encore sur le témoignage peu certain du même neveu de Nostradamus, que ce Gouverneur vit arriver quelques jours aprés l'accomplissement de cette prédiction, ayant été arrêté chez lui par l'ordre du Connétable qui découvrit sa trahison, & son procez ayant été fait sur les lettres mêmes qu'il avoit écrites en Espagne, & qui furent interpretées ; on sçait toutefois que Nostradamus qui a passé dans l'esprit de plusieurs pour un Prophéte, n'a pas laissé d'être convaincu en beaucoup de choses de tromperies & de fausseté.

Il seroit facile de le prouver par plusieurs histoires connuës de personnes habiles, qui ont eu soin de rechercher la verité des choses, & qui ne souscrivent pas si facilement à l'illusion. Si l'on considere en effet tout cet appareil de Spheres & de Globes, dont il est parlé dans cette relation du sieur de Pontis, & qui fait toute la principale étude de ces Astrologues, on en conclurra aisément que Nostradamus n'étoit point Prophéte, non plus que tous les autres de la mê-

ipe conſtant de nôtre Foy, que
Dieu ſeul qui préſide ſur le ſort
ommes, & que rien ne dépend
mmédiatement de ſon pouvoir
eur vie, puiſque comme il les a
du néant par ſa main toute-puiſ-
, ils y retomberoient infailli-
ent, ſi cette même main ne les
noit. Il eſt donc indigue de nô-
eligion, d'attribuer à des Aſtres
uvoir, qui ne peut appartenir
Dieu, comme au Créateur & à
ſouverain ; & c'eſt retomber
l'idolatrie de reconnoître ces
s comme dominans ſur nôtre
e ou mauvaiſe fortune, & mê-
ır nôtre volonté.

des plus grands eſprits de l'an-
é, & des plus grands Saints qui
jamais été dans l'Egliſe, traitant
nême matiere contre les Payens,



avoient, & que plusieurs ont encore: Que selon certaines constellations sous lesquelles les hommes sont nez, ils sont engagez necessairement à certaines actions, & exposez à divers accidens qu'ils ne sçauroient éviter.

August. de Civit. Dei lib. 5. cap. 1. &c.

» S'ils croyent, dit ce grand homme, que c'est Dieu qui a donné à ces » Astres, le pouvoir qu'ils leur attri» buent sur les actions & les fortunes » des hommes, quel jugement lais» sent-ils à Dieu des actions de ces » mêmes hommes, puisque le Ciel » dont il est le souverain Seigneur les » rend necessaires: Que s'ils disent » que les Astres marquent plutôt en » effet les évenemens qui doivent ar» river qu'ils ne les causent; je veux » qu'en cela les Mathematiciens ne » parlent pas tous aussi juste qu'ils de» vroient. Mais d'où vient donc qu'ils » n'ont jamais pû rendre raison pour» quoi dans la vie de deux jumeaux, » dans leurs actions, dans leurs pro» fessions, dans leurs charges, dans » leurs emplois, dans tous les divers » accidens qui leur arrivent, & dans » leur mort même il se trouve quel» quefois tant de diversité & une si.

prodigieuse dissemblance, que des «
étrangers leur sont souvent plus «
semblables qu'ils ne le sont en- «
tr'eux, quoiqu'ils n'ayent été sépa- «
rez dans leur naissance, que par un «
trés-petit espace de tems, & que «
leur conception se soit faite en mê- «
me moment? «

Il est vrai qu'Hypocrate rapporte «
qu'ayant vû deux freres qui étoient «
tombez malades ensemble, & dont «
le mal augmentoit & diminuoit «
également, il jugea qu'ils étoient «
jumeaux. Mais ce qu'un Astrologue «
attribuoit à la vertu d'une même «
constellation, ce Medecin si fameux «
n'en attribuoit la cause qu'à un mê- «
me temperament : Et la conjecture «
du Medecin étoit en cela sans com- «
paraison plus vrai-semblable que «
celle du Mathematicien. Car il pou- «
voit aisément être arrivé, que ces «
deux freres ayant été conçûs en un »
même instant, avoient reçû conjoin- «
tement une même impression de la «
disposition presente du corps de «
leurs parens; de sorte qu'ayant pris «
ensuite un même acroissement dans «
le sein de leur mere, ils nâquirent «

» avec une complexion toute sembla-
» ble. Mais de prétendre que ce fut
» la constitution du Ciel & des Astres
» présidant à leur conception ou à
» leur naissance, qui causa cette res-
» semblance si parfaite dans les mê-
» mes accidens de leur maladie, je ne
» sçai si on le peut dire sans démentir
» la raison même, puisque nous sça-
» vons qu'il y a des jumeaux dont
» non seulement les actions & les in-
» clinations, mais les maladies mê-
» mes sont entierement differentes.
» Et pour ne parler que des plus ce-
» lebres, l'on sçait que du tems de
» ces anciens Patriarches, les deux ju-
» meaux Esaü & Jacob s'entresuivi-
» rent de si prés en venant au monde,
» que l'un tenoit l'autre par le pied.
» Cependant il y eût une si grande
» difference dans leur vie, dans leurs
» mœurs, dans toutes leurs actions,
» & dans l'affection même que leur
» portoient leurs parens, que cette
» même diversité fut cause que l'aîné
» conçût une grande haine contre le
» cadet.

» Il est vrai qu'ils ont recours sur
» cela à cet exemple fameux de la

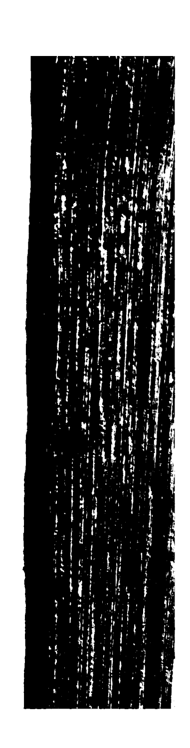
ıvec de l'ancre deux fois de ſui- «
:out le plus vîte qu'il lui fut «
ble ; en ſorte qu'on auroit cru «
lle auroit été marquée deux «
en un même endroit. Cepen- «
lorſqu'elle fut arrêtée, il parut «
marques dans un intervalle aſ- «
;rande l'une de l'autre. Ainſi, «
it cet Aſtrologue, dans une auſſi «
de rapidité qu'eſt celle du Ciel, «
ɪre que deux jumeaux ſe ſuivent «
l'autre auſſi promptement que «
narqué deux fois de ſuite cette «
:, il ne ſe peut qu'il n'y ait une «
ınce conſiderable dans les Cieux. «
'eſt la cauſe de toute la diverſité «
ſe trouve dans leurs mœurs & «
ı les accidens de leur vie. Mais ſi «
veut approfondir cet argu- «
t, comme remarque encore le «
ne Saint, on reconnoîtra qu'il «



» qu'il prouve plus que tout autre
» chose l'absurdité de la science pré-
» tenduë de toutes ces sortes de gens.
» Car de quelque importance que l'on
» veüille dire qu'est ce petit interval-
» le de tems ; il est néanmoins si in-
» sensible qu'un Astrologue ne le
» sçauroit remarquer ny faire deux fi-
» gures differentes. Et c'est en cela
» que se découvre la fourberie & la
» fausseté de ses prédictions. Car en
» observant deux figures tout à fait
» semblables, il auroit dû dire la mê-
» me chose de ces deux freres dont
» j'ay parlé : Et cependant la vie de ces
» deux freres ayant été si differente, la
» prédiction qu'il auroit faite toute
» semblable de l'un & de l'autre, se
» seroit par consequent trouvée faus-
» se. Ou s'il avoit prédit veritable-
» ment les divers évenemens de leur
» vie, il n'auroit donc pas dit les mê-
» mes choses de tous les deux, quoi-
» qu'il ne pût voit toutesfois que les
» mêmes choses dans les figures tou-
» tes semblables de la nativité de l'un
» & de l'autre ; & ainsi ce seroit visi-
» blement par hazard, & non par
» science qu'il auroit dit vrai.

August. Confession. lib. 7. cap. 74.

|ue l'un des deux devienne ri- « cap. 3.
que l'autre demeure pauvre : «
ent a-t-on la hardiesse, aprés «
onsideré l'horoscope de ceux «
sont point jumeaux de vou- «
ır prédire ce qui leur doit ar- «
puisqu'il paroît impossible, «
grande rapidité du Ciel, d'y «
juer le moment de leur nais- «
Que si l'on demande, com- «
donc il peut arriver que ces «
ogues semblent souvent voir «
dans l'avenir, & prédisent «
choses dont l'évenement ne «
iere-être contesté. «
ıême Saint répond encore, « *Idem*
; conjectures des hommes, « *Confes-*
trent quelquefois par hazard « *sion.*
é ; & dans la multitude des « *lib. 7.*
qu'ils prédisent, il en arrive « *cap. 6.*
es-unes, non que ceux qui les «



» prédisent en l'air, il est difficile se-
» lon le cours des choses du monde,
» qu'il ne s'en trouve quelqu'un de
» veritable. Et de plus Dieu fait sou-
» vent par de secrets mouvemens,
» sans que ces Astrologues, ny ceux
» qui les consultent, sçachent ce qui
» se passe dans eux, que les uns ren-
» dent des réponses, & les autres les
» reçoivent telles qu'ils meritent, se-
» lon la corruption qui est cachée au
» fond de leurs cœurs, & selon l'abî-
» me impénetrable de ses justes juge-
» mens.

Idem de Civitat. Dei lib. 5. cap. 7.

» On peut croire aussi que lorsqu'ils
» prédisent quelquefois d'une manie-
» re surprenante plusieurs choses ve-
» ritables, cela se fait par une secrete
» inspiration des mauvais esprits, qui
» travaillent à répandre & à établir
» dans l'esprit des hommes, ces fausses
» & dangereuses opinions touchant
» la fatalité des astres, & non par au-
» cune science de l'horoscope qui est
» entierement vaine. Car quoique les
» demons ne contemplent pas dans la
» sagesse de Dieu, comme les saints
» Anges, les causes premieres & éter-

Ibid. lib. 9. cap. 22.

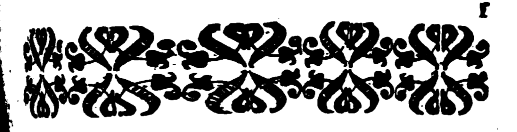
ſent auſſi quelquefois les cho- «
1êmes qu'ils doivent faire. «
il arrive ſouvent qu'ils ſe «
pent, parce qu'il ne leur eſt pas «
iis de faire tout le mal qu'ils ſe «
oſent ; & que d'ailleurs toute «
nnoiſſance qu'ils peuvent avoir «
ıvenir n'étant fondée que ſur «
nples conjectures, Dieu permet «
les punir & pour humilier leur «
eïl, que cette lumiere dont ils «
ntent, ſoit reconnuë tous les «
s pour fauſſes & trompeuſe, «
ceux mêmes qu'ils s'efforcent «
urprendre. «

oilà les raiſons que l'on a euës de
ıncher de ces Memoires ce qui re-
e ces prédictions, & de le mettre
ôt en ce lieu, pour avoir plus de
té de faire voir la vanité & la
eté de la ſcience ſur laquelle elles



qui sçavent combien on s'abandonne ordinairement à cette vaine curiosité, ne trouveront point sans doute qu'on en ait trop dit. Et il seroit au contraire à souhaiter que l'on en eût dit assez, pour donner non seulement du mépris, mais de l'horreur de toutes ces sortes de curiositez contraires à l'ordre de Dieu, qui s'est voulu reserver à lui seul la connoissance de ce qui doit arriver à tous les hommes dans la suite de tous les siécles; quoique par un privilege particulier il a fait par quelquefois à ses Saints de cette connoissance de l'avenir.





MEMOIRES DU SIEUR DE PONTIS.

LIVRE PREMIER.

Contenant ce qui se passa dans le tems que le sieur de Pontis fut Cadet au Regiment des Gardes. Il est obligé de se retirer en Hollande d'où il revient aprés avoir couru grand risque de sa vie. Il leve une Compagnie & la meine au service du Duc de Savoye. Il retourne en France, & soûtient un Siege dans le Château de Savigny.

1 E'TANT âgé de quatorze ans & ayant perdu mon pere & ma mere, je sentis une inclination extraordinaire pour la guerre & je résolus de commen-

cer à en apprendre le métier. Je servis d'abord une année dans le Regiment de Bonne, où je portay la carabine le mousquet n'y étant point en usage. Je retournay ensuite à Pontis pour voir si mon frere aîné, qui avoit selon la coûtume du Pays tout le bien de la Maison, seroit dans la disposition de faire quelque chose pour moy, & je passay quelques mois avec luy. Voïant qu'il ne me vouloit employer qu'aux soins du ménage, dont je me sentois fort éloigné, je pris resolution de m'en aller à Paris, & de travailler par moi-même à m'avancer comme je pourrois dans le monde. Je demanday à mon frere ce qui m'étoit necessaire pour ce dessein; mais son indifference m'obligea d'aller trouver mes autres parens & de m'adresser particulierement à une tante que j'avois & qui m'aimoit beaucoup. Je reçû d'elle ceque je pouvois désirer pour mon voïage; & d'un oncle qui avoit aussi bien de l'affection pour moy un petit cheval, & avec cet équipage de Cadet, je partis aprés avoir pris congé de mes parens pour m'en aller à Paris. Passant par Grenoble qui est à deux journées du Village de Pontis, je me crus obligé d'aller saluer Monsieur de l'Ediguieres,

ıa réponſe,& voulant me ſcrvir dans
:ſſein que j'avois, il me donna un
de ſa main pour me recommander à
ıſieur de Crequy, ſon gendre, qui
toit alors du Regiment des Gardes,
nandant de m'y recevoir comme un
, & comme un jeune Gentilhomme
l conſideroit particulierement. Mais
ıſieur de Crequy ne conclut pas ſitôt
marché,ce qui l'empêcha d'executer
lre de Monſieur de l'Ediguieres. Ce-
lant la grande paſſion que j'avois
trer dans le Regiment des Gardes,
me étant la meilleure école du mé-
que je deſirois d'apprendre, me por-
aller me préſenter à Monſieur de
lon qui en étoit Meſtre de Camp,
: lui demander la grace d'être reçu
le Regiment. Mais Monſieur de

moins ce refus du plus grand témoign
ge d'amitié qu'il pouvoit jamais me do
ner, me promettant de me garder un
chez luy, jusqu'à ce que je fusse assez fo
pour pouvoir entrer dans le corps. Il
laissa pas quelque temps aprés de m'y f
re entrer avec une affection particul
re, qu'il me continua toûjours depu
ainsi que je le feray voir dans la suite
ces Memoires.

II. Comme les actions de generos
doivent être proposées pour servir d
xemple je suis obligé de rapporter en
lieu celle dont M. de Vitry Capitaine d
Gardes du Corps usa à mon égard d
ce temps que j'étois Cadet au Regim
des Gardes sous le Roy Henry IV. Et
un jour à Melun j'allay à la chasse a
trois de mes camarades dans la Forêt
Fontainebleau. A l'entrée de cette F
rêt nous apperçûmes un grand Cerf q
venoit à nous. L'ardeur de la Cha
m'emporta à l'heure même, & sans
mettre beaucoup en peine si cette b
étoit privilegiée, je lui déchargeay
grand coup de fusil dont je l'abbatis.
rechargeay aussitôt aprés mon fusil
peur de surprise, & presque dans le m
ment nous entendîmes les chiens qui

a main au pistolet ; & moy le cou-
t en jouë avec mon fusil en même
›s, je luy criay de ne se pas appro-
, & de ne me pas obliger de tirer sur
Comme il y auroit eû de la temerité
,ancer, il prit le plus sage party, qui
le tourner bride, & d'aller s'en plain-
ıu Roy. Cependant comme il ne fai-
pas sûr pour nous de demeurer là
ıntage, nous nous retirâmes à petit
t vers Melun, & jugeant bien que
e affaire pourroit avoir quelques
es, je demanday à Monsieur de Brissac
ı Capitaine, congé d'aller faire un
t voyage à Paris, où je lui témoignay
j'avois affaire. Mes trois autres ca-
ades trouverent moyen aussi de s'ab-
er de la Compagnie. Ainsi le Roy
ıt donné ordre aux Officiers du Re-



l'on sçavoit que j'étois un peu ardent à la Chasse. Mais comme j'avois demandé mon congé dans les formes, on eut peine à me juger tout à fait coupable. Cela se passa ainsi sans que l'on en parlât beaucoup davantage.

Au bout de deux ou trois mois, il arriva que lors que j'étois en faction devant la porte du Louvre, M. de Vitry en passant me reconnut & s'adressant à moy aussitôt ; Ho ho Cadet, me dit-il, c'est donc vous ! vous souvenez-vous du cerf de Fontainebleau ? Je me trouvai à la verité fort embarrassé de son compliment sur tout dans le poste où je me trouvois, qu'il ne m'étoit pas permis de quitter. Ne me restant que la voye de la soumission & de la priere, je lui dis de la maniere la plus humble & la plus touchante qu'il me fut possible : Ah, Monsieur, voudriez-vous me perdre ! Ayez pitié d'un Cadet comme je suis. Il me répondit le plus genereusement du monde : C'est assez que je vous connoisse: & bien loin de vouloir vous perdre, je veux vous servir. Venez me voir. Je vous donne ma parole, foy de Gentilhomme, qu'il ne vous arrivera aucun mal. Cependant lorsqu'il fut passé, comme je n'avois

point encore l'honneur de le connoître, & que l'apprehension où j'étois ne me permettoit point de m'assurer trop sur sa parole, je fis témoigner à mon Caporal que j'avois quelque incommodité qui m'empêchoit de pouvoir garder plus long-tems ce poste, & le priai d'en mettre un autre à ma place, ce qu'il fit, sans qu'il se doutât de rien, & je me tins ensuite sur mes gardes. Je differay deux ou trois jours à aller voir M. de Vitry, craignant toûjours, & ne pouvant me résoudre aprés la faute que j'avois faite de m'aller présenter devant lui. Mais enfin je résolus d'y aller un matin avec deux ou trois de mes camarades. Nous le trouvâmes encore au lit, & étant entré je lui fis mon compliment avec mille excuses du malheur qui m'étoit arrivé, & lui témoignai mon extrême déplaisir de ce que j'en avois usé si brutalement envers une personne de sa qualité, à la generosité duquel j'étois obligé de ma vie. Il me reçut avec de grands témoignages d'affection, & m'embrassa en me disant avec la plus grande honnêteté du monde, qu'il étoit ravy de me connoître, & qu'il se serviroit de moi dans les occasions. Comme il jugea même que je pouvois avoir besoin de quel-

que argent, il me présenta quelques pistoles avec beaucoup de bonté, & me força de les recevoir en me disant qu'un soldat ne devoit rien refuser.

III. Vers ce même tems j'eus une contestation assez extraordinaire avec un de mes amis, & pensay me faire une affaire pour m'être piqué d'agir avec amitié & generosité à son égard. Il s'appelloit Esperance, & étoit bâtard du fameux Monsieur de Grillon. S'étant battu en duel aprés un Edit trés-severe du Roy, qui deffendoit les duels, il fut arrêté & condamné à être tiré par les armes. Il me conjura selon la coûtume, étant mon amy intime, de vouloir lui servir de parrein, c'est-à-dire de lui tirer le premier coup. Pour moy ne pouvant pas regler mon amitié sur cette cruelle & fausse coûtume, je lui dis tout net que c'étoit à cause de cela même que j'étois son intime amy, que je ne voulois pas être son bourreau, & qu'absolument je ne pouvois pas tuer celui que j'aimois. Il me pressa & me fit de nouvelles instances pour me porter à lui rendre ce témoignage de mon amitié, me disant toûjours que c'étoit une coûtume pratiquée par les plus fidelles amis. Je lui repartis avec fermeté que je ne suivois pas la mo-

ur répondis ſans héſiter que l'amitié
je lui portois me le deffendoit. On
nt enſuite aux menaces, & on me
ue ſi je n'obéïſſois à la Juſtice, je ſe-
mis à la place du criminel. Je repar-
vec la même fermeté que je ne pou-
point obéïr en cela, & que j'étois
de mourir en la place de mon amy,
ôt que de le faire mourir. On me
a auſſi-tôt en priſon, où j'allay ſans
e pour une ſi bonne cauſe. Mais on
nnut enfin que ma reſiſtance en ce
it ne venoit pas d'enteſtement ny de
ice, mais d'un vray fonds d'amitié
ne permet pas à un amy genereux
er la vie à ſon amy pour ſe confor-
à une fauſſe & ridicule coûtume. Ainſi
me fit ſortir bientôt aprés: Et quoi
les regles de la diſcipline militaire



& ils loüerent même la fermeté qu
vois fait paroître en cette rencontre
IV. J'eus ensuite une occasion d
connu du Roy & de quelques-uns
principaux de sa Cour, par une ren
tre qui bien que peu considerable e
le-même ne fut pas désavantageuse
jeune Cadet comme j'étois. Le Roy I
ry IV. étant à Fontainebleau eut q
que soupçon contre un des pren
Seigneurs de sa Cour sur le sujet d
Dame qui étoit dans le Château,
douta qu'il l'alloit voir en secret. I
comme il le faisoit si adroitement q
ne pouvoit le découvrir, aprés qu
Roy eut pensé aux moyens qu'il p
roit trouver de le surprendre, il cru
fin devoir choisir une personne fidel
droite, & hardie pour executer son
sein, & le tirer de l'inquietude où il é
Il dit donc à Monsieur de Belingan u
ses premiers Valets de Chambre, q
toit dans tous ses sectets, de lui tro
deux hommes tels qu'il les deman
pour les placer à deux avenuës, o
pussent observer celui contre qui il a
eu ce soupçon. Monsieur de Beli
en ayant parlé à Monsieur de Sainte
lombe, Lieutenant de la Mestre de C

du Regiment des Gardes, celuy-cy alla commander au premier Caporal de sa Compagnie de lui choisir deux soldats qui fussent capables d'executer le dessein du Roy. Le sort tomba sur moy, & le Caporal m'ayant choisi pour être un de ceux que l'on devoit presenter à sa Majesté, il me mena à son Lieutenant qui me fit parler à Monsieur de Belingan; lequel me dit qu'il se presentoit une occasion avantageuse pour moi, qu'il y alloit de faire ma fortune, & de me faire connoître au Roy en lui rendant un service considerable. On a crû, me dit-il, que vous ne manqueriez ni de cœur ni de conduite pour cette affaire: & il vous est trés-important de faire connoître que l'on ne s'est pas trompé dans le choix qu'on a fait de vous. Je laisse à juger de la disposition où pouvoit être un jeune Cadet comme j'étois, lorsque j'entendis parler du service du Roy & de ma fortune. Je remerciay Monsieur de Belingan en lui témoignant que je n'oublierois de ma vie la grace qu'il me faisoit de me procurer une occasion si avantageuse, & je l'assuray en même temps que je m'acquitterois fidelement de la commission qu'il me donneroit. Il me déclara la vo-

lonté du Roy, qui étoit que je me misse la nuit en sentinelle dans quelque endroit de la galerie où je ne pusse être vû, & d'où je pusse voir celui que sa Majesté soupçonnoit d'entrer vers les onze heures dans une certaine chambre du Château; que je le suivisse partout jusqu'à ce qu'il fût rentré dans la chambre où il couchoit, afin qu'on pût être assuré qui il étoit; & comme il pourroit ouvrir & fermer diverses portes pour empêcher qu'on ne le suivît, il me donna une clef qui les ouvroit toutes, ajoûtant que je devois me contenter de le suivre, sans lui rien dire, prenant garde seulement à ne le point perdre de vûë jusqu'à ce qu'il fût rentré dans sa chambre. J'assuray de nouveau Monsieur de Belingan qu'il se pouvoit reposer sur moy de cette affaire, & que j'esperois qu'il en auroit bientôt éclaircissement.

J'allay dans l'instant remarquer le poste le plus propre pour mon dessein; & aprés l'avoir choisi, je m'en retournay en attendant l'heure qu'il y fallut aller qui étoit celle du coucher du Roy, où l'on m'avoit dit que cette personne étoit d'ordinaire. Je revins donc sur les onze heures dans la galerie, & me plaçai

en un lieu obscur, où je ne pouvois être vû. Au bout d'une heure j'entendis venir celui de qui on m'avoit parlé; mais comme il n'avoit point de lumiere on ne pouvoit le connoître. Je ne lui donnai pas le loisir d'entrer dans la chambre où il alloit, parce que je le suivis ; & lui m'ayant entendu tourna à côté dans une autre galerie, où il se coula si doucement & si vîte qu'il s'en fallut peu qu'il ne m'échappât dans l'obscurité. Cela m'obligea de doubler le pas pour le suivre de plus prés. Il se douta aussitôt qu'on le suivoit & étant entré dans la galerie des Cerfs il tira la porte sur luy, esperant de m'arrêter tout court. Mais il fut bien étonné d'entendre ouvrir la porte aprés lui, & de se voir suivy comme auparavant. Alors pour se délivrer de celuy qui le suivoit si fidelement, il fit cent tours dans les Cours & Basse-Cours, & enfin il se sauva tout d'un coup dans le jardin, dont il ferma brusquement la porte, croyant m'échapper par ce moyen, & se cacher en quelque lieu. Son dessein lui réüssit assez heureusement d'abord; car s'étant jetté dans une grande & épaisse palissade qui faisoit un grand ombrage & le mettoit à couvert

de la clarté de la lune, je ne vis perſonne lorſque j'entray dans le jardin. Je commençay à entrer dans une grande apprehenſion; je courus & fis divers tours dans ce jardin ſans pouvoir rien découvrir: mais lorſque j'étois comme au déſeſpoir & outré contre moy-même de l'avoir ainſi laiſſé échapper, retournant vers la porte & regardant dans l'épaiſſeur des plus proches paliſſades je l'y apperçus, & me réſolus pour ne le plus perdre, de le ſuivre de fort prés. Lui ſe voyant ainſi découvert, ſortit de la paliſſade tout en colere faiſant mine de vouloir s'en aller fort vîte; mais tout d'un coup il ſe retourna, & dit tout haut. Ha! c'en eſt trop, & il fit ſemblant de mettre l'épee à la main. Je m'arrêtay & demeuray ferme ſans dire un ſeul mot, ainſi qu'il m'étoit ordonné. Comme je fis mine de me vouloir deffendre, réſolu de le faire ſi on m'y eût obligé, ce Seigneur jugeant à ma contenance que je n'étois pas d'humeur à me laiſſer pouſſer fit encore quelques tours, & rentra enſuite dans la galerie, d'où il ſe retira dans ſa chambre, à la porte de laquelle je demeuray comme en faction.

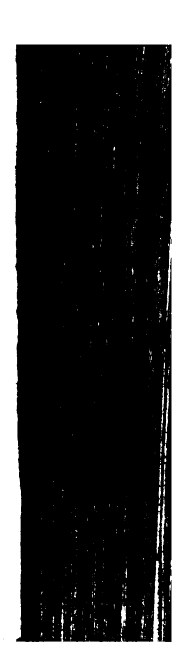
Mais je ne fus pas long-temps ſeul en

: à la main. Nous nous avançâmes
:eft ; & quoyque je n'eusse jamais
honneur de parler au Roy, je tas-
de luy rendre compte de ma com-
on le mieux que je pûs en luy ra-
ant sans m'étonner toutes les démar-
que j'avois faites, & tous les tours
etours que j'avois fait faire à ce
neur. Et lorsque je lui representois
naïvement la colere avec laquelle
oit sorty tout d'un coup de la palissa-
& avoit fait mine ensuite de mettre
e à la main, le Roy m'interrompant
lemanda : Mais qu'aurois-tu fais,
et, s'il étoit venu jusqu'à toy ? je me
is deffendu, Sire, luy dis-je; car vô-
lajesté m'avoit bien fait commander
e point parler, mais non pas de ne
oint deffendre. Le Roy s'éclattant

tion de ce Seigneur, ce que je tâchay d'exprimer de la maniere la plus vive & la plus agreable qui me fut possible & que je jugeois devoir davantage luy plaire. Et toute cette petite comedie étant ainsi achevée, il me dit; Qu'il étoit parfaitement satisfait de mon service, & me promit de se souvenir de moy.

Monsieur de Belingan me prit dés lors en une particuliere affection à cause de la maniere dont j'avois reçu & executé la propositionqu'il m'avoit faite;& voulant avoir plus de lieu de me servir auprés du Roy, il me demanda si je n'avois point eu de parens qui eussent rendu quelques services considerables à Sa Majesté. Je luy nommay entre les autres un oncle que j'avois qui s'appelloit d'Estoublon & qui s'étoit fort signalé dans les guerres de Provence. Il en prit occasion depuis de dire au Roy en parlant de moy, que ce Cadet commençoit à suivre les traces d'un de ses oncles qui avoit trés-particulierement servi sa Majesté,& qui se nommoit d'Estoublon. Le Roy témoigna s'en bien souvenir, & ajoûta qu'il etoit un fort brave homme, & luy avoit rendu de grands services; il donna ordre en même temps à M. de Belingan

de bonté, & ainsi je me trouvay
d'un coup couché sur l'Estat ayant
on du Roy. Estant allé dés le len-
ıin chez Monsieur de Belingan ; j'y
ray les cent écus tout comptez ; &
: promit de solliciter le brevet de la
on qu'il obtint quelques jours a-
Je me sentis si fort obligé de la ma-
: si genereuse dont il me servit en
rencontre, que j'ay recherché toute
ie les occasions de lui témoigner
arfaite reconnoissance, tant en sa
nne qu'à l'égard de Messieurs ses
as. Car quoique ce qu'il m'avoit pro-
fût peu considerable, j'en jugeay
it par le cœur avec lequel il l'avoit
ue par la chose même; & je puis di-
e j'avois dés-lors un grand éloigne-
: des amitiez interessées qui se me-



l'argent dont j'ay parlé, ne pouvoir mieux reconnoître le choix que mon Caporal avoit fait de moy, que de luy en donner une partie. Et voulant aussi faire part aux autres des gratifications du Roy, j'en prestay à quelques-uns de mes camarades qui en avoient assez grand besoin.

V. Je demeuray encore quelques années dans les Gardes jusqu'à ce que je me vis obligé d'en sortir pour une miserable affaire dont j'ay honte de parler icy, si ce n'est pour faire voir avec combien de sagesse le Roy a fletry d'une tache honteuse des combats qui passoient auparavant pour honorables, quoy qu'ils fussent si contraires à toutes les loix divines & humaines, & que ce fust la ruîne de la Noblesse.

Un jeune Cadet comme moy nommé Vernetel receut un soufflet d'un autre Gentilhomme nommé du Mas qui étoit dans la même Compagnie, & qui l'ayant de ce coup jetté par terre, luy marcha ensuite sur le ventre. Cet outrage le mit au desespoir; & dans la necessité malheureuse où il crut être engagé par le faux honneur du monde de perir ou de s'en venger, ne voulant point entendre parler

d'accommodement en cette rencontre, il s'adressa à moy qui étoit son amy particulier, & me pria de l'aider à recouvrer son honneur. Comme j'étois alors dans les mêmes maximes que luy je ne crus point luy pouvoir refuser ce service. J'eus grande peine à parler en particulier à du Mas, à cause que son action ayant éclaté, ils étoient beaucoup veillez. Mais enfin au bout de quinze jours ou environ, lorsque tout le Regiment étoit à Argenteuïl, & que les Officiers étoient assemblez au Conseil de Guerre pour juger un soldat qui avoit volé, je le fus joindre, & luy dis que Vernetel l'attendoit pour ce qu'il sçavoit. Il me répondit qu'il avoit deux amis dont il ne pouvoit se dégager. Je le priay de se contenter d'en exposer un pour le servir, parce que j'étois seul avec mon amy. Mais comme je vis qu'il n'y vouloit point entendre, je le quittay en lui disant que je lui en raporterois bientôt des nouvelles. Un Cadet qui nous entendit, me vint dire qu'il voyoit bien de quoi il s'agissoit, & me menaça en même temps de me découvrir s'il n'étoit de la partie, tant la fureur de ces sortes de combats passoit alors pour une action héroïque. Je fis d'a-

bord ce que je pus pour le détromper du soupçon qu'il avoit eu. Mais ne l'ayant pû persuader, je me vis contraint de lui avoüer l'état de la chose: à quoi il me repartit froidement; la cause est trop bonne, on ne sçauroit y perir. La partie étant ainsi liée de part & d'autre, nous passâmes en batteau dans une isle où le rendez-vous étoit donné, & nous attachâmes le batelier pour empêcher qu'on ne vint à nous & pour pouvoir repasser aprés le combat, qui fut si sanglant que de six, il y en eut cinq de fort blessez, dont un demeura sur le champ, & mourut vingt-quatre heures aprés, & un autre au bout de trois semaines.

Il arriva sur la fin que nous fûmes apperçûs par les Officiers du Regiment qui étoient le long de l'eau. Ils se mirent en même temps dans des batteaux pour courir à nous. Mais ayant eu le loisir de nous remettre dans le nôtre, nous gagnâmes l'autre bord, d'où chacun fit ce qu'il put pour se sauver. Pour moy comme j'avois été fort blessé de celui sur qui j'avois eu l'avantage, je fus pris avant que de pouvoir gagner le lieu où j'esperois de me retirer, & conduit en prison au Fauxbourg S. Jacques, au même lieu

vé de faveur comme eux. On tra-
a peu de jours aprés à me faire mon
és, dont la fin ne pouvoit sans dou-
ı'être avantageuse. Mais le propre
· de la Pentecôte, pendant que le
.ier & sa femme étoient en devotion
glise, quelques-uns de mes camara-
songeant aux moyens de me sauver la
tant par leur inclination particulie-
ue par celle de M. de Grillon qui leur
it témoigné qu'il seroit bien-aise
on pût le faire, trouverent moyen de
jetter par une cheminée une corde
: laquelle je montai jusques au haut,
ıe sauvay par dessus les toits. Je fus
ouvert, & on courut aprés moy; mais
ıgnay une cave du Château de Bissê-
où je demeuray caché. Ainsi Dieu
sauva doublement la vie, tant du
: de celuy contre qui je m'êtois bat-
que du côté de la Justice que je ne

& il est vray qu'elle me parut si sangl
te & si inhumaine, que bien que je
me sentisse pas encore de force pour
mettre au dessus de ce qu'on appelle
regles de l'honneur, je fis neanmoins
ce moment une ferme resolution d'u
de toutes les adresses imaginables p
ne me trouver jamais engagé dans
si malheureuse necessité.

Me voyant donc hors d'état de par
tre, & contraint de me retirer en att
dant que cette affaire fust assoupie,
resolus en 1602. d'aller joindre plusie
jeunes Gentilshommes qui s'en alloi
en Hollande, & d'y passer tout le ten
de ma disgrace. Ainsi nous y fûmes t
ensemble, & y demeurâmes environ
mois.

VI. Au bout de ce temps nous vou
mes passer en Allemagne, & aller ensu
jusques en Moscovie. Mais nôtre vo
ge fut bien abregé. Car étant à deux
trois journées de la Haye, nous fûn
pris par des coureurs du Prince d'Orar
qui nous traiterent de deserteurs,
nous conduisirent dans la ville voisi
où nous fûmes tous mis en prison. Co
me la justice qu'on fait d'ordinaire a
deserteurs est fort courte, l'on ne délil

ra gueres à nous condamner. Mais on eut égard à nôtre grand nombre; & ainsi il fut ordonné que nous serions decimez, afin que ceux sur qui le sort tomberoit fussent pendus. Cependant le sort étant incertain, chacun craignoit également pour soi, & tous prenoient le même interêt à un malheur qui ne pouvoit neanmoins tomber que sur une partie. Un Religieux vint nous voir dans la prison pour nous consoler, & nous préparer à la mort: ce qui en porta quelques-uns à se confesser à ce bon Pere; mais pour moi, j'avouë que je me trouvay dans un si grand étourdissement, & si effrayé d'un tel genre de mort, que je ne pus point penser à ma conscience.

Enfin le péril pressant où nous nous vîmes nous ouvrit l'esprit, & nous priâmes l'un d'entre nous qui avoit beaucoup d'esprit, qui étoit sçavant, & qui sur tout sçavoit fort bien parler Latin, d'écrire au Prince d'Orange une lettre en forme d'Apologie pour tâcher de le fléchir & d'obtenir nôtre grace. Il le fit av c une facilité merveilleuse, & il representa à son Altesse que nous étions des Gentilshommes François, & qu'après que la curiosité & l'ardeur que nous

avions euë pour la guerre nous avoit fa
quitter nôtre païs pour venir porter l
armes en un païs étranger & y appre
dre les exercices militaires qui s'y prat
quoient, nous étions en quelque sor
excusables de ce que la même curiosi
nous avoit poussez de nouveau à voulc
passer outre dans d'autres Province
afin de connoître les differentes coût
mes de diverses nations; & de prend
ainsi ce que chacune avoit de meilleu
Que ce desir étoit naturel aux Franço
plus qu'à tous les autres peuples; & qu
si nous avions fait une faute en cette re
contre, en ne demandant pas nôtre co
gé, nous esperions que son Altesse a
roit la bonté de nous pardonner & d'e
cuser l'humeur boüillante de la jeunes
Françoise; qu'il n'y avoit point eu
malice de nôtre part, mais un peu
cette legereté naturelle à la nation: qu
étoit de sa Grandeur de faire des exce
tions des coupables & de discerner
qualité des fautes par la disposition n
turelle de ceux qui les commettoien
Enfin il composa cette petite Apolog
en si beau Latin, & y employa tant de ra
sons prises d'une rethorique militai
que la crainte d'une mort presente av
mo

is encore dans les trouppes pendant
.que temps. Ainſi contre toute eſ-
nce nous échapâmes d'un ſi grand
l.

[I. Aprés que nous eûmes encore
é quelques mois auprés du Prince
range ſelon l'ordre qu'il nous en
t donné en nous accordant nôtre
e, nous reſolûmes de nous en re-
ner en France. Nous vinmes donc
ensemble chez un parent de l'un de
avec qui j'étois nommé Langliſe
étoit de Picardie, où je fus traitté
me un enfant de la maiſon par un
tout particulier de la generoſité de
ſieur & de Madame Langliſe. Et
s avoir paſſé un mois chez eux, je
us de m'en revenir aux Gardes, n'y
t point de Guerre en ce temps-là,
Regiment étant l'écolle la plus or-
ire pour les jeunes Gentilshommes
uivoient l'exercice des armes. Mais



rentrer, & qu'on n'avoit pas parlé de mon affaire depuis mon absence, il fallut que je me tinsse caché durant quelques jours, pendant lesquels M. de Grillon qui témoignoit avoir pour moy une tendresse de pere, obtint ma grace, à condition neanmoins que je me rendrois prisonnier pour deux ou trois heures seulement afin d'observer les formes ordinaires. La Justice de la Prevôté de l'Hôtel où je devois être absous n'ayant pû se tenir ce jour-là, je fus bien surpris de me voir enfermé plus de vingt-quatre heures, sans entendre parler de rien. Je crus que l'on me manquoit de parole, & craignant des suittes fâcheuses de ce long retardement, je commençay à entrer dans une des plus grandes inquietudes que j'aye euë de ma vie, me regardant à tous momens comme un homme condamné à la mort. Je fis dés lors une ferme resolution de ne plus commettre ainsi ma vie à une prison volontaire d'où l'on ne sort pas quand on veut, & d'où l'on craint à toute heure de sortir pour aller où l'on ne voudroit pas. Je fus tiré neanmoins bien-tost aprés de cette peine étant sorty le lendemain de prison, & rentré en

même temps dans les Gardes, comme je le ſouhaittois. J'y demeuray quelques années, au bout deſquelles je commençay à m'ennuyer de ce qu'on ne faiſoit rien en France, à cauſe qu'il n'y avoit point de Guerre, & je reſolus d'aller en Savoye avec un de mes camarades mon amy intime nommé Saint Maury.

VIII. La Guerre cõmençoit en ce pays-là vers l'an 1604. Er j'appris que Roſe Ambaſſadeur du Duc de Savoye levoit ſous main quelques ſoldats à Paris. J'allay le trouver & lüy promis que mon camarade & moy luy fournirions quarante hommes, s'il nous promettoit les Charges de Capitaine & de Lieutenant, & l'argent qui nous étoit neceſſaire pour les lever & les conduire ſur les confins de Savoye. Il nous l'accorda, & je lui tins ma parole. Mais n'oſant faire marcher nos ſoldats enſemble, parce que le Roy ne vouloit pas qu'on levaſt de ſes Sujets pour aller ſervir un autre Prince, je les envoyay par des chemins differens, étant bien aſſuré, qu'ils ne me manqueroient pas, parce que la pluſpart étoient ſoldats du Regiment des Gardes que je connoiſſois & en qui

je me confiois entierement. Quelques uns furent par la Suisse, & les autres pa où ils purent. Pour moy & mon Lieutenant sçavoir Saint Maury qui avoi bien voulu prendre cette qualité, nou nous en allasmes par Lyon où l'on faisoit garde pour empecher de semblables gens de passer. La garde de la porte nous ayant arrêtez, je dis que c'étoit ur Gentilhomme qui passoit, & que j'étois à lui : Car comme j'étois plus connu que Saint Maury j'aimay mieux passer pout son domestique afin d'être moins remarqué. On ne laissa pas de nous conduire chez le Gouverneur qui étoit Monsieur d'Alincourt afin d'avoi un passeport. Il se trouva-là plusieur personnes de la Cour, dont un m'ayan reconnu me demanda s'il ne m'avoit pa veu aux Gardes. Je lui répondis d telle sorte qu'il crut me prendre pour u autre. Nous fûmes neanmoins un pe veillez. Mais ceux de qui j'avois ét reconnu étant employez dans une que relle ne songerent pas davantage nous ; & ainsi nous nous échappâmes & allâmes joindre nos soldats qui nou attendoient au rendez-vous. Nous le y trouvâmes en plus grand nombre, s'

en étant joint d'autres par les chemins: ce qui fit nôtre Compagnie d'environ cinquante hommes, lesquels furent reçus du Commissaire de Monsieur d'Albigny, qui étoit nôtre Mestre de Camp. On leur donna quelques armes & un lieu de rafraichissement, jusqu'à ce qu'on leur envoyât leurs ordres pour l'armée.

Mais ces ordres furent trés-longs à venir; & le pays où nous étions eut le temps de se lasser de nous. On nous fit dire de nous retirer, & qu'autrement on nous chargeroit. Ainsi nous nous vîmes tout d'un coup obligez ou de casser nôtre Compagnie, ou de nous maintenir hautement par les voyes d'une deffense legitime. Nous embrassâmes ce dernier party comme étant le plus honneste; & nous commençâmes à faire la guerre pour nous mêmes, en attendant que nous la fassions pour son Altesse de Savoye. Dans ce dessein nous jugeâmes devoir avoir quelques Cavaliers pour soûtenir nos Gens de pied: & pour ce sujet nous nous accomodâmes de quelques chevaux d'un Bourg dont les habitans nous voulurent charger. Avec ce petit nombre de soldats

qui étoit de quarante Mousquetaires & vingt Cavaliers ou environ nous tinmes la campagne, & nous trouvâmes en état de nous deffendre contre tous ceux qui nous attaquerent. Le premier de tous fut Monsieur Debois-Pardaillan Gouverneur de Bourg en Bresse sur les confins de France & de Savoye. Il nous obligea de nous retirer de ses terres pour rentrer dans celles des Genevois, où nous vécûmes assez long-temps. & fîmes quelque butin, jusqu'à ce que le bruit en étant venu à Geneve, la Republique envoya contre nous des troupes en si grand nombre que nous fûmes obligez de reculer sur les confins de la Bresse.

Monsieur de Saint Chaumont qui étoit Gouverneur du pays étant averty de nôtre marche voulut nous en deffendre l'entrée. Il assembla pour cet effet plus de cinq cens Gentilshommes avec lesquels il vint au devant de nous. J'en eus avis, & me trouvay fort embarassé avec le peu de monde que j'avois, n'ayant en tout que quatre-vingts hommes au plus, dont les Cavaliers étoient assez mal montez. Ne me voyant pas en état de resister à un si grand Corps, je crus

devoir penser à la retraite & au plûtost. Il n'y avoit point de pays plus seur pour nous que la Savoye, puisque nous marchions sous son étendart; mais la grande difficulté étoit d'y passer. Car il falloit traverser le Rhône qui étoit à plus de deux grandes lieuës de-là, ce qui paroissoit impossible n'y ayant point là de bâteaux. Ainsi n'osant nous découvrir dans l'assurance que nous avions d'être chargez, je m'avisay de mettre nos gens à couvert dans un bois, & d'envoyer cependant chercher un bâteau le long de la riviere pour l'amener au lieu où j'avois dessein de passer. Mais comme il falloit beaucoup de temps pour cela, je crus devoir amuser Monsieur de Saint Chaumont en lui dressant une embuscade avec nôtre seule Cavalerie, afin de pouvoir faire filer cependant l'Infanterie vers la riviere, & la tenir toute preste pour passer. Et voulant fortifier cette embuscade je retins les Tambours avec les Trompettes afin de faire davantage de bruit. La connoissance que j'avois de la Carte du païs me fit juger que Monsieur de Saint Chaumont qui ne craignoit rien passeroit assurement par un petit Bois qui é-

toit entre luy & nous. Ainſi je me poſtay dans ce bois avec nos gens de cheval, les deux Trompettes & les deux Tambours, & j'attendis que les coureurs des ennemis vinſſent à paſſer. Sur le minuit ils ne manquerent point de venir donner droit dans l'embuſcade: & étant forty auſſitoſt ſur eux avec grand bruit des Trompettes & des Tambours, lorſqu'ils ne s'attendoient à rien moins, nous leur donnâmes ſi bien l'épouvente, qu'ils s'enfuirent ſans tirer un coup de piſtolet, & allerent rapporter à Monſieur de Saint Chaumont que les ennemis étoient dans le Bois, & avoient fait un ſi grand bruit de Trompettes & de Tambours, qu'il falloit qu'ils fuſſent beaucoup plus forts qu'on ne luy avoit dit. Cette nouvelle luy donna un peu l'alarme auſſi bien qu'à toute ſa Compagnie: ils delibererent long-temps de ce qu'ils feroient, & reſolurent à la fin d'attendre le jour, pour ne ſe pas engager temerairement, ſans ſçavoir le poſte & la force des ennemis.

C'étoit juſtement tout ce que je pretendois. Car nous eûmes par ce moyen tout le temps de gagner la riviere, où nous trouvâmes le bateau qui revenoit

de passer nos gens. J'y fis entrer ceux de nos Cavaliers qui devoient passer les premiers ; & j'attendis le retour du bâteau, dans lequel je me mis ensuite avec le reste de nos gens. A peine étions-nous à la moitié du passage qu'on vit paroître toute la Cavalerie de Monsieur de Saint Chaumont & lui à la teste marchant tous au petit trot de peur de trop s'engager. Je laisse à juger de la satisfaction qu'il eut de nous voir en si petit nombre, & de ne pouvoir nous approcher, sur tout aprés s'étre veu ainsi arresté par un stratagême assez ordinaire dont avoient usé de jeunes gens comme nous, & qu'il avoit quelque confusion de n'avoir pû découvrir. Aussi-tost que nous eûmes pris terre, je le saluay de loin & pris congé de luy en gardant bien le Bâtelier de nôtre côte, de peur qu'il ne ramenast son bâteau ; & nous allâmes nous poster sous la premiere Coulevrine de l'Estat du Duc de Savoye.

J'envoyay de-là donner avis de toutes choses à nôtre Mestre de Camp, & luy demander ses ordres que j'attendois avec impatience, ne me trouvant plus en état de faire la guerre à mes depens. Mais je fus bien étonné de sa réponse,

qui fut que la paix étant déja faite, il n'avoit plus besoin de nos trouppes. Car il en avoit tiré tout l'avantage qu'il pretendoit, qui étoit de se rendre considerable par son autorité auprés du Duc. Il consentit donc facilement à l'ordre que le Duc luy donna de licentier son Regiment : & m'étant venu ensuite trouver pour me témoigner l'extrême obligation qu'il m'avoit ; il me dit voulant me donner une marque plus particuliere de sa gratitude que si je ne pensois point à m'en retourner en France, je l'obligerois de demeurer avec lui & de ne point chercher d'autre établissement que le sien. Je receus cet offre comme je devois, l'assurant que j'étois fâché qu'il ne s'étoit pas rencontré d'occasion, où je pusse lui témoigner que je n'étois pas indigne de l'honneur qu'il m'avoit fait ; & je pris ensuite congé de lui. Je donnai de l'argent à nos soldats afin qu'ils s'en retournassent à Paris de la même maniere qu'ils étoient venus : & je pris la poste avec Saint Maury pour m'y en retourner aussi. Nôtre chemin étoit de repasser par Lyon, où nous avions une affaire assez importante, qui étoit de nous faire païer du reste

de nos appointemens à cause de nôtre Compagnie. Mais quoyque deux Tresoriers de la ville s'y fussent conjointement obligez, nous eûmes beaucoup de peine à toucher ce payement, n'ayant point reçu d'abord d'autre réponse, sinon que nous étions venus trop-tard, & qu'ils avoient ordre de ne plus rien payer, parce que toutes les troupes étoient licentiées. Lorsque je croyois nôtre argent perdu, je fus plus heureux que je ne pensois, & obtins par l'entremise d'un Commis ce que je n'avois pû en m'adressant aux Tresoriers. Nous continuâmes nôtre voyage. Et lorsque je fus arrivé à Paris, de Capitaine que j'étois je me vis réduit à être encore une fois soldat.

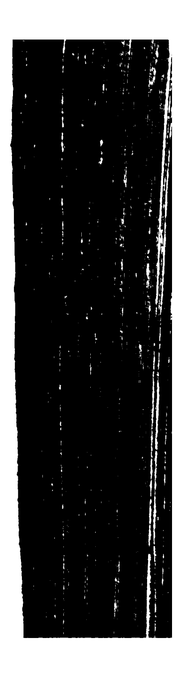
IX. J'avois un parent nommé Monsieur de Boulogne qui étoit de Provence, & qui avoit le Gouvernement de Nogent en Bassigny avec une Compagnie dans le Regiment de Champagne. Il eût bien voulu me procurer quelque charge dans sa Compagnie ou dans son Gouvernement; mais comme il n'y en avoit point pour lors de vacante, je ne pus point me resoudre de demeurer sans rien faire; & j'aimay mieux, comme

j'ay dit, rentrer encore pour quelques mois dans les Gardes, où Monſieur de Crequy qui en étoit alors Meſtre de Camp, me reçût avec beaucoup de bonté.

A peine y étois-je entré qu'il m'employa dans une tres-perilleuſe affaire d'où j'eus bien de la peine de me tirer. Monſieur de Monravel avoit épouſé une ſœur de Monſieur de Creqny, laquelle pour ſon partage devoit avoir une terre nommée Savigny proche de Juviſy, que Monſieur de Crequy luy diſputoit, & dont il étoit en poſſeſſion. Monſieur de Monravel tâcha de ſurprendre le Concierge, & l'en mit effectivement dehors, quoyqu'avec bien de la peine. Pour conſerver ce Château dont il s'étoit ainſi rendu maître, il choiſit trois ſoldats qu'il avoit commandez, & leur donna charge de garder cette maiſon comme une place de Guerre, & de n'y laiſſer entrer perſonne ſans le bien connoître. Monſieur de Crequy étant vivement picqué de cet affront, reſolut à quelque prix que ce fût de ſe remettre en poſſeſſion de ſon Château. Il jugea pouvoir m'employer à cette entrepriſe, & m'ayant communiqué l'af-



ent en tout, comme il y etoit obli-
: lui dis qu'il me faisoit honneur
:choisir pour lui rendre ce servi-
ais que l'affaire me paroissoit un
ifficile, puisque connoissant cette
n, je sçavois qu'elle étoit entourée
ssez remplis d'eau qu'on ne pou-
asser que sur un pont, qui ne seroit
batu étant gardé par des gens de
e; mais que toutefois je tenterois
eprise; que comme il ne vouloit
ue je fisse un siege en forme, je
is pas besoin de beaucoup de gens,
seulement de deux ou trois hom-
que je choisirois dans le Regiment;
e je luy demandois la grace qu'il
oûtint dans la suite, comme il me
it l'honneur de me le promettre. Il
assura de nouveau; & je partis
cette assurance, ayant pris trois



blant de chasser avec un de mes camarades ; & connoissant le premier des trois soldats qui demeuroient dans le Château, je l'appelay de dessus le bord du Pont qui étoit levé. Comme il se fut approché, je lui dis que j'étois venu jusques-là en chassant, & lui parlay ensuite d'un mail qui étoit proche la maison, lui demandant s'il ne seroit point d'humeur à y joüer une partie avec nous. Il me demanda à son tour si je ne voulois point entrer ; & l'indifference avec laquelle je lui répondis lui ôta tout sujet de me soupçonner. Un de ses deux camarades étoit déja hors le Château ; & comme il voulut aussi sortir, lorsqu'il étoit encore sur la planchette où il n'y avoit point de gardefou, je le pris par la main & le tiray un peu ferme à moi ; mais lui resistant, le pied lui manqua, & il tomba dans le fossé. Je lui jettay aussi-tôt une perche pour l'aider à sortir de l'eau ; & dans l'instant mes deux autres soldats qui s'étoient cachez & mis à l'écart pour voir ce qui arriveroit, accoururent & se rendirent maîtres avec nous du Pont. Nous levâmes ensuite la planchette, & je dis à celui qui étoit tombé dans l'eau qu'il s'allât sécher ; & que comme il

étoit entré dans ce lieu par ſurpriſe pour Monſieur de Monravel, il ne devoit pas trouver mauvais que j'y fuſſe entré par la même voye pour Monſieur de Crequy le veritable proprietaire. Le troiſiéme ſoldat qui étoit reſté dans le Château nous voyant quatre contre lui ſeul ne fit aucune reſiſtance, & ſe laiſſa mettre doucement dehors auſſi-bien que pluſieurs femmes qui y étoient.

Je fis promptement donner avis à Monſieur de Crequy de ce qui s'étoit paſſé. Il nous envoya ſur le champ deux chevaux chargez de vivres, & m'écrivit que nous tinſſions bon contre tous, nous aſſurant de nouveau qu'il nous ſoûtiendroit juſqu'à la fin, & y engageroit plutôt toute ſon autorité & tout ſon bien qu'il n'en vint à ſon honneur. Je me crus avec cette lettre dans une entiere aſſurance, mais je ne connoiſſois pas encore le train ordinaire des affaires du monde ni les manieres des grands: comme je les ay connus depuis.

X. On me vint dire peu de jours aprés qu'il y avoit au bout du Pont un Huiſſier du Parlement qui me commandoit en vertu d'un Arreſt d'ouvrir les portes dans l'inſtant, & de remettre ce

Château entre les mains de Monsieur de Monravel ; à faute dequoy il seroit décreté contre nous, & ordonné aux Prevôts voisins & aux Communes de nous amener morts ou vifs. J'avouë qu'un tel compliment me surprit, ne m'étant point attendu à avoir en tête le Parlement. J'avois cru que la promesse si authentique que Monsieur de Crequy m'avoit faite de nous soûtenir contre tous, nous mettoit entierement à couvert. Cependant je m'imaginay qu'il pouvoit n'en être pas averty, & qu'en attendant je pouvois répondre à l'Huissier que je ne le connoissois point, & qu'il falloit m'apporter une lettre signée de Monsieur de Crequy qui m'avoit mis dans ce Château. L'Huissier retourna porter ma réponse à Madame de Monravel qui l'avoit envoyé, & qui sollicitoit cette affaire au Parlement avec une si grande chaleur, que sur le champ elle fut demander à Messieurs, que puisque la Garnison n'avoit pas voulu obéir à leur Arrest, il leur plût d'y envoyer un Conseiller pour lequel on auroit sans doute plus de respect. Sa demande lui fut accordée, & la Cour nomma un Commissaire pour s'y transporter.

Comme

de ne pouvoir lui obéir par la
té indispensable où je me trou-
'executer les ordres de mon Mes-
Camp. Le Conseiller se tint
ıent offensé de voir qu'on refu-
ıſsi de lui obéir ; & il commanda
ôt qu'on fit venir un bâteau de
pour escalader les murailles. Son
fut executé dans le moment, par-
Madame de Monravel qui avoit
à tout l'avoit déja fait préparer.
emier Prevôt qui se trouva - là
anda à un de ses Archers de mon-
'escalade ; mais cet Archer s'étant
ı trop hâté n'eût pas plûtôt mis
n sur le haut de la muraille qu'on
uitter prise & tomber dans l'eau.
ccident mit en colere tous ceux
oient presens ; & un autre qui fai-
brave ayant dit qu'on lui donnât
tolet, & qu'il empêcheroit bien



de mes camarades & moi qui étions cachez contre la muraille le prîmes par le collet du pourpoint aussi-tôt qu'il montra sa tête, le tirâmes fortement à nous & l'ayant entraîné en bas, nous le liâmes & le mîmes en prison.

Aprés cette seconde avanture nul des assaillans n'eut la hardiesse d'y monter. Ainsi Madame de Monravel jugeant bien qu'il lui falloit plus de monde, fit venir encore un Prevôt avec tous les Païsans de quatre ou cinq villages voisins, & de tous ces gens ramassez elle fit faire divers corps de garde qui bloquerent le Château. Elle fit étayer les ponts-levis pour empêcher que les assiegez ne les pussent abattre & se sauver s'ils se trouvoient trop pressez. Elle manda du canon à Paris pour nous forcer, résoluë de nous prendre vifs ou morts; car elle étoit persuadée que nous étions plus de cinquante, à cause que toutes les nuits nous faisions paroître plus de cinquante méches allumées sur des perches qui en portoient dix ou douze, chacunes espacées ainsi que des Mousquetaires. De plus on en mettoit à tous les coins de la maison, & on les remuoit de temps en temps, pour faire croire qu'on

relevoit les sentinelles. Cependant nous voïant pressez, & ne recevant aucunes nouvelles de Monsieur de Crequy, nous trouvâmes le moyen de lui faire sçavoir l'état où nous étions, & dés la nuit suivante il commanda deux cens hommes du Regiment des Gardes avec quelques Sergens pour partir de grand matin & venir à Savigni charger tous ces assiegeans, & entrer ensuite dans le Château Mais cet ordre ne pût être si secret que Madame de Montavel qui étoit retournée à Paris n'en fût avertie. Elle partit donc dans le moment, & fit si grande diligence qu'elle creva deux chevaux de carrosse. Elle arriva un moment devant le secours, & ayant mis son carrosse devant le Pont, elle étant à pied dit à ces Sergens des Gardes qui commandoient les deux cens hommes qu'ils ne passeroient point qu'ils ne lui marchassent sur le ventre; que c'étoit à eux à voir s'ils la vouloient écraser, parce qu'elle ne partiroit pas de la place. Ce discours étourdit si fort les Commandans qu'ils changerent de dessein, respectant une Dame de qualité, & la sœur de celui pour qui ils marchoient. Ils essayerent seulement de jetter quel-

ques hommes dans le Château par un petit pont de derrrere; mais il étoit si mauvais qu'il rompit sous dix ou douze qui y passoient, & il n'y en eut que deux qui purent gagner la porte dont l'un étoit Valet de chambre de Monsieur de Crequy. Tout ce secours aboutit-là, & le reste se retira sans avoir fait autre chose que de nous donner au moins quelque consolation par la réïteration de la parole de Monsieur de Crequy qui nous assura de nouveau qu'à quelque prix que ce fût il nous dégageroit & en viendroit à son honneur.

XI. Mais une journée s'étant passée, comme nous vîmes toutes les machines s'appréter, & tout le monde se disposer pour donner l'assaut, nous commençâmes d'apprehender avec raison, qu'en attendant plus long-temps l'effet des promesses de nôtre Mestre de Camp, nous ne fussions forcez, & en état ou de perir l'épée à la main, ou d'éprouver la rigueur d'un Parlement offensé. Avant que de prendre nôtre parti dans cette étrange extremité où nous nous trouvions, je posai une sentinelle pour regarder si elle ne découvriroit point quelques troupes qui vinssent à nôtre

secours. Mais au lieu de troupes il vit un homme sur le haut d'une coline, qui lui faisant signe de la main lui jetta une pierre qui étoit enveloppée d'un papier où je lûs ces mots : *Je suis au desespoir ; sauvez-vous à quelque prix que ce soit ; car il n'est plus en mon pouvoir sans périr moy-même de vous dégager ; mais si vous pouvez sortir venez droit à Juvisi où vous trouverez dans l'Hôtellerie des chevaux tous prêts & toutes choses necessaires. DE CREQUY.*

Ce billet ne nous mit pas moins au desespoir que nôtre Mestre de Camp, de nous voir ainsi engagez si avant sur sa parole tant de fois réiterée, & qu'il ne pouvoit plus nous tenir. Il fallut pourtant penser à sortir de quelque maniere que ce fût : & puisqu'il falloit périr si nous nous fussions laissé forcer, nous résolûmes de prévenir l'assaut, ne desesperant pas de pouvoir nous ouvrir à nous-mêmes quelque voye pour nous sauver. Je m'avisai donc d'envoyer faire grand bruit la nuit suivante au derriere du Château, pour y appliquer les assiegeans ; & je travaillai cependant le plus doucement que je pus à décloüer un des ais du Pont-levis pour nous faire

passage. L'ayant enfin tiré à moi, descendis par le haut de la muraille u échelle avec une corde & la laissai po par le bout d'en bas sur le pas du po où j'arrestai ce bout, & avec la cor qui tenoit le bout d'enhaut je le laiss tomber doucement sur la masse qui sou-tenoit le Pont-levis quand il étoit ab-batu. Ainsi cette échelle portant des deux bouts sur les deux masses du pont, je fis mettre par dessus afin qu'on y pust marcher, l'ais que j'avois décloüé de la porte; & aprés nous être ainsi fait un pont de cette échelle nous sortîmes tous six l'épée à la main, & allâmes d'abord au premier corps de Garde, où avec grand bruit, & criant tuë, tuë, nous leur donnâmes une telle épouvante qu'ils firent large & nous laisserent pas-ser, comme si nous eussions été en grand nombre.

Mais ce n'étoit pas encore tout fait; & il fallut faire une merveilleuse dili-gence pour pouvoir gagner la riviere avant que les Archers qui étoient de cette garde eussent repris leurs esprits & fussent montez à cheval pour venir fon-dre sur nous. Aussi ayant gagné Juvisi où je sçavois que des chevaux nous at-

ou nous passâmes la riviere. Nous
ûmes à l'instant au bord que nous
is de quitter les Archers qui nous
uivoient & qui ne tenterent pas
ser, parce que la Forest de Senac
it à la riviere du côté où nous
. Nous y entrâmes pour nous re-
& y demeurâmes toute la jour-
yant envoyé querir par un Paï-
quoi manger comme auroient fait
hasseurs.

. La nuit suivante nous continuâ-
otre chemin, & nous nous rendî-
iez M. de Crequy à Paris. Il nous
comme des personnes qu'il étoit
'espoir d'avoir ainsi engagez, &
royoit sauvez contre toute sorte
rance. Mais quoique sa maison
servit d'asile pendant six semaines
ous demeurâmes cachez à cause
avoit decretté contre nous ; ce

nous l'avions perduë pût nous la rendre.
Je me vis donc obligé de travailler par moi même à une affaire qui me touchoit de si prés, & de me tirer des mains de la Justice aprés m'être sauvé de celles des assiegeans. C'est ce que je fis heureusement, en me servant pour cela d'une petite prevoïance que j'avois euë d'abord que j'entrai dans le Château. J'avois fait un inventaire de tout ce que j'y trouvai, ne voulant pas qu'on pût m'accuser d'avoir manqué en un seul point à mon devoir. La principale piece étoit une chambre où il y avoit beaucoup de vaisselle d'Argent. Je l'avois fermée aprés y avoir fait apporter tout ce qui étoit de plus considerable dans les autres chambres du Château, & j'en avois pris la clef; ensorte que personne n'y entra dans tout le temps que j'y fus, & qu'on ne pût en détourner la moindre chose. Je pris occasion de cette exactitude qne j'avois apportée à conserver ce qui appartenoit à Madame de Monravel, pour faire ma paix avec elle; & je crus devoir m'adresser à elle-même sans employer d'entremetteur, esperant de sa generosité qu'elle voudroit bien se faire un honneur de pardonner à une personne

: hazarday donc de lui écrire avec
a civilité & la soumission possible,
noignant que j'étois au deses- «
e ce que cet engagement de ma «
: m'avoit commis avec elle mal- «
oi; mais l'assurant en même tems «
j'avois été fidelle à Monsieur son «
e l'avois aussi été pour ses inte- «
en conservant avec un soin trés- «
alier tout ce que j'avois trouvé «
a maison dont j'avois fait un me- «
exact que je prenois la liberté de «
voyer. Je la priay de considerer «
e seul devoir de l'obéissance «
it fait entreprendre cette action, «
la vûë d'aucun interêt dont je «
itois infiniment éloigné, il lui «
honorable de vouloir bien par- «
r une faute qu'elle auroit elle- «
justifiée à l'égard d'un autre qui «
été à son service; que si j'avois «

» meriter son estime par un semblable
» service ; ce qui me donnoit tout lieu
» d'esperer connoissant sa generosité,
» qu'elle se regarderoit moins en cette
» rencontre que l'engagement de mon
» devoir, & que sur cette esperance j'o-
» sois bien de ma partie qu'elle étoit la
» faire mon juge, & remettre ma cause
» entre ses mains pour attendre d'elle la
» grace qu'elle seule pouvoit m'accor-
» der.

Cette lettre jointe à la verité du fait eut tant de force sur l'esprit de Madame de Monravel, qu'au lieu de poursuivre davantage contre moi, elle parla même en ma faveur, ayant commencé d'abord à adoucir Monsieur son mary qui étoit extremement irrité, & ayant ensuite obtenu facilement l'abolition que je demandois. Ainsi celle qui m'avoit ôté la liberté me la redonna ; ce qui l'avoit si cruellement aigrie contre moi d'abord me devint une occasion favorable de recevoir de sa part dans la suite tous les témoignages de la plus sincere amitié.

LIVRE SECOND.

Le Sieur de Pontis entre dans le Regiment de Champagne. Grand accident qui lui arrive dans la Forest de Beaumont. Il est fait Lieutenant de Roy de la Ville de Nogent pendant la guerre des Princes. Il va forcer un Capitaine de Chevaux-legers dans un Château, & lui fait faire son procès comme à un incendiaire public malgré la résistance de toute la Noblesse du pays. Comment il vida toutes les querelles qu'il eut avec cette Noblesse. Il tint teste en pleine campagne avec 200. hommes de pied à 600. chevaux conduits par le Cardinal de Guise. Il va au siege de S. Jean d'Angely.

I. QUelques mois aprés cette affaire que j'avois euë au Parlement pour les interêts de Monsieur de Cre-

quy, Monsieur de Boulogne dont j'ay parlé, me procura l'Enseigne de sa Compagnie. Ce fut pour moi le premier pas par lequel je commençay à entrer dans les Charges & à commander, ne comptant pour rien l'employ que j'avois eu en Savoye qui avoit si peu duré. Il m'arriva dans le temps que j'exerçois cette charge une rencontre qui merite bien que j'en parle icy.

Vers l'année mil six cens onze; nôtre Regiment qui étoit celui de Champagne se trouvant fort à l'étroit dans Verdun où nous étions en Garnison, fit demander au Roy permission de se loger aussi dans MontFaucon qui est une jolie Ville à quelques lieuës de Verdun. Monsieur de Ville alors Gouverneur de Verdun en écrivit à la Cour, & obtint de la Reine regente la grace que nous demandions. Sa Majesté en écrivit à Monsieur de Nevers Gouverneur de la Province, & lors qu'on eut reçu cette lettre, on me choisit pour la porter à Cassine lieu ordinaire de la demeure de Monsieur de Nevers, & pour rapporter en même temps les lettres d'attache necessaires pour le logement. Je partis

Comme j'arrivay à dix lieuës de
n à un Bourg nommé Raucourt
trois ou quatre heures aprés mi-
que je me disposois à continuer
hemin par une Forest qu'il falloit
, on me dit à l'Hôtellerie qu'on
conseilloit pas de passer seul cette
, parce qu'il y avoit beaucoup de
rs, qu'il valloit mieux que j'atten-
u lendemain, qu'on me cherche-
uelque bon guide, & qu'il se
oit rencontrer quelqu'un avec qui
erois plus surement. Je crus de-
uivre ce conseil, & ne me picquai
de bravoure pour m'exposer te-
rement lors que mon devoir ne
ngageoit pas. J'envoyay donc dans
utres hôtelleries pour sçavoir s'il
trouveroit point quelqu'un qui
asser la Forest. Il arriva heureu-
nt qu'un Chanoine qui s'en re-

temps à mon logis pour s'informer de la même chose que moy. Ainsi nous liâmes la partie pour faire ce voyage ensemble.

Le matin nous nous mîmes en chemin sur les huit heures avec un guide dont on nous rendit un bon témoignage. Etant avancez dans la Forest nous rencontrâmes un homme à pied qui avoit un haut-chausse rouge & un pourpoint bleu, & qui traversoit le chemin ayant un fusil sur son épaule. Je demanday à nôtre guide ce que vouloit dire cet habit bizarre; il me répondit que c'étoit un homme du pays qui chassoit. Le chemin par lequel nous marchions étoit extremement incommode à cause des branches d'arbres qui étoient fort basses & qui nous obligeoient à baisser continuellement la tête: ce qui me fit dire au Chanoine qu'il valloit mieux que nous missions pied à terre, & menassions nos chevaux par la bride. Et cette petite prévoyance ne servit pas seulement à nous soulager, mais encore à nous sauver la vie, puisque nous aurions pû difficilement échapper dans la rencontre qui nous arriva aussi-tôt aprés, si nous ne fussions

verent, & nous faisant compli-
Dieu vous garde, Messieurs,
irent-ils, où allez-vous donc
cela? Nous avions besoin en
ue Dieu nous gardast de la suitte
l compliment. Nous leur répon-
que nous allions à Verdun. Nous
endrons, s'il vous plaist, com-
, nous repartirent-ils fort hon-
ent; car nous y allons aussi bien
us. Moy qui ne jugeois pas qu'il
it avantageux de nous lier avec
le compagnie, & qui franche-
es prenois pour des voleurs, je
artis quoy que civilement, qu'il
oit un peu difficile que nous al-
loin ensemble, & qu'ils ne pour-
pas aisément nous suivre à pied
ui avions des chevaux. Comme
cherchoient qu'à commencer la



ſommes-nous moins gens d'honneur & moins gens de bien. Je repartis encore fort honnêtement à cette réponſe d'Allemand, que j'étois bien éloigné de les mépriſer, & que ce n'étoit pas mon humeur. Sur cela au lieu d'écouter ce que je diſois ils s'échauffent & s'emportent. Trois ou quatre autres ſortirent en ce même temps bruſquement du bois, demandant à leurs camarades dequoy il s'agiſſoit. Et prevenant preſque leur réponſe ils accoururent tous avec fureur en criant, tuë, tuë, armes bas. Je n'eus le loiſir dans ce moment que de me jetter ſur le bâton à deux bouts qu'avoit nôtre guide, lequel s'enfuit à l'inſtant avec tout le bon témoignage qu'on nous avoit rendu de lui; nous lâchâmes nos chevaux, & me ſerrant dos à dos contre le Chanoine, à qui je dis de ne me point quitter & de ſe deffendre de ſon côté avec ſon épée le mieux qu'il pourroit, je commençay à me ſervir de ce bâton avec toute l'adreſſe & toute la force dont j'avois beſoin en cette rencontre. Les grands coups que je leur allongeois de dix ou douze pas les écartoient & les empeſchoient de s'approcher trop prés de nous. Ils nous

es qui lui fournissoit une merveil-
ourage.
is soûtinmes de cette sorte plus
juart d'heure sans relasche con-
us ces gens armez d'hallebarde,
es à feu, & d'épées. Ils se servirent
e leurs fusils. Celui qui avoit
barde faisoit de trés-grands ef-
pour nous enfoncer. Mais com-
veillois continuellement sur lui,
ie les grands coups que je leur
is à tous momens avec mon bâ-
es tenoit toûjours en crainte, il
t nous faire aucun mal & n'osoit
s'hazarder. Le plus brave ou le plus
ix d'eux tous étoit un jeune rous-
jui me pressoit extraordinairement
e je trouvois à tous momens en at-
. Comme je commencois à me

jeune homme qui le contraignit un moment aprés de se retirer à quarante pas & de s'asseoir à terre. Jamais gens ne furent plus étourdis de nous voir si opiniastres pour ne nous point rendre à tant de monde qu'ils étoient; & je m'assure que s'ils avoient pû prévoir une telle suitte de leur premier compliment ils se seroient épargné à eux-mêmes & à nous tant de fatigue inutile. Enfin lorsqu'ils virent le plus hardi de leur compagnie blessé, ils commencerent peu à peu à se relâcher & à parlementer entr'eux. Ce qui nous fit juger qu'il étoit temps de penser à la retraitte. Nous nous jettâmes donc tout d'un coup dans le bois, & nous sauvâmes dans le plus étrange équipage que l'on puisse s'imaginer, n'ayant ny manteau ny chappeau, non plus que mon épée que je ne retrouvay plus à mon côté. Comme nous étions hors d'haleine & dans le dernier épuisement nous nous reposâmes un peu dans des buissons. Nos chevaux qui au premier coup de fusil avoient pris la fuite nous attendirent à une lieuë delà tout essoufflez. Nous les trouvâmes en un si mauvais équipage que leurs brides & leurs san-

gles étoient rompuës & les pistolets brisez. Nous ne laissâmes pas de gagner comme nous pûmes un bourg nommé Beaumont.

Le bruit de nôtre avanture s'étant répandu les Juges des lieux nous vinrent trouver, & nous obligerent malgré nous de demeurer un ou deux jours, à cause qu'ils avoient ordre de faire le lendemain une recherche avec main forte dans la Forest pour découvrir ces voleurs dont tant de personnes faisoient tous les jours des plaintes publiques, & qu'ils esperoient que nous pourrions peut-être en reconnoître quelqu'un. Il arriva en effet le jour suivant que ce jeune homme que j'avois blessé fut arrété n'ayant pas pû se sauver. Je le reconnus aussi-tôt: & il fut lui-même contraint d'avoüer la verité. Nous partîmes cependant nous autres en laissant-là ce miserable sur le point d'être pendu; & je me rendis à Verdun avec les lettres d'attache de Monsieur de Nevers pour le logement de Mont-Faucon.

III. Le Lieutenant de nôtre Compagnie ayant été tué au bout de quelque temps j'eus sa charge, & je remis

le Drapeau entre les mains de Monsieur de Boulogne. Je demeuray dans Nogent sur Marne en Garnison dans le temps que les Princes se broüillerent avec le Roy Loüis XIII. & commencerent à lever des troupes ayant pour eux beaucoup de Noblesse du Bassigny : ce qui fut cause que Nogent se trouva environné d'ennemis. Monsieur de Boulogne qui avoit affaire pour lors à Paris me confia la place avec la qualité de Lieutenant de Roy qu'il me fit avoir.

IV. Quelque temps avant cette guerre un Gentilhomme de deux lieuës de Nogent, nommé Guyonnel e trouva si mal dans ses affaires qu'on lui decretta sa terre de Bonnecourt. Monsieur de Boulogne l'ayant achetté, cet homme fut si desesperé de se voir contraint de sortir de sa maison, qu'il regarda cette nouvelle guerre comme une heureuse occasion de s'en venger, & qu'il prit party avec les Princes afin de rentrer par force dans Bonnecourt. Mais Monsieur de Boulogne ayant comme prévû son mauvais dessein avoit mis quelques bons soldats pour la garde du Château.

Guyonnel avoit encore un parent nommé Aurillot qui étoit aussi dans le party des Princes, & avoit levé une Compagnie de Chevaux-legers, avec laquelle il resolut de venir forcer & piller Bonnecourt. Il vint d'abord demander à y loger; & se voyant refusé il se mit à piller le Village, & dit qu'il en feroit bientôt autant au Château. Il s'en approcha en effet comme pour y entrer par force; mais les soldats qui le gardoient témoignant être resolus de se bien deffendre & commençant à tirer sur lui l'obligerent à se retirer. Le dépit qu'il en conçut lui fit mettre le feu à la basse-court, & le porta jusqu'à cet excés de barbarie que d'y brûler le Fermier, sa femme; & ses enfans qu'il repoussa cruellement lors qu'ils vouloient se sauver au travers du feu. Bonnecourt étant proche de Nogent cette nouvelle y vint bientôt; car outre qu'on avoit entendu tirer, & vû même la flamme, quelques habitans vinrent crier qu'on mettoit tout à feu & à sang. J'en fus surpris & affligé au dernier point ayant une extrême horreur des moindres violences. Mais je me trouvai tout-à-fait embarrassé, n'ayant que tres-peu de

Gentilshommes pour parens, comme le Marquis de Creance, de Clermont, & autres qui étoient aussi-bien que lui dans le party des Princes. il les assembla pour leur dire l'affront qu'il avoit reçu de moi, & le dessein qu'il avoit de recouvrer son honneur. Il les pria donc de se joindre à lui pour cela, & de jurer tous ensemble une guerre mortelle au Gascon : car c'est ainsi qu'il me nommoit par mépris. Ces Messieurs n'eurent pas beaucoup de peine à lui promettre ce qu'il demandoit, & déclarerent hautement la guerre au Lieutenant de Roy de Nogent.

Sur l'avis qu'on m'en donna j'assemblay quelques gens de cheval, & je me mis en état non seulement de me deffendre, mais même de les attaquer par diverses courses. Mon principal but étoit de prendre prisonnier Aurillot pour lui faire réparer le crime horrible qu'il avoit commis dans Bonnecourt, ne pouvant pas oublier une si grande barbarie. Je mis en campagne des espions de tous côtez pour m'assurer des differens lieux où il alloit & demeuroit; afin de pouvoir choisir celui qui me seroit le plus propre pour executer mon dessein.

dessein. Un de mes espions m'avertit un jour qu'Aurillot devoit coucher à trois lieuës de Nogent en un Château nommé Persé ou en un autre nommé Persigny qui n'étoit qu'à une demie lieuë du premier, dans le dessein qu'il avoit d'aller en party le jour suivant proche de Langres qui tenoit pour le Roy. J'envoyay à l'heure même à toute bride dire à Monsieur de Francieres Gouverneur de Langres, à Monsieur de Rhesnel Gouverneur de Chaumont, & à Monsieur de Saint Aubin Gouverneur de Montigny qui étoient trois places unies à Nogent, & qui s'étoient promis reciproquement secours contre ces coureurs, que s'ils vouloient m'envoyer quelques troupes, je les assurois de faire le lendemain matin Aurillot prisonnier, & qu'il y alloit du repos public, puisque c'étoit presque luy seul qui tourmentoit tout le païs.

Monsieur de Rhesnel, & Monsieur de Saint Aubin m'envoyerent aussitôt quelques gens de Cheval, & Monsieur de Francieres voulut venir en personne; mais il arriva un peu tard: Car dans le moment que le secours de ces deux au

tres Messieurs fût arrivé, comme je n'avois point de temps à perdre, je disposay ce que j'avois de monde en état de sortir, qui fût environ soixante chevaux & autant de mousquetaires, & je partis avec ce monde sur le minuit & vins investir le village de Persigny où Aurillot s'étoit retiré. Je plaçay des corps de garde à toutes les avenuës; & j'allay avec le reste de mes gens sans faire de bruit escalader la maison. Je ne pus pas néanmoins le faire si doucement que ceux de dedans ne l'entendissent & ne fissent leurs efforts, pour l'empêcher. Mais nous en fûmes les maîtres: & ayant enfoncé les portes nous donnâmes une tel frayeur à tous ceux qui s'y trouverent, qu'ils ne firent presque point de resistance. Aurillot ne voyant aucune voye pour se sauver se barricada dans une chambre; & ayant un pistolet à la main, il cria que le premier qui avanceroit il le tuëroit, & qu'il mourroit plûtôt que de se rendre à moy, se sentant sans doute assez coupable pour juger qu'il ne devoit pas attendre de moy une trop bonne composition. Il demanda en même tems s'il n'y avoit point d'autre commandant.

Surquoy on lui dit que Monſieur de Francieres venoit d'arriver, & que s'il vouloit ſe remettre entre ſes mains je voulois bien y conſentir. Aurillot prit ce party, & fut fait ainſi priſonnier. Tous ſes gens le furent auſſi hors quelques-uns qui à la faveur de la nuit ſe ſauverent dans des maiſons.

VI. Nous jugeâmes Monſieur de Francieres & moy que nous devions amener nos priſonniers à Langres: mais étant prêts d'y entrer nous fûmes bien étonné de voir tous les Bourgeois ſortir de la ville au devant de nous. La joye qu'ils eurent d'apprendre qu'on amenoit Aurillot priſonnier, ne leur put permettre de l'attendre dans les murailles de leur ville; & l'un d'eux plus prevoyant & plus zelé que les autres ayant peur qu'il ne compoſât pour ſa rançon, comme c'étoit l'ordre s'il n'eût point commis cette barbarie à Bonnecourt; crut qu'il valloit mieux y remedier de bonne heure, & tira ſur lui un coup de mouſquet. Mais il fut ſi mal adroit qu'au lieu de ſa tête, il donna dans la mienne, ayant percé mon cordon & mon chapeau ſans toutefois me bleſſer. Cette chaleur nous ſurprit

un peu, & me fit dire à Monsieur de Francieres qu'il n'y avoit pas-là de sureté pour Aurillot, & qu'il valoit mieux le conduire à Nogent : mais il repartit qu'il alloit parler à ce peuple ; & s'étant à l'heure même avancé, il leur fit entendre que s'ils vouloient laisser faire la justice de cet ennemy public, ils auroient toute satisfaction, mais que s'ils usoient de violence, on seroit contraint de le faire conduire ailleurs. Ce discours les arrêta ; & ils donnerent parole, qu'on ne lui feroit aucun mal aimant mieux le voir mourir sur un échaffaut ; ainsi on le fit entrer dans la ville & on le mit en prison.

VII. Cette nouvelle de la prise d'Aurillot fit un grand bruit dans le païs. Toute la Noblesse monta à cheval, & envoya le demander à rançon à Monsieur de Francieres comme étant prisonnier de guerre. Monsieur de Francieres leur fit réponse que c'étoit moy qui l'avois pris, & que m'appartenant de droit ils devoient s'addresser à moy : mais que quand il en seroit absolument le maître il ne pourroit pas le traiter comme un prisonnier de guerre, ayant été pris non seulement com-

me ennemy du Roy, mais comme destructeur de tout le païs, & comme un incendiaire public qui avoit brulé hommes & villages, & commis des cruautez qui n'étoient pas selon les regles ordinaires de la guerre. La Noblesse lui renvoya dire que ce ne pouvoit être qu'un sujet de tirer une plus haute rançon pour le dédommagement ; & qu'ainsi ils le supplioient de la taxer, & de vouloir bien qu'ils lui eussent tous ensemble une particuliere obligation de cette grace. Monsieur de Francieres se trouva embarassé ne voulant pas se broüiller avec la Noblesse du Païs : & prévoyant toutes les suittes de cette affaire, il me dit qu'il ne croyoit pas pouvoir garder davantage ce prisonnier, & que je visse si je voudrois le prendre en ma garde, parce qu'il seroit obligé de le donner à rançon. Pour moy qui ne jugeois pas devoir preferer aucune consideration à mon devoir : je lui répondis que je m'en chargeois de bon cœur & que je le garderois seurement. Ainsi dés le lendemain deux heures avant le jour, je le pris avec mes Cavaliers, & le conduisis à Chaumont, où je le mis dans une bonne prison.

Monsieur de Francieres fit dire en même temps à la Noblesse qu'il ne l'avoit plus, ne l'ayant pû refuser à celui qui l'avoit fait prisonnier, & à qui il appprtenoit. Cette nouvelle les troubla fort ne doutant pas que je ne fusse resolu de soutenir jusqu'au bout ce que j'avois commencé. La seule consolation qui leur resta fut qu'étant condamné à Chaumont, il en appelleroit à Paris; & que dans un si long chemin ils pourroient bien trouver lieu de le sauver. Ils envoyerent néanmoins me le demander; & sur le refus que je leur en fis ils dirent qu'on se hâtât donc de lui faire son procés, esperant pour la raison que j'ay marquée de le delivrer plus promptement. On leur donna satisfaction. Car en peu de jours il fut condamné à avoir le cou couppé & à dédommager tous ceux qu'il avoit ruïnez.

De cette Sentence il en appelle à Paris, & demande à y être conduit. Il fait avertir aussi-tôt tous ses parens que s'ils vouloient le sauver, il étoit tems de le faire. Ses parens assemblerent leurs amis, & montant tous à cheval ils se vinrent mettre en embuscade

ſur le chemin par où ils croyoient qu'il dût paſſer. Mais je leur donnay facilement le change ayant envoyé retenir une Hôtellerie de Bar-ſur-Aube qui étoit le grand chemin de Paris, & écrit au maître de me tenir une chambre prête pour le lendemain au ſoir. Tous ces Meſſieurs qui en avoient été avertis s'aſſurerent ſur cet ordre que j'avois donné, & n'ayant aucun ſupçon d'autre choſe, ils ſe poſterent au lieu où j'ay dit. Cepedant je fis partir Aurillot dés le même jour ſur les huit heures du matin à la veuë de toute la ville, l'ayant fait mettre dans une charette couverte, & luy donnay pour eſcorte trente bons ſoldats, dont vingt-quatre au bout de trois lieues s'en revinrent, & les ſix autres ſous la conduitte d'un Sergent le menerent non par le chemin de Bar-ſur-Aube que je leur avois bien recommandé de quitter, mais par un autre qui eſt tout de bois & qui les couvrant les mit dans une entiere ſureté. Ainſi tout cet arriere-ban de Nobleſſe fut trompée n'ayant pû s'imaginer que l'on dût prendre un chemin qui étoit plus long de trente lieuës ; & aprés avoir été plus de

quatre jours à cheval ils abandonnerent leur entreprise. L'escorte conduisit heureusement le prisonnier jusqu'à Paris, où Monsieur de Boulogne l'attedoit avec impatience & avec grande inquietude sçachant que tant de monde étoit en campagne pour le sauver. Il le fit mettre dans la Conciergerie & poursuivit vigoureusement son procés.

Cependant la Paix de Loudun se conclut, & l'amnistie fut accordée sans reserve. Monsieur de Boulogne en étant averty prit la poste & alla en Cour demander que les incendiaires n'y fussent pas compris au moins sans exception comme ayant commis des actions trop noires & trop cruelles. Il obtint ce qu'il demandoit, & on en fit un article particulier dans le traitté de la Paix.

VIII. Tandis que Monsieur de Boulogne étoit occupé à Paris à poursuivre son procés je n'étois pas moins occupé que lui à Nogent à me soutenir contre toute cette Noblesse qui étoit au desespoir de l'affront qu'elle croyoit avoir reçûë. Il y en eut même quelques-uns qui par bravade me firent

dire

dire que si je sortois les portes, on pourroit voir ce que j'étois à la campagne, & qu'on en jugeroit mieux que dans les murailles d'une ville. Il arriva de cette sorte qu'en travaillant pour les interests du Roy & pour le repos du public, je m'attiray cent affaires sur les bras dont j'eusse eu peine à sortir, si je m'étois abandonné inconsiderément au zele & au feu de la jeunesse. Comme je ne croyois pas devoir reculer dans les rencontres, je ne jugeois pas non plus devoir faire de demarches trop precipitées. Aussi m'étant fait tant d'ennemis à la fois, où jeusse été obligé d'engager tous mes amis, ce que j'ay toujours évité autant qu'il m'a été possible ; ou je me fusse rendu ridiculement comme le but de tous les braves de ce païs-là. Je pris donc par necessité le party qui me parut le plus sage & le plus seur, qui fut d'allier autant que je pourrois la prudence avec la fermeté dans toute la conduite de cette affaire ; & par cette voye je vuiday dix-sept querelles que j'avois en même temps, sans être obligé de tirer l'épée : ce que je remarque à dessein, parce qu'il me paroît que le vray hon-

neur ne consiste pas dans un courage aveugle & brutal, & que j'ay crû toute ma vie que rien n'étoit plus digne d'un homme vrayement genereux que de s'éforcer de gagner ses ennemis par des voyes honnestes, & de les vaincre par sa moderation & par sa sagesse. Chacun en jugera comme il lui plaira; mais enfin je puis dire que ceux mêmes de ces Gentils-hommes dont je parle qui se croyoient le plus offensez témoignerent assez depuis qu'ils m'estimoient d'avantage d'en avoir ainsi usé à leur égard, & de les avoir comme forcé d'être mes amis. Il ne sera peut-être pas mauvais d'en rapporter icy un exemple afin de faire mieux comprendre ce que je dis.

IX. Le Roy avoit ordonné à Monsieur de Boulogne de faire contribuer cinquante villages des environs de Nogent pour la subsistance de sa place, ce qui n'étoit pas une chose fort nouvelle, puis qu'elle se pratiquoit depuis long-temps. Comme j'agissois pour lui en son absence, j'envoyay signifier à ces villages l'ordre du Roy. Mais je fus un peu surpris quand je sçeus que plusieurs de ces Paroisses

qui appartenoient à un mêmeSeigneur qui étoit leBaron deClermont avoient répondu qu'ils ne payeroient rien & que leur Seigneur le leur avoit deffendu. On me rapporta de plus que ce Seigneur avoit dit,que si dePontis y trouvoit à redire & qu'il n'en fut pas content, il étoit aisé de le satisfaire d'une autre sorte. Je ne répondis autre chose à ce rapport sinon que je le verrois.

Mais quoi que je me sentisse fort picqué d'un tel compliment je considerray que je ne devois pas mêler mes interests particuliers avec ceux du Roy, & que j'étois obligé de tenter d'abord toutes les voyes de l'honêteté pour m'acquitter de ma charge & mettre ce Seigneur dans son tort, afin que je ne me pusse rien reprocher. C'est pourquoy quelques jours aprés je m'en allay chez lui, & lui fis dire que j'étois venu pour avoir l'honneur de le voir. Il en fut surpris ne m'attendant pas, & il me vint recevoir. Je lui dis d'abord que je venois lui rendre mes civilitez; &aprés quelque entretient indifferent, l'heure étant venuë de dîner, il m'en pria d'une maniere que je ne pus pas le refuser: il n'y avoit avec nous deux que

Madame de Clermont. Aprés être sortis de table je lui dis qu'outre l'honneur que j'avois voulu avoir de le saluer, j'étois venu pour lui parler de l'ordre que j'avois reçû du Roy de faire contribuer cinquante villages, dont plusieurs lui appartenoient; & que je le suppliois de leur commander d'obéir à cet ordre du Roy que je lui presentay en même temps. Il me répondit que cette affaire étant celle de Monsieur de Boulogne & non la mienne, comme il n'étoit pas bien avec lui, il ne pouvoit pas y consentir, & que si c'eût été pour moy en particulier, il me l'auroit accordé de bon cœur. Je lui repartis qu'ayant l'honneur d'être Lieutenant de Roy dans le Gouvernement de Monsieur de Boulogne, son interest étoit le mien, & qu'il me fit la grace de ne les point séparer: que d'alleurs c'étoit l'affaire du Roy, & non celle de Monsieur de Boulogne; & que si absolument il ne vouloit point faire contribuer ses villages, je le suppliois de me signer ce refus au bas de l'ordre du Roy, afin qu'il ne me pût servir de décharge. Lui fort surpris me dit avec chaleur, qu'il ne le signeroit

point, & ne feroit point non plus contribuer ses Paroisses : puis il ajouta brusquement en se tournant vers son Page ; apporte moy mon épée, & il me dit ; il vaut mieux que nous allions nous promener dans le jardin. Je compris ce qu'il vouloit dire : mais je me tenois bien assuré en faisant ma charge, & obéïssant aux ordres du Roy.

Il me fit faire un tour de jardin m'entretenant de choses generales, me mena ensuite dans un grand parc qui étoit beaucoup plus reculé, & m'en fit faire tout le tour me regardant continuellement & observant ma contenance, qui fut toujours celle d'un homme qui ne craignoit rien en soutenant les interests du Roy & de sa charge. Enfin comme il vit que j'étois toujours également ferme & également honeste, il s'avisa tout d'un coup de me dire qu'il faisoit tant de cas de moy, qu'en ma consideration, puisque je le desirois ainsi, il feroit payer ses villages, mais que ce n'étoit pas pour l'amour de Monsieur de Boulogne. Je lui répondis que je lui étois obligé de sa civilité ; que pourvû qu'il fit executer les ordres du Roy, il n'im-

portoit pas en faveur de qui il l'accordoit : mais que j'étois néanmoins obligé de lui dire qu'il devoit se souvenir qui étoit Monsieur de Boulogne, & ne pas oublier la liaison qui avoit toujours été entre leurs maisons ; qu'ainsi il ne devoit pas la rompre lorsqu'il y avoit autant de raison que jamais de la conserver, & que les qualitez si avantageuses qu'ils possedoient l'un & l'autre sembloient devoir être comme un nouveau lien pour les unir d'avantage ; qu'au reste je le suppliois encore une fois de croire que les interests de M. de Boulogne étoient les miens, & ne devois point être separez. Je le priay en même temps de me donner par écrit l'ordre qu'il vouloit envoyer à ses villages, afin qu'ils ne pussent douter de ce que je leur dirois, n'y avoir aucune excuse si je les contraignois d'obéïr. Il m'accorda tout ce que je lui demanday, marquant dans l'écrit, qu'il commandoit à tous ses villages de contribuer, & qu'il prioit M. de Pontis de les y forcer, s'ils le refusoient. Nous prîmes congé ensuite l'un de l'autre nous donnant reciproquement des assurances d'une veritable amitié, telle

qu'en effet elle fut toujours depuis. Et cet exemple qui pourra peut-être servir à plusieurs pour les retenir dans les termes d'une conduite temperée & d'un courage reglé, me servit beaucoup à moy-même pour terminer un grand nombre d'autres differens. Car la fin de cette affaire fit un tel éclat dans le païs que tous ceux qui étoient mal avec moy commencerent à me regarder autrement qu'ils n'avoient fait jusqu'alors ; & cherchant même les moyens de s'accommoder devinrent la pluspart mes amis, jugeant sagement qu'il n'y avoit point de des-honneur à vivre bien avec une personne qui avoit ainsi engagé l'un des principaux d'entr'eux à devenir son amy d'ennemy qu'il étoit auparavant. Je puis dire aussi que cette même conduite d'honnêteté, dont je tâchois d'user autant qu'il m'étoit possible en toutes rencontres, ne m'acquit pas seulement l'amitié de la Noblesse qui s'étoit d'abord si fort élevée contre moy, mais encore l'affection de tout le peuple de Nogent, qui en reconnoissance de l'amitié que je leur témoignay dans toutes les guerres observa toujours depuis de

me venir apporter le vin de la ville lorsque je passois par Nogent, comme si j'en eusse été encore Lieutenant de Roy : Ce que je dis non par rapport à moy-même, mais desirant seulement de faire remarquer à ceux qui sont engagez dans les emplois combien la douceur est preferable en toute manieres au Gouvernement imperieux, sur tout lorsqu'elle est soutenuë dans les rencontres par la fermeté.

Pour conclure cette affaire qui m'a donné lieu de rapporter tout ce que je viens de dire, & qui fut la cause d'une grande partie des querelles, dont j'ay parlé, M. de Boulogne poursuivit vigoureusement le procez contre Aurillot, & fit bien-tôt confirmer la Sentence de Chaumont par un Arrêt qui le condamna à avoir le coup couppé en pleine Greve, & à porter sur son dos un écriteau qui marquoit le sujet de sa condamnation en ces termes ; *Pour brûlement & incendies* : Ce qui donna bien de la joye à tout le païs où il étoit regardé comme un ennemy public.

X. Deux années aprés la premiere guerre des Princes, ils en recommence-

rent une seconde. Monsieur de Boulogne m'ayant mandé de l'aller trouver avec une recruë de deux cens hommes que j'avois levez autour de Nogent, je me disposay à l'aller joindre à l'armée que commandoit M. le Marêchal de Bassompiere, où nôtre Regiment de Champagne étoit déja arrivé : & je partis avec ma recruë ayant seûlement un jeune Enseigne avec moy nommé Saint Aubin. Nous avions à peine fait deux journées de chemin qu'on nous vint donner avis que M. le Cardinal de Guise étoit proche avec six cens chevaux qu'il avoit levez autour de Metz, & qu'il menoit joindre l'armée des Princes vers le Pont de Sé. La partie n'étant pas égale, je pensay à gagner promptement Sezanne petite ville qui tenoit pour le Roy : mais comme il falloit traverser une grande campagne, j'apprehendois d'y être surpris, & j'eusse bien souhaité de trouver quelque moyen de me couvrir.

Il arriva heureusement que je r ncontray un grand nombre de charettes de Bar-sur-Aube chargées de vin, que je jugeay fort propres pour me servir à me retrancher au cas que je me trou-

vaſſe ſurpris dans la plaine. Je dis donc à tous ces chartiers qu'il falloit qu'ils nous miſſent à couvert, s'ils vouloient que nous les ſauvaſſions eux-mêmes, & je leur donnay parole qu'ils ne courroient point d'autre peril que celui auquel nous ſerions expoſez les premiers. Le danger où ils ſe trouvoient eux-memes joint à la neceſſité où ils ſe virent de m'obéïr, les porta à décharger promptement leur vin, parce que je voulois qu'ils ſe miſſent en état d'aller plus vîte. De toutes ces charettes jointes enſemble j'en fis deux files, que je fis marcher à droit & à gauche de mes gens dont je formay un bataillon; & je donnay ordre à celles de la tête & de la queuë de ces deux files, de s'approcher l'une de l'autre dés qu'elles verroient les ennemis, afin de fermer entierement le bataillon.

XI. Nous n'eûmes pas beaucoup marché dans cet ordre, qu'étant encore à une lieuë de Sezanne en pleine campagne, nous vîmes paroître les premiers courreurs des ennemis ſur le haut d'une colline qui bornoit d'un côté cette plaine. Nous découvrîmes bien-tôt aprés tout le gros qui étoit de

six escadrons qui s'avançoient droit à nous. Je fis faire alte à nos gens qui furent dans le même instant fermez par les charettes selon l'ordre que j'avois donné ; & je tâchay de les animer au combat, les assurant que s'ils vouloient executer fidelement mes ordres, je les degageroient du peril où ils se trouvoient, mais que s'ils ne le faisoient pas, leur perte étoit inévitable. Je leur donnay aussi ma parole que s'il arrivoit, comme je ne le desesperois pas, qu'ils fissent quelque butin par les dépoüilles de ceux qu'ils tueroient, il seroit tout entier pour eux, & que je n'y voulois point avoir d'autre part que celle de leur procurer la gloire de vaincre, & en sauvant leur vie, de les enrichir aux dépens de leurs ennemis. Le peril pressant où ils étoient, & l'esperance que je leur donnois, les rendit parfaitement obéïssans, & ils m'assurerent qu'ils s'acquiteroient fidelement de leur devoir. Ayant formé comme j'ay dit un seul bataillon de tous nos gens, je fis faire face de tous côtez au dernier rang, afin que de quelque côté que vinssent les ennemis, on fût en état de les recevoir. J'en-

détachay ſeulement une vingtaine que je plaçay à ſix pas hors des charettes, en deux rangs de dix chacun, afin qu'ils puſſent faire leurs decharges plus facilement que s'ils euſſent été enfermez. Je leur ordonnay de mettre un genoüil en terre pour être plus ſeurs de leur coup, & de ne tirer qu'à bout portant, & lors que je le dirois.

XII. Monſieur le Cardinal de Guiſe qui étoit en perſonne à la tête de ces ſix eſcadrons de Cavalerie, nous envoya dire par un Trompete que nous euſſions à mettre les armes bas, comme étant de force inégale pour lui reſiſter: & il nous fit aſſurer en même temps qu'il nous feroit bon quartier, mais que ſi nous refuſions de nous rendre, il feroit main baſſe ſur nous, & tailleroit tout en pieces. Je répondis au trompette que je remerciois Monſieur le Cardinal de Guiſe de la grace qu'il nous offroit; Que nous ne demandions point d'autre quartier que celui que nous pourrions nous procurer par une bonne défenſe, pour laquelle nous étions tous preparez; & qu'il ne vint plus en parler, parce qu'on ne le regarderoit plus que comme en-

nemy. Une réponse si ferme fit deliberer quelque tems ce Cardinal sur ce qu'il avoit à faire ; & il resolut de renvoyer une seconde fois le Trompette pour tâcher de nous épouvanter par de nouvelles menaces : mais je lui fis crier par mes gens qu'on alloit tirer sur lui s'il approchoit, & je commanday pour l'étonner, qu'on le couchât en joüe. Il obéït à un ordre si pressant, & M. le Cardinal de Guise voyant bien que nous étions resolus à nous défendre fit détacher cinquante maîtres, & leur commanda de venir reconnoître nos rechanchemens. Ces Cavaliers passerent autour de nous à une distance assez éloignée pour que je ne fisse point tirer sur eux. Ils s'en retournerent faire rapport, & i's eurent ordre sur le champ de venir pousser la tête de nôtre retranchement, ce Cardinal les assurant que lorsqu'il auroient rompu les premiers, il viendroit fondre avec tout le gros. Ils vinrent donc d'abord au trot, & lorsqu'ils furent à deux portées de pistolet, ils picquerent au grand galop comme voulant enfoncer nos vingt mousquetaires. Je les laissay approcher jusqu'à la por-

rée du pistolet, & je commanday à ceux du premier rang de tirer, ce qu'ils firent si resolument & si sagement qu'ils en jetterent plusieurs par terre. Le reste fit la caracolle n'osant avancer, à cause que les dix autres mousquetaires ayant pris à l'instant la place de ces dix premiers qui avoient tiré, étoient tout prests d'en faire autant. Etant ainsi retournez en plus petit nombre vers le gros, j'envoyay dans cet entre-temps foüiller les morts, ausquels on trouva prés de cent pistoles, que je mis toutes dans un chapeau les faisant sonner, & disant; Enfans, c'est tout pour vous; je n'y pretends rien que de vous en faire le partage: cet heureux commencement nous presage la victoire;courage! & attendons de pied ferme qu'ils nous en viennent apporter autant.

Ce discours joint à la vuë de cet argent & du premier avantage qu'ils avoient eû les anima, & leur fit souhaiter avec ardeur qu'on les attaquât de nouveau dans l'esperance d'un plus grand butin. Aussi ne furent-ils pas long-temps à être satisfaits. On vit bien-tôt un de ces six escadrons s'avancer au trot à la portée du fusil, &

se separer tout d'un coup en deux pour venir fondre de chaque côté du bataillon : mais comme les premiers rangs faisoient face de tous côtez, on leur fit de derriere nos charettes une si rude décharge à brusle pourpoint, que plusieurs hommes & chevaux demeurerent sur la place, & quelques cavaliers démontez, furent contraints pour se sauver de demander la croupe à leurs compagnons. Ils se retirerent ensuitte vers le gros, & allerent voir s'ils recevroient un nouvel ordre de se venir faire assommer. Je fis encore foüiller lesmorts,ausquels on trouva une vingtaine de pistoles qui encouragerent de nouveau nos soldats.

XIII. Cependant Monsieur le Cardinal de Guise voyant que la nuit approchoit, & jugeant bien qu'il perdroit beaucoup de mondes'il attaquoit deux cens hommes desesperez & retranchez, se resolut de camper dans un petit bois qui étoit proche, & de nous tenir ainsi assiegez en attendant qu'il pût avoir quelque renfort. Comme donc il avoit besoin d'infanterie sans laquelle il ne croïoit pas pouvoir nous forcer, il envoya à quelques garnisons

voisines, & demanda qu'on en fit venir. Mais lorsque j'eus appris son dessein, je crus qu'il ne me seroit pas avantageux de l'attendre jusqu'au lendemain; & qu'il étoit necessaire de tenter de nous sauver à la faveur de la nuit. Il s'agissoit donc de décamper sans que les sentinelles & les corps de gardes des ennemis s'en apperçussent; & je pensay pour cela devoir faire mine de camper aussi bien qu'eux, & de n'avoir nul dessein de me retirer. Je fis allumer de grands feux dans nôtre camp, & faire grand bruit aux soldats, comme de gens qui se divertissent; & je leur marquay que lorsqu'ils verroient allumer un nouveau feu sur le minuit, ce leur seroit un signal pour décamper, & suivre chacun son chef de file sans dire un seul mot. Je commanday aux charettes de ne pas branler de la place jusqu'à ce que nous eussions gagné le bois, craignant le bruit des chevaux & du charroy, & sçachant par la connoissance que j'avois de la carte du païs que nous trouverions un petit bois dans lequel nous pourrions marcher toujours à couvert jusqu'à Sezanne.

Ce dessein pris les ordres donnez,

&

& minuit venu, je fis allumer le feu qui fut le signal auquel tout le monde obeït; & en peu de temps nous gagnâmes le bois dont j'ay parlé, sans qu'il parût en aucune sorte que les ennemis eussent découvert nôtre marche. Nous arrivâmes à la pointe du jour sur les fossez de Sezanne, où nous étions tout-à-fait en sureté. Je tins la parole que j'avois donnée aux soldats, & leur distribuay les dépoüilles des ennemis. Ainsi la joye qu'ils eurent de se voir sauvez contre toute apparence, s'augmenta encore par la vûë du gain qui leur en revint. Mais elle fut encore plus grande lorsque nous apprîmes quelques heures aprés que les ennemis nous avoient suivis jusques dans le bois, & qu'ils ne l'avoient point passé, ayant sçu que nous étions déja arrivez à Sezanne.

Cette action plut fort à Monsieur le Cardinal de Guise qui témoigna estimer beaucoup le courage de ceux qui avoient osé ainsi lui resister; & il s'enquit particulierement qui étoit le commandant. Elle fit aussi beaucoup de bruit dans le pays, dans l'Armée, & jusqu'à la Cour, à cause du grand nombre de

ceux qui nous avoient attaquez, & de la qualité de celui qui les commandoit. Mais on en parla d'abord fort diversement. Car le bruit courut que deux cens hommes de pied ayant été rencontrez en plaine campagne par six cens chevaux sous la conduite de Monsieur le Cardinal de Guise, ils avoient été taillez en pieces. Mais la verité fut bien-tost connuë, & l'on apprit avec joye tout ce qui s'étoit passé.

XIV. Quelque temps aprés que nous eûmes joint l'Armée au pont de Sé, la paix fut concluë. Le Roy voulant faire la reveuë de ses trouppes ordonna qu'on les mît en bataille, & qu'on les fit défiler devant lui. Ce fut-là que Monsieur le Cardinal de Guise fit paroître une bonté & une generosité toute extraordinaire à mon égard. Car étant rentré dans l'obeïssance qu'il devoit au Roy, & se trouvant alors auprés de sa personne, il dit à Monsieur de Villedonné Capitaine du Regiment de Champagne de lui montrer, quand le Regiment passeroit, un Officier nommé de Pontis qui étoit du corps. Lorsque je passay, & que Monsieur de Villedonné m'eût montré, il vint à

moy, & en presence du Roy même il m'embrassa, & me dit en propres termes, qu'il vouloit que je fusse son amy, m'ayant connu par ce qui s'étoit passé prés de Sezanne: qu'il se sentoit obligé de m'aimer aprés avoir fait une épreuve si particuliere de ma conduite; qu'il m'assuroit qu'il ne trouveroit point d'occasion de me servir qu'il ne le fit de tout son cœur; & qu'il vouloit que je l'employasse en tout ce qu'il pourroit, tant par lui-même, qu'auprés du Roy pour mon service. La surprise & l'étonnement extraordinaire où je fus d'une si grande generosité, ne m'empescha point de lui répondre avec toute la reconnoissance & la soumission que je lui devois, & de lui témoigner qu'il se vangeoit hautement de moi en me causant une confusion si publique devant le Roy & toute l'Armée. Le Roy cependant étoit fort en peine de connoître le sujet de ce pourparler: & Monsieur de Villedonné lui ayant dit sa pensée, qui étoit que Monsieur le Cardinal me parloit sans doute de ce qui s'étoit passé entre nous prés de Sezanne, il témoigna être bien aise de voir cet Officier, & de sçavoir en par-

ticulier de la bouche de Monsieur le Cardinal de Guise la maniere dont je m'étois sauvé d'entre ses mains. Le recit qu'il lui en fit me donna lieu d'être connu du Roy, & fut comme le premier fondement & la premiere origine de cette grande bonté qu'il m'a toûjours témoignée depuis, ainsi que je le ferai voir dans la suitte de ces Memoires. Il loüa beaucoup la generosité que Monsieur de Guise venoit de faire paroître à mon égard, comme elle étoit en effet trés-loüable, sur tout en une personne de sa qualité & de son merite: & ce Cardinal se souvint toûjours de ce qu'il m'avoit fait la grace de me promettre m'ayant témoigné tant de bienveillance jusqu'à la fin de sa vie, qu'en la maladie dont il mourut dans Xaintes il me fit venir, & me dit avec une bonté extraordinaire, que je devois regreter sa mort, puisque je perdois en lui un des meilleurs amis que j'eusse au monde, & qu'il m'en auroit donné des preuves s'il eût vécu davantage.

XV. Les trouppes furent ensuitte envoyées en divers quartiers sur les confins du Royaume; & le Regiment

de Champagne eut pour le sien la petite ville d'Oleron en Bearn. Nôtre Compagnie avec une autre furent logées en un fauxbourg qui s'appelle Mercadet : & les deux Capitaines s'en étant allez chez eux, avoient laissé leurs Compagnies à leurs Lieutenans dont j'étois le premier qui commandois ainsi le quartier. Au bout d'un an ou environ, la Guerre des Huguenots se r'alluma, & ils recommencerent à lever des trouppes. Monsieur le Marquis de la Force étoit Gouverneur du pays; mais comme il étoit des plus zelez pour le parti Huguenot, il abandonna le service du Roy, & travailla à amasser tout le plus de monde qu'il pouvoit. Ayant un jour envoyé un Trompette dans le fauxbourg de Mercadet publier que tous les Capitaines Religionaires eussent à se rendre au plûtôt à Pau ville capitale de Bearn où il demeuroit ordinairement, afin d'y recevoir ses ordres, je fus surpris d'entendre ces fanfares, & je m'avançai pour demander au Trompettes ce qu'il publioit, & pourquoi il étoit *si hardy* que d'oser sonner dans mon quartier sans ma permission, puisqu'il

sçavoit ce qui étoit trop connu de tout le pays que son maître avoit déja témoigné être moins affectioné au service du Roy qu'à celui de ses ennemis ; je lui commandai en même temps de se retirer, & le menaçai s'il ne le faisoit de lui apprendre que je sçaurois bien maintenir les interest de sa Majesté. Il quitta le lieu où il avoit commencé de sonner ; mais quand il fut un peu éloigné, il recommença à le faire comme auparavant. Ce mépris si visible de la deffense que je lui avois faite pour soûtenir les droits du Roy me mit en une grande colere ; & étant allé à lui aussi-tôt, comme je vis qu'à ce premier mépris de mes ordres il ajoûta une réponse insolente, s'appuyant sur l'anthorité de son maître, je lui arrachai sa Trompette, la lui rompis sur le dos & le chassay de mon quartier, m'assurant bien que le Roy ne desapprouveroit pas que je deffendisse ainsi ses interests contre un ennemi de sa Couronne.

J'allay neanmoins dans l'instant trouver Monsieur de Poyenne Lieutenant de Roy dans le Bearn qui étoit fort affectionné au service de sa Majesté, &

par consequent peu aimé de Monsieur le Gouverneur, & lui rendis compte de ce que je venois de faire. Il me témoigna que j'avois bien fait, & que je m'étois acquitté de ma charge. Mais parce que je prevoyois les suittes de cette affaire, me tenant bien assuré que Monsieur de la Force ne me le pardonneroit pas, & craignant même que si le Roy en entendoit parler n'étant pas informé de la verité, il ne blamât peut-être mon zele de quelque excez, je priay Monsieur de Poyenne qu'écrivant en Cour comme il faisoit, il voulût bien en dire un mot pour prévenir tous les mauvais bruits par lesquels on auroit pû décrier ma conduite. Il le fit, & si fortement, que le Roy pour m'assurer qu'il étoit satisfait de mon service, me donna le Gouvernement de la Tour d'Oleron qui étoit une petite forteresse qui dominoit sur la ville. Quoy que ce fût peu de chose en soi, & qu'il n'y eût pas grand revenu, il étoit de consequence que cette Tour fût entre les mains d'une personne fidelle pour tenir la ville en son devoir; & il ne m'étoit pas moins avantageux aprés l'action que j'avois faite, qui avoit

beaucoup éclatté dans le pays, que le Roy me témoignât publiquement la satisfaction qu'il en avoit euë, en me donnant ce Gouvernement, tandis que Monsieur de la Force me faisoit faire mon procez à Pau. Car s'il ne lui fut pas difficile de me faire condamner à avoir le cou couppé, il ne trouva pas la même facilité à le faire executer, puisque j'étois dans le party & sous la protection de sa Majesté.

XVI. La Guerre s'allumant toûjours davantage, nôtre Regiment de Champagne fut mandé au rendez-vous de l'Armée; ce qui m'obligea de penser à me deffaire de mon Gouvernement, ne voulant pas me borner à si peu de chose. Je voulus donc le remettre entre les mains de Monsieur de Poyenne qui me l'avoit procuré: mais aprés de trés-grandes instances qu'il me fit pour y demeurer, & les assurances qu'il me donna de me procurer dans la suitte quelque chose de plus considerable, comme il me vit absolument resolu de le quitter, il me força malgré moi d'y nommer celui que je voudrois. Je lui presentay un Gentilhomme nommé Domvidaut qui étoit de la Religion, mais

mais qui avoit toujours témoigné une si forte attache au service du Roy, que je le crus incapable de manquer jamais à son devoir. Et voulant même l'attacher encore davantage à Monsieur de Poyenne, je lui fis entendre qu'il lui étoit obligé de ce Gouvernement. Lui de son côté crut ne pouvoir mieux me témoigner sa reconnoissance qu'en me confiant son fils, qu'il me pria de recevoir en qualité de cadet dans la Compagnie dont j'étois Lieutenant.

XVII. Nous allâmes ensuite au siege de Saint Jean d'Angely que le Roy vint assieger en personne l'an 1620. Je ne rapporteray de ce siege qu'une occasion où je courus avec plusieurs autres un trés grand peril, dont il semble que nous ne fûmes sauvez que par une espece de miracle.

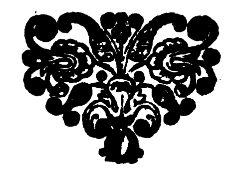
Comme on étoit tout prêt de faire joüer une mine, je fus commandé avec 40. hommes pour donner à la breche dans le moment qu'elle seroit ouverte, & par ce moyen ôter le temps aux ennemis de la reparer. Il falloit donc s'en approcher de fort prés, & avoir dequoi nous couvrir au cas qu'il fallût

nous retrancher. Je demanday p
cela des panniers ou des mannequi
au lieu de sacs dont on avoit accoû
mé de se servir, témoignant qu'il n
seroit plus aisé de les emplir que
pas des sacs qui ne se soûtiennent po
On nous en donna quarante qui n
servirent en effet beaucoup, mais
ne autre maniere que nous ne pensi
Nous nous avançâmes ensuite tou
plus prés que nous pûmes de la m
& il arriva qu'en joüant elle fit un
tout contraire à celui que l'on s'é
proposé : car au lieu de pousser les
res du côté de la ville, elle les rejett
nous, le terrain s'étant trouvé le
foible de nôtre côté, & nous ensev
sous ses ruines. Mais par le plus g
bonheur du monde comme j'avois
mettre à tous nos gens à mon exe
leurs mannequins sur leurs têtes
d'avoir les mains libres pour tenir
armes, & nous en servir, ils rompi
une partie du coup à la terre & aux
res, & empêcherent que nous n'en
sions la tête écrasée. Mais ils nous
rent de plus à pouvoir un peu res
en nous laissant un petit espace v
qui empêcha que nous ne fussio

touffez avant que d'être secourus. M. de Cominge qui étoit à la queuë de la tranché ayant eu des soldats blessez des pierres que la mine fit sauter, & jugeant de l'extremité où nous devions être, accourut pour nous secourir, & nous dégagea de dessous ces terres, pendant que les ennemis étoient occupez à reparer cette breche sans penser à nous.

Cependant ce qui par hazard nous sauva la vie à tous en cette rencontre, fut mis depuis en usage dans les Sieges. Car on se servit fort souvent depuis de ces mannequins comme trés-propres pour faire aisément des logemens, & se mettre promptement à couvert: ce qui porta même le Roy à témoigner que je lui avois rendu en cela un service considerable: & ce fut à peu prés la recompense que je reçus d'avoir couru un si grand peril. L'ardeur que je sentois pour la guerre jointe à l'éloignement que j'ay toujours eu des remedes m'empêcha de me faire saigner, comme on me le conseilloit: mais je me trouvay si mal d'avoir été ainsi froissé & enfermé dans ces terres, & d'avoir ensuitte plûtôt suivi mon ardeur in-

considerée que le conseil de mes am
que je garday pendant un mois une j
nisse qui me rendoit presque méco
noissable. Mais les parties nobles
voient toute leur vigueur, & le co
étant toujours bon, je ne me dispen
point de faire mes gardes à l'ordina
en l'une desquelles je reçûs un coup
carabine dans le corps, qui n'entr
pas fort avant ne me tint au lit que p
de temps.



LIVRE TROISIE'ME.

Ce qui se passa au Siege de Montauban. Grande & étroite union qui se forma entre le Sieur de Pontis & Monsieur Zamet, Mestre de Camp du Regiment de Picardie qui le fait Lieutenant de sa Mestre de Camp avec la qualité de premier Lieutenant des Armées du Roy. Le Sieur de Pontis tire toute l'Armée d'un grand peril. Le Siege est levé de devant Montauban. Excellent discours de Monsieur Zamet sur ce sujet.

I. LA ville de Saint Jean d'Angely s'étant renduë au Roy, sa Majesté s'en alla devant Montauban avec une Armée de vingt-quatre mille hommes ou environ, commandée par Monsieur le Connêtable de Luynes. Il l'investit le 17. d'Aoust de l'année 1621. Mon-

sieur le Connêtable avoit pour Lieutenans Generaux Messieurs ses freres, Messieurs du Maine, de Chevreuse, & de Lesdiguieres. Monsieur de Schomberg étoit grand Maître de l'Artillerie & Surintendant des Finances, & faisoit aussi en partie la charge de Lieutenant General. De ces troupes & de ces Chefs le Roy en fit trois attaques. La premiere étoit la sienne, où commandoit Monsieur le Connêtable & Messieurs ses freres; la seconde fut celle de Monsieur du Maine; & la troisiéme fut celle de Messieurs de Chevreuse & de Lesdiguieres. Monsieur du Maine attaquoit le fauxbourg de Villebourbon qui étoit fort retranché, & qui facilitoit aux ennemis l'entrée de leurs vivres & le commerce avec leurs voisins. Ainsi cette attaque quoique la plus importante, étoit la plus dangereuse & la moins facile. Celle de Monsieur de Chevreuse s'appelloit de Dumontier, & étoit plus foible que l'autre: ce qui fit que M. de Schomberg grand Maître de l'Artillerie y plaça ses principales batteries composées de vingt-quatre pieces de canon le mieux servy qui ait jamais été, parce qu'il étoit Surintendant des

Finances. Les Regimens de Picardie & de Champagne qu'il estimoit fort, étoient campez à cette attaque. Ayant dessein de faire avancer 14. pieces de canon beaucoup plus loin qu'elles n'avoient été posées d'abord que l'on avoit investi la place, il desira de sçavoir auparavant ce que c'étoit que ce faux-bourg de Dumontier, qui de loin paroissoit ruiné & inhabité, mais où il craignoit qu'on n'eût posté quelque embuscade qui pourroit venir enclouër son canon s'il l'approchoit de si prés. Il en parla aux Generaux qui ordonnerent que l'on commanderoit deux Officiers pour reconnoître ces lieux ; & nous fûmes M. de Cominge & moy nommez pour cela. L'ordre nous étant donné, je sautay en croupe derriere M. de Cominge, n'ayant pas alors mon cheval, & nous allâmes en plein jour passer à gay un courant d'eau nommé le Tescon. Je mis pied à terre aussi-tôt aprés, & entray non seulement dans le faux-bourg, mais dans les masures qui y restoient, & les visitay les unes aprés les autres. Monsieur de Cominge de son côté fit la même chose ; & comme nous croyons avoir tout vû, nous nous avisâmes de

visiter encore quelques recoins, où nous jugeâmes pouvoir faire quelque nouvelle découverte; & nous reconnûmes en effet que c'étoit un des lieux les plus importans; qu'on ne pouvoit être trop exact dans ces occasions. Nous retournâmes faire nôtre rapport à Messieurs les Generaux, entre lesquels M. de Lesdiguieres fut celui qui jugea mieux de nôtre exactitude, parce qu'il connoissoit particulierement ce lieu.

Les ennemis ayant eu avis que l'on avoit envoyé reconnoître ce fauxbourg, craignirent qu'on ne s'y voulût poster pour les serrer de plus prés; ce qui les porta à se disposer pour le défendre par un logement qu'ils firent dans une petite Isle qui étoit à la tête de ce fauxbourg & qui étoit bordé du Tescon, ruisseau peu large, mais fort profond. Il n'y avoit aucun pont sur ce courant d'eau; & pour le passer on y avoit mis un arbre de travers, où il n'étoit pas aisé de marcher tout droit sur ses pieds, mais en s'y mettant comme à cheval, & n'avançant qu'avec l'aide de ses bras; ce qui fit que les ennemis ne craignirent point que l'infanterie les surprît. Pour la cavalerie elle ne pouvoit passer qu'au même

gay où nous avions passé en allant à ce fauxbourg, & qui étant fort découvert étoit de plus si étroit qu'on n'y pouvoit point passer plusieurs de front. Tous ces avantages les porterent à poser deux corps de garde avancez au bout de cette Isle, l'un de cinquante hommes qui étoit le plus proche de la ville, & l'autre de dix qui étoit presque à moitié de distance d'entre la batterie avancée & la ville.

II. Messieurs les Generaux & particulierement Monsieur de Schomberg se trouverent un peu embarassez craignant beaucoup pour le canon qu'il étoit aisé d'encloüer en une nuit. Il fut donc resolu dans le Conseil de Guerre qu'on pousseroit le premier corps de garde, quoyqu'il y eût grand peril, à cause du passage si étroit & si difficile par lequel il falloit passer & revenir. Mais l'importance de faire reculer ce corps de garde si avancé fit resoudre les Generaux à hazarder quelque monde. On commanda pour cela l'Officier de Champagne; car c'est ainsi que le Roy & Messieurs les Lieutenans generaux me nommoient, me connoissant mieux par ce nom que par celui de Pontis: & on

ordonna que je prendrois avec moy cinquante hommes pour charger ce corps de garde. Comme je sortois de garde ce jour-là même, & que dans l'ordre je ne devois point être commandé, Monsieur de Schomberg voulut bien m'en faire quelques excuses, & ajoûta que cette attaque lui étant de la derniere importance, il me prioit pour l'amour de lui de la faire comme si c'eût été à mon rang. Ces occasions étant, comme l'on sçait honorables, je lui dis que je me sentois obligé du choix qu'il avoit fait de moy, & lui témoignay que si la chose étoit faisable, il ne tiendroit pas à nous, que nous ne lui donnassions toute sorte de satisfaction. Je choisis cinquante braves soldats qui me suivirent avec joye, me connoissant pour une personne qui ne prodiguois leur vie que lorsqu'il falloit en même temps prodiguer la mienne, qui les loüois hautement dans les rencontres, & les épargnois autant qu'il m'étoit possible. Je me rendit avec eux au petit pont dont j'ay parlay, lequel nous passâmes avec un peu de temps à cause de la difficulté que jay marquée. Etant ensuitte allez fondre tous ensemble sur le pre-

mier corps de garde sans leur donner presque le loisir de nous reconnoître, nous les poussâmes fort rudement & les obligeâmes de se retirer en plus petit nombre pour s'aller joindre à l'autre corps de garde qui ne sortit point de son poste de peur de se découvrir, croyant que nous fussions en plus grand nombre. Leurs retranchemens étoient des arbres entassez les uns sur les autres; & nous nous disposions de les attaquer, lorsque nous entendîmes tout d'un coup un grand bruit de voix confuses du côté de l'Armée du Roy, qui nous crioient; retirez-vous, retirez-vous. Cependant l'éloignement nous empêchant de pouvoir entendre distinctement ce qu'ils disoient, nous étions autant portez à croire qu'ils nous excitoient à charger les ennemis, que non pas qu'ils nous avertissoient de nous retirer.

Dans cet entre-temps Monsieur du Maine qui s'étoit posté sur une petite éminence pour voir le succez de nôtre entreprise, découvrit lorsqu'il y pensoit le moins un fort grand nombre des ennemis, qui étant sortis de la ville par derriere le fauxbourg marchoient le long du Tescon, & venoient à nous.

pour nous enfermer. A l'instant il fit mener à force de bras sur le bord de la riviere deux petites pieces de campagne, & les pointer pour tirer sur eux ; ce qui reüssit si bien, que leur bataillon fut percé de part en part, & qu'il y en eut beaucoup de tuez. Les autres épouvantez furent quelque temps sans avancer ny reculer ; & ainsi avant qu'ils se fussent reconnus, & qu'ils eussent pu prendre d'autres mesures, nous eûmes le temps aprés avoir regardé d'où venoient ces coups de canon, & apperçu le péril inevitable où nous étions, de revenir promptement gagner le pont comme on nous en avertissoit par ces grands cris. Les ennemis ne penserẽt point à nous suivre ; mais ils reprirent le chemin par lequel ils étoient venus, trés-mécontents d'avoir vû ainsi manquer leur entreprise. Je ne perdis en cette occasion que deux hommes, & n'en eus que trois de blessez. Pour moy je n'y fus point blessé, & j'eus seulement mon chapeau emporté d'un coup de mousquet. M. de Schomberg qui étoit extremement genereux se sentant fort obligé de ce service que je lui avois rendus m'en témoigna une

trés-particuliere reconnoiſſance, & me promit de me ſervir auprés du Roy. En effet il le fit en parlant de moy ſi avantageuſement que j'avois la derniere confuſion des loüanges qu'il me donnoit pour m'être ſimplement acquitté de mon devoir.

III. Cependant je peux dire qu'il me procura par ce témoignage public de de ſon eſtime, le plus grand treſor que je pus jamais avoir, qui fut l'amitié du plus honnête homme, du plus vertueux & du plus genereux que j'aye connu de ma vie. Je parle de M. Zamet alors Meſtre de Camp du Regiment de Picardie, qui étoit preſent lorſque Monſieur de Schomberg parla publiquement de moy devant l'Armée. Ce qu'il lui entendit dire alors étant joint avec ce qu'il en avoit déja ſçeu en diverſes occaſions lui fit penſer à me choiſir pour ſon amy; & dés lors il ſouhaita, comme il me le dit depuis de m'avoir pour Lieutenant. Il commença à me témoigner une affection toute particuliere, & me pria de le venir voir ſouvent. Ce fut donc par-là que commença à ſe lier cette amitié ſi étroitte qui s'eſt formée entre nous, dont je

puis dire que le fondement étoit d'une part la connoissance que j'avois du merite & de la sagesse de ce grand homme, & d'autre part la bonté qu'il eut de me regarder comme une personne qu'il ne jugeoit pas indigne de son amitié.

L'obligation si particuliere que j'avois à M. du Maine pour m'avoir secouru si à propos en une occasion si perilleuse me porta à rechercher dans la suitte tous les moyens de lui en témoigner mon ressentiment. Car quoy qu'il n'eut fait en cela que suivre les regles ordinaires de la Guerre qui obligent à secourir les troppes du Roy, lors qu'on les voit aussi exposées que nous l'étions; néanmoins la maniere dont il le fit me donna lieu de reconnoître que ç'avoit été un effet tout particulier de sa bonté. Et j'avouë que je fus un peu mortifié, de ce que croyant avoir trouvé une occasion favorable pour lui rendre une partie de ce que je lui devois, j'en fus empêché par celui dont je devois prendre mon ordre. Monsieur du Maine voulant emporter d'assaut le fauxbourg de Villebourbon, commanda presque toute

son infanterie, qui poussa la garde si vigoureusement que trois cens hommes étoient déja monté sur la muraille, & se tenoient assurez d'en demeurer les maîtres. Les ennemis se voyant ainsi poussez firent venir à leur secours plus de deux mille hommes qui étant derriere de bons retranchemens, repousserent les nôtres & les firent descendre beaucoup plus vîte qu'ils n'étoient montez, mais en plus petit nombre à cause de ceux qui y demeurerent. Ce combat n'ayant pû se faire, sans qu'on l'entendit des autres quartiers où l'on en fut averty par le feu & par le bruit qui fut fait de part & d'autre, je crus que Monsieur du Maine pouvoit bien être en état de recevoir quelque secours, & dans le moment j'allay demander à nôtre Lieutenant Colonel nommé Pijolet qu'il me permit d'aller témoigner à Monsieur du Maine à qui j'étois si obligé, une partie de ma reconnoissance en m'offrant à lui avec cinquante ou soixante hommes du corps. Monsieur de Pijolet loüa mon dessein, mais il me dit que n'étant que Lieutenant Colonel il ne pouvoit pas permettre ce que le Roy avoit deffen-

du, qui étoit que personne ne passât d'un quartier à l'autre. Ainsi je fus affligé au dernier point de manquer cette occasion, pouvant dire ce me semble que si j'avois eu à l'égard des graces infinies que j'ay reçuës de Dieu une partie de cette reconnoissace que j'avois pour les hommes, j'aurois été aussi bon Chrêtien que j'étois alors éloigné de Dieu & de la vraye pieté.

M. de Pijolet ayant depuis parlé à Messieurs les Lieutenans Generaux, eut permission d'accorder en de semblables occasions ce que je lui avois demandé, pourveu que le détachement qu'on feroit ne fut pas de plus de cinquante ou soixante hommes. C'est pourquoy comme j'apperçeus un jour un grand feu au quartier de Monsieur du Maine, j'y courus avec soixante hommes dans l'esperance que j'avois de pouvoir lui rendre quelque service : mais je trouvay que c'étoit seulement que le feu avoit pris aux huttes. Lui fort surpris de me voir là avec mes gens m'en demanda le sujet. Je le lui dis en lui témoignant que je m'estimois trés-malheureux de ne pouvoir trouver d'occasion de reconnoître la grace dont je

lui

lui serois éternellement redevable. Il me fit l'honneur de m'embrasser devant tout le monde, & me dit qu'il m'en étoit d'autant plus obligé que n'ayant rien fait pour moy qu'il ne dût, je faisois pour lui ce que je ne devois pas; qu'il ne l'oublîroit jamais, & qu'il me prioit de le venir voir souvent, & de l'employer comme un de mes meilleurs amis. Mais la protection de ce Prince qui pouvoit m'être si avantageuse selon le monde ne dura gueres. Car au bout de quelques jours Monsieur du Maine fut tué d'une mousqetade, qui passant entre deux bariques alla percer le chapeau de Monsieur de Schomberg, & de-là donner dans l'œil de Monsieur du Maine dont il fut tué sur le champ. Cette perte si considerable me fit souvenir de celle que j'avois faite de Monsieur le Cardinal de Guise. Mais tout cela ne me donnoit point de lieu de penser à quelque chose de plus serieux & de plus solide.

IV. Pour continuer ce qui m'arriva pendant ce Siege, étant de garde à la tranchée je fus un jour commandé par Monsieur de Pijolet pour soûtenir le mineur qui étoit attaché à la muraille;

& comme j'étois d'un naturel un peu inquiet, je m'imaginay je ne sçay par quelle raison que les ennemis pouvoient bien contreminer sur nôtre travail. Je le dis à quelques Officiers & au mineur qui s'en mocquerent. Mais jugeant néanmoins que les ennemis pouvoient bien faire ce que j'aurois fait si j'avois été en leur place, je pensay à m'assurer d'avantage de ce qui en étoit. Je fis porter un tambour dans la mine, & le fis toucher d'un bout contre le haut de la voute, & de l'autre contre une balle de mousquet, afin qu'à chaque coup que les contremineurs donneroient, il retentit sur ce tambour par le moyen de cette balle. Ce dessein nous reüssit, & nous fit entendre ce que je voulois. Le mineur un peu étonné ne se mocqua plus comme auparavant, & il dit qu'il falloit promptement nous retirer. Je fis aussi-tôt preparer nos gens, & envoyay avertir la queuë de la tranchée de ce que nous avions découvert. Le mineur aprés avoir examiné la chose de plus prés, nous assura qu'il n'y avoit plus guere de terre entre-nous & les ennemis, & qu'ils seroient bien-tôt dans sa mine;

& en effet nous vîmes du jour par où on tira sur nous quelques coups de pistolet, ausquels je répondis avec un que je tenois en ma main, & je commanday à mes soldats de repousser ces contremineurs à coup de hallebardes, ce qui sans doute n'eut pas été difficile; mais au même temps deux cens hommes étant sortis d'un autre côté vinrent droit à la tranchée dans le dessein de la coupper, & m'obligerent de me retirer en combattant & faisant toujours ferme, pendant que le reste du Regiment s'avançoit à nôtre secours. Je me trouvay beaucoup plus embarassé quand je vis voler en l'air une trentaine de grenades que les ennemis jetterent dans la tranchée. Il y eut beaucoup de soldats de blessez, & tous furent si épouvantez, que je fus contraint de me retirer pour faire place à tout le Regiment qui arrivoit tous frais & qui repoussa les ennemis. Je fus blessé à la cuisse d'un éclat de ces grenades, dont je fus néanmoins bien-tôt guery.

V. En la seconde garde d'aprés mon poste fut de soûtenir encore le mineur. Comme il étoit attaché au bastion, on

jettoit d'enhaut continuellement des pierres & mille autres choses pour l'assommer. On s'avisa de couvrir ce lieu avec des solives afin qu'on y fut en sureté. L'heure du manger étant venuë, nous nous retirâmes de la tranchée, & nous mîmes à l'entrée de la mine pour être encore plus à couvert. Cette prévoyance nous sauva la vie; car un moment aprés les ennemis jetterent d'enhaut des tonneaux pleins de masehefer qui est l'écume du fer qui sort des forges, & qui est une matiere si pesante, que ces tonneaux tombant sur ces solives dont j'ay parlé, les rompirent toutes & comblerent la tranchée ensorte qu'on y pouvoit plus passer : & si les ennemis se fussent servi de leur avantage, ils auroient eu assurément bon marché de nous. Mais ne sçachant pas ce qui étoit arrivé, ils nous donnerent le temps de nous dégager, quoyqu'avec beaucoup de peine. Nous n'en fûmes pas quittes une autre fois pour si peu de chose. Car comme j'étois employé en plusieurs occasions dangereuses, & que l'ardeur trop grande que je témoignois étoit cause qu'on prodiguoit ma vie facilement, un jour que je

soûtenois encore le même mineur, les ennemis firent une sortie sur la tête de la tranchée que nous soûtimes d'abord assez vigoureusement. Mais parce que pour mieux resister & être plus fermes, nous nous serrâmes en un ploton, les ennemis qui vinrent d'un autre côté à decouvert par le haut de la tranchée; nous ayant jetté tout d'un coup une vingtaine de grands pots pleins de poix boüillante, nous mirent dans le plus miserable état du monde reduits à brûler presque tous vivans dans nos habits sans nous pouvoir soulager. Plusieurs en moururent, & d'autres en réchapperent s'étant fait coupper leurs habits. Pour moy m'étant inutilement tourné par terre pour me refroidir, comme je me vis trop vivement pressé par la douleur je ne crus point de meilleur remede que de me jetter dans la riviere, où je commençay un peu à respirer, & d'où néanmoins je ne sortis pas tout à fait guery: car j'avois les épaules toutes grillées comme plusieurs autres: ce qui donna lieu aux ennemis de se railler bien de nous, *en criant à la grillade, à la grillade;* & de nous demander, si nous n'avions pas été assez poivrez & assez salez.

ajoûtant qu'ils donneroient ordre la premiere fois que nous le fussions davantage.

VI. Monsieur de Schomberg qui m'a toujours fait l'honneur de m'aimer & de me témoigner quelque confiance dans les rencontres m'envoya querir quelques jours aprés, & me dit qu'il avoit grande envie de forcer une demie lune qui tenoit depuis trop long-temps, qu'il croyoit qu'avec des feux d'artifice on pourroit en venir à bout; & qu'il se souvenoit d'avoir vû certains pots à feu qui faisoient un grand effet, mais qu'il ne connoissoit personne dans l'Armée qui sçût les faire ny s'en servir. Il arriva par bonheur que non seulement je connoissois ces sortes de pots, mais que même je sçavois les faire & les employer. Je dis donc à Monsieur de Schomberg que je lui en répondois, & qu'il s'en pouvoit reposer sur moy. Mais comme il y avoit du peril à les jetter, il ne me le voulut point permettre, & me dit seulement qu'aprés que je les aurois preparez, je me servisse de quelque bon soldat que j'instruirois de la maniere dont il les falloit jetter. Je préparay donc ces pots qui étoient

de grais, & les emplis comme il falloit de poudre à canon, les couvrant bien, & les liant avec une bonne fiselle; autour de laquelle étoient plusieurs bouts de méches allumées, afin que ces pots étant jettez, & venant à se casser en tombant à terre, quelqu'un de ces bouts de méches donnât sur la poudre, & la fit prendre; ce qui mettoit le pot en mille pieces, & causoit un furieux fracas à cause de ces morceaux qui voloient de toutes parts, & qui en blessant & tuant plusieurs jettoient l'épouvante parmi les autres soldats qui n'étoient pas accoûtumez à un tel feu.

Je pensay ensuite à choisir une personne qui fût capable de jetter ses pots, & de s'en servir adroitement; & je me souvins d'un soldat fort brave & fort adroit nommé Montably qui me pressoit depuis long-temps de lui procurer quelque occasion où il se pût faire connoistre & qui m'en persecutoit toutes les fois qu'il me rencontroit. Je crus donc pouvoir lui proposer celle-cy, pour le faire remarquer à Monsieur de Schomberg. L'ayant envoyé querir je lui dis tout mon dessein; & lui en

faisant voir le peril, afin de ne le point tromper, je lui demanday sa resolution. Il embrassa aussi-tôt avec joye une occasion qu'il souhaitoit depuis si long-temps, en me témoignant que c'étoit le moyen ou de pousser sa fortune, ou de n'en avoir plus à faire. Je l'instruisis plus qu'il ne vouloit de toutes choses, pensant à faire reüssir nôtre entreprise, & en même temps à le precautionner contre le peril; & pour dernier ordre, je lui commanday qu'absolument aprés qu'il auroit jetté ces pots il se retirât, & laissât faire ceux qui seroient commandez pour donner l'assaut. S'il m'avoit cru j'aurois eu une entiere satisfaction de cette affaire; mais ce jeune homme plus genereux qu'obéissant ne put s'empêcher aprés l'heureuse execution de ce qu'on lui avoit commandé, de passer à ce qu'on lui avoit deffendu, & d'aller l'épée à la main aux ennemis. Il reçut un coup de mousquet qui le tua sur le champ, ce qui me causa un sensible déplaisir au milieu de la joye que nous eûmes de voir reüissir parfaitement nôtre entreprise. Car les pots dont j'ay parlé firent un tel effet, & les assiegeans pousserent
si

si vigoureusement les ennemis, que sans autre perte considerable que celle de de ce brave garçon, la demie-lune fut emportée.

VII. Comme j'entrois en garde quelques jours aprés, les ennemis firent une grande sortie; & ils avoient déja commencé d'enclouer deux pieces de canon, lorsque je fus commandé pour les repousser avec un gros que j'avois ralié, dans lequel il y avoit un fort brave Suisse. Les ennemis ayant encore jetté quelques grenades qui firent un assez grand fracas, une qui alla tomber dans une caque de poudre, y mit le feu, & ayant couppé les deux jambes au pauvre Suisse, fit voler d'une telle force une douve contre mon estomach que je me crus couppé en deux, & fus prés de m'évanoüir. Je sentis une des plus grandes douleurs que j'aye euë de ma vie; mais étant revenu à moy, & m'étant manié tout le corps, comme je ne sentis point de playe, & que je ne vis point de sang, j'avouë que j'eus une extrême joïe, parce que je m'étois cru mort, & que je n'avois nullement envie de mourir, quoique je prodiguasse assez librement ma vie. Ce qui me

sauva fut une cuirasse que j'avois prise ce jour-là qui soûtint le coup, & qui du contrecoup me causa cette douleur.

VIII. Huit ou dix jours aprés cette occasion, montant en garde dans une tranchée, pendant que Monsieur Zamet montoit aussi dans l'autre qui étoit la droitte qui appartenoit à son Regiment comme le premier de France, il arriva que lors qu'il poussoit son travail fort avant, les ennemis sortirent en si grand nombre & avec tant de résolution, qu'ils renverserent la tête de la tranchée sur la queuë qui plia aussi. Monsieur Zamet ayant ralié quelques soldats fit ferme durant quelque tems, & paya de sa personne jusqu'à ce qu'étant blessé au bras d'un coup de mousquet & hors d'état de combattre. Il fut pris prisonnier, & mené dans un coin à l'écart avec plusieurs autres de ses Officiers où l'on les gardoit, pendant que les ennemis poussoient le reste de son Regiment.

Cependant celui de Champagne n'étant point commandé, parce que nous avions nôtre tranchée à garder, comme je vis celui de Picardie ainsi

poussé & rompu, & que j'apperçûs de loin ce gros d'ennemis rangez à ce coin qui y gardoient ces prisonniers, sans sçavoir que Monsieur Zamet fût du nombre, je demanday permission à M. de Pijollet d'aller secourir nos compagnons avant qu'ils pussent être emmenez prisonniers, l'assurant que je ne voulois que cinquante hommes choisis pour les délivrer, & pousser ceux qui les gardoient. Il me l'accorda, & dans le moment je choisis cinquante soldats que je connoissois pour braves: mais plus de vingt Sergens par generosité prirent la place d'autant de soldats qu'ils renvoyerent : & tout le Regiment eût bien voulu être de la partie, tant l'occasion leur paroissoit honorable. Je ne leur fis prendre pour armes à tous que des hallebardes, en ayant pris une aussi moi-même, parce que je l'avois toûjours éprouvée la meilleure arme dans les occasions de main. Aprés avoir donc concerté la maniere dont nous attaquerions les ennemis, nous marchâmes par un petit chemin couvert qui nous cachoit entierement, jusqu'à ce que nous fussions proche d'eux ; & donnant tout d'un

coup au milieu de ce gros qui tenoit nos gens renfermez, nous les étonnâmes tellement par cette surprise & cette attaque imprevûë, que croyant avoir toute l'Armée sur les brâs, ils ne firent presque aucune resistance, & lâcherent pied aprés avoir perdu quelques-uns des leurs.

IX. Mais je fus bien étonné en voyant parmi ces prisonniers Monsieur Zamet, ce qui augmenta en même tems ma joïe, quoi que ce ne fût pas sans crainte, lorsque je le vis tout couvert de sang. Je lui demanday où il se sentoit blessé, & il me rassura en me disant que c'étoit seulement au bras. Je le remenay à son Regiment où il m'embrassa plusieurs fois, & me dit qu'il n'oublieroit jamais ce service que je lui avois rendu, & que pour m'en assurer davantage, il me prioit de le venir trouver le lendemain lorsque je serois sorti de garde. Je ne manquai pas de me rendre chez lui comme il avoit souhaité. Dés qu'il me vit il me fit pancher sur son lit pour m'embrasser, & me dit avec une bonté extraordinaire qu'il ne vouloit pas seulement m'aimer tant qu'il vivroit, mais reconnoî-

tre publiquement qu'il tenoit de moi & la vie & la liberté ; qu'il ne pouvoit mieux me témoigner sa reconnoissance, qu'en m'assurant que je serois maître de l'une & de l'autre comme de choses qui m'appartenoient, & sur lesquelles je m'étois acquis un plein droit en les lui conservant ; qu'il partageroit à l'avenir & son bien & sa fortune avec moi ; qu'il vouloit que je le considerasse à present comme son frere ; & que ne pouvant me donner de charge qui me liât davantage à lui que celle de son Lieutenant, il me prioit d'agréer l'offre qu'il m'en faisoit, afin que je commençasse d'entrer en partage de ce qui lui apartenoit, pour pouvoir ensuite m'avancer & changer de charge à mesure qu'il avanceroit lui même & pousseroit sa fortune plus loin. Enfin il me parla d'une maniere si tendre & si touchante, ajoûtant même qu'il me promettoit devant Dieu de me tenir toutes ces paroles, que je ne puis pas exprimer la disposition où je me trouvay aprés un tel discours.

Je lui témoignai pour faire plaisir à M. de Pijollet qui m'en avoit prié, & me décharger sur lui d'une partie de

cette obligation, que je n'avois fait que ce qu'il m'avoit commandé, & que c'étoit en executant les ordres d'un autre que j'avois été assez heureux pour lui rendre ce service : mais je ne doutai point dés ce moment d'engager à un homme si digne d'être aimé & ma personne & ma vie, de sorte que de ce jour-là il se forma une union si étroite entre nous deux que la mort même ne l'a pû rompre : puisque je la sens encore à present si fortement gravée dans mon cœur, trente-quatre ans aprés avoir perdu cet ami, que je ne puis ny penser à lui ny en parler sans être touché plus que je ne le sçaurois exprimer.

Je commençay donc dés ce moment à vivre avec cet incomparable ami, non pas seulement comme avec un frere, mais comme avec mon propre pere, sentant pour lui le même respect, & lui rendant avec toute l'assiduité possible les mêmes devoirs & les mêmes services que si j'avois été son fils. Car hors toutes les gardes & les occasions où j'étois commandé, je me tenois continuellement auprés de son lit, vivant avec lui dans la plus étroite union que

l'on puisse s'imaginer. Elle s'augmenta beaucoup par une nouvelle rencontre que je suis obligez de rapporter.

X. Les ennemis ayant fait encore une furieuse sortie vinrent mettre le feu aux poudres & gaudronner la monture de deux canons où ils mirent aussi le feu ; & ils travailloient à enclouer le reste, lorsque je fus commandé avec un corps de soixante hommes pour les repousser. Je pensai encore être tout brûlé par une caque de poudre où ils mirent le feu en se retirant. Aprés leur avoir fait quiter cette batterie, je me retiray avec le reste de nôtre Regiment qui repoussa vigoureusement les ennemis jusques dans leur place, quoique cela ne se pût point faire sans une grande perte de nôtre côté. Entre les Officiers qui furent tuez étoit un brave nommé le Capitaine Robert. Le Roy ayant sçû sa mort pensa aussi-tôt à l'Officier de Champagne pour lui donner sa Compagnie. Car outre les autres occasions où j'avois été connu particulierement de sa Majesté, il avoit sçû le service que j'avois rendu à Monsieur Zamet & aux autres prisonniers, en les arrachant d'entre les mains des ennemis. Il appella

doncMonsieur de Puisieux, lui dit qu'il me donnoit la Compagnie du Capitaine Robert, & lui commanda de m'en expedier le brevet, & de me l'envoyer avant que j'en eusse rien sçû. Monsieur de Puisieux qui croyoit m'avoir obligation, à cause que sans lui en parler & sans qu'il m'en eût prié, j'avois empêché qu'une maison de campagne qu'il avoit proche de l'armée, ne fût pillée par les soldats, l'ayant fait garder par six mousquetaires, fut ravi de trouver cette occasion de me servir auprés du Roy, & prenant la liberté de lui témoigner son sentiment touchant ce choix que sa Majesté avoit fait, il lui parla de moi le plus avantageusement qu'il lui fut possible, & voulut ainsi reconnoître sans que je le sçeusse, ce peu de service que j'avois tâché de lui rendre. La commission fut donc expediée dés le soir, & m'ayant été renduë le lendemain matin, sans que j'en eusse eu le moindre avis, j'avouë que j'estimai encore davantage de ce que le Roy avoit ainsi pensé de luimême à moi, que non pas de ce qu'il me donnoit cette Compagnie, quoi que je la souhaitaisse assez, ne croyant

pas que la Lieutenance de Monsieur Zamet me pût être si-tôt donnée.

J'allay à l'heure même porter le brevet à M. Zamet, qui le vit un peu froidement, & me demanda si j'aimois mieux cette Compagnie que sa Lieutenance; ajoûtant qu'il sçavoit bien que dans l'ordre une Compagnie valoit mieux, mais qu'il croyoit qu'il m'étoit plus avantageux d'être Lieutenant d'une personne qui étoit aussi absolument à moi qu'il l'étoit; qu'il ne m'offroit pas moins que son bien & sa fortune; & qu'ainsi il me prioit d'y penser avant que de me faire recevoir. Je lui dis qu'il sçavoit bien ce que je lui avois déja témoigné, que j'étois entierement à lui, & l'assuray qu'il seroit maître absolu de cette affaire; que comme je n'y avois eu aucune part jusqu'alors, en étant uniquement obligé à la bonté du Roy, qui avoit pensé à moi de lui-même, & au souvenir de Monsieur de Puisieux, qui m'avoit fait expedier le brevet avant que j'en eusse entendu parler, je ne pouvois mieux lui faire connoître la disposition où je me trouvois sur cela, qu'en lui apportant ce brevet pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Il me dit qu'il seroit bien aise d'informer le Roy

du particulier de ce qui s'étoit passé dans cette sortie des ennemis dont j'ay parlé, où je lui avois rendu la liberté ; & que comme il n'y avoit personne qui y eût eu plus de part que moi, je pouvois mieux lui en rendre compte qu'aucun autre ; qu'ainsi il seroit bien aise que je l'allasse saluer l'aprêdinée, & lui porter un billet de sa part.

Je le fis, & aprés que j'eus presenté au Roy la lettre de M. Zamet, & rendu compte de ce qu'il me demanda touchant sa santé, il me parla aussi-tôt de cette occasion où je l'avois retiré d'entre les mains des ennemis ; & m'ordonna de lui en conter tout le détail, ce que je fis le mieux qu'il me fut possible. Je pris ensuite mon tems pour lui faire mon trés-humble remerciment de la grace que sa Majesté m'avoit faite de penser à moi d'une maniere qui m'étoit si avantageuse, & dont je conserverois une profonde reconnoissance toute ma vie. Et comme le Roy vit que je ne m'avançois point à lui rien témoigner du dessein de M. Zamet, il me dit ; mais vous ne me parlez point que Zamet vous demande pour son Lieutenant ? Je lui répondis, que j'é-

vois principalement obligé de faire connoître à sa Majesté mes sentimens sur cette grace si particuliere qu'il lui avoit plu de me faire lors que j'y pensois le moins; & quant à cette autre que M. Zamet lui demandoit pour moi, j'osois dire que ce n'étoit pas à moi d'en parler à sa Majesté, & que je n'estimerois pas assez le don qu'elle m'avoit fait, si lorsque je venois pour l'en remercier, je lui en demandois un autre. Mais puisque Vôtre Majesté, ajoûtay-je, m'oblige de lui répondre sur cela, je puis l'assurer que je suis prêt de faire avec joye tout ce qu'il lui plaira de me commander, soit en acceptant ou en lui rendant la Compagnie de Champagne pour la Lieutenance de M. Zamet, que j'avouë m'être beaucoup plus considerable & plus chere que beaucoup de Compagnies, à cause de l'amitié si tendre qu'a pour moi une personne de son merite qui est assez connu de Vôtre Majesté. Ayant donc, Sire, à recevoir l'une ou l'autre de sa main, je lui remets de bon cœur le brevet qu'elle m'a fait l'honneur de m'envoyer, afin qu'elle ait la bonté s'il lui plaît, de faire pour moi un choix que je lui protes-

te ne pouvoir faire par moy-même. Je presentai en même tems mon brevet au Roy, lequel fort surpris de mon compliment & de cette maniere libre dont je me remettois entre ses mains pour le choix de l'une de ces deux Charges, me quitta tout d'un coup pour s'en aller à l'autre bout de la salle, où étoit Monsieur le Connêtable de Luynes à qui il conta tout ce que je venois de lui dire, en lui montrant le brevet que je lui avois rendu.

Monsieur le Connêtable n'avoit pas paru entierement satisfait de moi au commencement de la guerre, à cause d'une petite rencontre où je n'avois pas autant témoigné de complaisance qu'il en faut auprés des Grands; mais il avoit néanmoins changé depuis à mon égard, m'ayant mieux connu qu'auparavant: ainsi ce que le Roy lui dit alors lui ayant donné une impression encore plus avantageuse de ma conduite, il lui répondit qu'il n'étoit pas juste de laisser cela sans recompense; puis il ajoûta: Vôtre Majesté témoigne vouloir accorder à Monsieur Zamet la grace qu'il lui demande de lui donner M. de Pontis pour Lieutenant: mais

comme cette charge eſt moins avantageuſe pour les appointemens & pour l'honneur que celle de Capitaine que vous lui aviez déja donnée, V. Majeſté trouvera moyen ſi elle veut de recompenſer l'un & l'autre, en lui faiſant donner les apointemens de Capitaine, & en ajoûtant à la charge de Lieutenant de la Meſtre de Camp de Picardie, qui eſt le premier Regiment de France, ce nouveau titre d'honneur de premier Lieutenant des Armées de Vôtre Majeſté. Il ne ſe pouvoit rien ajoûter à cette honneſteté avec laquelle Monſieur le Conneſtable parla au Roy en ma faveur. Auſſi il n'eût pas de peine à le faire conſentir à toutes choſes ; & ſur le champ Monſieur de Puiſieux eut ordre de m'en délivrer les expeditions, qui me furent renduës le même jour.

Aprés avoir fait mes trés-humbles remercimens au Roy & à Monſieur le Conneſtable, je retournay chez Monſieur Zamet, à qui d'abord je preſentay un billet du Roy, par lequel il le renvoyoit au porteur pour apprendre ce qu'il avoit fait avec lui ; ajoûtant qu'il lui diroit ſeulement par avance que l'Officier de Champagne étoit preſen-

ment celui de Picardie, ainsi qu'il l'avoit tant souhaitté : & qu'il n'avoit pas eu de peine à le faire, ayant trouvé une parfaite soumission dans cet Officier, & toute l'estime & l'amitié possible pour lui. Monsieur Zamet aprés avoir lû ce billet du Roy m'embrassa de tout son cœur, me disant que c'étoit pour me témoigner l'étroite union qu'il vouloit avoir dés à present avec moi: & il me repeta avec une tendresse toute particuliere ce qu'il m'avoit déja protesté, qu'il vouloit que je commençasse de partager avec lui & son bien & sa fortune comme son frere. J'y répondis par tous les témoignages que je pus lui donner de ma parfaite reconnoissance, & de la passion que j'avois de lui faire connoître par la suite de mes actions, que je n'étois pas tout-à-fait indigne du choix qu'il faisoit de moi.

XI. Le lendemain ayant mandé tous les Capitaines du Regiment, il leur dit, qu'il leur vouloit faire part d'une nouvelle qu'il sçavoit leur devoir être fort agréable, qui étoit que le Roy avoit bien voulu lui donner pour Lieutenant un homme à qui il avoit donné aupara-

vant une Compagnie dans le Regiment de Champagne, & qui avoit été assez genereux & avoit eu assez d'estime pour le Regiment de Picardie, pour la vouloir remettre entre les mains du Roy & recevoir sa Lieutenance; qu'ils le connoissoient tous particulierement, ayant souvent été avec lui aux occasions; & qu'ils ne pouvoient manquer de se souvenir qui il étoit en voyant là leur Mestre de Camp blessé, & au lit, puisque sans l'assistance de celui dont il leur parloit, il ne seroit pas presentement parmi eux, mais entre les mains des ennemis; qu'ainsi il se tenoit assûré de la joïe qu'ils auroient de me recevoir dans leur corps, & que c'étoit ce qui l'avoit davantage porté à me demander au Roy; qu'il les conjuroit donc de s'unir tous ensemble pour me témoigner leur reconnoissance de l'honneur que je faisois au Regiment, d'en preferer la Lieutenance à une Compagnie de celui de Champagne mon Regiment ordinaire. Ces Officiers lui répondirent d'une maniere trés-obligeante sur mon sujet.

J'entray ensuite dans la chambre de M. Zamet où je n'étois pas pour

lors ; & aprés que j'eus reçû des civilitez extraordinaires de leur part, je leur dis que je m'estimois trés-heureux de ce que le Roy avoit bien voulu recevoir ma démission de la Compagnie qu'il m'avoit donnée, pour m'honorer du brevet de la Lieutenance de leur Regiment. Que si on n'aimoit pas d'ordinaire à changer une Compagnie contre une Lieutenance, on le pouvoit faire avec raison, quand il s'agissoit d'entrer dans un corps où il y avoit tant de braves Officiers ; que je les priois tous de me considerer comme une personne absolument attachée à eux, puisque pour avoir l'honneur de servir dans leur Regiment, j'en quittois un autre avec tous ses avantages. Monsieur Zamet eut la satisfaction de voir que la jalousie qui se mêle d'ordinaire dans ces occasions, n'eut point de part en celle-cy. Car les Capitaines me firent cent amitiez en sa presence, avec plusieurs protestations de la joie qu'ils avoient de me voir associé à leur corps. Et le lendemain le Regiment ayant été mis en bataille, je pris possession de ma Charge de Lieutenant de la Mestre de Camp. Il arriva néanmoins deux

jours

jours aprés une occasion d'honneur qui pensa me broüiller avec tout nôtre Regiment.

XII. Un des Lieutenans se disposant à commander dans son rang, je lui dis que comme Lieutenant de la Mestre de Camp je devois passer pour dernier Capitaine; qu'en cette qualité j'avois droit de choisir ces occasions d'honneur quand il me plairoit; & que je choisissois celle-cy. Ce Lieutenant reçût mal ce que je lui dis, & en avertit les autres Lieutenans du corps, qui tous ensemble me vinrent trouver, & me dirent que je n'avois que mon rang comme eux, & que je ne serois pas maître du leur. Sur ce que je leur répondis avec assez de fermeté que je sçavois bien ma charge, qu'elle me donnoit le même droit qu'aux Lieutenans Colonels de tous les vieux corps, & que je ne pouvois pas souffrir qu'elle diminuât entre mes mains, ils me repartirent fort brusquement qu'ils ne s'étonnoient pas de mes paroles, parce qu'il y avoit de braves gens dans le corps : si je ne l'avois cru, Messieurs, leur dis-je, je n'y serois pas entré ; & c'est pour ne pas faire dire qu'il y en a de lâches que je veux

M

conserver mon droit, puisque je devrois être regardé comme tel si j'y manquois. Cette prompte repartie qui n'étoit pas moins honnête que vigoureuse fit resoudre enfin ces Messieurs à chercher quelque voye d'acommodement. Ils me proposerent cette condition, que puisque je voulois avoir le choix de toutes les occasions d'honneur, ils me demandoient qu'ils se pussent assurer sur moi, quand ils ne pourroient aller à quelques gardes qui étoient de plus grande fatigue. La facilité avec laquelle je consentis à leur demande, disant tout haut que je le leur promettois de bon cœur, à cause de l'experience que j'avois qu'il y a souvent plus d'honneur à acquerir dans ces occasions quoi que perilleuses, leur causa de nouveau quelque confusion. Mais il n'y avoit plus moyen de reculer aprés s'y être engagez d'eux-mêmes.

XIII. Pour revenir à ce qui regarde le Siege de Montauban, l'Artillerie étant admirablement servie par les soins du grand Maître qui étoit Surintendant des Finances, la batterie de Messieurs de Chevreuse & de Lesdiguieres, que l'on

pouvoit aussi appeller celle de M. de Schomberg, parce qu'il y étoit presque toûjours, fit un grand effet dans le bastion de Dumonstier, & la brêche se trouva assez grande pour pouvoir y donner l'assaut. Comme on voulut néanmoins s'assurer auparavant de l'état veritable des lieux, on nomma un Officier pour les aller reconnoître. Il le fit, mais avec assez peu d'exactitude, n'ayant presque rien vû, soit que la peur eut agi sur son esprit, ou qu'il ne se fût pas autant avancé qu'il le devoit pour découvrir toutes choses. La défiance que l'on eut de son rapport fut cause que l'on en nomma encore un autre, qui à son retour ne dit rien davantage que le premier. Le Roy resolut donc de faire donner l'assaut : il commanda qu'on mît l'Armée en bataille, & qu'elle marchât à l'attaque, lorsque de dessus la montagne de Piccis, où étoit son quartier, il feroit paroître & voltiger en l'air un mouchoir au bout de sa canne, ce qui devoit être le signal.

Tout étoit prêt & l'on n'attendoit plus que ce signal, lorsque Monsieur de Schomberg poussé de je ne sçay quel

instinct, & ayant tout pour suspect, s'avisa de dire au Roy qu'il ne sçavoit s'il ne seroit point à propos en cette rencontre où il y alloit de l'honneur & du salut de son Armée, d'envoyer une troisiéme fois reconnoître le bastion par quelque personne de l'exactitude & du rapport de laquelle on ne pût douter. Il me nomma en même tems, & crut me faire beaucoup d'honneur en m'exposant au dernier peril. Le Roy approuva cette proposition, étant persuadé qu'en de semblables occasions bien des gens ne voyent les choses qu'à demi, à cause de l'extrême peril & du peu de tems qu'on a pour le reconnoître. L'on me fit venir à l'heure même, & M. de Schomberg m'ayant témoigné l'inquietude où étoit le Roy & le peu de certitude que l'on avoit de l'état veritable des lieux, il ajoûta qu'il avoit eu pensé de me nommer à sa Majesté, & de lui proposer qu'on m'envoyât les reconnoître de nouveau, parce qu'il ne se tiendroit bien assuré qu'aprés que j'en aurois fait mon rapport. Comme il avoit néanmoins beaucoup de bonté pour moi, & qu'il sçavoit que pour faire la chose avec

toute l'exactitude qu'il demandoit, je ne pouvois pas manquer de m'exposer à un trés-grand peril, il voulut bien me témoigner qu'encore que cette affaire fût de la derniere importance pour toute l'armée, il ne pretendoit pas toutefois m'y engager contre ma volonté. Je lui répondis ce que tout autre auroit répondu en cette occasion, qu'il me feroit tort de douter de la joïe que je recevois dans ces rencontres de me voir honorer de son estime & de la créance avantageuse qu'il avoit de moi; que je m'allois preparer, & que j'esperois en revenir, & en rendre si bon compte qu'on ne trouveroit rien dans mon rapport qui ne fût exactement veritable.

Ayant pris une cuirasse & un casque avec un pistolet pendu à ma ceinture, je mangeai un peu, & marchai ensuite à la vûë de sa Majesté & de son Armée qui avoient les yeux attentifs sur moi. Lorsque j'arrivay au pied de la brêche, je priay Dieu à genoux derriere quelques-unes des pierres qui étoient tombées; & commençay ensuite à monter en grimpant comme je pouvois le ventre à terre. Etant tout au haut, je vou-

lus reconnoître le lieu en la même posture que j'étois monté, c'est-à-dire couché sur le ventre, afin de n'être pas si découvert ny si exposé aux mousquetades qui siffloient de tous côtez autour de moi. Mais cette posture me donnant peu d'avantage pour voir ce qui pouvoit être au-delà du bastion, je me levai tout d'un coup, & m'exposant à un peril d'où Dieu seul me pouvoit sauver, je courus jusques sur le bord d'où je découvris le bas qui étoit un épouvantable retranchement, dans lequel il y avoit un bataillon qui paroissoit être de plus de deux mille hommes, dont les premiers rangs étoient de picquiers, & le reste de mousquetaires. Dans le moment que je parus, & que je regarday, l'on fit une si furieuse décharge sur moi, & que j'ay toûjours regardé comme un miracle de ce que j'en pus réchaper ; & de ce grand nombre de coups qui furent tirez, je n'en reçûs que deux sur mes Armes qui ne firent que blanchir, & dont même je ne m'apperçûs point dans ce tems-là.

Me tenant alors bien assuré d'avoir tout vû je revins trés-vîte, & remarquai seulement vers le quartier du Roy

une éminence d'où je crus pouvoir lui faire voir à lui-même ce retranchement des ennemis. Je me laissai ensuite tomber de mon haut, à dessein de rouler en bas, & d'être plus à couvert des coups. Toute l'Armée crut alors que j'étois mort, & Monsieur de Schomberg tournant le dos voulut au moins ne pas voir ce qui lui causoit un sensible déplaisir, s'accusant lui-même d'être cause de ma mort. Mais j'en fus quitte pour un grand étourdissement que j'eus : & étant bien-tôt revenu à moi, je remerciai Dieu à genoux de m'avoir sauvé d'un si grand peril. Je rappellai ensuite dans ma memoire ce que j'avois vû, & l'écrivis sur mes tablettes étant à couvert des mêmes pierres dont j'ai parlé auparavant, & je reparus tout d'un coup, lorsque chacun me croyoit mort.

Il y aura peut-être des braves & sur tout de jeunes gens qui regarderont comme une foiblesse, que dans une occasion si perilleuse j'aye pensé plûtôt à recourir à Dieu, qu'à m'abandonner à une sotte confiance qui fait courir brutalement & comme les yeux bandez par tout où la mort est la plus visible.

Mais il me semble que dans ces rencontres où l'on ne voit presque aucun moyen de sauver tout ensemble l'honneur & la vie, quand on ne se souviendroit pas qu'on est Chrêtien, il suffit d'être homme pour penser à celui qui peut ôter non seulement la vie, mais le cœur même à ceux qui s'imaginent en avoir le plus. Et m'étant trouvé pendant 50. années dans des occasions aussi hazardeuses que peut-être aucun homme de mon tems, je puis rendre ce témoignage que j'ay vû assez de personnes qui faisoient vanité de n'avoir point de Religion, comme si leur impieté devoit passer pour une marque de leur courage, mais que j'ay reconnu souvent que c'étoient plûtôt de grands fanfarons, que des braves effectifs, que si le peril étoit à droit ils tournoient à gauche, & qu'ils payoient d'adresse lorsqu'il s'agissoit de payer de leurs personnes, & de soûtenir leurs paroles par leurs actions.

XIV. Aprés m'être tiré de la sorte d'un si grand peril, Monsieur de Schomberg aussi surpris que réjoüi de me voir, me fit prendre un peu de vin, parce que je n'en pouvois plus, ayant extraor-

extraordinairement fatigué. Je lui fis aussi-tôt mon rapport qui lui causa un trés-grand étonnement : & comme il me demanda de nouveau si j'étois bien assuré de ce que je lui disois, je lui répondis, que je pretendois le lui faire voir, & l'en assurer par lui-même aussi bien que le Roy, ayant remarqué un lieu d'où l'on pourroit découvrir ce que j'avois vû de plus prés. Le Roy étant dans une fort grande impatience de sçavoir ce que j'avois reconnu, je montai à cheval, & m'en allai avec M. de Schomberg le trouver à Piccis. Comme on avoit assez de peine à me croire, le Roy lui-même voulut s'en assurer par ses propres yeux ; je le menay au lieu que j'avois remarqué, & de là il découvrit avec des lunettes d'approche le retranchement, & le bataillon dont je lui avois parlé. Il en fut trés-surpris, & ne put point s'empêcher de témoigner tout haut son étonnement, du peril où ses troupes auroient été exposées sans cette prévoyance de Monsieur de Schomberg qui avoit sauvé la vie à bien du monde. Le Roy eut la bonté de me dire que je

lui avois rendu ce jour-là un grand service, & qu'il s'en souviendroit dans l'occasion. Je ne m'apperçus pas néanmoins alors qu'on pensât beaucoup à moi : & je m'accoûtumois à servir sans autre interêt que celui d'un honneur qui me coûtoit quelquefois bien cher.

Je revins ensuite trouver Monsieur Zamet, qui m'ayant cru mort, s'écria d'abord qu'il me vit, je vous proteste que vous n'y retournerez plus, & que je donneray bon ordre que vous ne receviez plus à l'avenir de semblables commissions. Car il est vray que ce qui le choquoit davantage & lui donnoit lieu de me parler de la sorte étoit que soit que je fusse de garde ou non, on s'accoûtumoit ainsi à me faire comme la victime publique de toutes les grandes occasions. Il me demanda si je n'étois point blessé, & je l'assuray que non, mais seulement que Monsieur de Schomberg m'avoit fait remarquer deux coups sur mes armes.

XV. On fit retirer ensuite l'Armée, & l'on ne pensa plus à l'assaut. Quel-

ques jours aprés Monsieur de Rohan qui tenoit la campagne avec un petit corps d'Armée pour les Huguenots se disposa à secourir Montauban. Dans ce dessein il donna quinze cens hommes à un fort brave homme nommé de Beaufort, pour tâcher d'en faire entrer une partie dans la place. Sur l'avis que le Roy eut de leur marche, il fit doubler & renforcer les gardes dans le Camp ; ce qui ne put néanmoins empêcher que de Beaufort s'étant approché de son quartier ne forçât la garde, & ne passât dans la ville avec huit cent hommes, les autres ayant été tuez ou s'étant sauvez. Deux jours aprés ils firent de furieuses sorties qui découragerent nos troupes, & donnerent lieu de croire que l'hiver s'aprochant il valoit mieux se retirer, & conserver le monde pour la Campagne suivante, parce qu'il en eût fallu trop perdre aprés ce nouveau secours. Ainsi au bout de quinze jours, c'est à-dire le premier jour de Novembre de l'année 1621. on leva le Siege, l'ordre ayant été donné à tous les quartiers, qu'au premier coup de canon qu'on entendroit cette nuit, cha-

cun ſe mît ſous les armes pour marcher où les Officiers les conduiroient, & qu'avant que de partir on fit des feux extraordinaires dans tout le Camp. Cet ordre ainſi executé fit attendre aux ennemis quelque choſe de nouveau, ou plûtôt une attaque generale que non pas la levée du Siege. C'eſt pourquoi ſe contentant de faire bien garder tous leurs poſtes, ils ne s'aviſerent point de commander quelques troupes, pour donner ſur la queuë de nôtre Armée, qui commença à défiler vers la petite pointe du jour.

Monſieur Zamet qui étoit gueri depuis peu de jours fut chargé de la retraite, dans laquelle il ne fut pas peu étonné de voir la précipitation pour ne pas dire la fuite avec laquelle les troupes marchoient. Comme j'étois auprés de lui, il me fit remarquer cette retraite ſi precipitée, qui tenoit tout à fait de la terreur panique, puiſqu'ils alloient comme s'ils ſe fuſſent vû pourſuivre par les ennemis: & étant auſſi Chrétien & auſſi judicieux qu'il étoit, il commença à

me parler un langage que je n'avois jamais entendu jusqu'alors, & qui m'étoit entierement inconnu. Je vous « assure, me dit-il, en me faisant faire « reflexion sur l'ordre de Dieu dans la « conduite des choses du monde, qu'il « paroît bien que le Dieu de Justice est « le Dieu des batailles, & qu'il en donne « le gain à qui il lui plaît, & souvent « à ceux mêmes qui sont contre lui, « parce que ceux qui défendent sa cause « le font si mal, & attirent si justement « sa colere sur eux-mêmes par « leurs crimes, qu'il les punit sur le « champ en leur donnant le désavantage, « & répandant des terreurs paniques « dans leurs Armées. On le voit assez « dans cette occasion où la nôtre fuit « d'elle-même sans sçavoir pourquoi. « C'est visiblement un coup de la main de « nôtre Dieu de ce que contre toutes les « apparences humaines nous n'avons pû « prendre cette place qui selon le cours « ordinaire des armes devoit tõber sous « la puissance du Roy. Ses jugemens sont « bien differens de ceux des hommes qui « s'arrêtent à l'écorce & au dehors des « évenemens sans en penetrer les ressorts « cachez. Nos ennemis ne seront pas «

» ſans doute moins trompez que nous,
» puiſqu'en ſe glorifiant de leur avan-
» tage, ils ne comprennent pas que la
» victoire que Dieu leur donne ne les
» rendra que plus malheureux par cette
» fauſſe aſſurance qu'ils ont que c'eſt la
» marque de la juſtice de leur cauſe; &
» qu'il ſçaura bien dans un tems ou
» dans un autre leur faire ſentir la per-
» te qu'ils font lorſqu'ils ſe flattent de
» tout gagner. Admirons donc, ajoûta-
» t-il, & adorons les châtimens qu'il
» exerce d'une maniere ſi differente ſur
» les uns & ſur les autres.

J'avouë que je demeuray merveilleuſement ſurpris de ce diſcours, n'en ayant, comme j'ay dit, jamais oüy de ſemblable. Je lui témoignai l'extrême obligation que je lui avois de l'ouverture qu'il me donnoit pour me faire connoître une ſi grande verité. Auſſi puis-je dire que je ne comptai pas cette grace entre les moindres que j'aye reçûës de lui; & j'ai reconnu depuis que ç'a été une des premieres que Dieu m'a faites pour me donner quelque ſentiment du Chriſtianiſme. La conduite de vertu & de pieté que je remarquois en ce grand homme, contribuoit en

quelque ſorte à entretenir ces premieres ſemences dans le fond de mon cœur ; & c'eſt ce qui a augmenté infiniment ma reconnoiſſance envers ſa memoire, principalement depuis que Dieu m'a fait la grace aprés une infinité d'égaremens de connoître le néant du monde & d'y renoncer.



LIVRE QUATRIEME.

Le Sieur de Pontis défend la ville de Montesche qui est attaquée par les ennemis. Sa conduite à l'égard d'un Officier de la Colonnelle & de Monsieur le Duc d'Epernon dans un grand differend qu'il eut pour les interêts de sa Charge. Siege de la ville de Tonins : grande blessure que reçoit le Sieur de Pontis, & qui le reduit à l'extremité. Saccagement de la ville de Negrepelice. Le Sieur de Pontis se rend maître d'un Fort occupé par les Huguenots, & le rase, ce qui lui cause une grande affaire.

1. LE Siege de Montauban étant levé, le Roy s'en retourna à Paris, & envoya toutes ses troupes dans les quartiers d'hiver. Le Regiment de Picardie eut pour le sien une petite ville

de Guyenne appellée Moutesche à sept ou huit lieuës de Montauban. M. le Marêchal de Saint Geran qui demeura pour donner les ordres, voyant que tous les Capitaines de Picardie s'en étoient allez chez eux, me chargea du soin du Regiment & du Gouvernement de la Place comme c'étoit l'ordre, & il me dit qu'étant si prés des ennemis je devois faire bonne garde, & qu'il s'en reposoit sur moi. Je lui repartis qu'il le pouvoit, & que je lui en répondois. Cinq ou six heures aprés que M. le Mareschal de Saint Geran nous eut quitté, il rencontra en chemin un homme qui venoit lui donner avis que les ennemis se disposoient à attaquer nôtre ville la nuit suivante, & prétendoient l'emporter d'assaut, & que c'étoit la garnison de Montauban qui devoit executer cette entreprise. Sur cet avis Monsieur de Saint Geran m'écrivit à l'heure même un billet, par lequel il me mandoit ce qu'il venoit d'apprendre, & m'exhortoit à donner bon ordre que je ne fusse pas surpris. Dans le moment je fis assembler tous les Officiers de la Garnison, à qui je fis part de la nouvelle

de Monſieur de Saint Geran, & de l'ordre qu'il me donnoit. Je les priay que nous viſſions tous enſemble comment on pourroit ſe preparer pour bien recevoir les ennemis ; & leur témoignay que pour moi je jugeois qu'il falloit faire d'abord une revûë de tous les hommes, de toutes les armes, & de toutes les munitions, des portes de la ville, des dehors, & des moyens de fortifier les endroits qui étoient plus foibles. Ils approuverent tous mon avis ; & l'on penſa auſſi-tôt à l'executer.

II. Sur le ſoir l'un d'entr'eux nommé Baſtillat qui étoit un aide Major, s'aviſa de me venir dire, que je ſçavois bien qu'il étoit mon ſerviteur & mon ami ; & qu'ainſi il étoit fâché d'être obligé de me déclarer qu'il ne pouvoit pas demeurer avec moi dans cette occaſion, puis qu'étant aide Major, il étoit Officier de Monſieur d'Eſpernon Colonel de l'Infanterie, & qu'en cette qualité il ne pouvoit m'obeïr, puiſque je n'étois que Lieutenant de la Meſtre de Camp, de laquelle Monſieur d'Eſpernon en la perſonne de ſes Officiers ne vouloit point recevoir d'ordre. Il

ajoûta qu'il étoit fâché de se voir contraint de me quitter en une si belle occasion, mais qu'aimant mieux se retirer de bonne heure, que de causer quelque trouble à cause qu'il ne pouvoit pas m'obeïr, il venoit prendre congé de moi & me donnoit le bon soir. Je lui repondis que comme son serviteur & son ami j'étois moi-même obligé de lui dire, qu'il n'étoit plus en sa liberté de se retirer, ny en mon pouvoir de le laisser sortir, depuis qu'il avoit reçû l'ordre M. de Saint Geran comme les autres, & qu'il y avoit consenti aussi bien qu'eux tous en ne sortant pas dans le moment. Que ce n'étoit pas decider le differend qui étoit entre les Officiers Colonels & les Officiers de la Mestre de Camp, que de m'obeïr en cette rencontre, puisqu'il n'y alloit que de suivre l'ordre de nôtre General M. le Maréchal de Saint Geran, qui m'avoit commis le soin du Regiment, & la défence de la Place en partant, & encore plus particulierement par le billet qu'il m'en avoit écrit, & que je lui avois montré ; qu'ainsi je le supplois de considerer que ce n'étoit point ici une affaire de point d'hon-

neur pour des Officiers, mais qu'il s'a-
gissoit purement de l'interêt & du ser-
vice du Roy, qui étoit le seul à qui ap-
partenoit la ville, & qui seroit le seul
qui la perdroit si nous ne nous unissions
tous ensemble pour la conserver, &
pour faire connoître à toute la France
que nous n'étions pas indignes des Char-
ges dont il nous avoit honorez. Ce dis-
cours quoique trés-civil & trés-raison-
nable. ne satisfit pourtant pas cet Offi-
cier qui ne trouvoit point de raison pour
écouter ce qu'il ne vouloit point faire;
de sorte que voyant la fermeté avec la-
quelle je m'opposay à son dessein, il me
demanda encore la même chose d'une
maniere assez civile. Mais comme je
persistay à m'y opposer avec la même
fermeté, il resolut absolument de s'en
aller, & dit tout haut qu'il le feroit; ce
qui m'obligea de lui répondre d'un ton
assuré qu'il ne le feroit pas, & qu'il de-
voit être persuadé que je sçavois me fai-
re obeïr quand il s'agissoit d'obeïr moi-
même à l'ordre du Roy & du General.
Il me repartit fort en colere, qu'il eût
bien voulu que je lui eusse parlé de la
sorte en un lieu où je n'eusse pas été le
maître : à quoi je lui repliquai qu'il

s'agissoit presentement de pourvoir à la défense de la place, & qu'il n'étoit pas à propos de mêler des interêts personnels avec ceux du Roy; que c'étoit à moi en cette occasion de lui commander & à lui de m'obeïr. Sur cela il me quitta fort brusquement, & alla chez lui faire apprêter son équipage pour sortir.

Cependant j'allai trouver les Officiers qui commandoient la garde aux portes, & leur défendis de laisser sortir qui que ce fût, quand ce seroit même un Officier, ajoûtant qu'il étoit juste que tout le monde prît part au peril & à la gloire du service que le Roy attendoit de nous en une occasion si importante. Les deux Officiers qui étoient deux Lieutenans, me repondirent d'une maniere que j'eus tout sujet de me reposer sur eux; & je m'en retournay chez moy. Bastillat peu de tems aprés alla à cheval suivi d'un valet à la porte de la ville. La sentinelle l'ayant arrêté, apella le Lieutenant Capitaine de la garde, qui lui dit qu'il avoit ordre de ne laisser sortir personne. Quoi ne me connoissez-vous pas, lui repartit Bastillat! Oüi, Monsieur, lui dit-il, mais mon ordre

eſt pour les Officiers, comme pour les autres; je vous prie de ne m'en demander pas davantage, puiſque je ne pourrois vous l'accorder. Baſtillat ſe ſentant outré & piqué juſques au vif retourne chez lui, & vient pour me parler de nouveau. Je le previns, & lui dis à la tête du Regiment : c'eſt une choſe concluë pour cette fois, Monſieur; une autre fois nous en parlerons ſi vous voulez, mais pour le preſent c'eſt l'ordre que vous obeïſſiez. Alors ſe voyant dans la neceſſité inévitable de ſe ſoumettre, il medit que j'avois toute une garniſon pour moi, & qu'ainſi j'étois le maître & qu'il m'obeïroit; mais qu'il trouveroit un autre tems où je ne ſerois pas ſi bien accompagné. Je lui répondis qu'il falloit avant toutes choſes ſervir le Roy.

III. Dans ce même tems je lui commandai de faire mettre le Regiment en bataille, de voir ſi les Compagnies étoient complettes, de viſiter toutes les armes, de fournir de munition ceux qui en manquoient, & de s'acquiter de tous les autres devoirs de ſa charge de Major. Il y obeït ponctuellement. Je vins enſuite voir en general toutes ces choſes, & prenant avec moi tous les principaux

Officiers, entre lesquels il étoit aussi, nous allâmes tous ensemble visiter les postes avantageux que l'on avoit à garder, & donner tous les ordres necessaires pour empêcher qu'il n'y eût de la confusion & du trouble la nuit suivante. Je divisay le Regiment en trois corps, le premier & le plus grand pour être dans la place d'armes, & donner secours à ceux qui en auroient besoin; le second qui étoit moindre fut commandé pour garder la porte que je jugeois devoir être attaquée: & je divisai encore celui-là en trois, l'un de trente hommes que je posai dans un petit corps de garde avancé à 50 pas hors la ville; le second qui étoit de cent hommes fut placé dans le fossé de la ville pour soûtenir le premier; & le troisiéme qui étoit d'environ autant bordoit les murailles pour défendre ce second corps de garde. Le troisiéme corps qui étoit le plus petit fut destiné à la garde de l'autre porte qu'il n'étoit pas aisé d'attaquer; c'est pourquoi je n'y mis pas une si grande défense. Aprés que j'eus posé moi-même toutes ces gardes, je les renvoyai visiter quelques heures aprés par Bastillat, qui obéïssoit à tout sans dire un mot, tra-

vaillant beaucoup; & se montrant trés-ardent dans l'execution de tous les ordres qu'il recevoit.

La nuit venuë je donnay le mot ou l'ordre à Bastillat pour l'aller porter aux Sergens dans la place d'armes, & lui dis qu'à 10 heures j'en redonnerois un nouveau, & qu'il le vint recevoir. Sur quoi il me dit que ce n'étoit pas une chose ordinaire, & que cela lui donnoit lieu de croire que c'étoit peut-être pour le choquer & pour le pousser à bout que j'en usois de la sorte. Je lui repondis que j'étois incapable de cela, que ce n'étoit que pour une plus grande sûreté, & qu'à la veille d'une attaque on ne pouvoit en trop prendre, que j'étois si éloigné d'avoir cette pensée de le vouloir désobliger, qu'au contraire je le priois de venir souper avec moi, ajoûtant qu'il falloit faire provision de forces pour le travail de la nuit. Il m'en remercia, & me dit qu'il reviendroit sur les 10 heures prendre un nouvel ordre. Il y revint en effet fort exactement; & comme il étoit beaucoup fatigué à cause de toute la peine qu'il avoit euë, je lui dis de s'aller un peu reposer sur un lit, en attendant qu'il arrivât quelque chose de nouveau. Pour

moi

moi j'allay visiter une troisiéme fois toutes choses, ne jugeant pas à propos de dormir & de demeurer en repos lorsque j'avois lieu d'attendre les ennemis.

IV. J'avois fait tenir un cheval tout prêt pour pouvoir aller par tout à la premiere allarme qui ne tarda guere à venir. Car environ sur les deux heures aprés minuit la sentinelle avancée de la porte dont j'avois prévû l'attaque, entendit du bruit & tira: dans le moment on vint m'avertir, & ayant fait éveiller Bastillat, je m'en allai avec lui à la porte où étoit l'alarme. Je trouvai en y arrivant que le premier corps de garde avoit déja fait sa décharge ; & qu'ils étoient poussez fort vigoureusement par les ennemis. J'entrai dans le second où à l'instant les 30 hommes qui composoient ce premier vinrent se retirer se battant toûjours en retraite avec beaucoup de vigueur. Je fis alors faire une décharge par 30 mousquetaires de ce corps de garde où j'étois, ce qui étonna un peu les ennemis qui ne croyoient pas en devoir rencontrer d'autres que les premier. Ils ne laisserent pas néanmoins de continuer à charger le second

corps de garde, lorſque je commanday à trente autres mouſquetaires du même corps de faire une ſeconde décharge. J'envoyay en même tems Baſtillat à l'autre porte de la ville, de crainte que les ennemis n'attaquaſſent des deux côtez, & mis en ſa place un Lieutenant pour aller porter les ordres & faire venir du ſecours quand il en ſeroit beſoin.

Ce choix que je fis de Baſtillat en lui donnant une place d'honneur qui n'étoit pas de ſa charge, & ſuppleant à la ſienne par un autre, lui plut fort & lui fit avoir d'autres ſentimens que ceux qu'il avoit eus juſqu'alors de ma diſpoſition à ſon égard.

Cependant les ennemis continuoient toûjours leur attaque qui étoit également ſoûtenuë par les nôtres. Mais ils ſe découragerent bien-tôt lorſque je commanday à tous les mouſquetaires qui bordoient les murailles de la ville de faire feu continuellement. Car ayant connu par-là que nous étions trop bien preparez à les recevoir, & qu'il ſeroit un peu difficile de forcer des gens reſolus à ſe bien défendre, ils prirent le parti de ſe retirer avec perte de quelques-

uns des leurs. L'attaque finie, je relevai & loüai beaucoup le courage de tous nos gens qui avoient paru également zelez & obeïssans en cette occasion d'honneur où ils avoient si genereusement combatu pour le service de leur Prince.

V. Bastillat me vint dire le lendemain qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas alors la liberté de sortir aprés qu'il avoit satisfait à tout ce que j'avois pû demander de lui. Je lui répondis que j'y consentois de tout mon cœur, & que je témoignerois, comme je l'avois déja fait paroître en lui donnant le poste honorable qu'il sçavoit bien, qu'il avoit agi avec toute la vigueur & la resolution d'un homme d'honneur; & qu'ainsi je laissois presentement à son choix de sortir quand il lui plairoit aprés qu'il avoit rendu au Roy le service dont il n'auroit pû honorablement se dispenser. Il partit de cette sorte sans témoigner être mécontent. Mais étant allé de ce pas à Cadillac faire ses plaintes à M. le Duc d'Espernon, il lui dit que j'avois entrepris sur sa charge, l'ayant obligé par force comme Gouverneur & maître d'une ville de m'obéir, quoi qu'il m'eût

declaré ne le pouvoir faire, ayant l'honneur d'être un des Officiers de la Colonelle, qui ne recevoient point d'ordre des Officiers de la Mestre de Camp; & que je l'avois arrêté par violence dans la place qui devoit être attaquée le lendemain: que n'ayant pû se dispenser de m'obeïr en cette occasion où il s'agissoit du service du Roy, & où il n'avoit pas eu la liberté de faire ce qu'il auroit bien voulu, il venoit aussi-tôt aprés en être sorti s'acquiter de son devoir, en faisant sa plainte à celui duquel seul l'honneur y étoit engagé à cause des privileges de sa Charge. M. d'Espernon ayant répondu seulement qu'il me verroit sur cela, me manda par un homme exprés de l'aller trouver à Cadillac.

Je me trouvai assurément fort embarrassé & trés-surpris de cet ordre, me doutant bien du sujet, & connoissant la rigueur avec laquelle M. d'Espernon soûtenoit les privileges honorables de sa Charge. Je crus qu'il étoit à propos que je visse auparavant M. le Maréchal de Saint-Geran, par l'ordre duquel j'avois agi, afin de prendre son avis sur ce que j'avois à faire. Je l'allai donc trouver à Castel-Sarasin où il étoit lors.

& lui déclaray le ſujet qui m'amenoit. Il me dit: voilà une affaire trés-fâcheuſe pour vous; car quoique vôtre action ſoit tout-à-fait bonne, & que vous ayez exactement obſervé les regles de la diſcipline militaire, vous aurez encore bien de la peine à vous défendre, ayant à rendre compte à M. d'Eſpernon qu'il n'eſt pas aiſé de contenter, ſur ce qui regarde le moindre point de ſa charge. Il ajoûta même qu'il apprehendoit qu'on ne me fit recevoir quelque affront; & qu'ainſi il doutoit fort ſi je devois aller à Cadillac. Je lui repartis; mais, Monſieur, ſi je n'y vas point, pourrai-je me mettre à couvert de ſon autorité, & trouverai-je quelque moyen de me diſpenſer de lui rendre compte de ce que j'ai fait? Car ſi cela eſt, je n'heſite pas à n'y point aller. Mais comme je ſuis obligé malgré moi de me ſoumettre à ſon ordre, & qu'il me peut faire arrêter par l'autorité que lui donne ſa charge, je croi que je rendrois ma cauſe beaucoup moins favorable, ou pour mieux dire, que d'une bonne cauſe j'en ferois une fort méchante, ſi je manquois de lui obeïr: car il ne me pardonneroit pas ſans doute une cho-

ſe qu'il auroit quelque ſujet de regarder comme un grand affront que lui autoit fait un ſimple Officier comme moi. Mais s'il entend mes raiſons & s'il voit l'ordre que j'avois reçû de vous, Monſieur, comme de mon General, j'eſpere qu'il pourra être ſatisfait, ſi quelque choſe eſt capable de le ſatisfaire. Monſieur le Mareſchal de Saint Geran m'ayant ainſi entendu parler, me témoigna approuver mon ſentiment, & m'offrit même d'écrire à Monſieur le Duc d'Eſpernon, pour l'aſſurer que ç'avoit été lui qui m'avoit donné l'ordre de commander dans la ville. Mais je ne voulus point l'engager dans une affaire que j'étois bien aiſe de vuider tout ſeul; & l'en remerciant le plus civilement que je pus, je lui dis que j'avois gardé ſon billet, qui étant l'ordre que j'avois reçû de mon General, me juſtifioit pleinement.

Je partis enſuite & me rendis à Cadillac, à l'heure que Monſieur le Duc d'Eſpernon alloit dîner. Lui ayant fait dire que je demandois à le ſaluër, il donna ordre qu'on me fît entrer dans la ſalle où il étoit avec plus de trenle Gentilshommes. Quand il me vit

lui faire une profonde reverence il tourna tout d'un coup le dos de l'autre côté, & parlant à un Gentilhomme, il me laissa sans me dire un mot. Il dit à tous ceux qui étoient presens de laver, & de se mettre à table avec lui : mais pour moi il ne me fit pas la moindre honnêteté, & ne me traitta pas autrement qu'il auroit fait un valet. Il est vrai que je me sentis outré au dernier point de cet affront que je recevois publiquement pour avoir servi le Roy, & satisfait au devoir de ma charge. Mais je n'y voyois point de remede, ayant affaire à un homme qui a été connu dans tout le Royaume pour le plus imperieux qui fût au monde, & connoissant depuis long-tems la possession où il étoit de traiter ainsi tous les Officiers de qui il croyoit avoir reçu quelque déplaisir. C'est pourquoi ne songeant alors qu'à la maniere dont je me pouvois justifier, qui étoit l'unique but de mon voyage, & ne voyant pas que je le pusse faire sans lui parler, je m'adressay à un de mes amis qui avoit beaucoup d'accés auprés de lui, qui étoit le Commandeur de *la Hiliere*, & lui ayant dit le sujet qui m'amenoit, je le suppliai de vouloir

m'aider à sortir d'une si méchante affaire en m'obtenant l'audience dont j'avois besoin pour me justifier. La chose en demeura-là pour ce jour.

VI. Cependant le Commandeur parla à M. le Duc d'Espernon comme il me l'avoit promis; & il le fit avec tant de zele & d'amitié qu'il obtint ce qu'il demandoit. Le lendemain M. d'Espernon lui dit d'aller querir son ami, lui donnant parole qu'il m'écouteroit. Aussi-tôt que je fus entré & l'eus salué, je lui dis que j'étois venu pour obeïr à son ordre; que je voyois bien que M. de Bastillat m'avoit rendu un mauvais service auprés de lui, & que je ne pouvois douter qu'il ne m'eût mandé sur les plaintes que cet Officier pouvoit avoir faites contre moi, pour ce qui s'étoit passé à Moutesche; mais que j'esperois qu'aprés qu'il m'auroit fait la grace de m'entendre, & que je lui aurois exposé sincerement l'état de l'affaire, il ne me condamneroit pas; que je l'assurois au moins par avance que j'étois venu dans le dessein de me soumettre à tout ce qui lui plairoit, comme à mon Juge de m'ordonner, si je ne lui faisois pas connoître mon innocence.

cence. Je lui dis d'abord le commandement que m'avoit fait de vive voix Monsieur le Mareschal de Saint Geran de donner tous les ordres dans la place & dans le Regiment. Je lui fis voir l'ordre par écrit qu'il m'avoit ensuite envoyé, par lequel il m'avertissoit de me préparer à bien défendre la ville contre les ennemis qui se disposoient à l'attaquer. Il le regarda, & témoignant en être satisfait, il fit bien connoître qu'il changeoit déja de disposition à mon égard. Je continuay ma justification en disant que j'avois lû l'ordre à tous les Officiers. Que Monsieur de Bastillat l'avoit entendu & s'y étoit soumis comme tous les autres, sans y faire aucune resistance; qu'il étoit vray qu'il m'étoit venu trouver le soir, & m'avoit fait une difficulté en me témoignant qu'il craignoit de commettre l'autorité du Colonel, s'il obéissoit à un Officier de la Mestre de Camp; mais que je luy avois répondu que je ne prétendois point la blesser en aucune sorte, puisque ce n'étoit point comme Officier de la Mestre de Camp que je prétendois commander à un Officier de la Colonelle, mais en qualité de Gouverneur & com-

me établi par le General pour command r dans la place: & que je lui avois déclaré à la tête du Regiment, que je ne prétendois point non plus que cette occasion pût avoir aucune consequence pour ce differend, ny que j'en deusse tirer aucun avantage pour mon particulier. Qu'aprés avoir ainsi mis l'honneur du Colonel à couvert, j'avois cru devoir travailler en même tems pour les interests du Roy, en faisant obéïr ceux qui reçoivent ses appointemens, en une occasion où il s'agissoit de conserver une de ses places; Que j'eusse donné un trés-méchant exemple à toute la garnison, en laissant sortir un Officier qui le demandoit sous un faux pretexte, en un tems où cela ne se pouvoit pas: que ç'auroit été témoigner sçavoir bien peu son métier, & se rendre indigne de sa charge, de se laisser surprendre à une si méchante raison: qu'ainsi voyant qu'il y alloit tout à fait du service du Roy & de mon devoir, sans que l'honneur du Colonel y fût engagé, je n'avois pas cru pouvoir me relâcher pour quoi que ce fût: qu'il auroit été sans doute le premier à me blâmer si je l'avois fait; qu'ainsi j'osois

lui demander la justice qu'il me devoit en protegeant mon innocence contre une accusation si mal fondée ; & que je consentois de bon cœur de prendre pour témoins de la verité de ce que je lui disois, tous les Officiers de la garnison & Monsieur de Bastillat lui-même qui sçavoit que depuis les paroles picquantes qu'il m'avoit dites, je n'avois pas laissé de lui donner un poste d'honneur que je ne lui devois pas, en le chargeant de la garde d'une des portes de la ville. Monsieur le Duc d'Espernon fort surpris de ce discours me répondit qu'il n avoit point oüi la chose comme je la lui contois ; que m'étant conduit de la sorte, au lieu de me blâmer il me loüoit de m'être acquitté de mon devoir ; qu'il voyoit par-là que j'entendois mieux ma charge que Bastillat ne sçavoit la sienne. Que c'étoit un défaut de discernement d'avoir commis l'honneur & l'autorité du Colonel en une chosequi ne le regardoitpas; & qu'il lui parleroit de la bonne maniere pour lui apprendre à s'instruire davantage des points de droit de sa charge, & à ne pas retomber dans une semblable bévûë.

Cette réponse si differente au langage ordinaire de M. le Duc d'Espernon fut suivie de l'effet. Car m'ayant dit d'aller faire un tour dans le jardin, il fit venir M. de Bastillat, avec lequel il s'expliqua sur cette affaire d'une maniere d'autant plus forte, qu'il étoit picqué trés-vivement de s'être vû ainsi par sa faute commis à tort avec un simple Officier. Et aprés s'être assuré par sa propre bouche de la verité de toutes choses qu'il n'osa pas démentir, & lui avoir reproché d'avoir été cause par son peu de conduite que son Colonel avoit reçû un affront à l'égard du premier Regiment de France, il ne voulut pas qu'il dînât à dîner, où il me fit venir avec beaucoup d'honnêteté, me traitant aussi civilement ce jour-là, qu'il m'avoit rebuté le jour precedent. Lorsque l'on se fut levé de table, il le fit monter & lui dit en presence de tout le monde, qu'il avoit dû prendre d'une autre maniere qu'il n'avoit fait, l'action dont il m'avoit voulu faire un crime; Que la connoissance que j'avois des droits de la Colonelle & de ma charge, m'avoit appris à distinguer la verité de l'apparence, & à maintenir

mes droits sans toucher à ceux des autres; Que même la maniere si obligeante dont il avoüoit lui-même que j'en avois usé à son égard, lui avoit du faire juger favorablement de mon intention; Qu'il ne m'en pouvoit sçavoir mauvais gré, & qu'il lui ordonnoit d'être mon ami comme auparavant, & nous prioit de nous embrasser, ce que nous fîmes dans le moment. Ayant ensuite demandé les ordres de M. d'Espernon pour m'en retourner au Regiment, que j'avois eu bien de la peine à quitter, en étant chargé comme j'étois, je pris congé de lui aprés en avoir reçû des marques particulieres de la satisfaction qu'il avoit de moi, ainsi qu'il le témoigna devant tout le monde.

VII. L'année suivante qui étoit 1622. le Roy n'alla point en Guyenne, & y envoya seulement Messieurs d'Elbeuf & de Themines, pour commander l'Armée, qui étoit d'environ douze mille hommes, Monsieur le Prince qui commandoit le reste des troupes étant demeuré auprés du Roy. Le rendez-vous pour l'Armée, fut la plaine de Marmande, d'où l'on alla mettre le Siege devant Tonins, qui étoit une petite place for-

te, tenuë par les Huguenots, dont M. de Monpoüillan fils de M. le Marquis de la Force & fort brave homme, étoit Gouverneur. Les Generaux firent trois attaques; ils en commanderent chacun une; & la troisiéme qui étoit du côté de la riviere fut commandée par M. de Pontague Mestre de Camp. Le Regiment de Picardie fut de l'attaque de Monsieur le Duc d'Elbeuf, qui avoit pour Mareschal de Camp le brave Vignoles. La tranchée étant ouverte, les ennemis commencerent à faire tous les jours de grandes sorties, particulierement du côté d'une demie-lune, qui leur étoit fort avantageuse, à cause qu'elle favorisoit beaucoup leur retraite: & ces frequentes sorties qu'ils faisoient ainsi avec avantage, incommodoient extrêmement les assiegeans, & nous faisoient perdre beaucoup de monde. Les Generaux resolurent donc d'emporter cette demie-lune à quelque prix que ce fût, quoi que cela ne se pût faire qu'avec grande perte. On attendit au lendemain, qui étoit le jour que le Regiment de Picardie & de Navarre qui marchoient ensemble, devoient entrer en garde.

M. de Vignoles de qui j'avois l'honneur d'être particulierement connu, eut pensée de se servir de moi en cette occasion : & ne m'ayant point trouvé lorsqu'il vint pour donner ordre à cette attaque, il me vint chercher lui-même dans ma tente où j'étois demeuré malade. Il me demanda ce que j'avois, & ayant appris mon indisposition, il sçût me picquer si bien d'honneur, & m'engagea avec tant d'honnêteté à prendre part à la gloire de l'attaque qu'on vouloit faire de cette demie-lune la nuit suivante, que je ne pus honnêtement m'en dispenser. Car il m'assura que M. le Duc d'Elbeuf m'avoit choisi pour me donner la tête de cette attaque, & s'en reposoit entierement sur moi: & il ajoûta que cette entreprise étant de la derniere importance, il esperoit que je ferois tout mon possible pour m'y trouver ; & qu'en attendant l'heure de l'execution, il m'envoyeroit un mattelas dans la tranchée, pour y prendre quelque repos. Je lui répondis que j'étois fort-mal de la fiévre : mais que puisque M. le Duc d'Elbeuf & lui me le commandoient, je ferois un dernier effort pour m'y rendre. Le soir étant venu

on donne les ordres pour l'attaque qui devoit se faire de deux côtez en même tems. Le premier qui étoit à la main droite me tomba en partage ; & l'autre qui étoit celui de la gauche à un Officier du Regiment de Navarre.

Cette demie-lune n'étant pas fortifiée à l'ordinaire, & le parapet qui avoit accoûtumé d'être terré, étant de bariques que le canon avoit rompuës plusieurs fois, mais qui étoient réparées, je vis bien qu'on ne pouvoit les gagner qu'à force de bras pour y entrer. C'est pourquoi ayant pris mes mesures sur cela, aprés que j'eus bordé la tranchée de bons mousquetaires qui faisoient grand feu, je m'en allay avec cinquante hallebardiers pour accrocher les bariques & les entraîner. Les ennemis usant à l'instant du même artifice, les accrocherent aussi de leur côté avec d'autres hallebardes ; & chacun tirant ainsi à soi nous ne pouvions nous en rendre les maîtres, lorsque je m'avisay en voyant les ennemis se roidir de toutes leurs forces, pour nous empêcher de renverser ces bariques, de me servir d'eux-mêmes & de leur propre resistan-

ce pour leur faire faire ce qu'ils ne vouloient pas. Je fis donc cesser tout d'un coup nos hallebardiers de tirer contr'eux, & au lieu d'attirer ces bariques à nous comme auparavant, ils se mirent au contraire à les pousser, & le firent avec tant de violence qu'elles furent renversées dans le moment sur les ennemis, dont quelques-uns mêmes s'en trouverent accablez. Dés-que nous eûmes fait ouverture par ce moyen, nous montâmes, & à grands coups de hallebardes, nous nous rendîmes maîtres de la demie-lune, & même de la personne de M. de Monpoüillan, qui étant venu en ce lieu sans sçavoir l'attaque, se trouva engagé dans le combat & embarrassé sous une de ces bariques qui tomba sur lui, & d'où il ne put se dégager avant que je l'eusse joint & fait prisonnier.

Mais nôtre premier bonheur fut bien-tôt suivi d'une infortune & d'un étrange revers. Car comme nous nous tenions trés-assurez du succez de nôtre entreprise, plus de six cent hommes étant sortis de la ville vinrent tout d'un coup fondre sur nous, & nous chargerent si rudement que nous fûmes obli-

pour leur faire faire ce qu'ils ne vou-
ient pas. Je fis donc cesser tout d un
up nos hallebardiers de tirer con-
eux, & au lieu d'attirer ces bariques
ious comme auparavant, ils se mi-
nt au contraire à les pousser, & le fi-
nt avec tant de violence qu'elles fu-
nt renversées dans le moment sur les
nemis, dont quelques-uns mêmes
n trouverent accablez. Dés que nous
mes fait ouverture par ce moyen,
us mortâmes, & à grands coups de
llebardes, nous nous rendîmes maî-
es de la demie-lune, & même de la
rsonne de M. de Monpoüillan, qui
ant venu en ce lieu sans sçavoir l'atta-
ie, se trouva engagé dans le combat
embarrassé sous une de ces bariques
ii tomba sur lui, & d'où il ne put se
gager avant que je l'eusse joint & fait
isonnier.

Mais nôtre premier bonheur fut
en-tôt suivi d'une infortune & d'un
range revers. Car comme nous nous
nions trés-assurez du succés de nôtre
ntreprise, plus de [illegible] hommes
ant sortis de la ville [illegible] tout d'un
[illegible] fondre sur nous [illegible] charge-
nt si rudement [illegible] obli-

gez d'abandonner ce que nous avions déja pris, & de nous retirer au plûtôt ſans pouvoir même amener avec nous nôtre priſonnier. Car l'Officier de Navarre qui commandoit l'autre attaque n'ayant pas forcé de ſon côté, comme nous avions fait du nôtre, nous nous trouvâmes en trop petit nombre pour ſoûtenir contre tant de monde. Cet avantage que nous avions remporté ne laiſſa pas néanmoins d'étonner les ennemis, qui aprés s'être ainſi vû forcez, craignant de l'être encore une fois, ruinerent eux-même tout ce qui reſtoit de cette demie-lune qui auroit pû les incommoder, & l'abandonnerent.

VIII. Je fus commandé quelques jours aprés pour aller reconnoître une eſpece de baſtion avancé & détaché de la ville qui avoit été fort ruiné par nôtre canon, & qui nous incommodoit extrémement. Il n'y paroiſſoit plus alors perſonne, & l'on penſoit à s'en rendre maître. J'y allay donc comme à un lieu qui ſembloit preſque abandonné. Mais dans l'inſtant que je fus monté, & que je voulus regarder dans la place, je me ſentis frappé d'un grand coup de faux, que l'on déchargea ſur moi, & qui me

fit ſur l'épaule gauche une taillade d'un demi pied de long. Je me trouvai auſſi ſurpris qu'étourdi de ce coup imprevû. Mais par bon-heur ayant un buffe qui étoit fort bon, il en fut ſeulement coupé, & ayant porté tout le coup, il me ſauva la vie, & m'empêcha d'avoir l'épaule coupée, puiſqu'il ne falloit pas tant de force pour me l'abattre qu'il en fallut pour couper ce buffe. Ce coup me vint d'un petit corps de garde de dix-huit ou vingt hommes qui étoient à couvert & retranchez dans ce poſte. Sur le rapport que je fis aux Generaux, ils conclurent de forcer le baſtion: mais les frequentes ſorties que les ennemis faiſoient preſque toutes les nuits ne leur en donnoient pas le tems; & ils reçûrent ſur ces entre-faites une dépêche de la Cour, par laquelle on leur mandoit que le Roy s'ennuyoit beaucoup de la longueur de ce Siege, qu'il s'en prenoit tout-à-fait à eux, & qu'il vouloit y envoyer Monſieur le Prince pour commander. Cette nouvelle les chagrina fort; & de ce jour ils reſolurent de ne plus garder aucunes meſures & de ne rien ménager, afin d'y perir plûtôt avec toute l'Armée, ou d'empor-

ter cette place avant que M. le Prince arrivât. Ils firent ensuite l'attaque du bastion qu'ils emporterent. Mais lorsqu'ils pensoient déja à se loger dans le fossé, on leur vint dire que les ennemis avoient cette même nuit fajt entrer six cens hommes dans des bâteaux, qui s'étoient coulez le long de la riviere, sans que le corps de garde qui étoit posté pour les empêcher les eût apperçûs. Ainsi il fallut se contenter de garder ce qu'on avoit déja pris, en attendant le secours que M. de Parabelle Gouverneur de Poitou avoit promis sur la nouvelle de l'approche des ennemis, qui marchoient sous la conduite de M. de la Force.

IX. Les Generaux ayant eu avis que les assiegez se préparoient à faire une grande sortie, & à se servir de l'avantage qu'ils avoient reçû par le secours des six cens hommes qui étoient entrez, ils redoublerent les gardes, & se préparerent à les recevoir. Je me trainay le mieux que je pus à mon poste, quoique j'eusse été blessé d'un coup de mousquet dans la cuisse quelques jours auparavant, & que je n'en fusse pas encore gueri. Car il n'y avoit pas moyen lorsq-

que tous les autres se préparoient au combat, de se tenir en repos; & l'on oublie facilement son mal dans ces sortes d'occasions extraordinaires, où l'on se sent comme animé d'une nouvelle vigueur. M'étant avancé vers une demie-lune abandonnée qui découvroit dans la ville, j'y montay & j'y vis au clair de la lune quantité d'hommes qui alloient & qui venoient fort à la hâte ; ce qui m'assura qu'ils se préparoient pour la sortie. Quelques Officiers de mes compagnons qui m'avoient suivi virent la même chose que moi, & nous allâmes en diligence en donner avis aux Generaux, & à tous les corps de garde. Vers les deux heures aprés minuit, on tira de la ville un coup de fauconneau pour le signal de la sortie ; & les ennemis à l'instant sortirent en si grand nombre, qu'au lieu d'attaquer la tête de la tranchée comme l'on fait ordinairement, ils en allerent prendre les flancs & la queuë, & donnerent une telle épouvante à toute la garde, quoi que préparée, qu'ils renverserent tous nos gens les uns sur les autres. Le Regiment de Bordeaux que nous avions derriere nous un peu à côté ayant plié, fut ren-

versé sur le corps de garde que j'avois, & me contraignit de me retirer le mieux que je pus avec une partie de mon monde, ne pouvant tenir non plus que les autres contre tant de victorieux. Je voulus aller me rallier à un Capitaine de nôtre Regiment fort brave homme nommé Bonneüil, dont le logement étoit avancé jusques dans le fossé, & qui avoit fait une petite montée de bois par laquelle il pouvoit facilement regagner le haut. Mais parce qu'il avoit negligé de se servir de l'avis que je lui avois donné, de mettre une sentinelle à cette montée, pour empêcher que les soldats n'en enlevassent les marches pour les brûler, je le trouvai mort avec la plûpart de ses gens, lui étant arrivé ce que je lui avois predit, & n'ayant pû se retirer lorsqu'il le voulut par cette montée qu'il trouva rompuë, à cause que les soldats avoient emporté la plus grande partie du bois pour faire du feu : ce qui peut faire connoître en passant, que si l'on dit d'ordinaire qu'il y a des gens plus heureux que d'autres, on le peut souvent attribuer au peu de prévoyance de ces derniers qui negligent quelquefois des moyens

aussi faciles qu'importans pour leur sûreté.

Les ennemis aprés avoir ainsi nettoyé la tranchée avec tous les logemens, s'y posterent dans le dessein de les ruiner. Monsieur le Duc d Elbeuf en étant au desespoir, sé resolut de perir ou de les chasser : & s'efforçant d'inspirer la même resolution aux Regimens qui avoient ainsi perdu leurs postes ; Quoi, Messieurs, leur dit-il, les ennemis nous auront chassez, & auront pris en une nuit ce que nous n'avons pû gagner qu'avec tant de tems ; & nous ne pourrons faire en plain jour ce qu'ils ont fait en pleine nuit ? Pour moi je suis resolu de mourir ou de les chasser aussi vîte qu'ils nous ont chassez ; & je ne veux pas attendre plus de tems pour le faire qu'il y en a jusques à midi. Je ne doute point que tout le monde ne me suive, puisque tou le monde y est engagé d honneur comme moi, & auroit honte de survivre à un tel affront, Ainsi, Messieurs, je n'ay point d'autre ordre à donner, sinon que midi venu, chacun ailledroit à son poste pour l'emporter ou y mourir. Ce discours remua tellement les esprits & anima de

telle sorte tout le monde, que se voyant deshonorez s'ils ne suivoient leur General, & s'ils ne secondoient genereusement son dessein, ils le firent en effet avec une vigueur & une ardeur toute extraordinaire ; & malgré la resistance des ennemis qui fut trés-grande ; ils regagnerent tous leurs postes, & remirent dés le soir les tranchées & les travaux au même état qu'auparavant.

X. Pendant ces vigoureuses attaques & défenses, Monsieur de Parabelle arriva au camp avec six cens Gentils hommes, & Monsieur de la Force s'approcha aussi à deux ou trois lieuës de la ville avec quatre mil hommes. Un soldat revenant tard de la petite guerre apperçut les ennemis à une demie lieuë du camp. Il en avertit, & sur le champ on commna da tout le gros de l'Armée pour venir de ce côté-là ; on retira une partie de la garde de la tranchée, & on y laissa seulement les vieux Regimens en qui on s'assuroit davantage. Les ennemis, ou avertis de la chose, ou l'ayant prévûë, prirent ce tems pour attaquer la garde de la tranchée avec d'autant plus d'avantage, qu'elle

qu'elle étoit alors plus foible : & ils firent la plus furieuſe ſortie qu'ils euſſent faite juſqu'alors. Je fus attaqué au poſte où j'étois, par un Officier qui commandoit environ cinquante hommes tous armez de pied en cap. Il vint droit à moi avec un brin d'eſtoc qu'il tenoit à la main, & m'en porta un ſi rude coup, qu'il me perça de part en part ; & il le fit dans le moment que je lui tirai à lui-même un coup de piſtolet, qui lui ayant pris le défaut de la cuiraſſe lui caſſa la cuiſſe, & le fit tomber à la renverſe, ſans qu'il quittât néanmoins ſon brin d'eſtoc, qu'il retira de mon corps. Les ſoldats qui accompagnoient cet Officier furent ſi épouvantez de le voir tomber, que tout victorieux qu'ils étoient, ils reculerent plus de cinquante pas, ce qui me donna le loiſir, n'étant point tombé du coup que j'avois reçû quelque grand qu'il fût, de me traîner comme je pus ſoûtenu par un brave ſoldat qui s'appelloit Mutonis, pour tâcher de gagner le bord de la riviere, qui étant de difficile accés à cauſe d'une coline fort eſcarpée qu'il falloit deſcendre pour y arriver, me pouvoit mettre en ſûreté & m'empê-

cher d'être pris. Me coulant ainsi appuyé sur mon pauvre soldat, il nous arriva un nouveau malheur qui pensa nous mettre au desespoir, qui fut un coup de mousquet queMutonis reçut dansle bras. Il eut alors presque autant besoin de secours que moi;& c'étoit à la verité quelque chose de trés-touchant de voir ainsi deux hommes tout couverts de leur sang & tout estropiez, n'avoir de secours que l'un de l'autre. Pour moi me soûtenant d'une main sur le bras de ce soldat qui n'étoit point rompu, je bouchois avec mon autre main l'entrée de ma playe par laquelle il sortoit beaucoup de sang.

Il paroîtra sans doute incroyable comment en l'état où nous étions,nous pûmes entreprendre de gagner le bord de la riviere, dont j'ay marqué que l'accés étoit si difficile même à des personnes saines & robustes. Mais que n'entreprendroit point l'amour de la liberté & de la vie ? Et pourquoi s'étonner que Dieu qui vouloit nous faire à tous deux des graces sans comparaison plus grandes, nous tirât de ce peril aussi bien que de plusieurs autres, pour nous conduire où il avoit destiné, aprés de

fort longs détours & de grands égaremens ? Car il retira à la fin ce pauvre garçon, aussi bien que moi, hors de l'Armée, & lui inspira d'embrasser une vie tout-à-fait chrêtienne & retirée, où il ne songeoit qu'à son salut, dans la vûë duquel il souhaitta même d'être Chartreux, quoi que l'on ne voulut pas le recevoir à cause de son bras qui demeura estropié de ce coup de mousquet.

Etant donc reduits dans la necessité inévitable ou d'être assommez par les ennemis, où d'être brisez par la chûte que nous devions faire en roulant du haut de la colline en bas, à cause que nous ne pouvions la décendre tout droits en l'état où nous étions, aprés avoir déliberé lequel des deux nous choisirions, nous résolumes enfin de nous abandonner plûtôt entre les mains de Dieu que de tomber en celles des hommes. Ainsi nous étant recommandez à sa divine protection, nous nous laissâmes rouller du haut en bas de cette coline, & Dieu nous assistant visiblement, puisque la chose étoit humainement impossible, nous nous relevâmes en nous aidant l'un l'autre com-

me auparavant, & nous marchâmes pour regagner le quartier. Dans le chemin qui étoit le long de la riviere, nous trouvâmes un Officier de nôtre Regiment fort blessé nommé l'Anglade, & encore un autre nommé Miranne du méme Regiment, qui m'ayant vû se mit à crier, Monsieur de Pontis je me meurs ayez pitié de moi. Je lui réponds, je me meurs aussi mon pauvre ami, & j'ay autant de besoin de secours que personne: mais où êtes vous blessé ? M'ayant dit qu'il n'en sçavoit rien, mais qu'il n'en pouvoit plus, je crus que comme il étoit armé, ce pouvoient être ses armes mêmes qui l'étouffoient. Ainsi lui tirant l'épée du côté comme je pus, je coupai les courroyes de ses armes, & les lui fis tomber, ce que je n'eus pas plûtôt fait qu'il commença à respirer avec liberté, & à revenir à lui; car il étoit si serré dans ces armes étant tombé dessus en descendant la coline, qu'elles l'étouffoient: & Dieu me donna ainsi encore assez de force pour sauver la vie à cet Officier, lorsque j'étois en danger de la perdre aussi bien que lui.

Etant enfin arrivez au camp, on nous porta à Marmande, où quelques sol-

dats des ennemis qui avoient été faits prisonniers, & qui apparemment s'étoient trouvez à l'occasion où j'avois été blessé, m'apprirent que l'Officier à qui j'avois eu affaire, étoit pour le moins aussi mal que moi, ayant le haut de la cuisse cassé, & qu'il s'appelloit Feron. Cette nouvelle me surprit & m'affligea en même tems, parce qu'il étoit mon ami intime, & que nous avions été autrefois camarades dans les Gardes. Je ne l'avois point reconnu dans le combat ; & je lui envoyai sur le champ un tambour pour sçavoir de ses nouvelles; & lui témoigner ma douleur de m'être rencontré devant lui. Feron ne fut pas moins surpris que moi d'apprendre que j'étois celui à qui il avoit porté un si rude coup, & m'ayant répondu avec les mêmes sentimens de civilité & de douleur touchant ce qui m'étoit arrivé, il envoya le lendemain sçavoir aussi de mes nouvelles ; & nous continuâmes à faire la même chose chacun à nôtre tour, tant que nous fûmes proches l'un de l'autre; ce qui nous lia encore plus que jamais, & augmenta nôtre ancienne amitié qui s'est conservée jusqu'à present. De Marmande

on me transporta ensuite à Toulouse, où je crus tout-à-fait mourir, tant de ma blessure que d'une fievre chaude qui s'y joignit. Je demandai & je reçûs tous mes Sacremens. & voulant recompenser deux valets que j'avois, je leur dis de partager ma cassette aussi-tôt que je serois mort. Ces valets avoient un si bon naturel & m'étoient si affectionnez, que la vûë de ce gain considerable ne put point les consoler de la perte beaucoup plus grande qu'ils croyoient faire en me perdant. Ainsi ils eurent une veritable joïe lorsque le quatriéme jour de ma fiévre j'eus une crise qu'on croyoit d'abord être pour la mort, mais qui tourna à ma guerison. Car en peu de jours je fus gueri de ma fiévre, mais non pas de ma blessure, qui fut plus de six mois à se refermer assez pour que je pusse marcher, & qui ne le fut entierement que quelques années aprés.

XI. Etant arrivé à Rabastin, qui étoit le quartier d'hiver du Regiment de Picardie, je reçûs une lettre de Monsieur Zamet, qui me mandoit que le Roy voulant l'avoir plus prés de sa personne l'avoit obligé de se défaire de

ſon Regiment, & d'en traiter avec Monſieur de Liancour ; que cette nouvelle qui pourroit bien me ſurprendre, ne devoit pas néanmoins m'affliger, puiſqu'en changeant de charge, il ne changeoit point de diſpoſition à mon égard ; & qu'il ſeroit même plus en état de me ſervir, étant plus proche du Roy de qui je pouvois attendre la recompenſe de mes ſervices.

Je confeſſe que cette lettre fut pour moi un coup plus violent & plus ſenſible que n'avoit été celui dont je venois de me guerir. L'excés de la douleur que je reſſentis me mit en un auſſi grand danger de mourir ; & je ne pus voir, ſans être outré au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, que la perſonne à qui je m'étois uniquement attaché ; & pour laquelle j'avois volontairement quitté une Compagnie dans le Regiment de Champagne, & étois prêt de quitter encore tout ce que j'avois au monde, ſe défit du Regiment qui nous uniſſoit & qui nous joignoit durant toute la campagne, car je jugeois bien, que moi demeurant dans ce corps, & Monſieur Zamet étant prés du Roy, je ne pourrois plus avoir la joïe de le

posseder comme auparavant. Aussi comme il avoit prevu quelle seroit ma disposition sur cela, il ne me voulut point écrire que l'affaire ne fût concluë avec Monsieur de Liancour, à qui il s'efforça d'inspirer les mêmes sentimens d'estime & d'amitié qu'il avoit pour moi. La réponse que je lui fis dans le fort de ma douleur, fut que puisqu'il quittoit le Regiment, je le priois de trouver bon que je le quittasse aussi pour le suivre en quelque lieu qu'il allât, lui ayant voüé ma personne & ma vie. Mais il me rectivit aussi-tôt pour me prier instamment de demeurer dans ma charge, me protestant que je l'obligerois plus, & lui ferois plus connoître que je l'aimois si je demeurois dans le Regiment, que si je me rendois auprés de lui. Il ajoûtoit que ce n'en étoit pas le tems, & que lorsque ce tems seroit venu, il sçauroit bien m'en avertir; que cette separation exterieure n'empêcheroit pas que nous ne fussions aussi unis qu'auparavant, & qu'il esperoit de n'être pas long-tems sans me revoir.

Cette lett e me consola un peu, quoi que je souffrois extraordinairement

quand

quand je pensois que je n'étois plus Lieutenant de celui pour qui j'avois tout quitté. Dans le marché que Monsieur Zamet fit avec Monsieur de Liancour, il me fit prendre part, sans que j'y pensasse, à la vente de sa charge, lui ayant dit qu'il ne lui donnoit son Regiment pour vingt-deux mille écus, qu'à condition qu'il donneroit outre cela mille écus à son Lieutenant. Ainsi je touchai cette somme de Monsieur de Liancour, qui étant venu à Rabastin se faire recevoir au Regiment, me témoigna beaucoup de bonté, & j'ose dire même d'amitié & de confiance, m'assurant que si je ne trouvois pas en lui toutes les qualitez de Monsieur Zamet, j'en pouvois au moins attendre une amitié veritable : il me pria d'agir avec lui sur cette parole, & ajoûta que ne pouvant me donner dés à present une marque plus sensible de la confiance qu'il avoit en moi, il me demandoit que je l'aidasse dans ces commencemens, où il reconnoissoit qu'il avoit besoin de suppléer par l'experience d'autrui au défaut de la sienne. Il ne se pouvoit rien de plus honnête, & je repondis avec toute la soumission &

la reconnoissance que je devois à un compliment si obligeant.

Le premier siege de cette campagne fut celui d'une petite ville nommée Sainte Foy que l'on emporta d'emblée, & où Monsieur de Liancour fit des merveilles, ayant sauté le premier un grand fossé où plusieurs autres demeurerent, ne le pouvant sauter comme lui. Ce jeune Seigneur étoit extrêmement brave & temoignoit une ardeur extraordinaire. Comme il n'avoit pas encore commandé à la tête d'un Regiment, & que je le vis trop s'avancer, je fis tout ce que je pus pour le retenir : mais son courage l'emporta.

Aprés la prise de Sainte Foy, l'Armée alla droit à Saint Antonin, où le Roy voulut se trouver en personne. On attaqua cette ville sans tranchées, & on en vint tout d'un coup aux mains, ce qui causa un rude combat : car les assiegez se défendoient vigoureusement. Nôtre Regiment ne fut pas commandé pour l'attaque, étant reservé pour attendre le secours des ennemis qu'on disoit être proche, & qui ne parut pourtant pas, de sorte que la ville fut emportée. Ce fut-là que

Monſieur de Saint Preüil fut reçû Enſeigne Colonel du Regiment de Picardie, cet homme que ſa fortune & ſon infortune ont depuis rendu aſſez illuſtre. Je me liai ſi étroitement avec lui, que nous ne faiſions enſemble qu'un même ordinaire, & n'avions qu'un ſeul logement. Et je puis dire que je lui tenois alors lieu de frere & de veritable ami.

XII. Le Roy vint enſuite avec toute ſon Armée devant Negrepelice, ſouhaitant depuis prés d'un an de ſe voir en état de pouvoir punir, comme il fit, la trahiſon barbare & inhumaine qu'avoit exercée cette ville à l'égard de quatre cens hommes du Regiment de Vaillac qu'on y avoit envoyez en garniſon l'hiver auparavant, & à qui les habitans couperent la gorge à tous en une nuit. Ce Prince dés le moment qu'il en aprit la nouvelle avoit déclaré hautement qu'il les châtieroit tous de la même maniere, en ne pardonnant à qui que ce fût. Ainſi dés l'année ſuivante aprés qu'il eut pris ces deux ou trois petites places dont je viens de parler, il ſe rendit devant celle-cy. Il avoit pour Lieutenans generaux de ſon

Armée Monsieur le Prince, Monsieur d'Angoulesme,& Messieurs de Themines & de Saint Geran. Le Roy en personne ordonna de tous les quartiers, & des attaques qu'il fit faire aux deux extrêmitez de la ville, ne voulant pas que l'on s'amusât à la reconnoître, ny à ouvrir des tranchées, mais qu'on allât droit à l'assaut, sans lui donner un moment pour se reconnoître, parce qu'elle n'étoit pas si forte que les tranchées fussent absolument necessaires, & que d'ailleurs l'impatience où il étoit de la punir comme elle le meritoit ne lui permettoit pas de prendre des voyes plus longues, bien que plus sûres.

L'Armée en bataille fut divisée en deux pour les deux attaques ; & toutes choses étant disposées, les Generaux m'envoyerent vers le Roy sur le midi, pour recevoir le dernier ordre qu'il avoit commandé que l'on vint prendre avant l'assaut. Je le trouvai dans une méchante chaumiere où l'on étouffoit de fumée, & où il étoit contraint de se renfermer, à cause qu'il se trouvoit indisposé. Lui ayant dit que Messieurs les Lieutenans generaux m'avoient en-

voyé pour l'assurer que toutes choses étoient en état selon qu'il le leur avoit commandé, & qu'ils attendoient son dernier ordre : le voici, me dit-il, c'est qu'on attaquera la ville comme j'ay dit par les deux bouts, & que vous aurez tous quelque chose de blanc attaché aux cordons de vos chapeaux, de peur que vous joignant dans la ville vous ne vous tuassiez les uns les autres sans vous connoître. Car je vous commande de ne faire aucun quartier à aucun homme, parce qu'ils m'ont irrité, & qu'ils meritent d'être traitez comme ils ont traité les autres. Je m'en retournai rapporter cet ordre ; & tous ayant mis des mouchoirs à leur chapeau, on commença l'attaque, qui dura quelques heures pour les dehors & pour l'entrée de la porte qu'ils défendirent trés-bien, se battant tout-à-fait courageusement. Mais enfin ils furent forcez des deux côtez, & se retirerent, en se défendant, dans un recoin de la ville où ils demanderent quartier. Comme on le leur refusa, ils se mirent à crier ; hé bien nous mourrons, mais en gens d'honneur, & nous vendrons nôtre vie bien chere. En effet, ils opiniâtre-

rent tellement le combat qu'ils en tuerent beaucoup des nôtres, & se défendirent jusqu'au dernier, ne rendant les armes qu'avec la vie. Et cet exemple devroit ce me semble moderer un peu la juste colere des Princes en ces rencontres, où souhaitant avec raison de punir plusieurs coupables, ils pourroient peut-être pardonner à quelques-uns, afin d'épargner au moins tant de fidelles soldats qui se trouvent ainsi assommez par des rebelles.

Ensuite de ce carnage, tous les soldats se mirent à piller & à prendre les femmes qu'ils rencontroient. Et comme j'étois à la tête de nôtre Regiment, je vis une parfaitement belle fille, âgée d'environ dix-sept ou dix-huit ans, sortir avec empressement d'une maison où l'on n'étoit point encore entré, & accourir se jetter à mes pieds, en me demandant que je lui sauvasse l'honneur & la vie. Je lui en donnai parole dans le moment, & l'assûrai que je perdrois plûtôt moi-même la vie que de permettre qu'on lui ôtât ny l'un ny l'autre. Je voulus la faire garder auprés de moi par trois ou quatre soldats; mais elle croyoit ne pouvoir être en sûreté,

si elle ne me tenoit moi-même par la basque de mon pourpoint. Je la fis ainsi passer toute la ville où elle fut vûë d'une partie des Officiers de l'Armée, dont quelques-uns mêmes furent assez insolens pour oser me la demander, & pour me presser de la leur remettre entre les mains; surquoi je me vis forcé de me broüiller avec eux, aimant mieux les avoir pour ennemis, que de manquer à ma parole & à la justice que je croyois devoir à une honnête fille qui avoit imploré ma protection. Je la conduisis de cette sorte dans ma hutte. Ses parens étoient des premiers de la ville où son pere étoit Ministre. Et il arriva par le plus grand bonheur du monde pour eux qu'ils se trouverent ce jour là à une maison qu'ils avoient à la campagne, ayant laissé leur fille à la ville pour avoir soin de leur maison. Comme je me vis importuné de nouveau par les sollicitations de differentes personnes, dont les uns mêmes se renommoient des principaux de l'Armée, je songeai à tous les moyens possibles de la cacher, en attendant que je pusse la remettre entre les mains de son pere & de sa mere, afin de nous délivrer elle

& moi de la crainte du peril continuel où elle étoit exposée.

Mais parce que cela ne se pouvoit pas aisément dans un camp où il n'y avoit que des huttes, & où je sçavois qu'il se trouvoit si peu de fidelité, je m'avisai à la fin d'un moyen aussi extraordinaire que l'on puisse s'imaginer, & qui même pourroit paroître incroyable à plusieurs. Comme quelquefois les meilleurs endroits pour se cacher ne sont pas les plus reculez, mais ceux dont on se doute le moins pour être les plus visibles, je crus qu'une grande Genisse que j'avois fait tuer le jour de devant, & qui étoit encore toute entiere penduë de haut en bas dans ma hutte pourtoit bien servir à mon dessein. Je tournai le côté du ventre contre la muraille, & fis mettre ma prisonniere dans le corps de cette bête, pour voir si elle y seroit cachée. La chose me réüssit fort bien, car la crainte même d'un peril si present l'aidant à se proportionner à ce petit lieu, qui étoit le seul qui la pût sauver, elle s'y resserroit & s'y rapetissoit d'une telle sorte qu'on ne l'yvoyoit point du tout. Je dis donc à cette jeune fille que toutes les fois qu'elle enten-

droit fraper à la porte, elle s'y allât cacher pour n'etre pas trop incommodée en y demeurant toûjours. Et il arriva presqu'aussi-tôt aprés que j'eus éprouvé cette invention, que quelques Officiers generaux sous pretexte de visiter le Camp, vinrent fraper à ma hutte. Ils me dirent en entrant la veritable raison qui les amenoit ; & me presserent de leur faire voir celle que Dieu avoit fait tomber entre mes mains : mais je leur répondis avec une si grande franchise, leur ayant même laissé voir librement ma hutte où ils n'apperçurent que la Genisse, qu'ils s'en retournerent trés-persuadez qu'elle n'étoit plus chez moi. Il seroit inutile de parler de tous les autres qui donnerent d'aussi bonne foi dans le panneau, & qui aprés être entrez s'en retournoient, ne voyant que cette Genisse qui pendoit d'enhaut.

Mais l'affaire alla plus loin, & étant portée jusqu'au Roy, il me manda de l'aller trouver. Comme j'étois assuré de mes valets dont l'affection & la parfaite fidelité m'étoient connuës, je leur confiai la garde de ma prisonniere, en leur commandant d'être toûjours hors

la porte de la hutte, pour dire que je n'y étois pas, & empêcher que qui que ce fût n'y entrât. Le Roy me demanda dés qu'il me vit, s'il étoit vrai comme on le lui avoit rapporté que j'eusse chez moi une trés-belle fille. Comme je n'ay jamais rien caché à ce Prince, je lui contai toute l'affaire ainsi qu'elle s'étoit passée jusqu'au moment que j'étois parti de ma hutte. Alors le Roy me regardant entre deux yeux, me dit; as-tu bien tenu ta parole? Je lui jurai devant Dieu & devant lui, que je l'avois fait. Surquoi le Roy me répondit, j'en suis ravi & t'en estime cent fois davantage; acheve ce que tu as si bien commencé: car c'est une des plus belles actions que tu feras de ta vie, & que je tiendrai pour un des plus grands services que tu m'aye rendu. Si quelqu'un par hazard la découvroit & te sollicitoit pour l'avoir, dis lui l'ordre que tu as reçû de moi de la conserver, & que c'est moi-même qui te l'ay donnée en garde. Je suppliai sa Majesté de me permettre d'envoyer un tambour chez son pere qui demeuroit à quatre ou cinq lieuës du Camp, pour la remettre entre ses mains le plûtôt que je pour-

rois. Cette priere qui prouvoit la sincerité avec laquelle j'agissois, plût fort au Roy, qui me dit qu'il l'acordoit de tout son cœur, & que je ne pouvois mieux faire.

Je pris congé de sa Majesté, & m'étant hâté de revenir à ma hutte, où je trouvay toutes choses en bon état, je dis à cette fille d'écrire une lettre à son pere pour lui mander qu'il la vint querir à un rendez-vous que je lui marquois, & l'assurer que le tambour qui lui rendroit la lettre le conduiroit sûrement au lieu où elle & moi ne manquerions pas de nous trouver. Elle écrivit donc un billet qui portoit en trois mots ce que je lui avois marqué, remettant à lui expliquer de vive voix tout au long l'état où elle étoit, & celui d'où je l'avois tirée. Le pere & la mere reçurent cette nouvelle avec des sentimens de joïe que l'on peut mieux concevoir qu'exprimer, & furent bientôt au lieu destiné, où je me rendis aussi exactement avec leur fille. La leur remettant entre les mains, je leur protestai que je l'avois conservée aux dépens de ma vie, comme si elle eût été ma propre fille, & les assuray que je

m'étois tenu trés-heureux que Dieu m'eût presenté cette occasion de tirer une jeune personne d'un peril si inévitable. Ils voulurent reconnoître cette grace, & me firent offre de tout leur bien, en recompense de ce precieux present que je leur faisois, en leur rendant leur fille qu'ils croyoient avoir perduë. Je me contentay de leur amitié, & leur témoignai que je me trouvois trop bien recompensé d'avoir sauvé l'honneur de leur fille. Mais je n'étois pas encore arrivé à ma hutte que je vis derriere moy deux chevaux qui me suivoient tout chargez de gibier & d'autres choses semblables. Celui qui les conduisoit me dit que son maître m'envoyoit cela, & me conjuroit d'accepter au moins ce peu de chose, qu'il n'osoit presque me presenter. Je ne pus pas refuser ce present, craignant de causer un trop grand chagrin à celui qui me le faisoit ; & je dis seulement au valet de témoigner à son maître que je l'avois accepté pour ne le pas desobliger, & que je l'en remercioís. Ils se sont depuis toûjours souvenus de moy ; & ayant passé cinq ou six mois aprés par le bourg où étoit la maison du pere de

cette fille, & les étant allé voir, cette pauvre fille fut dans un tel transport de joye de me revoir, qu'elle se jetta à mes genoux, & ne me vouloit point quitter, sentant alors d'autant plus l'obligation qu'elle m'avoit, qu'elle étoit plus à elle que dans cette autre occasion, & disant devant son pere & sa mere qu'elle me regardoit comme un autre pere & une autre mere, puisque je lui avois conservé la vie & l'honneur.

Mais si je sauvai de la sorte l'honneur à cette fille, que sa beauté exposoit à un si grand peril, je ne dois pas taire une action heroïque qu'un nommé Roger premier valet de chambre du Roy fit en cette même occasion du sac de Negrepelice. Cet homme tres-genereux & tres-honnête, voyant que les soldats emmenoient une quantité de femmes & de filles, courut promptement à eux avec une bourse pleine de pistolles, & leur n demandant une pour une pistolle, une autre pour deux, une autre pour trois, & allant ainsi dans toutes les ruës; il en achetta jusqu'au nombre de quarante qu'il amena au quartier du Roy, où il

dant qu'il eût bû pour boire ensuite, comme il avoit le flacon dans la bouche il vint une balle de mousquet qui donnant dans la feüillure de la fenêtre & trouvant une pierre qui lui resista, donna par un étrange contrecoup droit dans la tête de Roquelaure qui tomba roide mort à mes pieds, & me fit presque tomber sur lui en le voulant soûtenir. Cette mort si peu prévûë; me toucha beaucoup plus sans doute que si je l'avois vû tomber dans le combat, où l'on s'attend de mourir soi-même, ou de voir mourir ceux que l'on aime le plus. J'aimois assurement celui-cy. Et je puis dire qu'il m'aimoit également, m'ayant dit même dés le commencement de la Campagne, que s'il y étoit tué, il me prioit d'agréer son équipage, pour me souvenir davantage de lui. Je n'avois pas sans doute besoin de cela pour m'en souvenir, aimant mes amis du fonds du cœur, & n'ayant pas accoûtumé d'emprunter de ces témoignages exterieurs le souvenir que j'ai de leur amitié. Mais je ne pus neanmoins me dispenser de recevoir ce present qu'il m'avoit fait, ne voulant pas desobliger

Messieurs

Messieurs ses parens qui voulurent tenir la parole du défunt, & me forcerent de l'accepter.

XIV. Lunet, qui n'est qu'une petite place trés-foible, s'étant renduë à composition aprés la prise de Sonniere, l'Armée marcha sans qu'on sçût où elle alloit, & passa devant un petit bourg, où il y avoit une espece de fort, dans lequel s'étoient retirez beaucoup de Huguenots, resolus de s'y défendre. Monsieur d'Angoulesme ne crut pas devoir s'y arrêter, negligeant ce lieu comme trop peu considerable ; & il fit continuer la marche de l'Armée. Ces bonnes gens crurent pouvoir profiter de ce qu'on passoit ainsi outre sans les attaquer, & esperant de faire quelque butin, ils resolurent, enflez qu'ils étoient de leur bonheur, de sortir & de donner sur la queuë de l'Armée. J'étois pour lors à la tête; & les ayant apperçûs & fait remarquer à M. de Cerillac nôtre Lieutenant Colonel, je lui dis que s'il vouloit me laisser faire, je croyois pouvoir leur couper le passage pour le retour, & avec soixante hommes me rendre maître de leur porte avant qu'ils pussent la regagner. Cette proposition

lui plut fort ; il me donna tout pouvoir de faire ce que je voudrois : & aussi-tôt je me coulay avec les soixante hommes que j'avois choisis, tout le long d'un fossé qui nous couvroit de ces escarmoucheurs, lorsqu'ils ne songeoient qu'à la queuë de l'Armée, & non à la tête qu'ils sçavoient être si éloignée ; & se trouvant tout d'un coup surpris & couppez du côté qu'ils craignoient le moins, ils se mirent à courir de toute leur force vers leur porte : mais ils ne purent y arriver avant moi ; nous entrâmes pesle mesle avec eux ; & comme mes soldats étoient un peu plus aguerris que ces sortes de gens ramassez, nous n'eûmes pas beaucoup de peine à les pousser, & à nous rendre tout-à-fait maîtres de la porte. J'y laissay dix soldats pour la garder, & m'en allay avec les cinquante autres charger le reste du Bourg, qui fut si épouvanté de cette surprise qu'il ne fit point de resistance.

Aprés avoir désarmé & mis dehors tout ce qu'il y avoit d'hommes qui étoient à craindre, & laissé le reste sans m'en embarasser, j'envoyay dire à Monsieur de Cerillac le succez de mon

entreprise, & le prier d'en donner avis à Monsieur d'Angoulesme, afin que je sçusse l'ordre qu'il vouloit donner pour ce Bourg. Monsieur d'Angoulesme m'envoya un Gentilhomme me commander de sa part de raser la place avant que de la quitter. Je reçus cet ordre avec la soûmission que je devois: mais craignant que cela ne me fist une affaire quelque jour, je dis à ce Gentilhomme qu'il ne trouvât point mauvais que je le priasse de dire à Monsieur d'Angoulesme que j'avois peine à raser la place, à moins que d'en avoir un ordre de lui par écrit. Ce Gentilhomme prenant la chose au point d'honneur, me repartit que la parole qu'il me portoit de la part de Monsieur d'Angoulesme, valoit bien sans doute une lettre. Il est vray, Monsieur, lui dis-je, en des choses où il ne s'agit que de sçavoir si elles sont vrayes ou fausses; mais non pas dans une affaire comme celle-cy, où il faut pour ma seureté que la parole demeure & subsiste; ce qui ne se peut faire que par écrit. Ainsi ne trouvez pas mauvais, s'il vous plaît, que je vous prie de faire sçavoir à Monsieur d'Angoulesme

que je ne rase & ne brusle point de place sans en avoir l'ordre entre mes mains. Je croyois m'être assez expliqué pour faire connoitre à ce Gentilhomme, que je ne doutois pas de la verité de son rapport, mais que je cherchois seulement mes sûretez pour l'avenir. Cependant il s'offença tout-à-fait de ce que je lui disois, & témoigna m'en vouloir faire une querelle particuliere. Je lui dis qu'il n'y avoit rien de si éloigné de ma pensée que de le vouloir offenser : mais qu'aussi ne devoit-il pas vouloir m'engager dans une méchante affaire, en faisant un point d'honneur d'une chose qui ne l'étoit pas ; & que j'étois assuré que s'il étoit à ma place, il avoit trop d'esprit pour ne pas prendre les mêmes mesures & les mêmes précautions que moi. Alors étant satisfait de ma réponse, il s'en alla retrouver Monsieur d'Angoulesme qui sur le champ m'écrivit un billet en ces termes,

Ceci est pour ordre que je vous donne de raser & de brûler la fortification & principale maison de Cabos, attendu que c'est un lieu qui sert de retraite aux ennemis du Roy, & que cela est absolu-

ment necessaire pour son service.
D'ANGOULESME.

Aprés avoir reçû cet ordre, je commandai à tous les habitans d'emporter ce qu'ils voudroient, & envoyai publier dans les villages voisins, qu'il étoit libre à chacun d'y venir prendre ce qu'il jugeroit à propos, à condition qu'ils raseroient les fortifications, ou brûleroient ce qui ne pourroit être rasé. Cela dura deux jours entiers, au bout desquels je revins joindre l'Armée.

XV. Cette précaution dont j'avois crû devoir user avant que de raser ce Château me fut trés-utile dans la suite; & il parut bien qu'il est bon de penser à l'avenir dans le tems present, & de prévoir pendant la guerre à ce qui peut arriver durant la Paix. Car quelques années aprés, un Receveur general de Guyenne qui avoit une partie de son bien dans Cabos, & à qui appartenoient les maisons que j'avois fait démolir ou brûler, vint faire ses plaintes à la Chambre des Comptes, de ce qu'il ne pouvoit plus lui presenter ses acquits & ses aveux, parce que tous ses papiers avoient été brûlez par un nommé de Pontis, qui

dans la guerre avoit pillé & bruslé le bourg, & qui presentement étoit Lieutenant aux Gardes; & il demandoit qu'il lui fût permis de le poursuivre pour le contraindre de rétablir toutes choses en l'état où elles étoient auparavant. L'affaire fut portée au Parlement, où l'on informa & decreta contre moi. Comme je ne comparoissois point, je fus assigné à son de trompe, & l'on me faisoit mon procez par contumace. Dans cette étrange extremité où je me trouvay tout d'un coup réduit pour le service du Roy, je l'allay trouver, & lui ayant conté mon affaire, je lui dis que j'étois trés-assuré que Monsieur d'Angoulesme m'avoit donné son ordre par écrit, & que j'avois même beaucoup insisté pour l'avoir, mais que je ne me souvenois point où j'avois mis ce papier. Le Roy me dit d'aller trouver Monsieur d'Angoulesmē, & de le prier de me donner un billet de sa main qui portât que c'étoit lui qui m'avoit commandé de faire raser ce Château. Mais Monsieur d'Angoulesme traitant la chose cavallierement & la tournant en raillerie, me dit qu'il ne s'en souvenoit point, & qu'il

ne me donneroit point de billet.

Je revins trouver le Roy qui me témoigna être fort surpris de la réponse de Monsieur d'Angoulesme, & qui me dit qu'il me feroit donner des lettres d'abolition. J'avouë que ce mot me déplut extraordinairement, ne pouvant goûter qu'on traitât l'action que j'avois faite par un ordre exprés du General, comme un crime qui meritât remission. Je remerciay tres-humblement sa Majesté, lui disant que je ne me servirois que dans la derniere extremité de ce qu'elle me faisoit la grace de m'offrir, & qu'il falloit que je remuasse encore une fois tous mes papiers. Mais je ne sçay comment il arrivoit toûjours que dans la précipitation où j'étois, ce papier étant enveloppé d'un autre me tomboit diverses fois entre les mains sans que je le pusse remarquer. Me voyant donc réduit à n'oser plus me montrer, & à ne pouvoir plus marcher par la ville que pendant la nuit, je retournay trouver le Roy qui me dit qu'absolument, puisque Monsieur d'Angoulesme me refusoit la justice que je luy demandois, il vouloit que je

prisse des lettres d'abolition. Mais il est vray que je ne pouvois entendre parler d'abolition sans être tout hors de moi, & je confesse que j'avois un dépit secret au fonds du cœur, croyant que ce Prince qui étoit persuadé de mon innocence, auroit dû faire quelque chose de plus pour moi en cette rencontre Je ne pus donc point encore me resoudre à avoir recours à ces lettres, qui en me donnant une abolition me faisoient passer pour coupable. J'allai de nouveau renverser tons mes papiers, & je fus enfin assez heureux pour trouver celui que mon extrême précipitation m'avoit empêché de voir jusqu'alors. Ainsi ayant porté par ordre du Roy au Parlement ce qui me servoit de justification, je fis connoître mon innocence, & je fus en même tems déchargé de toutes poursuites. Monsieur d'Angoulesme l'ayant sçû n'en fit que rire, & dit seulement que j'avois eu peur pour cette fois. Telle est là conduite, & telles sont les railleries des Grands, qui font gloire de regarder avec indifference les malheurs où non seulement ils voyent tomber; mais où ils font tomber effectivement les

petits,

petits, comme s'ils jugeoient qu'il fût indigne d'eux d'y prendre part. Et cet exemple fait voir qu'on ne peut manquer à prendre toûjours ses sûretez avec eux, puisqu'ils engagent aisément dans le peril, & qu'ils y laissent aussi facilement ceux qu'ils y ont engagez.



LIVRE CINQUIEME.

Diverses circonstances du Siege de Montpellier. Monsieur Zamet Mareschal de Camp est blessé à mort. Excellent discours qu'il fait au Sieur de Pontis sur les miseres de cette vie, & sur un excés qu'il avoit commis pour l'amour de lui, à l'égard des ennemis. Le Sieur de Pontis est lui-même blessé, & en danger de mourir. Ce qui se passa entre lui, les Chirurgiens, & quelques Religieux qui le vinrent assister. Le Roy le fait Lieutenant dans ses Gnrdes, & se sert de lui pour rétablir la discipline dans le Regiment.

I. POur reprendre la suite de nôtre histoire, que j'ay interrompuë par le recit de cet injuste procés que me causa le rasement du Château de Cabos,

l'Armée du Roy ayant pris plusienrs autres petites places, arriva vers le milieu de l'Esté prés de Montpellier, & y mit le Siege. Cette Armée étoit alors composée de vingt-milles hommes. Le Roy s'y trouva en personne, & avoit pour Lieutenans generaux Monsieur le Prince, & Messieurs de Montmorency & de Schomberg. Monsieur de Chevreuse y étoit aussi, mais il ne fut guere employé; & Monsieur de Lesdiguieres y vint sur la fin. On fit trois attaques. La premiere étoit celle du Roy où étoit Monsieur le Prince. La seconde, de Monsieur de Montmorency, & la troisiéme, de Monsieur de Schomberg. Le Regiment de Picardie étoit dans cette derniere, Monsieur de Schomberg le demandant toûjours, à cause de Monsieur de Liancour son gendre, & de l'estime qu'il faisoit du Regiment. Monsieur de Rohan s'étoit enfermé dans la place avec un petit corps d'Armée qui tenoit lieu de garnison. La premiere sortie qu'ils firent fut du côté d'une demie lune, qui répondoit à l'attaque de Monsieur de Schomberg, & qui étoit fort couvert de leurs travaux, parce qu'ils avoient défendu le terrain pied à

pied, & que les levées de terre qu'ils avoient faites empêchoient qu'on ne découvrît cette fortification. Le Duc de Fronsac qui servoit en qualité de volontaire fut tué dans cette sortie.

II. Monsieur de Schomberg jugeant qu'il étoit de la derniere importance de forcer cette demi-lune, en proposa l'entreprise au Roy, qui fit assembler le Conseil, où l'on resolut qu'on la feroit reconnoître. L'on y envoya quelques Officiers l'un aprés l'autre, qui rapporterent qu'il n'y avoit qu'un fossé plein d'eau, avec une palissade fraisée de charpenterie par-delà le fossé. Monsieur de Schomberg desirant de s'en assurer encore davantage, & se souvenant du service que j'avois rendu devant Montauban en une semblable occasion, me chargea d'aller reconnoître de nouveau cette demie-lune, & voulut bien ajoûter mille honnêtetez à cet ordre qu'il me donnoit, pour me porter à m'aller faire casser la tête plus gayement. Je lui dis que pour ne pas oublier la moindre chose, ou au moins afin que ce que j'aurois vû ne lui fût pas inutile; au cas que je fusse tué, je porterois des tablettes où j'écrirois toutes choses à mesure

que j'avancerois, & qu'il eût soin seulement de se les faire rapporter.

Je m'armay comme à Montauban d'une cuirasse & d'un casque, & passant la tranchée environ sur le midy, j'avertis la garde qui étoit du Regiment de Navarre, que j'avois ordre d'aller reconnoître les lieux, & qu'on ne me méconnût pas. Je me traînay ensuite sur une grande levée que les ennemis avoient faite pour se retrancher ; & ayant vû ce que les autres Officiers avoient rapporté, c'est-à-dire le fossé plein d'eau, & une palissade fraisée de charpenterie par-delà l'eau, je voulus voir si je ne pourrois point découvrir quelque chose davantage. C'est pourquoi me mettant en un extrême peril, j'avançay & je montay plus haut, d'où j'apperçûs avec un grand étonnement, une autre palissade de même que la premiere entre le fossé & moi ; & ce qui me paroissoit à moi-même comme incroyable, une seconde demie-lune enfermée dans la grande, aussi forte & de la même forme que celle qui l'enfermoit. Je la regardai à plusieurs fois, ne pouvant presque en croire à mes yeux : & je marquai exactement toutes choses

sur mes tablettes. Mais lorsque je fus descendu pour m'en retourner, n'ayant pas encore fait cent pas, je vins à faire reflexion qu'on pourroit bien se railler de mon rapport ; & craignant ce qui arriva en effet, que l'on ne me fit passer pour un visionnaire, à qui une terreur panique auroit fait voir ce qui n'étoit point, je resolus de retourner sur mes pas, de m'assurer encore de plus prés de la verité des choses, & de voir si je ne pourrois point remarquer quelque lieu d'où je pusse, comme à Montauban, rendre les yeux du Roy même témoins de ce que je lui dirois. Je retournai donc dans ce dessein, & allay droit au plus haut du retranchement, où je ne pus pas m'arrêter long-tems, à cause d'une sentinelle des ennemis qui n'étoit qu'à 50 pas de l'autre côté, & qui ayant tiré donna une grande alarme au corps de garde qui prit les armes aussi-tôt, & fit une décharge sur moi. Mais dans l'instant que je me fus assûré de ce que je desirois, je me jettai du haut en bas, & revins au quartier de M. de Schomberg, qui avoit déja donné tous les ordres necessaires pour l'attaque.

Monsieur de Schomberg me mena

promptement dans un coin de sa tente, où je lui fis mon rapport. Comme il témoignoit avoir un peu de peine à me croire touchant cette seconde demie-lune dont j'ay parlé, aprés que je lui en eus donné toutes les assurances possibles, nous allâmes ensemble trouver le Roy, qui se mit d'abord à sourire & à me railler comme je l'avois bien prévu, & qui me dit ; à t on jamais entendu parler de cela, & paroît-il vraisemblable ? Je le suppliai de vouloir bien s'en rapporter à ses yeux, l'assûtant que je lui ferois voir ce que je disois d'un lieu qui n'étoit pas éloigné. Je l'y menai, & il connut par lui-même aussi bien que Monsieur de Schomberg la verité de mon rapport. Mais, que faire, dit alors le Roy ? Tous les ordres sont donnez. Croyez-vous, ajoûta-t-il, qu'on ne puisse forcer les ennemis ? je lui répondis que je ne le croyois pas, à cause de ces palissades, de ces fossez, & du grand monde qui les gardoit ; & que ce seroit assurement trop entreprendre de vouloir les emporter tout d'un coup ; mais qu'il valoit mieux les prendre les uns aprés les autres.

Un des Generaux vint dire alors tout bas au Roy ; n'est-ce point que cet Officier veut sauver son Regiment, qui a la tête de l'attaque ? Il faut le retirer, & faire donner les autres: car quand un premier Officier va à une occasion sans bien esperer, il ne réüssit jamais. Je l'entendis bien étant assez proche. Et le Roy ayant répondu qu'il sçavoit bien que ce n'étoit point ce qui me faisoit parler de la sorte, ajoûta qu'on pouvoit faire néanmoins ce qu'il disoit. Mais cette déference qu'eut le Roy pour l'avis de ce General coûta bien cher à son Armée. Alors me sentant outré de me voir ainsi traité de visionnaire & de timidé, je suppliai instamment sa Majesté de ne point faire recevoir cet affront à tout le Regiment, d'être privé de l'honneur qu'il avoit accoûtumé d'avoir, d'aller le premier aux ennemis : & j'ajoûtay avec un peu de chaleur que si j'avois fait une faute, il n'étoit pas juste que tout le corps en fût puni, par la privation d'un privilege si honorable ; & que je devois moi seul en être châtié, & en répondre de ma tête. Le Roy qui s'apperçût bien de mon émotion me repartit ; je ne pretends pas fai-

re tort au Regiment, puisque je veux au contraire le conserver pour le secours; & je n'ay pas non plus la pensée de vous punir, puisque je vous dois plûtôt recompenser du service que vous m'avez rendu : ainsi parlez autrement, & ayez d'autres sentimens de ma justice.

Je me retirai pour dire à nôtre Lieutenant Colonel l'ordre du Roy, & la raison qui l'avoit porté à en user de la sorte : & j'insistay fort sur ce qu'aprés avoir fait de mon côté ce que j'avois cru être capable de l'empêcher, c'étoit à lui à plaider encore nôtre cause. Monsieur de Cerillac me répondit sans s'émouvoir; si le Roy & ces Messieurs ne le veulent pas, il faut se resoudre à ne le vouloir pas aussi: peut-être nous fait-on plaisir ; car il y en aura sans doute qui nous sauveront la vie en prenant nôtre place ; & je doute fort avec cela qu'ils l'emportent : on aura besoin de nous, & nous pourrons bien quoique les derniers avoir l'honneur du combat. Il parloit ainsi en faisant de necessité vertu, & jugeant bien qu'il étoit plus sage de s'en tenir là. Mais il ajoûta toutefois que pour la bienséance nous

ſerions mieux de nous aller preſenter, de peur de donner ſujet de parler à bien des gens. Nous y allâmes en effet: mais on nous dit auſſi-tôt que nous n'avions pas l'attaque, & que nous attendiſſions qu'on nous commandât. Surquoi ſans faire trop d'inſtance nous revinmes à nôtre quartier pour y attendre un nouvel ordre.

Monſieur de Chevreuſe qui ne commandoit pas d'attaque m'ayant prié de le mener ſur quelque éminence d'où il pût voir aiſément le combat, je le conduiſis à une vieille forme de batterie, où d'abord le canon avoit été mis lors qu'on inveſtit la place, & d'où il pouvoit tout voir ſans aucun peril. L'attaque ſe fit enſuite, & réüſſit ſi mal, que Navarre & Piedmont qui avoient la tête avec d'autres Regimens qui les ſoûtenoient, furent preſque taillez en pieces; & il arriva ce qu'avoit dit Monſieur de Ceriſſac, qu'on auroit enfin recours à nous. Car nous fûmes commandez avec tout le Regiment pour repouſſer les ennemis qui ne s'étoient pas contentez d'avoir fait une ſi vigoureuſe reſiſtance, mais qui s'étoient même venus jetter dans nos travaux. Et comme ils

étoient alors fatiguez d'un si grand combat, nous les repoussâmes facilement, & regagnâmes ce que nous avions perdu de nos tranchées & de nos logemens, mais non pas les hommes morts, que l'on ne rend point vivans. Ainsi réüssit la conjecture mal fondée d'un General. Il est étrange qu'un engagement d'honneur porte quelquefois les plus grands hommes à agir contre leurs propres lumieres, & à precipiter avec eux des Armées entieres dans un peril inévitable. Quoique l'on eût rejetté mon rapport comme incroyable, on en fut ensuite persuadé par ses propres yeux. Et les choses étant reconnuës pour telles, c'étoit entreprendre l'impossible que de s'engager à cette attaque. Cependant les ordres étoient déja donnez ; on soupçonne un Officier d'avoir peur : & sur cela sans autre assurance on se précipite à l'assaut. Tant il est vray que le jugement, par un effet de la justice de Dieu, manque quelquefois aux plus importantes occasions.

III. Cette sanglante experience fit changer de resolution aux Generaux. On quitta l'attaque de la demie-lune pour s'attacher à celle du bastion vert :

& ce changement fut si important, qu'on peut dire qu'il fut cause de la prise de la place. Car de ce jour-là les ennemis desespererent de la pouvoir conserver, autant qu'ils s'en étoient tenus assurez auparavant, ainsi qu'eux-mêmes l'ont dit depuis. La nouvelle attaque étant commencée, les ennemis firent une grande sortie sur nôtre Regiment qui avoit la garde. Ils chargerent d'abord les flancs de la tranchée, & le firent si vigoureusement qu'une partie plia, & fut rompuë tout-à-fait, & l'autre se vint ralier à un Lieutenant nommé la Claverie & à moi, qui tenions encore nôtre poste. Les ennemis qui poussoient toûjours & qui ne pensoient qu'à gagner ce qui restoit, furent un peu étonnez quand ils nous virent tout d'un coup venir en corps droit à eux & les charger si vertement, que d'assaillans qu'ils étoient, ils se virent obligez de penser à leur défense. Ce changement les étourdit; ils se désunirent, & une moitié se retirant dans la ville, l'autre se laissa enfermer dans un recoin, d'où il n'y avoit pas moyen qu'ils pussent sortir. Lorsqu'ils étoient prêts de demander quartier, un soldat vint crier tout

effrayé, M. Zamet eſt mort, M. Zamet eſt mort. Je lui demandai, comment le ſçais-tu ? pour l'avoir vû, me répondit-il. Alors étant au deſeſpoir & tout hors de moi, & m'abandonnant miſerablement à la fureur qui me tranſportoit dans la penſée où j'étois, que j'avois tout perdu en perdant cet intime ami, je n'uſai plus de ma raiſon, ny ne fis plus aucune reflexion : mais je me jettai avec le dernier emportement ſur ces pauvres gens que je ſacrifiay à ma colere en les faiſant tous tailler en pieces.

IV. Aprés cet étrange excés auquel je m'étois laiſſé aller, je courus étant encore tout hors de moi, pour voir ſi je trouverois Monſieur Zamet mort, ainſi qu'on me l'avoit dit. Je fus un peu r'aſſuré lorſque j'appris qu'on l'étoit allé mettre au lit : mais quand je vis en entrant chez lui qu'il avoit la cuiſſe emporté d'un coup de fauconneau qu'il avoit reçû, en faiſant la viſite comme Mareſchal de Camp, je le regardai comme devant bien-tôt mourir. J'ètois auprés de ſon lit ; & je ne pouvois dire une ſeule parole, tant j'avois le cœur ſaiſi, lorſqu'il commença lui-même à me

parler d'une maniere si chrétienne, que je demeuray tout couvert de confusion en comparant ce qu'il me disoit avec
» l'état où je me trouvois. Faut-il donc,
» me dit-il, que des Chrétiens comme
» nous veüillent quelque chose contre
» la volonté de Dieu? Si c'est par son or-
» dre que tout arrive dans le monde, &
» si nous ne pouvons douter que ce ne
» soit ici un coup de sa providence,
» pourquoi s'opposer à ce qu'il a or-
» donné? N'est-il pas le maître de nôtre
» vie & de nôtre mort! Et un Chrétien
» en demandant tous les jours à Dieu
» que sa volonté soit faite, ne se moc-
» que-t'il pas de Dieu, s'il refuse de s'y
» soumettre lorsqu'il la lui fait ainsi
» connoître immediatement par lui-
» même? C'est proprement dans ces
» grandes occasions que l'on se peut é-
» prouver & sonder le fond de son cœur
» pour connoître s'il est à lui. Les peti-
» tes sont plus sujettes à nous tromper.
» Mais dans celle-ci l'hipocrisie a moins
» de lieu. Qu'on est heureux de quitter
» ce monde qui n'est rempli que de mi-
» seres & de crimes, pour pouvoir aller
» à Dieu! Il est vrai que j'ai grand sujet
» de craindre sa justice; mais enfin il

nous commande d'esperer en sa misericorde, & ce seroit l'offenser que de perdre cette esperance. Il aura pitié de nous: & quoi que ses jugemens soient terribles, il nous fera grace s'il lui plaît. C'en est déja une trés-grande que de mourir pour sa cause en défendant sa veritable religion, contre ceux qui la veulent perdre. Ensuite il me regarda avec des yeux pleins de tendresse; & me regardant de cette maniere, comme pour me faire sentir plus vivement le reproche qu'il me vouloit faire de l'action qu'il sçavoit que je venois de commettre; Mais vous, me dit-il, qui m'aimez comme vôtre ami, falloit-il que cet amour vous rendît si cruel, & que pour vanger la mort d'un homme que Dieu fait mourir, vous en assommassiez tant d'autres sans misericorde & sans justice? Où est la generosité & l'humanité naturelle, d'avoir ainsi refusé de faire quartier à ces pauvres gens, & de les avoir damnez miserablement pour l'amour de moi, comme si ma mort eût pû être vangé par la leur, ou que je pusse approuver ce transport d'une amitié si mal reglé? Avez-vous pû me

» redonner la vie en l'ôtant si cruelle-
» ment à ces miserables ? Et n'étoit-ce
» pas plûtôt irriter la colere de Dieu
» contre vous & contre moi, que de
» pretendre vous vanger de ma mort,
» qu'il avoit ordonnée, par la mort in-
» juste que vous donniez à tant de per-
» sonnes, contre son ordre & sa vo-
» lonté ? Reconnoissez donc je vous
» supplie cette faute, ajoûta-t'il, com-
» me l'une des plus grandes que vous
» ayez peut-être jamais faites de vôtre
» vie. Ce remede que vous avez pré-
» tendu apporter à mon mal, m'a été
» beaucoup plus douloureux que le mal
» même, & je me sens obligé de vous
» conjurer de tout mon cœur, qu'il ne
» vous arrive jamais que pour la mort
» de quelque ami, ou pour la vôtre mê-
« me, vous retombiez dans un sembla-
» ble emportement.

Nous étions seuls lorsqu'il me parla de cette sorte : & j'avouë que comme je n'avois point alors de parolles pour répondre à un discours si touchant, je n'en ay point encore à present pour representer cet état où je me trouvai, étant forcé & par les raisons de Monsieur Zamet, & par mon propre natu-
rel,

tel, de prononcer une terrible condamnation contre moy-même de cet excés où je m'étois abandonné. Les parolles donc me manquant, je lui fis connoître ma disposition par l'abondance de mes larmes que je ne pus retenir. Et il faut avoüer que ce discours si chrétien joint à l'état de celui qui me le fit m'imprima un si vif sentiment au fond du cœur, que j'y ay toujours porté depuis une douleur continuelle de cette action si barbare. Je demeurai cette nuit & tout le jour suivant auprés de lui, ne pouvant pas me resoudre de le quitter; & je n'en sortis que pour aller en garde.

V. Mais Dieu ne differa guere à me châtier de l'emportement si criminel où je m'étois abandonné. Je fus commandé pour aller attaquer les ennemis avec cent hommes dans une petite demie-lune que l'on vouloit emporter, & d'où ils faisoient grand feu. Quoi qu'ils se défendissent vigoureusement ils furent encore plus vigoureusement poussez; & nous commencions déja à y entrer, n'ayant plus qu'un petit fossé à sauter pour nous en rendre tout-à-fait les maîtres. Mais dans ce moment je me sentis frappé tout à la fois, de deux

coups de mousquet, l'un dans le corps, qui n'entroit pas beaucoup, & qui passoit seulement entre la peau & la chair; l'autre dans la cheville du pied qu'il brisa en plusieurs éclats, me faisant tomber en même tems dans le fossé, d'où ayant voulu me relever, je retombay de nouveau. Je me contentay alors d'encourager mes soldats en leur disant qu'ils ne prissent pas garde à moy, mais qu'ils achevassent ce qu'ils avoient si heureusement commencé, & qu'il ne leur seroit pas honorable de perdre à cause de ma blessure une demi-lune qui leur avoit tant coûté à gagner. Comme ils étoient fort braves gens, la veuë de l'état où j'étois ne fit qu'exciter encore plus leur courage, & avant que je pusse être emporté de ce lieu, j'eus la satisfaction de les y voir se loger.

Je priay un Gentilhomme parent de Monsieur de Valençay mon ami intime qui étoit venu à cette occasion comme volontaire, de vouloir m'aider à me reconduire ou plûtôt de me reporter au Camp. Il le fit avec une affection trés-particuliere. Et quand je fus arrivé à ma tente, j'envoyay dire à Monsieur Zamet l'état où Dieu m'avoit mis, &

lui témoigner que ma plus grande douleur dans sa maladie, étoit de ne lui pouvoir plus rendre mes devoirs, & les services que j'aurois bien souhaité, & d'être privé de cette seule consolation qui auroit pû me rester de pouvoir au moins me tenir auprés de sa personne. Il fut touché de ma blessure comme d'une playe nouvelle qu'il auroit reçuë, me croïant même plus malade que je n'étois, & plus proche de la mort que lui. Il m'envoya aussi-tôt témoigner ses sentimens qu'il n'eut pas de peine à me faire entendre, à cause de l'union & de l'ouverture si parfaite de nos cœurs. Nous nous envoyâmes toujours depuis d'heure en heure sçavoir reciproquement de nos nouvelles, ne trouvant que cet unique moyen de converser en quelque sorte l'un avec l'autre & de nous consoler mutuellement.

VI. Comme je me vis en grand peril, & que le premier Medecin du Roy, & les Chirurgiens m'assurerent qu'il n'y avoit plus moyen de sauver ma vie, qu'en faisant couper ma jambe qui commançoit à se cangrener, je voulus reconnoître l'obligation que j'avois à ce Gentilhomme de mes amis dont j'ay

parlé qui me rapporta à ma tente. Je lui dis que Dieu voulant disposer de moi, je le priois de trouver bon que je lui remisse ma Charge entre les mains, & de l'aller demander au Roy de ma part, en témoignant à sa Majesté que je la suppliois en consideration de mes services de vouloir bien la lui donner. Ce Gentilhomme me refusa avec beaucoup de generosité, & me dit qu'absolument il ne le feroit point. Mais aprés ce premier refus je renouvelai mes instances, & le pressai si fortement en l'assurant qu'il ne pouvoit davantage me désobliger que par ce refus, qu'il se sentit comme forcé de m'accorder ce que je lui demandois. Il s'en alla donc, quoi qu'avec une extrême peine trouver le Roy, & lui dit la priere que je l'avois obligé de lui venir faire de ma part. Le Roy un peu étonné lui dit; Quoi donc est-il mort? le Gentilhomme répondit que non, mais que j'avois voulu absolument qu'il vint trouver sa Majesté, pour lui dire que Monsieur Eroüard son premier Medecin qui avoit fait mettre & lever le premier appareil, trouvoit ma jambe en tel état, la cangrene y étant montée, qu'il n'y voyoit plus d'espe-

rance qu'en la coupant ; que je ne pouvois m'y resoudre, n'étant pas encore trop assuré de vivre aprés un remede si violent, & aimant presque autant mourir que de me voir miserable tout le reste de ma vie, & hors d'état de servir aprés avoir ainsi perdu une jambe. Dites-lui, répondit le Roy, que je veux qu'il fasse tout ce que les Medecins & les Chirurgiens ordonneront : qu'il ne doitpas se laisser ainsi allerau desespoir; & que je ne l'abandonnerai point : Que pour sa Charge, je n'en disposerai pas qu'il ne soit absolument dans l'impuissance de l'exercer jamais, & que je suis bien fâché de le voir reduit en l'état de me faire demander une telle grace. Ce Gentilhomme revint me trouver, & m'apporta la réponse du Roy, dont je fus veritablement trés-affligé, ayant grande envie de procurer cette grace à mon ami, & ne voyant presque plus d'esperance aprés ce que m'avoient dit tous les Chirurgiens de mon mal.

Cependant je ne pouvois me resoudre en aucune sorte à me faire couper la jambe, & j'aimois presque autant mourir. Lorsque j'étois ainsi agité entre le desir & la crainte, & que la vûë d'une

mort presente & inévitable me pressoit extrordinairement, je me souvins tout d'un coup d'avoir oüi dire autrefois à un Chirurgien qui me pensoit de quelque blessure, qu'il avoit un remede infaillible pour arrêter la cangrene. Il ne demeuroit qu'à quinze lieuës de-là, en une ville nommée Tournon. Comme le besoin étoit fort pressant, j'envoyay mon valet à toute bride lui dire l'état où j'étois, & le conjurer de vouloir venir promptement me sauver la vie; parce que j'étois resolu de mourir plûtôt, que de souffrir qu'on coupa ma jambe. Ce Chirurgien qui se souvint que je l'avois fort bien recompensé la premiere fois qu'il m'avoit eu entre ses mains, monta à cheval dans le moment. Cependant les Chirurgiens du Roy ne croyant pas qu'un Chirurgien de campagne pût connoître quelque secret particulier qu'ils ignorassent, & regardant cette esperance que j'avois comme une pure illusion qui pourroit être cause de ma mort, resolurent d'user de violence pour me rendre, à ce qu'ils croyoient, un trés grand service, & me sauver la vie en me coupant la jambe malgré moi. Ainsi aprés m'avoit proposé la necessité

inévitable de le faire, & les prieres de tous mes amis qui me conjuroient tous ensemble de le souffrir, comme ils virent que je demeurois inflexible dans mon sentiment, ils me dirent que puisque je voulois être moi-même cause de ma mort, ils seroient peut-être obligez d'en user d'une autre sorte avec moy. Ils s'en vinrent en effet le lendemain dans ma tente, avec l'appareil & tous les instrumens necessaires pour faire l'operation Je les apperçus par une ouverture de mon lit, & j'en eus une si grande fraïeur que les cheveux me dresserent à la tête, aimant mieux incomparablement perdre bras & jambes à un assaut ou dans un combat que de me les voir ainsi couper de sang froid dans mon lit, sur tout lorsque j'avois lieu d'esperer les pouvoir conserver par une autre voye.

Deux Recollets vinrent dans ce même tems m'exhorter par un discours fort chétien à souffrir avec patience cette operation, me faisant entendre que pour une ou deux heures de mauvais tems, je conserverois ma vie plusieurs années, & que si je ne m'en souciois pas pour cette vie-cy, je le fisse au moins

pour l'autre, puisque Dieu nous défendoit aussibien d'être homicides de nous-mêmes que du prochain ; & qu'ainsi il ne s'agissoit pas seulement de cette vie perissable, mais de l'éternelle où je tendois, & où je serois bien-tôt obligé de rendre compte à Dieu de ma mort dont j'aurois été coupable. Je leur répondis que je n'étois guere plus assuré de réchaper en perdant la jambe, & que j'esperois beaucoup davantage en un Chirurgien habile, qui avoit un secret tout particulier pour la cangrenne, & qui devoit bien-tôt arriver. Ces deux Religieux ajoûtant plus de foi à ce que disoient les Chirurgiens de l'impossibilité de ce secret dont on leur parloit, crurent par un bon zele, mais trés-indiscret qu'il me falloit forcer, & me tenir pour me faire l'operation : de sorte que s'étant jettez tout d'un coup sur moi ils me dirent qu'ils se sentoient obligez de me faire violence, afin de me sauver la vie. J'avoüe que ce procedé me surprit, & me troubla si fort dans l'instant, que je leur dis tout transporté hors de moi : Quoi, me voulez-vous donc ôter cette vie-ci & l'autre tout à la fois ? Avez-vous résolu de me damner ? Quittez-

moi,

moi, si vous ne me voulez jetter en un état plus épouvantable que ne le seroit la perte de mille vies. Ces étonnantes paroles les effrayerent si fort, qu'ils demeurerent comme interdits & immobiles ; ils me quitterent dans l'instant avec un extrême regret d'avoir employé leur zele si mal à propos. Ils changerent de langage, & ne me parlerent plus qu'avec des sentimens de tendresse & de charité, laissant-là tout ce qui auroit pû m'aigrir, & adoucissant mon esprit autant qu'ils pouvoient. Ce retour me gagna le cœur entierement, & me fit connoître que ce qu'ils avoient entrepris par un zele inconsideré, étoit venu néanmoins d'un trés-bon fonds, & de l'amitié qu'ils avoient pour moi. Je leur témoignai autant de reconnoissance de ce dernier traitement, que je leur avois fait paroître d'aversion du premier ; & je les priai de me venir souvent consoler dans ma maladie ; ce qu'ils m'accorderent volontiers ; & nous liâmes une telle amitié qu'elle s'est toûjours conservée depuis, & qu'ils me sont même venus voir dans le lieu où je suis presentement, fort long-

tems aprés cette occasion dont je parle ici.

Enfin cet homme que j'attendois avec impatience, & de qui seul j'esperois ma guerison arriva, ayant fait une trés-grande diligence. Que je vous ay d'obligation, lui dis-je, en m'écriant, d'être ainsi parti dans le moment que je vous ay mandé, & d'avoir si bien répondu à la parfaite confiance que j'ay en vous! J'ay compté toutes les heures & tous les momens; & vous ne pouviez faire une plus grande diligence que vous avez faite pour me secourir. Vous voyez un homme qui au jugement de tout le monde n'aura plus bien-tôt de vie, si vous ne la lui redonnez. Le Chirurgien me répondit, qu'il esperoit arrêter la cangrenne, pourvû qu'elle ne fût pas pas encore trop monté, & que le mal ne fût pas tout-à-fait desesperé, ajoûtant que son remede n'en avoit gueres manqué jusqu'alors. J'envoyai prier promptement Monsieur Eroüard & les autres Chirurgiens de venir lever leur appareil, n'étant pas dans l'ordre que celui qui ne l'avoit pas mis le levât sans eux. Quand il fut levé le Chirur-

gien un peu ſurpris de voir la cangrenne ſi haut, dit que le mal étoit en un point qu'il ne pouvoit en répondre qu'aprés le premier ou le ſecond appareil qu'il y auroit mis. Les autres Chirurgiens lui dirent que cela étoit raiſonnable, & qu'on ſeroit encore bien heureux ſi au bout de ce tems-là on pouvoit avoir quelque eſperance. Il appliqua donc ſon remede, & le lendemain on ſe raſſembla à la même heure pour en voir l'effet. L'appareil étant levé, la choſe lui parut encore douteuſe, & il ne voulut point en répondre pour cette premiere fois, quoi que ſon remede eût empêché la cangrenne de monter plus haut. Il remit donc au lendemain à en porter un jugement plus aſſuré; & aprés que le ſecond appareil fut levé, & qu'il eut regardé de prés la playe, il dit tout haut qu'il ne craignoit plus de répondre de ma gueriſon, & que ſon remede avoit produit ſon effet. Monſieur Eroüard & les autres Chirurgiens l'ayant auſſi regardée, demeurerent un peu étonnez, & avoüerent qu'il y avoit des ſecrets qu'ils ne ſçavoient pas. On peut juger ſi je me repentis alors de n'avoir point voulu

deferer, ny à la volonté du Roy, ny à l'ignorance des Chirurgiens, ny au zele de ces deux bons Recollets, & si je me tins bien heureux d'avoir eu moins de courage en cette occasion pour prodiguer si inutilement une jambe qui m'a si bien & si long-tems servi depuis.

Peu de jours aprés Monsieur de Schomberg m'envoya visiter par son Maître d'Hôtel, qui me trouva mieux de mes blessures, mais assez mal pour ce qui étoit de la bourse, mes appointemens n'étant pas assez grands pour pouvoir fournir à une dépense aussi grande qu'étoit celle qu'il me falloit faire dans l'état où je me trouvois outre la dépense ordinaire de l'Armée. Monsieur de Schomberg qui avoit pour moi une bonté toute particuliere, l'ayant appris de celui qu'il m'avoit envoyé, me procura quelque argent des liberalitez du Roy. J'en employai une partie à reconnoître le service que m'avoit rendu le soldat Mutonis, dont j'ay parlé, qui m'aida à me sauver dans nôtre Camp, & que je garday toûjours dans ma tente comme un frere, depuis qu'il eut reçû le coup de mousquet dans le

bras, jusqu'à ce que je lui fis enfin avoir une Maladrerie qui lui a donné moyen de vivre sans moi. Mais comme cet argent que M. de Schomberg me fit avoir n'étoit pas une somme fort considerable, à cause qu'il eût été besoin pour une plus grande somme d'avoir une verification de la Chambre des Comptes, il eut la generosité de m'envoyer de son propre argent : & il le fit d'une maniere si honnête & si pressante, que je me crus obligé d'accepter ce qu'un plus grand Seigneur que moi n'auroit point fait difficulté de recevoir d'un Surintendant, & ce que d'ailleurs je n'aurois pû refuser de la part d'une personne qui m'a toûjours fait l'honneur de m'aimer si tendrement, sans qu'elle se tint fort offensée de mon refus.

VII. Cependant Monsieur Zamet étoit mort de sa blessure ; mais on me cachoit sa mort, & on n'osoit me dire tout d'un coup une nouvelle qui auroit été capable de me faire mourir dans l'état où j'étois pour lors. La ville de Montpellier s'étant enfin renduë par composition, & par la paix generale qui fut faite avec les Huguenots, le

Regiment de Picardie y fut mis en garnison. Je fus parfaitement bien logé, & en six semaines mon Chirurgien me mit en état de me pouvoir passer de lui, en me faisant achever de penser par un Chirurgien de la ville. Je le remerciai le mieux qu'il me fut possible, & lui donnant une recompense qui bien que peu considerable en comparaison du service qu'il m'avoit rendu étoit au moins proportionnée à l'état où je me trouvois alors, je tâchay de suppléer à ce qui manquoit par les témoignages les plus tendres que je pus lui donner de mon amitié, & de la parfaite reconnoissance que j'aurois toute ma vie de ce qu'il me l'avoit conservée, lorsque j'étois comme assuré de la perdre.

On fut quelque tems comme j'ai dit à me cacher la mort de Monsieur Zamet : mais l'impatience continuelle où j'étois d'apprendre de ses nouvelles ne permettoit pas qu'on me pût cacher long-tems la mort d'un ami, dont je m'informois à toute heure avec des empressemens extraordinaires. Ainsi aprés qu'on m'eut disposé peu à peu à recevoir cette nouvelle si affligeante,

je l'apris avec une douleur qu'il me seroit impossible d'exprimer. Il faudroit avoir connu son cœur & le mien, & l'union si étroite de l'un avec l'autre, pour pouvoir juger de l'effet que produisit en moi la pensée que nous étions separez pour toûjours, & que je n'aurois plus la consolation de voir celui dont j'avois preferé l'amitié à toutes choses. Je n'en dis donc rien davantage, & je laisse aux vrais amis à juger du sentiment dont je fus touché, en apprenant cette mort. Cette premiere douleur fut suivie d'une autre. Car m'ayant fait executeur de son testament qu'il m'avoit mis entre les mains dés le lendemain qu'il fut blessé, je ne pus voir qu'avec un sensible déplaisir, que quelques-uns de Messieurs ses parens se broüillerent avec moi, en s'opposant aux intentions du défunt, & aux soins que j'apportois pour les faire executer. Ils se rendirent néanmoins depuis, à l'exception d'un seul, qui demeura en froideur avec moi pour ce sujet, comme si la derniere volonté des morts ne devoit pas être respectée des vivans, ou que celui qu'ils choisissent pour en poursuivre l'execution, fut con-

pable de s'acquitter de ce devoir.

VIII. Au bout de sept ou huit mois que je fus à me guerir, lorsque je commençois d'être en état de marcher & de monter à cheval, Monsieur de Valençay Gouverneur de Montpellier me donna la commission d'aller découvrir ce que faisoient les habitans des Sevenes, qui étoient de petits bourgs & villages scituez dans les montagnes, & habitez par les Huguenots. Ces peuples étoient tous braves soldats, comme ayant passé la plûpart leur jeunesse dans les Guerres de Hollande, d'où ils étoient revenus habiles & aguerris; ce qui donnoit quelque sujet de les craindre, & obligeoit Monsieur de Valençay de les faire reconnoître, afin de se pouvoir assurer s'ils ne pensoient point à de nouveaux troubles. Je les trouvai fort paisibles toutes les fois que j'y retournay; & il ne me fut pas inutile d'avoir fait cette visite dans leur païs, pour en informer le Roy qui m'en demanda depuis des nouvelles, comme je le dirai dans la suite.

IX. Je n'avois point été à Paris depuis long-tems, & j'y avois même quelques affaires, lorsque je fus député

du Regiment pour y aller solliciter le payement des montres qui nous étoient dûës. Monsieur de Valençay contribua aussi à cette députation, & je crus presque qu'il n'avoit pas été faché qu'une telle occasion se presentât pour m'éloigner, sçachant que Monsieur de Schomberg qui dans ce tems-là fut disgracié, m'honoroit d'une confiance particuliere, & craignant possible que je ne fisse quelque parti dans la place, pour une personne aux interêts de laquelle je m'étois toûjours si fort attaché : en quoi certes il ne témoignoit pas me connoître assez s'il me jugeoit capable d'une chose si éloignée de mon humeur, puisque j'ay toûjours parfaitement sçû distinguer les devoirs de la reconnoissance, d'avec ceux de la fidelité qui est dûë au Prince. Je pris donc la poste avec un valet seulement ; & il m'arriva une assez plaisante avanture lorsque j'eus passé Nevers. Je rencontrai sur le soir fort tard un Courier, qui m'ayant passé trouva mon valet qui étoit fort las, & qui ne détournent point son cheval, le choqua si rudement qu'ils se desarçonnerent, & tomberent tous deux en même tems.

La querelle s'ensuivit, il se gourmerent, & aprés s'être bien battus, comme ils virent que personne ne les separoit, ils s'adoucirent d'eux-mêmes, & commencerent à se parler. Le Courier demanda à mon valet à qui il appartenoit, & qui étoit celui qui couroit devant. Surquoi ayant oüi mon nom, comment, s'écria-t-il, c'est lui-même à qui j'en veux, & c'est vers lui qu'on m'a envoyé. L'heureux accident qui m'a fait trouver celui que je cherche, Allons, remontons promptement & tâchons de le rattaindre. Ils picquerent donc aprés moi, & m'appellant de fort loin, enfin je les entendis & m'arrêtai. Mais comme je ne sçavois ce que cela vouloit dire ny à qui j'avois affaire, je mis le pistolet à la main. Le Courier en m'approchant me dit le bon-heur qu'il avoit eu de rencontrer mon valet, & la maniere dont il avoit sçû que j'étois celui pour lequel seul il s'en alloit à Montpellier. Il tira en même tems de sa poche un ordre du Roy qui portoit; *Aussi-tôt le present ordre reçû, vous ne manquerez de vous rendre auprés de ma personne en diligence.* Ceci me donna bien à pen-

ser, ne pouvant point deviner le sujet pour lequel on me mandoit, & flottant entre l'esperance & la crainte, quoi qu'il me sembloit que je n'avois nulle raison de craindre, ne me sentant coupable de rien. Je dis au Courier qu'il continuât son voyage pour ses autres dépêches : mais il me dit qu'il n'avoit que la mienne qui fût pressée & importante, & que pour les autres il les donneroit au premier ordinaire. Je le pressai de nouveau, voulant me défaire de lui, & lui dit qu'il ne laissât pas d'achever le voyage, l'assurant que je lui payerois sa course. Mais il repartit que cela étoit tout-à-fait inutile, & qu'au contraire il falloit qu'il s'en revint avec moi. Ainsi nous courumes nuit & jour, & vinmes nous reposer seulement deux ou trois heures à Essone, d'où étant repartis trois heures devant le jour, nous arrivâmes à Paris de trés-grand matin.

X. Les dépêches de Monsieur de Valençay, dont j'étois le porteur, étoient pour le Roy & pour Monsieur de Puisieux ; mais je crus qu'il valloit mieux venir descendre chez ce dernier, esperant qu'il pourroit bien me donner

quelque vûë du sujet pour lequel le Roy me mandoit. Il ne fut pas peu surpris de me voir, croyant que c'étoit sûr l'ordre du Roy que j'étois parti. Quand il eut ouvert ses dépêches & eût vû ce qu'elles portoient, il me dit qu'il falloit que j'allasse porter celle du Roy, & que je lui presentasse aussi la sienne recachetée, parce qu'il m'en sçauroit meilleur gré. Je jugeai bien à la maniere dont M. de Puisieux me parla, que l'affaire pour laquelle le Roy me mandoit n'étoit pas mauvaise. J'allay donc au Louvre dans cette pensée, en l'état qu'un Courier est pendant l'hiver, c'est-à-dire, parfaitement crotté. Je parlai à l'Huissier de la Chambre qui me dit assez brusquement que j'attendisse, que le Roy n'étoit pas encore habillé, & que je n'étois pas si pressé. Dans ce tems-là le Comte de Nogent sortit de la Chambre; & comme je sçavois qu'il étoit fort obligeant, je l'allai saluer, & lui dis dans la pensée que j'avois qu'il pouvoit bien ne me pas reconnoître, que n'ayant pas l'honneur d'être connu de lui, je ne laissois pas de prendre la liberté de le supplier trés-humblement de vouloir faire dire au Roy, que l'Of-

ficier de Picardie à qui il avoit envoyé un ordre de venir étoit-là. Comme je voulus me nommer, il m'interrompit en me disant, n'êtes-vous pas Monsieur de Pontis? venez, venez, le Roy sera bien surpris, car il ne vous attendoit pas si-tôt. Il me fit entrer, & me montrant tout d'un coup au Roy, il lui dit fort agréablement: hé bien, Sire, n'est-ce pas là l'homme de tout vôtre Royaume qui execute le plus diligemment les ordres de vôtre Majesté; & y en a-t-il quelqu'autre qui pût venir de Montpellier depuis qu'il a été mandé. Le Roy répondit; il est vrai que cela n'est pas croyable qu'il ait pû venir depuis ce tems-là. Je laissai quelque tems le Roy dans cet étonnement qui servoit à le divertir, & lui déclarai ensuite la chose en lui rendant la dépêche de Monsieur de Valençay. Aprés qu'il l'eut lûë il m'ordonna de l'aller porter à Monsieur de Puisieux, en me disant que j'avois bien fait de la lui apporter d'abord. Monsieur de Valençay, ajoûta le Roy, me mande que ç'a été vous qu'il a envoyé visiter les Sevenes, vous nous en rendrez compte tantôt; car je ferai tenir le Conseil, & vous y ferai entrer;

trouvez-vous à l'heure, & allez-vous reposer & vous rafraichir.

Je me rendis donc à l'heure du Conseil, où l'on me fit entrer à la vûë de bien des gens de la Cour qui se trouverent pour lors dans l'antichambre, & qui commencerent à me regarder d'une autre maniere qu'ils n'avoient fait jusqu'alors : car en ce monde on regarde ceux qui sont regardez du Prince, & l'on pense à eux lorsqu'ils paroissent avoir quelque part dans l'estime du Souverain. Le Roy me commanda de rapporter devant son Conseil ce que je sçavois de l'état où j'avois vû le païs d'où je venois, & particulierement des Sevenes. Je commençay à parler de la ville de Montpellier, & je témoignay que les habitans avoient beaucoup de satisfaction de Monsieur de Valençay, & paroissoient être fort contens de son Gouvernement. Je passay ensuite à ce qui regardoit tout le païs, & assuray sa Majesté de la bonne disposition dans laquelle étoient ces peuples qui donnoit lieu de juger qu'ils n'avoient point de regret de vivre sous son obéïssance, & sous la conduite de ceux qu'elle leur avoit donnez pour les

commander. Je rendis compte à la fin des Sevenes, & dis qu'ayant visité toutes ces montagnes les unes aprés les autres, je n'avois trouvé en tous ceux qui les habitoient qu'une parfaite soumission, & une aussi grande attache au service de sa Majesté, qu'ils en avoient témoigné auparavant d'éloignement. Que j'y étois retourné diverses fois, & avois toûjours reconnu la même chose; qu'ainsi autant que j'en pouvois juger, je répondois à sa Majesté qu'il n'y avoit pas de lieu d'avoir le moindre soupçon de la fidelité de ces peuples, & que c'étoit tout ce que j'en pouvois dire selon l'état & la disposition presente où je les avois laissez. Le Roy repartit, c'est bien assez, je n'en demandois pas davantage: attendez-moi là dehors, & vous trouvez à mon dîner.

XI. Je ne manquai pas de m'y rendre. Mais il se trouva tant de monde, que le Roy ne put me parler, & me remit à son souper, où ne s'étant rencontré que peu de personnes, j'eus facile audience. Aprés le souper le Roy me mena dans son cabinet, & en presence du seul Marquis de Grimaut, il

me dit ; Je vous ay mandé, afin de vous témoigner que je me souviens de vous, & que je veux reconnoître les services que vous m'avez rendus. Je vous donne le choix d'une Compagnie dans un vieil corps, ou d'une Lieutenance dans mes Gardes, choisissez ce que vou aimerez le mieux, je vous en donne une pleine liberté. Je confesse que cette proposition me surprit un peu ; car il est vray que je m'attendois à quelque chose de plus, & que je ne croyois pas que les services que j'avois rendus depuis avoir refusé une Compagnie dans le Regiment de Champagne, ne dussent être recompensez que par une Charge semblable à celle que j'avois déja refusée. Il fallut pourtant faire bonne mine, & témoigner que c'étoit beaucoup que le Roy me fit l'honneur de penser à moi. C'est pourquoi je lui répondis avec le plus de reconnoissance qu'il me fut possible, que puisque sa Majesté me faisoit cette grace, je la suppliois instamment de me la faire toute entiere, en me marquant elle-même le choix que je devois faire de l'une de ces deux Charges, & que je lui protestois que ce qui

lui agréeroit davantage, m'agréeroit aussi par la passion que j'avois de la servir dans le poste où il lui plairoit de me placer. Je me doutois bien, répondit le Roy, quel étoit vôtre sentiment sur cela, mais j'étois bien aise de voir si vous ne vous porteriez point plûtôt à l'une qu'à l'autre de ces deux charges. Surquoi Monsieur de Grimaut qui connoissoit à peu prés l'intention du Roy prit la liberté de lui dire, il semble, Sire, qu'il vaut mieux que Vôtre Majesté lui donne la Lieutenance dans ses Gardes : car au moins elle l'aura toûjours auprés de sa personne. C'est aussi mon inclination, répondit le Roy : est-ce là vôtre, ajoûta-t-il en s'adressant à moi ? J'ai déja dit à vôtre Majesté, lui repartis-je, que je ne ferois point d'autre choix que celui qu'elle auroit fait ; j'y demeure ferme comme je dois : mais je sçay qu'elle a tant de bonté pour moi qu'elle ne trouvera point mauvais que je la fasse souvenir, qu'elle m'avoit fait la grace de me promettre une Compagnie. C'étoit demander honnêtement une Compagnie aux Gardes. Aussi le Roy qui comprit fort bien ce que je lui voulois dire,

m'interrompit à l'heure même, en me disant : il est vrai, mais c'étoit dans un vieil corps, & je suis tout prêt de vous la donner ; quoi que je vous donne ma parole dés à present que si la Compagnie dont je vous fais Lieutenant vient à vacquer par la mort du Capitaine ou par quelqu'autre accident, vous l'aurez. Je suis bien aise, continua le Roy, de vous avertir d'abord que je desire établir une chose dans mes Gardes, & la commencer par vous ; qui est que vous ne fassiez ny ne donniez aucun ordre dans la Compagnie que vous ne l'ayez reçû de moi, j'entens des choses extraordinaires & non des communes : & que vous ne sortiez jamais de garde quand vous y serez, non plus que de vôtre quartier. Je veux en user ainsi, afin de remettre l'ordre dans le Corps, où il n'y a plus aucune discipline, & afin que je vous aye aussi toûjours prés de ma personne. Je lui réponds que comme il étoit mon maître & mon Prince, & qu'il me faisoit cet honneur particulier que de m'aprocher de lui, j'esperois lui faire connoître par ma conduite que toute ma passion seroit de lui obeïr toute ma vie. Il

ordonna à l'heure même à Monsieur de Grimaut de me faire expedier le brevet de Lieutenance de la Compagnie de M. de Saligny.

XII. Cependant quoi que j'eusse fait trés-bonne mine ; comme je m'y sentois obligé, je m'en retournay peu content de ma fortune, & révant fort à ces conditions qui m'avoient été proposées, & qui me paroissoient trés-onereuses, je me regardois comme entrant dés ce moment dans une servitude & un esclavage épouvantable : aussi j'avouë que j'eusse bien souhaité, si j'avois osé, de ne m'être point picqué d'honneur si mal à propos, & d'avoir fait le choix de la Compagnie dans un vieil corps. Mais l'engagement étoit fait, il n'y avoit plus moyen de reculer, & il ne me restoit plus de liberté que pour reconnoître ma faute, & en rendre l'exemple utile aux autres.

La Compagnie de Monsieur de Saligny étoit une des premieres du Regiment, & elle avoit pour Enseigne le cadet même de Monsieur de Saligny. Je ne l'avois pas sçû auparavant. Et comme l'ordre & la coûtume sembloit demander que l'Enseigne montât à la

Lieutenance sur tout dans la Compagnie de Monsieur son frere, je me trouvai un peu embarrassé en apprenant ce que je ne sçavois pas. Il fallut pourtant passer outre, & je resolus d'en faire toute la civilité à Monsieur de Saligny que j'allay trouver, & à qui je dis que si j'avois sçû plûtôt que Monsieur son frere avoit l'Enseigne de sa Compagnie, j'aurois supplié le Roy de me dispenser d'en accepter la Lieutenance, & de ne me point mettre entre deux freres, qui dans l'ordre de la Guerre, aussi bien que de la naissance ne devoient point être separez en cette rencontre : mais que je venois de l'apprendre dans le moment, & que tout ce que j'avois pû faire ayant déja accepté la Charge, étoit de lui témoigner mon regret. Cette honnêteté que je lui fis ne me réüssit pas mal : & je puis dire que les deux freres me firent l'honneur de me témoigner une amitié si particuliere, que lorsqu'il arrivoit entr'eux quelque petite froideur, j'étois toûjours l'entremeteur, & comme l'arbitre de leurs differens.

Aprés avoir été reçû à la tête du Regiment ; ayant à me faire recevoir de Monsieur le Duc d'Espernon qui étoit

Colonel de l'Infanterie, je voulus pour me concilier ses bonnes graces, lui faire une civilité que je sçavois devoir lui plaire beaucoup, & satisfaire cette ambition qui est si naturelle à tous les Grands. Le jour que je devois monter la garde, j'allay à la tête de la Compagnie sans hausse-col droit chez lui. Je fis arrêter la Compagnie à vingt pas de son logis, en un recoin où elle ne pouvoit être vûë, & entrant seul je demanday à lui parler. Aprés l'avoir salué, je lui dis que le Roy m'ayant fait l'honneur de me donner la Lieutenance de Monsieur de Saligny, & de m'en faire expedier le brevet, j'avois été reçû le jour precedent, le Regiment étant en bataille; ce qui m'obligeoit de monter ce jour-là même la garde: mais que je n'avois point voulu prendre la derniere marque de l'authorité que sa Majesté m'avoit donnée, que je ne l'eusse reçûë de sa main. Lui presentant en même tems le hausse-col, j'ajoûtai que c'étoit à lui qu'il appartenoit de me le donner, & qu'ayant amené la Compagnie prés de son hôtel, je n'avois pas voulu la faire passer devant qu'il ne m'eût donné droit de

marcher à la tête en qualité de Lieutenant.

Monsieur d'Espernon un peu surpris, mais trés-satisfait, me répondit en des termes si obligeans, qu'il parut bien que cette surprise lui plut fort. Il m'assura de son service en toutes occasions, & me mettant le hausse col de la meilleure grace du monde, il voulut bien me témoigner en quelque sorte qu'il se souvenoit encore de ce qui s'étoit passé entre Monsieur de Bastillat & moi, au sujet de l'attaque de la ville de Moutesche, en me disant ; Qu'il n'y avoit gueres de personnes qui eussent mieux merité ce hausse-col, ny qui sçûssent mieux s'acquitter de leur charge. Je lui demandai s'il agréeroit de venir voir ma Compagnie ; & descendant promptement, j'allai me mettre à la tête, & vint passer devant lui, le saluant de la pique le mieux qu'il me fut possible. Je continuay à marcher jusques au Louvre ; & à la porte Monsieur de Saligny prit la tête de la Compagnie. Le Roy par une bonté toute particuliere, & dans le dessein qu'il avoit de se servir de moi comme j'ai dit pour rétablir la discipline, dans ses Gar-

des, voulut me voir pour cette premiere fois dans le nouveau poste où il m'avoit mis, & nous obligea pour cet effet de passer & de repasser devant lui. Quand les armes furent posées au corps de garde, M. de Saligny me dit qu'il vouloit me mener saluër le Roy en qualité de son Lieutenant. Je le suivis; mais si j'eus de la satisfaction de voir que cette nouvelle charge me donnoit un facile accez auprés de la personne du Roy, je n'eus pas moins de chagrin de me voir devenir un honnête esclave, par l'engagement honereux où je commençois d'entrer, & dont le Roy me parla tout de nouveau, en me repetant ce qu'il m'avoit dit, qu'il ne vouloit pas que je sortisse du quartier, ny que je donnasse de nouveaux ordres dans la Compagnie sans lui en parler.

Sa Majesté sur le soir voulant donner l'ordre, Monsieur de Saligny s'avança pour le recevoir : mais comme j'étois auprés d'elle, & que je demeuray à ma place lorsqu'il s'avança, le Roy se mit entre nous deux, s'appuyant même sur moi, comme s'il eût voulu nous donner l'ordre à tous deux. Cela donna dans le moment une gran-

de jalousie à Monsieur de Saligny, & auroit sans doute causé une fâcheuse mésintelligence entre lui & moi, si je n'en avois prévenu aussi-tôt les mauvaises suites. L'experience que j'avois dans le métier, m'avoit apris qu'un Lieutenant ne prenoit jamais l'ordre d'un General, quand son Capitaine étoit present, & que c'étoit de son Capitaine qu'il le devoit recevoir, de sorte que ne prétant point l'oreille, & faisant semblant de ne pas entendre, dans le moment que le Roy eut achevé de parler & se fut un peu retiré, je m'approchay de Monsieur de Saligny, & lui demandai l'ordre, comme si je n'eusse rien entendu. Il demeura si surpris à cause de la mauvaise impression qu'il avoit deja conçûë, que dés l'instant il dit en lui-même, qu'aprés cette épreuve il n'auroit jamais le moindre lieu de se blesser de ma conduite, puisque contre toute apparence je m'étois tenu si exactement attaché à la rigueur de la discipline, lorsqu'il sembloit que le Roy même m'eût donné lieu de m'en départir. Sa Majesté en ayant été témoin, comme je voulois bien qu'elle le fût, eut tant de bonté que de se condamner

condamner en quelque ſorte elle-même, approuvant & eſtimant ce que j'avois fait.

XIII. Quelques jours aprés le Roy m'ayant demandé compte de l'état de la Compagnie, dont j'étois ſeul chargé, pour lors le Capitaine & l'Enſeigne étant abſens, je crus devoir prendre cette occaſion pour m'éclaircir plus particulierement avec ſa Majeſté de ce qu'elle demandoit de moi: & je voulus en même tems pour ma ſûreté tirer d'elle par écrit les ordres qu'elle vouloit que je gardaſſe. Ainſi aprés lui avoir demandé permiſſion de lui parler avec liberté, je lui dis que j'apprehendois extrêmement qu'elle n'eût pas toute la ſatisfaction de moi qu'elle prétendoit, & que l'eſtime trop avantageuſe qu'elle avoit peut-être conçûë de ma conduite ne me fit tort dans la ſuite, lorſqu'elle me trouveroit beaucoup moins capable qu'elle n'avoit crû: que je me ſentois obligé de lui témoigner, que bien loin d'avoir un eſprit vif & agiſſant, comme il en falloit un pour lui rendre tous ces comptes, & pour executer tous ces ordres, le mien étoit fort peſant & tardif; que j'avois d'ailleurs trés-peu de me-

moire, & qu'ainsi ne pouvant pas faire souvent les choses par moi-même, comme un autre, j'avois besoin de secours; mais que comme je pouvois craindre de ne pas trouver toûjours cette assistance, j'apprehendois aussi beaucoup de ne lui pas plaire, & de ne la pas contenter: que si j'eusse osé prendre la liberté de lui demander une grace, je l'eusse trés-humblement suppliée pour soulager ma memoire & mon esprit, de faire écrire sut un papier tous les ordres qu'elle entendoit que j'executasse, afin que par ce moyen je pusse plus facilement m'acquitter de mon devoir. J'entends bien, répondit le Roy: vous voudriez que je vous crusse un lourdaut, mais il y va de mon honneur de ne m'être pas trompé dans le choix que j'ay fait de vous. Je ne vous ay donné cette charge qu'aprés vous avoir connu. Je veux bien néanmoins vous accorder ce que vous me demandez, puisque j'en seray moi-même soulagé. En effet le Roy me fit dresser un memoire, sur lequel je lui rendois ensuite compte de toutes choses dans les occasions.

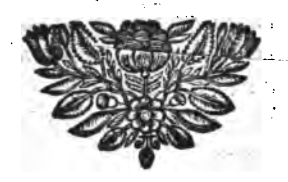
XIV. Les soldats étoient alors fort

libertins, & il se gardoit trés-peu de discipline parmi eux. Ils ne se rendoient pas même au drapeau pour marcher en ordre quand ils alloient monter la garde à Saint Germain où le Roy étoit, les uns prenant le devant, & les autres marchant ou derriere ou à côté, sans qu'il y en eût souvent douze ensemble avec les Officiers qui les conduisoient. Comme je n'étois point d'humeur à souffrir un tel desordre, je me chagrinay si fort voyant que je m'allois attirer la haine de tous les soldats, sans parler de la servitude où je me trouvois reduit, que la vie me fut ennuyeuse durant quelque tems, & que je regretois beaucoup ma Lieutenance de Picardie que j'avois quittée. Ce qui m'attristoit encore davantage étoit que je ne connoissois personne dans le Regiment où j'étois tout nouveau venu, & qu'ainsi je ne pouvois me consoler avec personne. Pensant aux moyens de me dégager de cet embarras, & de sortir de cet état que je prévoyois me devoir être si penible, je vis bien aprés avoir tout consideré que je ne le pourrois faire sans renoncer à ma fortune & me perdre tout-à-fait au-

prés du Roy. Je pris donc enfin ma résolution, jugeant qu'il valloit beaucoup mieux faire de necessité vertu, & mettre tout mon plaisir à m'acquitter de ce que le Roy demandoit de moi, en tâchant en même tems de gagner l'amitié des Officiers qui m'étoient alors comme étrangers, & en m'acquerant de l'authorité parmi les soldats. Et aprés m'être ainsi affermi dans ce dessein d'executer avec joïe tout ce que le Roy m'ordonneroit, je reconnus par experience que la volonté applanit les plus grandes difficultez, ayant trouvé dans la suite beaucoup plus de facilité à m'acquitter de tous mes devoirs, que je ne me l'étois imaginé.

Pour faire d'abord connoissance avec les Officiers, j'invitai les principaux à un dîner que je leurs fis assez splendide, où je commençay de lier avec eux une amitié que j'eus grand soin de cultiver dans la suite. Ce regal se passa avec tant de marques d'affection & d'estime de part & d'autre, qu'il sembloit que nous nous fussions connus depuis vingt ans. J'y entremêlai une petite galanterie qui ne servit pas peu à augmenter le divertissement. Car Monsieur de Bou-

teville avec dix ou douze Capitaines de cavalerie étant chez le même Traiteur, où nousmangions dans une autre chambre, j'envoyay querir tous les tambours du Regiment, & avec eux nous allâmes tous ensemble boire à la santé de ces Messieurs, en les faisant saluer en même tems d une chamade de tous nos tambours. Ils crurent ne pouvoir mieux répondre à nôtre civilité qu'en envoyant querir leurs trompettes, sans que nous en sçussions rien, & venant aussi à leur tour boire à nos santez avec les fanfares de ces trompettes. Ainsi d'une bagatelle, j'en fis quelque chose de considerable pour moi : ce dîner ayant fait assez de bruit, & m'ayant acquis la bien-veillance de ceux qui ne me connoissoient pas.



LIVRE SIXIEME.

Conduite du sieur de Pontis à l'égard d'un jeune Gentilhomme libertin nommé du Buisson ; & comment aprés avoir été forcé à se battre contre lui, il obtint lui-même sa grace du Roy. Sa severité à l'égard d'un autre cadet tout-à-fait déterminé qu'il oblige de rentrer dans son devoir. Jalousie des Officiers des Gardes qui s'efforcent inutilement de le déservir auprés du Roy. Il est envoyé par ce Prince au Fort Louis, pour y apprendre les exercices & la discipline militaires qui s'y pratiquoient, sous la conduite du sieur Arnauld. Excellentes qualitez de ce Gouverneur. Grand procés qu'eut le sieur de Pontis contre un fameux Partisan, au sujet d'une donnation du Roy.

I. IL étoit sans doute de consequence pour un Officier comme moi en-

entrant dans le Regiment des Gardes, & dans le dessein que j'avois de faire observer exactement la discipline aux soldats, selon la volonté du Roy, de m'être d'abord concilié la bien-veillance des Officiers, afin de pouvoir être soûtenu dans l'execution des ordres de sa Majesté. Mais ce qui restoit à faire étoit sans comparaison le plus difficile, comme aussi le plus important. Car il s'agissoit d'entreprendre de rétablir la discipline parmi des soldats qui avoient en quelque sorte secoüé le joug, & de réduire plusieurs jeunes Gentilshommes libertins, sous l'obéïssance qu'ils devoient à leurs Officiers. Je crus qu'avant toutes choses j'étois obligé de les avertir de ce que le Roy demandoit d'eux & de moi, afin qu'ils ne fussent pas surpris lorsque je voudrois les y obliger. Je fis donc mettre la Compagnie en bataille, & leurs dis que le Roy m'ayant commandé de travailler au rétablissement de la discipline, qui étoit entierement ruinée parmi eux, j'avois cru leur devoir déclarer avant que de rien entreprendre, que ceux qui ne se trouveroient pas disposez à faire ce qu'on leur commanderoit conformé-

ment à la volonté du Roy, avoient toute la liberté de se retirer dés à present, & que je les priois de le faire de bonne heure, puis qu'aprés les avoir avertis de leur devoir comme j'allois faire, ils ne pourroient plus avoir d'excuse pour s'exempter d'obéïr. Que je ne leur demandois que les devoirs ordinaires d'un soldat, qui sont d'être sages, d'avoir grand soin de leurs armes, de ne point sortir du quartier, de se rendre exactement au drapeau, quand on doit monter la garde, de marcher en ordre en y allant, les armes sur l'épaule, suivant son chef de file, & ne quittant point la Compagnie qu'avec congé de son Officier, de ne point abandonner le corps de garde, de faire exactement sa sentinelle, de ne se point quereller, de bien obéïr jusques aux moindres Officiers, de ne point faire de friponneries, & enfin de ne point jurer le nom de Dieu. J'ajoûtai que s'il paroissoit quelque sujettion à observer toutes ces choses, quoi que j'eusse néanmoins quelque confusion d'être obligé de leur representer ce qu'ils devoient tous sçavoir, j'en aurois le premier la

peine, étant contraint par l'ordre que le Roy m'en avoit donné, & de les faire observer, & de les pratiquer moi-même, leur en donnant l'exemple tout le premier : que je conseillois à chacun de considerer qu'il s'agissoit de sa fortune, puis qu'il y alloit de contenter ou de mécontenter le Roy : qu'étant obligé de l'avertir de ceux qui ne s'acquitteroient pas de leur devoir, je ne l'étois pas moins de lui faire connoître ceux qui s'en acquitteroient fidellement ; qu'ainsi c'étoit un moyen assuré pour eux d'obtenir quelques charges dans l'Armée, ou de s'en exclure pour jamais ; & que je prometois dés-à-présent à tous ceux qui se conduiroient avec honneur, de faire valoir leurs services dans les rencontres, & d'en solliciter la récompense auprés du Roy.

A ce discours tous répondirent qu'ils vouloient bien obéir, & qu'ils étoient dans la disposition que je demandois. Mais les libertins dans le fond du cœur ne disoient pas ce qu'ils en pensoient : car si la honte les empêcha de se retirer, la gloire qu'ils affectoient de demeurer indépendans, les fit resoudre

à rejetter un joug qu'ils regardoient comme indigne d'eux, & ils s'attendoient de vivre toûjours comme ils avoient vécu jusques alors, c'est-à-dire de n'être pas assujettis aux reglemens qu'on leur prescrivoit. C'étoit principalement de jeunes Gentilshommes qui servoient comme cadets. Ils se regardoient comme étant élevez par leur naissance au dessus de toutes ces regles qu'ils croyoient n'être pas faites pour eux : & ils faisoient assez paroître par le luxe & la dépense de leurs habits qu'ils le portoient presque aussi haut que leurs Officiers.

II. Le premier jour qu'on devoit monter la garde, tous s'étant rendus au drapeau, je leurs dis l'ordre qu'ils devoient tenir dans la marche, qui étoit qu'ils allassent quatre à quatre dans la ville ; & que ceux qui avoient des chevaux, quand on alloit à Saint Germain, ne s'en servissent qu'aprés être sortis de Paris : j'ajoutai qu'ils ne devoient pas avoir de peine à faire ce que je ferois le premier, afin de leur en montrer l'exemple, & que je leur permettois de quitter leurs armes & de prendre leurs chevaux, quand je quitterois ma picque

& prendrois le mien. Aprés cet ordre donné je leurs fis prendre leurs rangs de quatre de front, & me mis à pied la picque à la main, marchant à leur tête. Ils garderent cet ordre assez long-tems : mais ces jeunes Gentilshommes dont j'ay parlé croyant qu'il y alloit de leur honneur de se distinguer du commun des soldats, commencerent à se licentier, à donner leurs armes à leurs valets, & à marcher hors de leur rang. Je leur fis reprendre leurt armes & leurs rangs, en les picquant d'honneur sur la parole qu'ils m'avoient donnée de bien obéïr. Mais trois ou quatre de ceux-là mêmes croyant que c'étoit une occasion pour se faire remarquer de toute la Compagnie se negligerent comme auparavant. J'usay alors de menaces & dis tout haut que je les ferois châtier. Surquoi ils rentrerent dans leur devoir.

L'un de ces jeunes cadets nommé du Buisson qui avoit de la naissance & du cœur, mais qui étoit un peu glorieux, ayant de nouveau quitté son mousquet, je commandai au Sergent de le châtier. Mais comme il n'osa le faire, & que le cadet ayant repris les armes & son rang,

les eut quitté pour la quatriéme fois, j'allay prendre la hallebarde du Sergent qui n'osoit faire ce que je lui comman-dois, & en donnai quatre ou cinq coups à ce cadet, qui me dit à l'heure même qu'il étoit Gentilhomme. Surquoi sans assez déliberer, & sans prendre trop garde à ce que je faisois, je mis l'épée à la main, & lui en donnai quelques coups du plat, que ce jeune cadet souffrit sans oser plus rien dire. Dés ce moment personne ne pensa plus à quitter son rang, & tout le monde m'obeït avec une parfaite soumission. Le Roy lui-même reconnut bien-tôt du changement dans la Compagnie, & il en prenoit un soin si particulier, que lui ayant dit qu'il y avoit un cadet de mauvais exemple, comme il m'ordonna aussi-tôt de le casser, sur la difficulté que je lui en fis lui disant qu'il étoit parent de quelques-uns de Messieurs nos Officiers, il me repliqua qu'il le casseroit lui-même, & le diroit à ses parens.

Cependant tout le monde me témoigna que du Buisson pourroit bien se ressentir d'un châtiment si public. Je n'eus pas lieu néanmoins de le croire, puis-

qu'il n'en fit rien paroître au dehors, & qu'au contraire, de libertin qu'il étoit il devint le plus ſage & le plus reglé de la Compagnie. Il vint même me trouver environ trois ſemaines aprés pour me demander pardon de ſa faute, & me remercier de la grace que je lui avois faite de l'en corriger, me témoignant que s'il devenoit jamais honnête homme, il m'en auroit toute l'obligation. Ces paroles qui me ſurprirent un peu, me firent aſſez bien eſperer de lui, d'autant plus que toute ſa vie & ſa conduite y répondoient. Je lui témoignai la joïe que j'avois de le voir dans des ſentimens ſi genereux, & l'aſſurai qu'il me trouveroit auſſi changé à ſon égard, qu'il l'étoit alors lui-même en ce qui regardoit ſon devoir, lui promettant de le ſervir auprés du Roy en tout ce que je pourrois. Il me dit encore deux mois aprés les mêmes choſes qu'il m'avoit dites alors, & durant huit mois qu'il demeura dans le Regiment, il agit toûjours d'une maniere qui me donna tout ſujet de croire qu'il n'avoit plus aucun reſſentiment de ce qui s'étoit paſſé, tant il s'étudia à diſſimuler ſon deſſein avec une égalité

d'humeur & de conduite qui pourroit paroitre incroyable en un Gentilhomme François, dont l'esprit est ordinairement plus ouvert & moins capable de dissimulation. Mais enfin ce tems étant expiré, il me vint trouver avec une lettre de M. son pere qui le mandoit, & me pria de lui donner son congé, que je lui accordai facilement. Il me témoigna de nouveau devant tout le monde sa reconnoissance de la grace qu'il avoit reçû de moi. Je l'assurai de mon côté que je ne perdrois point d'occasion de le servir; & il me dit qu'il partoit le lendemain en poste pour la Touraine d'où il étoit.

III. Au bout de deux jours quelques-uns de ceux qui s'étoient trouvez presens à cet adieu, me vinrent dire qu'ils ne sçavoient si M. du Buisson n'avoit point quelque dessein, parce qu'il n'étoit point parti comme il l'avoit dit. Je commençai à en avoir quelque soupçon aussi bien qu'eux : mais comme je n'avois rien à faire pour l'empêcher, & que d'ailleurs toute sa conduite m'avoit paru si éloignée de tout ressentiment, je témoignai ne le pas croire, & j'agis effectivement comme si je n'en eusse rien cru. Lui cependant qui sçavoit que je

devois aller à S.Germain pour la garde, prit le tems que j'en devois revenir ; & pour s'en assurer davantage, il alla chez moi me demander comme pour me dire un dernier adieu. Ayant sçû que je devois revenir le soir, il vint m'attendre sur le chemin entre Montmartre & le Roulle. Lorsqu'il me vit de loin venir seul, il vint au pas droit à moi. Du moment que je l'aperçûs, je dis en moi-même : est-il possible que la dissimulation ait pû être conduite si sagement, & qu'une passion aussi violente qu'est la vengeance ait pû dans un cœur François être retenuë si long-tems? En nous approchant je lui donnai le bon jour, & lui demandai où il alloit. Il fut assez empêché à me repondre, & il me dit qu'il se promenoit. Il tourna bride en même tems comme s'il avoit voulu revenir avec moi, & fit bien cent pas sans me parler de son dessein. Enfin il s'en ouvrit & me déclara qu'il étoit bien fâché d'être obligé de venir faire une demande qui sembloit être si éloignée de son devoir; mais que l'extremité où il se trouvoit réduit & la necessité où il se voyoit de passer pour un homme tout-à-fait deshonoré l'y contraignoit ; que l'affaire

qui s'étoit paſſée il y avoit huit mois étoit ſi publique, qu'elle ne ſe pouvoit réparer que par une autre qui devint auſſi publique, qui étoit la ſatisfaction qu'il me demandoit de cet affront; qu'il avoit peine à me faire cette priere, connoiſſant l'eſprit par lequel j'avois agi; mais que comme mon intention ne mettoit point ſon honneur à couvert, il ſçavoit que j'étois trop genereux pour lui refuſer une ſi juſte demande.

Je lui répondis que j'étois à la verité fort ſurpris de ſon compliment, aprés ce qu'il m'avoit dit & repeté tant de fois de l'obligation qu'il m'avoit & qu'il m'auroit toute la vie, de ce que je l'avois reduit en m'acquittant de ma charge, à entrer comme il avoit fait dans une vie ſage & digne d'un honnête homme. Je lui demandai s'il pouvoit bien avoir oublié toutes ces choſes, ou ſi elles n'avoient jamais été dans ſon cœur. Il me repartit que lorſqu'il me les avoit dites elles y étoient, & qu'elles y ſeroient encore, s'il ne ſe voyoit abſolument deshonoré, & comme forcé de demander cette ſatisfaction. Je lui dis que dans l'ordre je ne la lui devois point, n'ayant fait que mon devoir, & qu'il étoit contre

tre la coutume que des Officiers donnassent ces sortes de satisfactions à leurs soldats. Cependant je vis qu'il étoit resolu d'avoir ce qu'il demandoit, & je fut contraint malgré moi de faire une chose qui étoit contraire à tout ordre & à toute discipline. Il m'obligea donc de mettre pied à terre aussi-bien que lui, & Dieu permit que j'eus l'avantage, dont je neme servis, quoique blessé, que pour lui conserver ce qu'il avoit résolu de m'ôter avec tant de brutalité & contre toute sorte de justice. Je lui dis que beaucoup d'autres n'en auroient pas usé comme moi, aprés tous les témoignages de reconnoissance qu'il m'avoit donnez, & qu'il venoit de démentir d'une maniere si indigne d'un Gentilhomme comme lui. Il demeura d'acord de ceque je lui disois, ce qui fit qu'étant relevé, je lui voulus rendre son épée. Mais dans le desespoir où il étoit, il ne laissa pas de me dire fort sagement, qu'ayant été assez brutal pour s'en servir contre moi, il ne pouvoit pas répondre qu'il ne le fût encore assez pour s'en servir une seconde fois si je la lui rendois; qu'ainsi il me supplioit de la garder & de l'emporter avec moy.

Monsieur de Rambure le Begue qui chassoit en ce même tems vers Montmartre, ayant vû de loin des épées nuës, & jugeant bien ce que c'étoit, accourut à toute bride, & nous trouva en l'état que je viens de dire, tous deux blessez, & l'un de nous ayant deux épées. Il nous témoigna son extrême regret de n'être pas arrivé plûtôt pour empêcher ce malheur, & il voulut au moins faire alors ce qu'il eût bien souhaité d'avoir pû faire auparavant, qui étoit de nous faire embrasser tous deux, & de nous porter à oublier tout ce qui s'étoit passé. Je le priai de rendre l'épée à Monsieur du Buisson; ce qu'il fit, & il nous reconduisit tous deux à Paris, où chacun s'étant fait penser, nous ne fûmes pas longtems à être gueris, parce que nous n'étions pas beaucoup blessez.

IV. Mais cette affaire que je souhaitois de tenir secrete, ne tarda gueres à être publique. Quelques gens envieux de ma fortune se servirent de cette occasion pour me mettre mal dans l'esprit du Roy, qui fut étrangement surpris d'apprendre cette nouvelle, & qui entra tout d'un coup dans une grande colere contre moi. M. de Saligny qui connois-

foit la veritévoulut m'excuser, en disant au Roy que je n'avois pû faire autrement, & que je m'étois vû forcé de me défendre pour sauver ma vie. Monsieur de Rambure qui avoit été témoin de la chose lui en parla aussi le plus favorablement qu'il put: mais tout cela ne put satisfaire le Roy, qui témoigna être toûjours trés-mécontent, à cause des impressions fâcheuses que quelques-uns lui avoient donnez sur mon sujet. Cependant comme on m'avertit qu'on m'avoit rendu de mauvais offices auprés de sa Majesté, je ne laissai pas d'aller à ma garde à mon ordinaire, étant resolu de l'éclaircir amplement de mon affaire, en cas qu'elle m'en parlât. M'étant donc presenté devant le Roy, il me regarda d'un œil qui me marqua bien sa colere: & lorsque tout le monde sortit de sa chambre, il m'ordonna de demeurer. Il me demanda si j'avois bien la hardiesse de me presenter devant lui, aprés la faute que j'avois faite, & si c'étoit là l'ordre que je voulois établir par mon exemple dans le Regiment, que le moindre Cadet pût appeler un Officier, & que ce fût manquer à son honneur de le refuser: si je n'avois pas vû toutes

les consequences de cette action, qui étant d'un si pernicieux exemple pour tous les Officiers & tous les soldats, l'offensoit particulierement en sa personne, & faisoit connoître à tout le monde qu'il s'étoit trompé dans le jugement qu'il avoit porté de moi, puis qu'au lieu qu'il m'avoit cru sage & judicieux, je venois de démentir cette estime par une conduite si irreguliere & si indigne. Il ajoûta les menaces & me dit qu'il s'en falloit peu qu'il n'apprît en ma personne à tout le monde, qu'il ne peut jamais être permis à un Officier de se battre contre un soldat ; mais que si par une grace particuliere il ne vouloit pas me punir de la peine que je meritois, j'étois indigne d'approcher davantage de sa personne. Qu'à l'égard de du Buisson il vouloit en faire un châtiment exemplaire, & qu'il seroit passé par les armes.

Le Roy n'eut pas plûtôt achevé ces paroles, qu'il se tourna pour me quitter : mais me sentant percé jusqu'au vif & outré de douleur, je me jettai à ses pieds, je lui demandai pardon, en lui témoignant mon extrême regret d'avoir merité sa colere. Je lui témoignai que

je reconnoiſſois la juſtice & la verité de tout ce qu'il m'avoit dit : mais que ſi ſa Majeſté vouloit bien encore me faire cette grace que de m'entendre, j'eſperois que bien que l'action que j'avois faite fût criminelle, les circonſtances qui l'avoient accompagnée pourroient peut-être me faire paroître moins coupable; que je n'oſois néanmoins entreprendre de me juſtifier, s'il ne lui plaiſoit de me témoigner qu'elle auroit encore la bonté de m'entendre. Le Roy touché de l'abondance de mes larmes me dit d'un ton beaucoup plus doux, qu'il me permettoit de parler. Je commençai donc à le faire, de la maniere que je jugeay la plus propre, pour diminuer dans ſon eſprit ce qu'il paroiſſoit y avoir de plus criminel dans nôtre action, & pour nous juſtifier tous deux en meme tems, au lieu de faire la juſtification de moi ſeul aux dépens de du Buiſſon. Vôtre « Majeſté ſe ſouviendra, s'il lui plaît, « lui dis-je, de l'état où je trouvai la « Compagnie quand elle me fit l'hon- « neur de m'en donner la Lieutenance, « & de l'ordre ſi précis dont elle me « chargea d'y rétablir la diſcipline. « Ayant eu affaire à un jeune Gentil- «

» homme, que le déreglement general avoit rendu libertin, & qui par un faux point d'honneur, faisoit gloire de se maintenir dans l'indépendance à l'égard des Officiers, j'usay envers lui de toute la severité qui me parut necessaire pour le porter à rentrer dans son devoir, & pour retenir davantage les autres par cet exemple. Il est vrai que la voye dont je me servis étoit un peu violente, & si j'ose dire, peu conforme à l'humeur d'un jeune Gentilhomme accoûtumé au libertinage, & qui se faisoit un honneur de ne dépendre de personne. Cependant, Sire, tout emporté & tout libertin qu'il étoit, il revint à soi, il reconnut la justice du châtiment, & le bien que je lui avois procuré en le punissant. Il devint un exemple de soumission & de sagesse à toute la Compagnie, en sorte que tout le monde rentra dans l'ordre, & que Vôtre Majesté en demeura trés-satisfaite. Mais comme il y a des gens qui ne pouvant faire le bien, ne peuvent non plus le souffrir dans les autres, il s'en trouva qui corrompirent depuis cette bonne disposition de ce jeune Gentilhomme, & lui

persuaderent qu'il étoit perdu d'hon- «
neur aprés ce qui lui étoit arrivé; qu'il «
n'avoit pas de cœur s'il ne demandoit «
la réparation de cet affront, & qu'un «
Gentilhomme comme lui devoit pré- «
ferer son honneur à sa propre vie. Ce «
furent, Sire, ces impressions étange- «
res & ces conseils de gens emportez, «
& faussement jaloux de l'honneur «
d'autrui qui contraignirent Monsieur «
du Buisson d'en venir à cette extremi- «
té. Et comme il me connoissoit assez «
pour un homme attaché à mon de- «
voir, & qui ne consentirois jamais à «
faire une semblable action contre «
l'ordre de la discipline militaire, vou- «
lant m'engager indispensablement à «
lui accorder ce qu'on lui avoit mis «
dans l'esprit qu'il me devoit deman- «
der, il vint m'attendre sur le chemin «
de S. Germain, aprés être sorti de la «
Compagnie, & m'avoir demandé son «
congé, & il me força de lui donner la «
satisfaction qu'il n'auroit jamais osé «
me demander en tout autre lieu où «
j'aurois pû la lui refuser. Je n'avois «
point alors, Sire, d'autre parti à «
prendre que de m'enfuir, ou de faire «
ce que j'ai fait; & ainsi n'ayant suivi «

» en cette rencontre que les loix indis-
» pensables du droit naturel, qui nous
» commandent de nous défendre lors
» qu'on nous attaque, j'ose m'assurer
» de la justice de Vôtre Majesté, qu'elle
» me declarera aussi innocent, que j'au-
» rois été criminel & digne de mort, s'il
» étoit vrai, comme on le lui a represen-
» té, que je me fusse battu volontaire-
» ment contre un cadet de ma Compa-
» gnie. Je supplie donc Vôtre Majesté,
» Sire, de prononcer sur cela son juge-
» ment, & d'ajoûter plûtôt foi à ce que
» je lui dis & lui proteste devant Dieu
» avec serment, qu'à ce que lui ont pû
» dire ceux qui étoient moins infor-
» mez de la verité du fait, ou qui agis-
» soient peut-être par quelque mouve-
» ment secret d'une mauvaise volonté
» contre nous.

Ce discours que je prononçai étant vivement touché de ce que je disois, changea presque entierement l'esprit du Roy. Il me répondit qu'il étoit vrai qu'il n'avoit pas tout-à-fait compris la chose comme je venois de la lui dire, n'ayant pas sçû cette derniere circonstance, qui changeoit beaucoup la qualité de l'action que j'avois faite : mais que si

enfin

enfin il trouvoit lieu de m'excuser & de me pardonner cette faute qu'il regardoit comme involontaire, il trouvoit du Buisson entierement inexcusable, puisqu'ayant été d'abord assez sage pour recevoir le châtiment comme il le devoit, il en étoit devenu ensuite d'autant plus coupable, d'avoir écouté les conseils de quelques gens emportez, & démenti par une action si criminelle toute la bonne conduite qu'il avoit fait paroître auparavant : Que d'attendre son Lieutenant sur un grand chemin, l'attaquer & le mettre dans la necessité de se défendre, c'étoit un crime non seulement à l'égard de celui qu'on attaquoit, mais encore à l'égard de tous les Officiers du Regiment qui étoient blessez tous ensemble dans cette action; & que comme cette exemple étoit d'une si pernicieuse consequence, il vouloit que la punition en fût faite.

V. Comme je vis le visage du Roy changé à mon égard, ainsi que j'ai dit, je crus pouvoir prendre la liberté de lui parler de nouveau en faveur de celui qu'il condamnoit à la mort, & de suppliant que j'étois pour moi-même, devenir tout d'un coup intercesseur pour

un autre. J'esperai même de la bonté du Roy qu'il se rendroit d'autant plus favorable à ma priere, que je parlerois pour celui de qui j'avois été offensé. Je suppliai donc sa Majesté de ne se pas fâcher contre moi, si aprés avoir reçû la grace du pardon qu'elle m'accordoit, j'étois encore assez hardi pour lui demander celle de ce jeune Gentilhomme, sur qui sa justice vouloit faire tomber tout le poids du châtiment. Je lui dis que son action, bien que criminelle, ayant paru être en lui plûtôt l'effet d'un mauvais conseil que d'une mauvaise volonté, elle sembloit meriter quelque indulgence: que s'il recevoit la vie aprés avoir merité de la perdre, il se sentiroit plus obligé que jamais de l'employer pour le service de son Prince: Que je serois au desespoir d'être cause du deshonneur de toute une famille; qu'ainsi j'osois le conjurer de faire grace à deux criminels qui n'en faisoient qu'un, puisque je me croirois puni moi-même en la personne de celui pour qui je parlois, & que je ne me releverois point de ses pieds, que sa Majesté ne m'eût accordé ce que je lui demandois.

Le Roy quoi que touché dans le cœur de ce que je lui disois, me répondit ; Quoi donc vous n'êtes pas content de la grace que je vous accorde pour vous, & vous osez me parler encore pour un autre ? Ne craignez-vous point de vous rendre plus coupable, & de faire connoître par-là en quelque sorte que vous avez peut-être plus de part au crime de celui pour qui vous parlez, puisque vous devriez être le premier à en demander la punition ? Je sçai néanmoins, ajoûta-t'il, quel est vôtre naturel, & je pardonne au mouvement & au transport de vôtre amitié. Je donne la vie à celui pour qui vous me la demandez, & je la donne comme la plus grande preuve que je vous puisse donner de la reconnoissance que j'ai de vos services. Mais je veux pour l'exemple & pour la satisfaction du public, qu'on lui fasse son procez, qu'il se retire en Hollande durant ce tems, & qu'il n'en revienne que lorsque son affaire sera étouffée, & que je lui aurai fait grace.

Il m'est impossible d'exprimer les sentimens de reconnoissance & de joïe que ces paroles produisirent au fond de mon

cœur. J'embrassay les genoux du Roy, & l'ayant remercié plus avec des larmes & des soupirs qu'avec des paroles, je sortis ainsi de sa chambre.

Aussi-tôt que les Seigneurs de la Cour furent entrez ; le Roy leur dit de quelle maniere il venoit de m'humilier, & comment il avoit crû devoir punir la faute que j'avois faite ; leur declarant en même tems, que s'il n'avoit pas voulu me punir plus severement à cause des services que je lui avois rendus, il vouloit au moins faire un exemple en la personne de du Buisson, & le faire condamner dans le Conseil de Guerre, à être passé par les armes : ce qui persuada à toute la Cour que le Roy vouloit le faire executer, sans que qui que ce soit connût la grace si extraordinaire, dont il m'avoit donné parole pour lui.

Cependant j'allai trouver Monsieur du Buisson, & lui contai tout ce qui s'étoit passé, lui promettant que je ne perdrois aucune occasion pendant qu'il seroit en Hollande, pour ménager son retour, & le mettre en état de donner pour le service du Roy, une vie qu'il recevoit de sa bonté. Ce pauvre jeune

homme fut si touché de voir la maniere toute extraordinaire dont je m'étois vangé de lui, qu'il ne me put dire autre chose, sinon qu'il étoit dans la derniere confusion, & qu'aprés m'avoir vû payer ainsi sa brutalité par la plus grande generosité que je pouvois lui témoigner, il ne lui restoit que de m'assurer que sa vie seroit autant à moi qu'à lui ; qu'il me vouloit regarder comme un autre pere, de qui il avoit reçû une seconde vie, & qu'il étoit resolu de dépendre absolument de moi & de ma conduite. Nous nous embrassâmes, il s'alla disposer pour le voyage de Hollande. Son affaire se traita ensuite au Conseil de Guerre. Il fut condamné : mais comme il s'étoit retiré, l'on ne fit point davantage de poursuites.

VI. Le Roy me témoigna durant quelque tems de la froideur devant le monde, quoi qu'en particulier il me montroit le même visage qu'à l'ordinaire. J'entendois fort bien ce badinage, & je tâchois de répondre le mieux qu'il m'étoit possible à l'intention du Roy. Je cherchois cependant toûjours quelque occasion pour procurer le retour de M. du Buisson ; & un an s'étant

écoulé sans que je visse aucun jour pour cela, je me résolus enfin d'être hardy une seconde fois, & de garder moins de mesures que jamais dans une affaire où mon intercession sembloit avoir quelque chose de trés-favorable. Un Lieutenant du Regiment de Normandie étoit pour lors malade & à l'extrêmité à Paris. A l'heure même que j'apris sa mort, je crus devoir prendre cette occasion pour servir celui dont l'éloignement me caussoit beaucoup de douleur: & j'allai fort promptement trouver le Roy. Je lui dis d'abord sans m'ouvrir de mon dessein, que je venois supplier trés-humblement sa Majesté de vouloir bien m'accorder une grace, qui étoit la Charge d'un tel Lieutenant, qui venoit d'expirer presentement. Le Roy, autant que j'en pus juger, se douta aussi-tôt pour qui je la demandois: mais ne voulant pas me faire connoître qu'il penetroit dans ma pensée, il se contenta de me dire qu'il vouloit sçavoir ce que j'en voulois faire & à qui je desirois la donner. Je lui répondis que c'étoit pour un de mes amis, que je prendrois la liberté de lui nommer, lorsque sa Majesté m'auroit fait la grace de m'en assurer. N'est-ce

point, me repartit le Roy, pour du Buiſſon ? car je connois vôtre humeur, & je lis à peu prés dans vôtre cœur, Ha, Sire ! m'écriai-je, c'eſt vraiment être prophête que de lire ainſi dans mes penſées : je dois ſans doute bien prendre garde à n'en avoir que de bonnes, puiſque Vôtre Majeſté à des yeux ſi penetrans. Il eſt vrai, Sire, que j'ai une trés-grande douleur de voir ce jeune Gentilhomme, qui eſt capable de ſervir Vôtre Majeſté, être ſi long-tems hors d'état de le pouvoir faire ; & j'oſe eſperer qu'elle ne refuſera pas d'achever ce qu'elle a ſi genereuſement commencé ; en donnant ſujet à celui qui tient la vie de ſa bonté, de l'employer toute pour ſon ſervice. Le Roy touché de la maniere ſi preſſante dont je lui demandois cette grace pour une perſonne qui m'avoit ſi fort déſobligé, me dit avec la plus grande bonté du monde, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de me refuſer, & que la generoſité de cette demande que je lui faiſois, l'engageoit de m'accorder ce qui dans l'ordre ne ſe devoit pas.

Je m'en retournai avec cette parole qui me donna toute la joïe poſſible, &

j'envoyai aussi-tôt un homme exprés en Hollande à Monsieur du Buisson, lui dire de partir dans le moment, & de me venir trouver pour une affaire de consequence. Il se rendit promptement à Paris; & m'ayant dit qu'il comprenoit bien qu'il m'étoit nouvellement obligé de la grace de sa liberté, puisque je le faisois revenir en un lieu d'où sa mauvaise conduite l'avoit contraint de sortir, je lui répondis que c'étoit au Roy qu'il étoit redevable de toutes choses, & encore tout de nouveau d'une grace à laquelle il ne s'attendoit pas, qui étoit une Lieutenance dans le Regiment de Normandie, que sa Majesté lui avoit donnée, & pour laquelle je l'avois mandé. J'ajoûtai que je voulois le mener salüer le Roy, afin qu'il lui témoignât lui-même sa reconnoissance d'un si grand excés de bonté qui l'engageoit à employer tout le reste de sa vie à son service; & qu'ainsi il se preparât à venir le soir au Louvre avec moi. Ce Gentilhomme jugeant bien d'où lui venoit cette Lieutenance, fut si interdit & si confus, qu'il n'eut point de paroles ni de voix pour m'en remercier, & ne le fit que par son silence. Je le menay

ſtir le ſoir au Louvre, & ayant ſçû du Roy auparavant s'il agréeroit que je le lui preſentaſſe, je le fis entrer. Il ſe jetta aux pieds de ſa Majeſté, ne lui parlant que par ſa poſture & par ſa profonde humiliation. Le Roy lui dit qu'il étoit heureux d'avoir eu affaire à un homme comme moi, qui d'offenſé que j'étois, avois travaillé à obtenir la grace de celui qui m'avoit offenſé: qu'il ne l'auroit pû accorder à tout autre qu'à moi, comme il n'y avoit guéres que moi ſeul qui auroit oſé la lui demander ; qu'ainſi il vouloit bien lui déclarer qu'il m'avoit obligation de la vie, & de la charge de Lieutenant qu'il lui donnoit en ma conſideration : Que toutes ces raiſons l'obligeoient à me regarder à l'avenir comme ſon bien-faicteur, & à reparer la faute qu'il avoit commiſe contre tout le public, par une vie & par une conduite proportionnée à la reconnoiſſance qu'il devoit avoir d'une grace ſi extraordinaire. Le reſpect, la joïe, & la douleur firent en même tems une ſi vive impreſſion ſur l'eſprit & dans le cœur de Monſieur du Buiſſon, qu'il ne put répondre au Roy, & qu'étant entré dans la chambre ſans oſer parler, il en ſortit

aussi sans le pouvoir faire ; ce qui plut davantage à sa Majesté que s'il lui avoit fait un long discours. Car il jugea mieux des sentimens de son cœur par ce silence, qu'il n'auroit pû faire par un compliment étudié.

Je lui fis avoir ses Lettres de remission, & le brevet de sa Charge, & le fis ensuite recevoir dans le Regiment, où je puis dire qu'il acquit beaucoup d'estime, ayant répondu parfaitement à ce qu'on attendoit de lui, & passant pour un des plus braves hommes de l'Armée. Il executa aussi trés-fidellement l'ordre que le Roy lui avoit donné, de me regarder toûjours comme son veritable ami, puisque par un effet & de son inclination naturelle, & de la profonde reconnoissance qu'il eut du service que je lui avois rendu, il vécut toûjours depuis avec moi comme avec son pere, qui est le nom qu'il vouloit bien même me donner publiquement. Je remarquerai dans la suite de ces Memoires, qu'ayant sçû que j'avois une grande affaire, où il alloit pour moi de perdre la tête, il partit en poste & vint de fort loin pour me faire offre à la Rochelle où j'étois, de sa personne & de son bien.

VII. La conduite que je tins à l'égard d'un autre cadet ayant été encore plus severe sans comparaison que celle dont j'avois usé envers Monsieur du Buisson, ne me réüssit pas moins heureusement pour le rendre tout-à-fait honnête homme & lui gagner entierement le cœur. Ayant reçû dans ma Compagnie un jeune Gentilhomme parent de Monsieur le Comte de Saligny, qui en étoit comme j'ai dit Capitaine, afin de le former, aussi bien que beaucoup d'autres, dans les exercices de la Guerre, je lui dis d'abord, que comme il avoit l'honneur d'être parent de Monsieur de Saligny, il falloit qu'il fût l'exemple de toute sa Compagnie. Je commandai ensuite à un Sergent de le loger avec un autre cadet. Mais ce jeune homme étoit si méchant & tellement déterminé, que celui avec qui je l'avois mis me pria bien-tôt de le separer, me disant qu'il ne pouvoit pas vivre plus long-tems avec un furieux comme lui. On me fit aussi des plaintes de tous côtez de ses violences & de ses emportemens, & il avoit cette inclination malheureuse & tout-à-fait indigne de sa naissance, d'aller le soir au coin d'une

ruë attendre quelqu'un qui passât, prenant un singulier plaisir à lui allonger un coup d'épée, & à le blesser par pure malice. Je le fis venir un jour dans ma chambre, & lui dis avec une trés-grande severité, qu'on me faisoit tous les jours des plaintes de lui, qu'on m'en disoit des choses si noires, que je n'osois pas les croire d'un Gentilhomme, étant mêmes indignes d'un crocheteur : que si j'avois été persuadé qu'il en eût été coupable, je luy aurois fait grace de le mettre dans une basse fosse, & que je lui donnois cet avis de ne faire plus parler de lui.

Cela ne l'empêcha pas néanmoins quatre ou cinq jours aprés de retourner à son miserable exercice ; & l'on me vint dire qu'il avoit blessé un Avocat, une femme, & un autre homme, & qu'il s'étoit enfuy. Cette nouvelle me mit en une terrible colere, voyant toutes mes remontrances suivies de si prés par des excés tout nouveaux, & plus grands que ceux qu'il avoit commis jusqu'alors. Je criai à l'heure même à un Sergent & à deux de mes valets ; prenez mes chevaux, courez aprés ce miserable, & me l'amenez pieds &

poings liez, je lui ferai faire penitence. Ils se mirent donc à le poursuivre par où l'on sçavoit qu'il s'étoit enfuy, & l'ayant atteint à trois lieuës de là, ils le ramenerent. Je ne voulus point le voir ni lui parler, mais je le fis mettre aussi-tôt en une basse fosse, & défendis qu'on lui donnât autre chose que du pain avec un sceau d'eau. Il est incroyable en quels excés il s'emporta, & combien sa fureur lui fit dire d'impertinences contre moi. Je remarquerai seulement pour faire connoître quelque chose de son desespoir, que dans ces transports furieux dont il étoit agité, il disoit; si les cinq doigts de ma main étoient cinq canons, je les bracquerois tous cinq contre Pontis, pour lui en briser la tête & la mettre en poudre. Je me sentis cependant obligé d'avertir le Roy de ce qui se passoit, tant parce que c'étoit un Gentilhomme de qualité, & parent comme j'ay dit de Monsieur de Saligny, qu'à cause que j'avois quelque sujet de craindre les suites de cette affaire. Le Roy approuva ce que j'avois fait, & me recommanda à son ordinaire la severité de la discipline.

Quand j'eus laissé ce cadet pendant un mois ou six semaines dans la basse fosse, je voulus voir s'il n'y avoit aucun changement en lui, & lui envoyai dans ce dessein un bon Religieux pour le sonder & lui faire peur. Le Pere étant descendu lui dit que les Capitaines s'assembloient, & qu'il y avoit sujet de craindre que ce ne fût pour lui faire son procez, qu'il lui conseilloit cependant de songer un peu à sa conscience; qu'il ne falloit pas se laisser surprendre, & que la moindre chose qu'il pouvoit faire, étoit de témoigner à Dieu par la confession de ses crimes qu'ils s'en repentoit. A de si tristes nouvelles, ce pauvre jeune homme commença à trembler de tout son corps, & à conjurer celui qui lui parloit de vouloir interceder pour lui auprés de moi, témoignant qu'il reconnoissoit ses fautes passées, & qu'elles lui serviroient pour être plus sage à l'avenir. Le Pere lui dit qu'il n'osoit pas m'en parler, me voyant trop irrité contre lui, & quil n'avoit point d'autre commission que de le faire resoudre à penser à sa conscience. Cette réponse augmenta son trouble, & il conjura de nouveau avec

larmes ce Religieux de ne le point abandonner. Le Pere lui répondit qu'il n'osoit pas même le venir voir trop souvent pour ne pas donner lieu de croire qu'il y eût quelque intelligence entr'eux, & être cause par là qu'on le privât de le venir voir davantage. Tout cela donna beaucoup à penser à ce jeune homme, & le mit en une étrange inquietude de ce qui devoit arriver. Le Religieux vint ensuite me témoigner le changement qu'il avoit remarqué en lui, & l'heureux succés de sa visite. J'en donnai avis au Roy, qui me dit ces paroles remarquables : je ne vous conseille pas de vous assurer trop sur ce repentir precipité. Cela a bien la mine d'une fausse penitence. Comme il est d'un si méchant naturel, il pourroit bien vous tuer dans un accés de sa fureur. Il est bon de voir de plus prés si sa conversion est veritable. Ho, Sire, je ne le crains pas, repartis-je, & je sçai bien qu'il me craint, Pourvû qu'il voye mon visage, je suis assuré qu'il tremblera toûjours devant moi.

Le Roy m'ayant donné la liberté de faire ce que je jugerois à propos, j'envoyai de nouveau à mon prisonnier le

même Religieux, à qui il fit sa confession avec de grands témoignages de repentir. Il communia ensuite dans la Chapelle, comme pour se disposer à la mort, & lorsqu'il ne lui restoit plus presque aucune esperance, je le fis monter à ma chambre, accompagné d'un Sergent. Je lui dis que son procés étant déja fort avancé, j'avois bien voulu le faire venir, pour sçavoir de lui s'il étoit toûjours dans la même disposition où il avoit été jusqu'alors, & s'il persistoit à ne vouloir point reconnoître sa faute. Alors se jettant tout d'un coup à mes genoux, il me pria avec larmes de lui vouloir sauver la vie. Il me dit qu'il reconnoissoit que ses crimes meritoient la mort; mais que si je voulois bien user de misericorde envers lui, il me protestoit & me donnoit sa parole, que sa vie seroit employée toute entiere pour le service du Roy, & qu'il ne retomberoit jamais dans ses désordres. Il confirma ce qu'il disoit, en prenant Dieu même à témoin de la sincerité de son cœur. Surquoi je lui répondis, que pour ce qui étoit de lui sauver la vie, cela ne dépendoit pas entierement de moi; mais que je lui promettois de faire

re tout mon possible pour cela, & qu'il prit garde seulement à la parole qu'il me donnoit. Je le renvoyai dans la prison, & l'y laissai encore quelque tems, jusqu'à ce que son affaire ayant été examinée, on lui accorda sa remission. La reconnoissance qu'il eut de cette grace que je lui avois procurée, lorsqu'il se regardoit déja comme mort, le porta depuis à m'aimer comme son pere. Il fut ensuite fort honnête homme, & entra dans les charges, où il est mort avec honneur. J'ai été bien aise de faire voir par cet exemple, qu'il n'y a guéres de si méchant naturel qui ne puisse être corrigé, & qu'on ne doit pas craindre quelquefois d'opposer les plus rudes châtimens au cours des habitudes corrompuës & des passions brutales, lorsqu'elles ne peuvent être arrêtées par des remedes moins violens.

VIII. Les Capitaines du Regiment des Gardes, & sur tout l'un d'entr'eux que je ne veux point nommer, étoient de long-tems picquez contre moi, & me portoient une jalousie secrete, àcause que leRoy par une bonté particuliere faisoit marquer mon logis préferablement à tous les autres Lieutenans, lors

qu'il alloit par la campagne. Ils n'osoient pas néanmoins pour la plûpart m'en rien témoigner ouvertement ; & il n'y en eut qu'un qui par un coup de dépit s'empara un jour du logement que le Roy m'avoit fait donner, & se coucha même dans mon lit. Je l'y trouvai au retour de chez le Roy. Mais comme je ne pouvois pas encore être assuré de l'esprit dans lequel il l'avoit fait, je ne voulus point faire de bruit pour lors ; & je couchai cette nuit sur la paille. Le lendemain au lieu de m'en faire quelque excuse, il me déclara nettement que je n'avois qu'à chercher un autre logis. C'en étoit trop pour nous broüiller & causer une querelle entre nous. Mais l'âge & l'expérience m'ayant appris à me moderer un peu, je voulus seulement lui témoigner que j'étois d'humeur à me contenter de ce qui m'appartenoit, & qu'au reste puisque c'étoit une gratification du Roy à mon égard, ce n'étoit pas à lui de s'y opposer, ou qu'au moins c'étoit au Roy même qu'il devoit s'en plaindre.

Le Roy en ayant été informé témoigna en être trés-mal satisfait, & dit qu'il lui étoit libre de faire ce qu'il

vouloit dans ſon Royaume ; que ce n'étoit pas à des Capitaines, à vouloir lui faire la loy, & à controller ce qu'il faiſoit en faveur d'un Officier particulier qui accompagnoit toûjours ſa perſonne:& il déclara à l'heuremême qu'il ne vouloit plus que les Capitaines euſſent leurs logis marquez, mais qu'ils ſe logeaſſent où il leur plairoit dans le quartier qui leur ſeroit aſſigné. Ceci les picqua extraordinairement, & ils attendirent quelque occaſion pour s'en vanger contre moi. Ma Compagnie étoit alors la plus belle du Regiment, à cauſe du grand' nombre de cadets de qualité, que Meſſieurs leurs parens me faiſoient l'honneur de me confier, pour les former dans les premiers exercices de la guerre ; & j'y avois entre les autres le fils de Monſieur le Maréchal de Saint Geran, dont je parlerai bien-tôt aprés.

IX. Un jour que j'étois en garde à Fontainebleau, comme une autre Compagnie nous vint relever, & que je me diſpoſois ſelon ma coûtume à m'en retourner avec la mienne à Montereau, qui étoit nôtre quartier, le Roy m'appella de ſa fenêtre, où il regardoit les

courses de jeux de bagues & les tournois qui se faisoient, Je montai aussitôt à sa chambre, & je reçûs ordre de renvoyer ma Compagnie, & de demeurer prés de sa personne. J'allai donc trouver les Sergens, à qui je dis, comme le Roy me l'avoit expressément commandé, de veiller avec grand soin pour empêcher les querelles, sur tout parmi les cadets, qui se faisoient un grand honneur de ne rien souffrir les uns des autres, & de ne pas permettre non plus qu'aucun s'arrêtât dans le chemin pour boire, à cause des disputes que produit ordinairement le vin. Je voulus même d'abord, comme si j'eusse prévû le malheur qui arriva, retenir auprés de moi le fils de Monsieur le Maréchal de Saint Geran, dont l'humeur boüillante & le cœur trop genereux me faisoit craindre pour lui à toute heure. Mais je lui permis ensuite, je ne sçai pour quelle raison, de s'en retourner.

Ce jour-là même en l'année 1624. au mois de May, le Roy avoit resolu de faire arrêter M. le Colonnel d'Ornano, qui vint sur le soir dans sa chambre, & qui reçût de sa Majesté à l'ordinaire,

tout le bon accüeil possible. Le Roy s'entretint avec lui fort long-tems d'une chasse que Monsieur le Duc d'Orleans devoit faire le lendemain dans la Forest de Fontainebleau, & lui demandoit familierement quelles routes il falloit tenir, parce qu'il étoit fort experimenté dans la chasse de cette Forest, dont il connoissoit jusques aux moindres sentiers. Enfin l'heure destinée pour l'arrêter étant venuë, Monsieur du Hallier pour lors Capitaine des Gardes, vint pour entrer avec plusieurs autres Officiers dans la chambre. Or c'est la coutume, que lors que le Capitaine des Gardes va entrer, l'Huissier frape trois coups sur le seüil de la porte, & c'étoit aussi le signal que le Roy avoit donné pour connoître le tems qu'il devoit lui-même se retirer. Ainsi le Roy lorsqu'il entendit ces trois coups, donna le bon soir au Colonnel d'Ornano, & se retira dans une autre chambre, où je le suivis, selon l'ordre qu'il m'avoit donné. Dans le moment Monsieur du Hallier entra, & s'approchant de Monsieur d'Ornano, il lui fit un compliment qui le surprit fort, lui témoignant qu'il étoit bien fâché de lui dire qu'il avoit

ordre de l'arrêter, & de s'assurer de sa personne. Comment ! lui répondit le Colonnel fort étonné; je viens de quitter le Roy qui m'a fait le meilleur accüeil du monde. Laissez moi au moins parler à lui. Monsieur du Hallier lui dit qu'il n'avoit pas cet ordre, & qu'il le prioit de souffrir qu'il executât celui qu'il avoit; qu'au reste son innocence devoit l'assurer & lui ôter toute crainte. Alors Monsieur d'Ornano se voyant dans la necessité d'obeïr, suivit le Capitaine des Gardes, qui le mena dans la chambre de Saint Loüis, que l'on faisoit servir de prison.

A l'heure même qu'il fut arrêté, comme le Roy se douta bien que quelqu'un de ses domestiques ne manqueroit pas de courir en diligence à Paris pour détourner ses papiers, il me donna ordre d'aller avec trois autres Officiers dans la Forest, afin d'arrêter sur les deux grands chemins, ceux qui passeroient. Nous nous separâmes en deux, & étant allé sur les onze heures de nuit nous poster separément sur chaque chemin, nous attendîmes fort long-tems sans que personne parût. Enfin nous vîmes venir de loin un homme monté

ſur un genet d'Eſpagne, qui couroit au galop droit à nous. Comme nous avions ordre de ne point tirer, nous reſolûmes l'autre Officier & moi de tourner tous deux nos chevaux tête à tête à travers le chemin, dans le moment qu'il approcheroit, afin de lui rompre le paſſage. Mais cet homme qui étoit parfaitement bien monté ſe joüa de nous, & ſans s'étonner pouſſant ſon cheval à toute bride, il nous enfonça ſi rudement, qu'il jetta le cheval de celui avec qui j'étois à plus de dix pas de là. Nous ne penſâmes point à courir aprés, n'étant pas ſi bien montez que lui : & je ne fus pas même, à dire le vrai, beaucoup fâché de nous avoir ainſi forcez, pour le reſpect que je portois à Monſieur le Colonnel d'Ornano. Je retournai le dire au Roy qui n'en fit que rire.

X. Mais je reçûs le matin de ce même jour une nouvelle qui m'affligea au dernier point. Les Sergens de ma Compagnie n'ayant pas fait leur devoir auſſi exactement qu'ils y étoient obligez, & que je le leur avois recommandé, quelques cadets s'arrêterent à Moret ; & le vin leur ayant échauffé la tête, ils ſe querellerent & ſe battirent trois contre

trois si rudement, qu'il y en eut deux de tuez, entre lesquels étoit le fils de Monsieur le Maréchal de S. Geran, & deux autres de fort blessez. Cette nouvelle qui me fut apportée à Fontainebleau, pensa me mettre au desespoir. J'allai dans l'instant trouver le Roy pour l'en informer le premier, & le suppliai de se souvenir de l'ordre qu'il m'avoit donné de demeurer prés de sa personne. Sa Majesté me commanda d'aller moi-même le dire à Monsieur le Maréchal de Saint Geran, & me promit de faire ensuite ma paix avec lui. J'y allai quoi qu'avec une extrême peine, ayant une si triste & si fâcheuse nouvelle à lui porter. A peine avois je commencé à lui parler, qu'il m'entendit à demi mot, & me demanda aussi-tôt si son fils étoit tué. Je fis mon possible pour le consoler par des considerations toutes humaines, pensant plus à ce qui regardoit son honneur que son salut, & je le priai de me faire la justice en cette occasion, de ne me pas attribuer un malheur qu'un ordre formel du Roy m'avoit mis entierement hors d'état de pouvoir empêcher. Il me parla avec toute la bonté que je pouvois attendre de lui; & il

s'enferma ensuite dans son cabinet. Le Roy lui envoya quelque tems aprés témoigner qu'il prenoit part à sa douleur; & lorsqu'il vint le remercier, sa Majesté aprés l'avoir consolé par des témoignages d'une tendresse particuliere, me fit l'honneur de me justifier auprés de lui & de l'assurer qu'il n'y avoit point eu de ma faute. Monsieur le Mareschal lui répondit le plus honnêtement du monde qu'il étoit bien éloigné de m'accuser; qu'il me connoissoit trop pour m'imputer ce malheur, & qu'il m'aimeroit toûjours également.

Mais les Capitaines du Regiment, qui étoient tous fort picquez contre moi pour la raison que j'ai marquée auparavant, jugerent cette occasion favorable pour me desservir auprés du Roy. Comme ils ignoroient que ç'eût été par son ordre que j'étois demeuré à Fontainebleau, ils vinrent en corps le trouver, & le supplierent de leur permettre de proceder contre moi par les voyes ordinaires de la justice, lui faisant entendre qu'il y avoit des Lieutenans qui ne se soucioient plus de faire leur charge, & de demeurer avec leur

Compagnie, qui aimoient à être à la Cour, & qui étoient ainsi cause d'une infinité de desordres. Le Roy qui connut leur mauvaise volonté contre moy, & la jalousie secrette qui les animoit, ne voulut pas néamoins leur rien témoigner, & il leur permit de faire faire les informations ordinaires. Lorsqu'elles furent achevées & qu'ils les lui vinrent presenter, sa Majesté les reçut & leur dit qu'elle les feroit examiner: mais elle les jetta ensuite au feu, & donna ordre au Prevôt de cesser toutes poursuites; ce qui leur fit connoître trop tard qu'ils avoient eu tort de s'attaquer à une personne que le Roy même honoroit de sa protection, & pour qui il se declaroit si ouvertement.

XI. Quelques années aprés que le Roy m'eut donné une Lieutenance dans les Gardes, il m'envoya au Fort-Louis avec une commission secrette, & pour une raison qu'il voulut n'être connuë que de moi seul. Monsieur Arnauld Mestre de Camp du Regiment de Champagne, & Gouverneur de ce Fort, étoit alors en grande reputation pour sa science & son experience dans la Guerre & dans tous les exercices de la disci-

pline militaire. Il étoit également prudent & hardi dans ses entreprises ; & il n'avoit pas moins de bonheur dans l'execution de ce qu'il avoit entrepris. La sagesse de sa conduite le faisoit admirer de ceux mêmes qui étoient élevez au-dessus de lui par la grandeur de leur naissance & de leurs charges, & il sembloit que pour esperer de voir rétablir en France l'ancienne milice & discipline Romaine, il ne manquoit que de le voir chef des Armées du Roy. L'on peut dire aussi que la France lui doit une partie de la gloire de la destruction de la Rochelle, qui étoit comme la Citadelle de l'Heresie, puisqu'il commença le premier dans le Fort-Louis, dont il étoit Gouverneur à bloquer la ville, & à ôter la liberté à ses habitans de courir & de ravager le païs, jusqu'à ce que le Roy vint ensuite se rendre maître de cette importante place. Cette grande reputation qu'avoit donc Monsieur Arnauld dans les Armées & à la Cour, fit que le Roy qui a toûjours eu par lui-même une trés-forte inclination pour toutes les choses de la Guerre, desira d'apprendre ce qu'il sçavoit & ce qu'il pratiquoit de particulier, soit pour la

conduite & l'arrangement des troupes, soit pour l'exercice & la discipline. Ayant resolu de se servir de quelqu'un de ses Officiers, pour une chose qu'il ne pouvoit pas apprendre par lui-même, il jetta les yeux sur moi, me jugeant propre pour lui garder le secret, & pour l'informer exactement de ce qu'il vouloit sçavoir. Il me confia donc son dessein, & me dit que pour l'executer plus secrettement, je ferois d'abord un voyage en Provence, & que delà je m'en irois au Fort-Louïs passer quelque tems en qualité de volontaire auprés de ce Gouverneur, comme pour m'instruire moi-même plus particulierement dans un métier pour lequel tout le monde sçavoit que j'avois une si forte passion. Il me donna ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'il me mandât, & que j'eusse remarqué exactement toutes les particularitez qu'il vouloit apprendre : mais il me défendit trés-expressément de dire à qui que ce fût que j'y allois de sa part.

Je partis avec cet ordre ; & je n'allai pas jusqu'en Provence ; mais de Lyon je tournai vers la Rochelle, & allai dans le Fort-Louïs loger d'abord chez un

Gentilhomme que j'avois connu lorsque j'étois dans le Regiment de Champagne. Il me reçût avec bien des témoignages d'amitié, & me dit que je serois obligé d'aller voir le Gouverneur qui étoit fort exact pour la discipline, & qui vouloit connoître tous ceux de la garnison. C'étoit bien en effet mon dessein, & il m'y mena lui-même deux jours aprés. Comme je n'étois pas connu de Monsieur Arnauld, ou au moins que je croyois ne l'être pas, je lui dis que sa grande reputation m'avoit attiré en ce lieu, & qu'ayant toûjours eu une trés-grande inclination depuis ma jeunesse, pour apprendre tout ce que je pourrois dans la Guerre, je venois dans le dessein de m'instruire auprés de sa personne, & de servir quelque tems dans sa garnison comme volontaire, afin de tâcher de profiter de ses lumieres, en observant ce qu'il faisoit pratiquer à toutes ses troupes dans leurs exercices, & le pratiquant moi-même sous sa conduite le mieux qu'il me seroit possible. Il me répondit qu'il étoit vrai qu'il s'étoit étudié particulierement à acquerir quelque connoissance de ce métier dont il faisoit profession depuis long-tems,

& qu'il lui sembloit pouvoir dire qu'il y avoit appris quelque chose, tant par l'application qu'il y avoit euë, que par son experience : qu'il esperoit même si Dieu lui faisoit la grace de vivre, de pouvoir rétablir parmi ses soldats une partie de l'ancienne discipline. L'ouverture avec laquelle il me parla dans la suite, me donna lieu de croire que j'étois peut-être connu de lui, sans que je le sçusse. Et comme il avoit l'esprit fort penetrant, il put bien même se douter que ce n'étoit pas sans quelque ordre secret du Roy que j'étois venu passer quelque tems dans sa garnison : car il ajoûta d'une maniere fort obligeante que je lui faisois honneur de vouloir bien venir apprendre sous lui ce qu'il avoit lui-même apris avec beaucoup de travail : qu'il me promettoit de ne me rien cacher de ce qu'il sçavoit, & qu'il me tiendroit auprés de lui & me montreroit toutes choses. Je répondis à son honnêteté le plus civilement que je pus, mais je le priai de trouver bon que je fisse toutes les exercices comme volontaire, afin de pouvoir apprendre les choses plus exactement.

Je demeurai de cette sorte environ

pendant trois mois, mangeant presque toûjours à la table de M. le Gouverneur, me rendant le plus assidu que je pouvois prés de sa personne, & étudiant avec une application extraordinaire tout ce que j'avois envie de sçavoir. Aussi je puis dire que quoi que j'eusse déja acquis quelque connoissance & experience dans les Guerres où j'avois été nourri dés mon enfance, j'appris beaucoup en peu de tems auprés d'un si sçavant maître, & connus diverses choses qui n'étoient point pratiquées par les autres. Car comme je fus assez heureux pour qu'il eut une forte inclination pour moi, & que je n'en avois pas une moindre pour le mêtier où il excelloit, je sçûs de lui tant par la pratique & l'exercice, que par les entretiens particuliers dont il m'honoroit, une grande partie de ce qui le rendoit si habile & qui le faisoit estimer de tout le monde. J'avois soin de marquer à mesure tout ce que j'apprenois de nouveau, & je dressois même sur le papier, diverses sortes d'exercices, de bataillons, de campemens, de marches & de défilez, jugeant à peu près de ce qui pourroit davantage plaire au Roy.

XII. Dans ce même tems l'un des Capitaines de Champagne étoit très-mal avec son Mestre de Camp, qui se plaignoit de ce qu'ayant une Compagnie dans le Regiment, il n'y venoit presque jamais, & que lors que quelque Charge y étoit vacquante, il la procuroit à quelqu'un de ses parens, sans regarder au merite autant qu'il devoit. Il ne falloit pas s'étonner qu'un Mestre de Camp si exact pour la discipline blâmât un Officier qui l'étoit si peu, & qu'ayant beaucoup plus d'égard à l'habileté & aux services qu'à la parenté, il condamnât une conduite toute opposée. Car lorsqu'il voyoit quelque brave soldat qui avoit bien servi le Roy dans les Armées, il vouloit sans s'informer de sa qualité lui procurer recompense, en lui faisant avoir quelque Charge dans le Regiment, ce qui donnoit du courage à tous les autres, qui voyoient que sous un tel Gouverneur, les emplois honorables devenoient le prix de la vertu. Cette difference de conduite produisit donc une mésintelligence entr'eux, qui s'augmenta par une rencontre particuliere. L'Enseigne de la Compagnie de ce Capitaine

étant mort, Monsieur Arnauld desira de faire donner le drapeau à un fort brave Sergent qui s'étoit signalé par diverses actions qui meritoient recompense. Le Capitaine au contraire vouloit le donner à un de Messieurs ses parens, qui sembloit n'avoir guere d'autre merite pour cette charge que celui d'être son parent. Monsieur Arnauld lui en ayant écrit fort civilement fut trés-choqué du refus qu'il lui en fit. Il s'en plaignit hautement, & parloit de lui comme d'une personne qui cherchoit à le désobliger.

Comme j'avois l'honneur d'être parent & ami intime de ce Capitaine, & que d'ailleurs j'avois de si grandes obligations à Monsieur Arnauld, je crus devoir ménager cette occasion pour rendre service au Mestre de Camp & au Capitaine en même tems. Je dis donc à Monsieur Arnauld qu'ayant l'honneur de connoître trés-particulierement cet Officier, je sçavois qu'il étoit trés-éloigné par lui-même de cette humeur désobligeante, dont il sembloit qu'il eût quelque sujet de se plaindre en cette occasion; que je ne pouvois attribuer ce refus qu'à quelque mésintelli-

gence & à un pur malheur ; que celui dont il se plaignoit avoit des ennemis, & qu'une personne éloignée passe aisément pour plus coupable qu'elle n'est. Je m'engageai en même tems à lui en écrire, & Dieu permit que je conduisisse cette affaire avec assez de bonheur, pour les remettre tous deux en fort bonne intelligence.

XIII. Peu de jours aprés que j'eus terminé cette affaire, je reçus un ordre secret du Roy de m'en retourner à la Cour. Je sçavois bien que le Gouverneur, qui me témoignoit plus de bonté que jamais à cause de la grande assiduité avec laquelle je m'attachois prés de sa personne, auroit beaucoup de peine à me voir partir. Ainsi je fus obligé de l'y préparer, de peur qu'en le quittant tout d'un coup je ne lui donnasse lieu de m'accuser d'avoir moins de reconnoissance que je ne devois de la maniere si obligeante dont il en avoit usé à mon égard. Je lui fis donc entendre la necessité indispensable où je me trouvois de m'en aller à Paris pour des affaires trés-importantes qui m'engageoient à y retourner. Il me fit toutes les instances possibles pour m'obliger de de-

meurer, & m'offrit même tout ce qui dépendroit de lui dans le Regiment. Mais il vit bien à la fin que je ne pouvois me dispenser de partir, & il se douta peut-être aussi, comme je l'ai dit de la veritable raison qui m'avoit fait venir en ce lieu. Ainsi il me laissa dans la liberté de faire ce que je voulois ; & je demeurai encore quelques jours auprés de lui. Je fus témoin dans cet entre-tems d'une action trés-genereuse qu'il fit, & qui merite d'avoir place dans ces Memoires. Comme je faisois une nuit la ronde avec lui, il s'avança seul un peu devant pour entendre ce que disoient des soldats qui faisoient assez de bruit dans leur hutte, & il entendit qu'un d'eux beuvoit à sa santé, & que les autres y répondoient en pestant & s'emportant contre lui en des termes tout-à-fait injurieux & insolens. Il est vrai qu'il fut d'abord un peu surpris de cette maniere de saluer la santé d'un Gouverneur : mais connoissant ce que peut sur l'esprit de ces sortes de gens l'inclination si naturelle qu'ils ont au libertinage, & quelle violence on leur fait lorsqu'on les reduit à une discipline aussi exacte qu'étoit celle

qu'il leur faisoit observer, il ne s'en mit point du tout en colere ; & tournant même la chose en raillerie, il me dit en m'appellant ; Voici de bons camarades qui boivent d'une étrange sorte à ma santé, & disent de beaux vers en ma loüange. Il continua sa ronde comme auparavant, & visita toutes les ruës ; & étant ensuite revenu à la porte de ces beaux beuveurs de santé, il y frappa. Eux que le vin avoit rendu un peu gais répondirent brusquement, qui va-là. Le Gouverneur répondit en maître, ouvrez. Aussi-tôt ces gens assez étourdis d'entendre sa voix lui ouvrirent. Il se contenta de leur demander pourquoi ils n'étoient pas couchez, la retraite étant sonnée. Ils lui répondirent qu'ils le prioient de leur pardonner, qu'ayant reçû de lui la permission d'aller à la petite guerre, & y ayant gagné quelque chose, ils se réjoüissoient ensemble beuvant à la santé du Roy & à la sienne. Surquoi leur ayant jetté quelques pistolles pour boire un peu mieux à sa santé, & les ayant avertis d'être plus sages à l'avenir, ils se jetterent tous transportez de joïe pour lui accoller la cuisse. Ainsi au lieu de pu-

nir l'insolence de ces soldats, qui avoient osé l'outrager, à cause de la severité avec laquelle il leur faisoit observer la discipline, il aima mieux les gagner par sa douceur & les vaincre par sa liberalité.

Je ne puis aussi m'empêcher de rapporter en ce lieu une autre action encore plus genereuse qu'il fit en une occasion plus importante. Comme il vouloit que son Regiment fût toûjours complet, & que sa propre inclination & le service du Roy demandoit de lui cette exactitude, il avoit donné un excellent ordre pour empêcher qu'à la revûë il ne se mêlât des passe-volans dans les Compagnies. Un des Capitaines de son Regiment manqua à cet ordre; & lorsqu'il l'en reprit, cet Officier s'en tint si offensé, qu'il s'emporta jusques à déclarer hautement qu'il n'y obéïroit point, & jusqu'à mettre même ensuite l'épée à la main contre son Mestre de Camp. Cette revolte avoit besoin d'être reprimée par l'authorité du Roy. C'est pourquoi Monsieur Arnauld en écrivit à la Cour; & representa les suites dangereuses d'une telle action si elle demeuroit impunie. Le

Roy ordonna que le Capitaine seroit cassé : & ce grand exemple fit dans toute la garnison l'effet que l'on pouvoit souhaitter. Cependant cet Officier humilié au dernier point par cette disgrace, reconnut enfin sa faute lorsqu'elle sembloit irreparable. Monsieur Arnauld en fut averti ; & n'ayant aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé, mais songeant uniquement à procurer les veritables interêts du Roy, il écrivit une seconde fois à la Cour ; il conjura les Ministres d'obtenir le rétablissement de ce Capitaine, les priant de considerer qu'il ne falloit pas seulement qu'un Gouverneur se fit craindre, mais qu'il étoit encore plus important qu'il se fit aimer, & qu'ainsi cette grace extraordinaire qu'il leur demandoit ne seroit pas moins avantageuse pour le service du Roy, que la justice qu'ils lui avoient déja faite. Ces raisons lui firent obtenir facilement ce qu'il demandoit. Et tous les Officiers de sa garnison furent tellement touchez de cette generosité de leur Gouverneur, & de la consideration qu'il s'étoit acquise à la Cour, qu'ils prirent plaisir ensuite à lui complaire en toutes choses, & se

firent un honneur de lui obéïr.

XIV. Je partis donc du Fort-Louis aprés avoir pris congé de Monsieur Arnauld, pour m'aller rendre auprés du Roy, qui étoit pour lors à Compiegne. Lors que j'y fus arrivé, sa Majesté pour mieux couvrir son secret ne fit pas d'abord presque semblant de me regarder, & feignit même d'être fâchée contre moi me demandant pourquoi j'avois tardé si long-tems à revenir. Comme j'entendois fort bien ce langage, je lui répondis sans m'étonner, que j'avois eu à peine le loisir d'executer les ordres qu'elle m'avoit donnez, & que j'étois parti le plûtôt qu'il m'avoit été possible aprés avoir reçû la lettre qui m'avoit été écrite de sa part. Le lendemain le Roy me fit entrer seul dans son cabinet & s'enferma avec moi. Alors m'ayant demandé compte de tout ce que j'avois appris dans mon voyage, je le lui rendis avec toute l'exactitude possible, & lui montrai le memoire & le plan que j'avois dressé de toutes choses. Comme ce Prince prenoit un singulier plaisir dans ce noble divertissement, il fut prés d'un mois à passer presque tous les jours une heure de temps avec moi

seul dans le cabinet, me faisant faire avec des bilboquets ou figures de plomb tout ce que j'aurois fait avec des troupes de soldats. Et aprés qu'il eut appris tout ce que j'avois pû moi-même apprendre de Monsieur Arnauld, il voulut commander & obéïr à son tour aussi bien que moi, ensorte que nous faisions comme l'exercice l'un aprés l'autre, par l'arrengement de ces figures, selon toutes les manieres differentes que j'en avois remarquées.

XV. Cette confidence si particuliere que le Roy me témoigna pendant tout ce tems, donna beaucoup à penser à plusieurs personnes de la Cour, qui ne pouvoient s'imaginer la raison pour laquelle le Roy s'enfermoit ainsi tout seul si souvent avec moi. Mais entre les autres, le Sergent Major du Regiment des Gardes en conçût une extrême jalousie, jusques-là qu'il me dit un jour que j'avois mauvaise reputation parmi les Officiers, & que plusieurs commençoient à craindre que je ne raportasse au Roy tout ce qu'ils faisoient, ne voyant pas d'où pouvoit venir cette grande familiarité que j'avois avec le Prince. Il est vrai qu'un compliment

si

si mal-honnête me choqua & me piqua au dernier point. Je lui répondis assez fierement, que j'avois crû jusqu'alors avoir l'honneur d'être connu de lui, mais que ce qu'il disoit étant si éloigné de mon humeur & de la maniere dont j'avois vécu jusqu'à present, il faisoit bien voir qu'il se connoissoit peu en gens; que ceux qui me connoissoient mieux que lui ne pouvoient avoir ce soupçon de moi, tous mes amis hormis lui seul étant persuadez que j'aimerois mieux être mort que d'avoir fait une lâcheté si indigne d'un homme d'honneur. Faut-il s'étonner, ajoûtai-je, que le Roy me parle quelque-fois en particulier, puisque m'ayant envoyé en une Province assez éloignée, pour plusieurs affaires, il me demande selon sa coûtume un compte exact de tout ce que j'y ay fait, & prend plaisir à s'entretenir de toutes ces choses, comme on sçait assez que c'est son humeur. Mais ce qui piqua beaucoup cet Officier, fut que le Roy lui montra le plan des bataillons que j'avois dressé, sans lui dire de qui c'étoit, lui témoignant seulement qu'il estimoit davantage cette methode que la sienne qu'il avoit fait imprimer. Il eut néan-

moins quelque soupçon que ce pouvoit être moi, & il m'en parla. Mais comme le Roy m'avoit défendu de rien dire, & de le donner à qui que ce fût, je lui répondis d'une maniere assez propre pour lui ôter ce soupçon.

XVI. Ma vie étoit tellement mélangée & traversée, que ce n'étoit que comme une chaîne & une suite continuelle d'avantures bonnes ou mauvaises. J'eus vers ce tems une grande affaire avec un fameux Partisan qui avoit le parti des Gabelles. Et ce different eut pour origine un bien-fait du Roy. Ayant été gratifié conjointement avec Monsieur le Duc de Saint Simon, d'une donation considerable, dont nous avions à nous faire payer sur ce Partisan, comme j'avois grand besoin de bien ménager les presens du Roy, n'étant pas assez riche pour les pouvoir negliger, je pressai cet homme de nous en faire le payement. Et sur le refus qu'il en fit, je crus devoir le poursuivre au Conseil du Roy, & j'obtins un Arrest contre lui. Mais c'étoit un maître chicaneur, qui ne s'étourdissoit pas d'un Arrêt, & qui avoit ses poches toûjours pleines de moyens de Requeste civile. Je vis bien-tôt

qu'il en sçavoit trop pour moi, qui étois parfaitement ignorant en fait de chicane, & que le plus sûr étoit de penser à quelque accommodement. Je m'adressai pour cela à son cadet qui étoit fort de mes amis, & lui témoignai que j'étois si bien persuadé de la justice de ma cause, que je ne ferois nulle difficulté de le prendre lui-même pour arbitre, entre son frere aîné & moi. Il me promit de lui en parler. Mais le Partisan se mettant assez peu en peine de la recommendation de son frere, & jugeant sans doute qu'un homme de guerre comme moi peu accoûtumé aux procez seroit bien tôt las des procedures, & que son argent pourroit bien lui demeurer, fit la sourde oreille aux propositions qui lui furent faites de ma part, & refusa d'entendre à aucun accommodement.

Un jour comme je me promenois avec quelques-uns de mes amis dans la Salle de Monsieur Deffiat Surintendant des Finances, je vis entrer ma partie. Ne demandant plus de mediateur j'allai moi-même m'expliquer avec lui, & lui dis avec une fort grande franchise ; Je sçai Monsieur, que vous ne m'ai-

mez pas. Pour moi je puis vous assurer que je n'ay aucune haine contre vous. Je ne vous demande autre chose que la donation du Roy ; n'est-ce pas une honte à un homme riche comme vous êtes, de me refuser le peu que vous me devez, & de vous joüer ainsi de tous les Arrests ? Je suis naturellement si éloigné de toutes chicanes, que j'aime mieux me soumettre au jugement de qui vous voudrez. Choisissez tel arbitre qu'il vous plaira ; mais sortons d'affaire. Puisque vous m'ouvrez vôtre cœur me répondit-il, il est juste que je vous ouvre le mien aussi. Je n'ai qu'une seule chose à vous dire, qui est que j'ai présentement vingt-sept procés sur les bras, & que j'ai dequoi les faire durer tous vingt-sept ans. C'est à vous à voir si vous voulez plaider contre moi. Il est vrai que je me sentis tellement piqué d'une réponse si mal honnête, & d'une rodomontade si ridicule, à laquelle assurément je ne m'attendois pas, que je me mis tout de bon en colere contre lui. Touchez dans la main, lui dis-je, je vous promets foi de Gentilhomme & d'homme d'honneur, que puisque vous voulez plaider, je vous

ferai si bonne guerre, qu'un de nous deux sera obligé de sortir du Royaume. Je commençai dés-lors à solliciter puissamment mes Juges, & n'épargnant ny travail ny argent, j'obtins enfin un autre Arrest contre lui, avec une prise de corps. Il fut obligé de quitter Paris & de s'enfuir à Lyon. Je le poursuivis : mais comme il se vid pressé, il se pourvût au Conseil par une nouvelle Requête. On reçommence à plaider tout de nouveau. Nous revenons tous deux à Paris. Et ce fut en ce même tems que je trouvai le moyen d'humilier d'une maniere assez plaisante la fierté d'un Sergent.

On m'envoyoit tous les jours quelque nouvel exploit pour m'obliger à comparoître ou à produire quelque papier, & les Sergent faisoient gloire de me signifier impunément ces exploits. Lassé enfin de voir si souvent dans ma maison ces sortes d'Officiers, qui ne plaisent gueres aux gens de nôtre métier, je me resolus d'user non de violence, mais d'adresse pour me défaire honnêtement de l'incommodité que j'en recevois. Je m'avisai pour cela d'une invention assez bizarre, qui fut de faire

ajuster une trappe à l'entrée de ma chambre de la largeur de la porte, afin qu'on ne pût entrer ny sortir sans y tomber lorsque le crochet qui l'arrêtoit seroit défait. Je fis attacher en même tems au plancher de la chambre de dessous un grand sac tout ouvert, justement sous la trappe, afin que celui qui y passeroit tombât dans ce sac ainsi suspendu en l'air. Comme j'étois souvent en compagnie, & que j'avois d'ordinaire quelques cadets du Regiment des Gardes chez-moi, on choisissoit entre les Sergens les plus braves pour me venir signifier les exploits dont j'ai parlé. Un d'eux ayant témoigné à ses camarades, qu'il n'avoit aucune peur de moi, & étant de plus en assez belle humeur, à cause de quelques pistolles qu'on lui avoit promises, vint en mon logis, & entra dans ma chambre avec un exploit à la main. Tout brave qu'il s'étoit fait il me parut peu assuré, & il me dit qu'étant obligé de me signifier un exploit, il ne le feroit pas néanmoins si je ne le trouvois bon. Je lui répondis qu'il s'entendoit fort mal à faire civilité aux gens d'honneur; qu'il ne devoit pas se mocquer de moi en me de-

mandant mon consentement pour me signifier un exploitqu'il tenoit enmain. Comme il me vid en colere, il eut recours aux soumissions & aux excuses: mais voyant enfin que je haussois le ton de ma voix, & que s'il ne sortoit promptement il pouvoit craindre que je ne lui fisse fête de quelques coups de bâton, il commença en reculant & en tâchant de m'adoucir par ses excuses, à gagner la porte. Cependant mon valet avoit ôté le crochet de la trappe, & ainsi le brave Sergent ne pensant qu'à se sauver, s'évanoüit tout d'un coup & disparut étant tombé par la trappe dans le sac qui se ferma par le haut à cause de la pesanteur du corps, aussi bien que la trappe qui se remit dans l'instanten son premier état. Voilà donc un homme suspendu entre le ciel & la terre, qui ne sçavoit s'il étoit mort ou vif, tant la surprise l'étonna & le troubla. Je lui donnai le loisir de revenir un peu à lui, l'ayant laissé pendant un quart d'heure dans cette prison. Aprés l'en avoir fait tirer, il me demanda pour toute grace de ne point parler d'une chose qui le deshonnoreroit pour toûjours. Je le lui promis, étant assez satisfait d'avoir

humilié fort innocemment l'orgueil d'un Sergent. Mais il fut toûjours depuis le premier à me faire souvenir de son sac, & à rire d'un si plaisant accident.

Je poussai cependant mon Partisan avec le plus de vigueur qu'il me fut possible, & lui fis connoître que s'il sçavoit plus de chicane que moi, j'avois meilleure cause que lui & assez de credit pour la défendre. Enfin comme il vit son affaire en mauvais état, il resolut de gagner les Juges par de grands presens, & trouva moyen aussi de surprendre Monsieur le Surintendant, en le priant de l'assister de son credit, contre un Gentilhomme Provençal qui le chicanoit. Monsieur Deffiat ainsi surpris, envoya Monsieur le Marquis Deffiat son fils, pour solliciter de sa part tous les Juges contre moi, sans sçavoir néanmoins que ce fût moi contre qui il sollicitoit. Mon Avocat m'en avertit, & le pouvant à peine croire d'une personne qui m'avoit toûjours témoigné beaucoup de bienveillance, j'allay supplier le Roy de vouloir lui en dire un mot. Le lendemain prenant mon haussecol & me faisant accompagner de

quatre ou cinq cadets des plus braves de ma Compagnie, je me rendis chez Monſieur le Surintendant lors qu'il dînoit. J'attendis qu'il ſe fût levé de table, & lors qu'il lavoit ſa bouche, m approchant de lui, je lui dis tout bas : je viens ici, Monſieur, vous preſenter une Requête ; je ne ſçai ſi elle ſera civile, mais au moins je ſuis aſſuré qu'elle eſt juſte. Ne ſuis-je pas bien mal heureux, Monſieur, moi qui ai toûjours eu l honneur d'être vôtre ſerviteur, d être devenu tout d'un coup criminel dans vôtre eſprit, & de m'être attiré vôtre indignation ſans le ſçavoir. Il faut bien Monſieur, en effet que vous me croyez coupable de quelque grand crime, puiſqu'aprés m'avoir honoré de vôtre affection, vous ſollicitez preſentement contre moi, dans une affaire qui eſt ſi juſte, & où il ne s'agit que de l'execution de la volonté du Roy. M. Deffiat ſurpris autant qu'on peut l'être d'un tel diſcours, me dit en m'interrompant, moi ſolliciter contre vous ! je ne ſçai en verité ce que vous me dites : faites-vous entendre, & expliquez-moi cette enigme. Voilà Monſieur F.... qui eſt preſent dans cette ſalle, lui repartis-je ; il a un

precez contre moi, & il nous chicane malicieusement sur le sujet d'une donation que le Roy nous a faite à Monsieur le Duc de Saint Simon & à moi. J'ai obtenu plusieurs Arrests contre lui au Parlement & au Conseil : mais c'est une anguille qui m'échape toûjours de la main lorsque je crois la tenir. Que si Monsieur, vous prenez encore sa défense comme il a paru par la sollicitation que M. vôtre fils a faite depuis peu de vôtre part contre moi, je sçai trop que ce n'est pas à un simple Officier comme je suis d'entreprendre de l'emporter au dessus d'un Surintendant, & j'aime mieux dés à present donner cause gagnée à ma partie. Je vous proteste, me repartit M. Deffiat, que je n'ai point sçû que ce fût vous qui plaidassiez contre Monsieur F.... Il m'a surpris : mais je lui ferai connoître que l'on ne gagne jamais à surprendre un homme d'honneur. L'ayant fait venir en même tems, il ne lui tint pas grands discours : mais en peu de mots il le démonta & le couvrit de confusion. Vous m'avez fait un affront lui dit-il, & m'avez surpris, en me faisant solliciter sans le sçavoir contre M. de Pontis. Vous me devez cinq

cens mille livres ; je vous déclare que si vous ne me les payez dans cette semaine, je vous ferai enfermer en une basse fosse. Comme il voulut se justifier, M. Deffiat lui commanda de se retirer, & de penser à ce qu'il venoit de lui dire. Toute la compagnie qui étoit dans la salle fut ravie de voir un Partisan humilié de la sorte. Il ordonna aussi-tôt à M. le Marquis Deffiat son fils d'aller avec moi détromper les Juges, & leur témoigner qu'il étoit fâché de s'être laissé surprendre, & d'avoir sollicité contre une personne qu'il aimoit. Plusieurs d'entr'eux avoient reçû de grands presens, & quelques-uns entre les autres avoient eu des chartées d'orangers. Comme je les vis dans leurs jardins, je ne pûs point m'empêcher de dire en riant à chacun de ces Messieurs : Ah que de corruption, & que j'apprehende pour ma cause ! Je vous prie au nom de Dieu, Monsieur, de ne regarder jamais ces orangers lors que vous examinerez mon procez, car ils me porteroient malheur.

On me conseilla de recuser un de ces Juges, à cause qu'ayant été Avocat de ma partie dans ce même procez contre

moi, il avoit eu depuis par son moyen une Charge de Maître des Requêtes, & étoit ainsi devenu tout d'un coup de son Avocat son Juge. La chose paroissoit assez odieuse d'elle-même : & un homme tant soit peu équitable, n'auroit pas sans doute attendu de se faire recuser par les parties, pour une semblable cause. Mais deux mille écus de pension qu'il retiroit du Partisan le faisoient passer par dessus les regles ordinaires de la Justice. Avant que de le recuser, je voulus tenter les voyes de la civilité; j'allai le trouver, & lui fis à peu prés ce compliment : Je viens ici, Monsieur, lui dis-je, pour un sujet qui est trés-juste, & je vous crois trop équitable pour ne me le pas accorder. Vous sçavez que vous avez autrefois plaidé pour Monsieur F.... qui est ma partie. Je ne trouve pas étrange, Monsieur, que vous l'ayez servi de vôtre mieux, car c'est la charge d'un Avocat. J'ai même loüé plusieurs fois vôtre esprit, vôtre suffisance & vôtre sagesse dans cette affaire. Depuis vous avez eu la charge de Maître des Requêtes : c'est, Monsieur, la recompense de vôtre merite ; & il y a sujet de croire qu'ayant été si bon Avo-

car vous ne ferez pas moins bon Juge. Mais vous me permettrez, s'il vous plaît de vous dire qu'il me semble que le premier témoignage que vous devez donner de vôtre justice, est de refuser d'être Juge d'une affaire dont vous avez été Avocat. Car quoi que je ne doute point de vôtre probité, il seroit contre vôtre honneur d'entreprendre de juger en qualité de Maître des Requêtes, celui que vous avez déja condamné si severement en plaidant contre lui. Il me répondit que s'il eût voulu se départir de toutes les causes qu'il avoit plaidées, il n'auroit eu qu'à quitter sa charge, parce que la plûpart des grandes affaires avoient passé par ses mains. Aprés un assez long-entretien, comme je le vis entierement resolu à ne se point recuser lui-même dans le jugement de cette cause, je pris congé de lui, & étant allé dans le moment trouver le Roy, je l'informai de toutes choses. Monsieur Seguier Chancelier de France arriva sur ces entrefaites. Et le Roy le prenant par le bras lui dit : Monsieur le Chancellier, j'ai une question à vous proposer : un Avocat qui a plaidé contre une personne, & qui ensuite a ache-

té une charge de Judicature, peut-il être Juge dans l'affaire contre laquelle il a plaidé ? Monsieur le Chancelier paroissant un peu étonné, répondit au Roy qu'il ne croyoit pas que quelqu'un osât le soutenir, que c'étoit une chose contraire à toutes les Loix & à toutes les Ordonnances, & que la seule raison le condamnoit. C'est pourtant, lui dit le Roy, ce que la ..... veut faire à l'égard de Pontis que voilà. Il n'en falloit pas davantage pour engager Monsieur le Chancelier à me promettre bonne justice. Aussi me la rendit-il dés le jour suivant ayant fait donner un Arrest, par lequel il fut défendu à Monsieur de la ..... de se trouver au jugement, non seulement de cette affaire, mais encore de toutes celles que je pourrois avoir à l'avenir avec le Partisan dont j'ay parlé. Je donnai cet Arrest à un Huissier pour l'aller signifier à ce Maître des Requêtes. Mais en ayant été averti, & étant au desespoir de voir sa mauvaise volonté condamnée publiquement par le Roy & par son Conseil, il employa aussi-tôt mes meilleurs amis pour m'empêcher de pousser plus loin cette affaire. Je leur rendis raison de ma conduite

qu'ils approuverent, & leur protestai que la seule necessité m'engageoit à en user de la sorte, & que d'ailleurs je serois prêt de lui rendre service en toutes rencontres. Mais comme cette affaire avoit éclatté, & que Monsieur de la.... craignoit que l'accés que j'avois auprés du Roy ne me donnât lieu de le desservir, comme il m'auroit été fort facile, si j'avois eu l'esprit assez lâche pour cela, il me vint trouver lui-même au bout de quelque tems, & aprés plusieurs discours qu'il est inutile de rapporter ici, il me pria de vouloir l'accompagner chez le Roy, & de lui parler en sa faveur. Je montai dans son carrosse, & étant arrivé avec lui à S. Germain, vers le lever du Roy, je lui dis en le lui presentant: Voici, Sire, Monsieur de la..... qui par la seule consideration que j'ai l'honneur d'appartenir à Vôtre Majesté, a voulu se reconcilier avec moi, quoi que nous n'ayons jamais été ennemis. Comme il sçait que Vôtre Majesté me fait l'honneur de me souffrir auprés d'elle, il a voulu se servir de moi-même par une generosité extraordinaire, pour la supplier trés-humblement d'oublier ce qui s'est passé entre nous deux, puis-

que je l'oublie de tout mon cœur. Si je l'avois connu aussi genereux qu'il est, j'aurois agi d'une autre maniere à son égard, comme je crois qu'il auroit agi lui-même d'une autre sorte s'il m'avoit connu tel que je suis. Je supplie donc trés-humblement Vôtre Majesté de le considerer toûjours comme un de vos bons & fidelles Serviteurs. Le Roy reçût bien ce que je lui disois, & nous sortîmes Monsieur de la ..... & moi trés-satisfait l'un de l'autre.

Mais je n'étois pas quitte pour cela de mon procez, & j'avois à continuer mes poursuites contre celui qui me chicannoit si long-tems sur la donation du Roy. J'obtins enfin une nouvelle prise de corps contre lui ; ce qui l'obligea à sortir une seconde fois de Paris, & à s'enfuir à Lyon. Je le suivis de si prés qu'il se vit contraint de se refugier dans les terres du Pape à Avignon. J'écrivis à l'Ambassadeur du Roy à Rome, qui étoit Monsieur le Marquis d'Estrée, & ayant obtenu une permission de sa Sainteté, je fus sur le point de l'arrêter, lors qu'il m'échappa & se sauva à Orange. Je ne me décourageai point pour cela ; mais j'écrivis à Monsieur le Prince d'O-

range qui étoit à la Haye, pour lui demander justice contre ce miserable chicanneur. Il en eut avis, & voyant qu'il ne lui restoit plusque l'Espagne ou l'Allemagne pour se retirer, & qu'il courroit même risque d'être pris dans sa fuite, il écrivit à M. le Duc de Saint Simon pour lui parler d'accommodement, & il aima mieux payer enfin, quoi que malgré lui, ce qu'il avoit resolu au commencement de nous refuser, que non pas de se bannir volontairement du Royaume. Il paya donc à M. le Duc de Saint Simon vingt mille écus, & à moi environ quarante mille livres. Mais ce procez où il s'agissoit de si peu de chose pour un homme riche comme lui causa sa ruine entiere; car il y dépensa prés de quatre cens mille livres, & fut entierement décredité. Ainsi il vit l'accomplissement de la parole que je lui avois donnée, de lui faire si bonne guerre, qu'un de nous deux seroit obligé de sortir hors du Royaume, & j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de faire connoître par cet exemple si remarquable combien la fausse confiance qu'a un homme en son argent, en son credit & en sa chicanne, est souvent capable de le pre-

cipiter & le perdre. Je ne laissai pas depuis de rendre un trés-bon office à son frere auprés du Roy. Car comme il voulut acheter une Lieutenance dans les Gardes du Corps, le Roy m'ayant fait l'honneur de me demander mon sentiment, je lui rendis tout le bon témoignage que je pus, du courage & du merite de cet Officier, ajoûtant que comme il avoit de l'argent, il n'étoit pas mauvais qu'il le dépensât au service de sa Majesté, à qui cet argent appartenoit principalement.

XVII. Ce fut à peu prés vers ce même tems qu'arriva la disgrace de Monsieur de Bouteville, qui aprés s'être battu comme l'on sçait, nonobstant les grandes défenses du Roy, fut arrêté lorsqu'il étoit sur le point de se retirer avec le Comte des Chapelles en Lorraine. Le valet de chambre du Marquis de Bussi, sçachant que son Maître avoit été tué les suivit, & fit si grande diligence qu'il les joignit à Vitry-le-Bruslé. Il ne leur étoit rien plus facile que de pousser tout de suite jusqu'à ce qu'ils fussent en un lieu de sûreté, puisqu'il ne leur restoit plus que deux postes pour y arriver : & le Comte des Chapelles fit en

effet tout ce qu'il put pour le persuader à Monsieur de Bouteville. Mais Dieu permit qu'il fût lui-même cause de sa perte, se picquant un peu à contre-tems de n'avoir aucune peur, & reprochant même au Comte des Chapelles comme une foiblesse d'esprit cette prévoyance si necessaire qu'il lui conseilloit. Cependant ce valet de chambre dont j'ai parlé eut le loisir d'aller à Vitry-le-François, dont le feu Marquis de Bussi son maître étoit Gouverneur ; il donna avis au Prevôt des Maréchaux du lieu où ceux qui l'avoient tué s'étoient retiré ; & ce Prevôt accompagné de ses Archers étant venu investir la maison, les arrêta, & les conduisit à Vitry-le-François. Le Roy en fut averti, & donna ordre aussi-tôt à Monsieur de Gordes Capitaines des Gardes & à moi d'aller à Vitry avec deux cens hommes, pour conduire Monsieur de Bouteville & Monsieur des Chapelles à Paris. Comme j'avois l'honneur d'être connu trés-particulierement de Monsieur de Bouteville, j'avouë qu'il me fut un peu sensible d'être employé à une telle commission, & de me voir obligé de rendre un si triste service à une personne

qui m'avoit toûjours témoigné bien de la bonté ; quoi que d'ailleurs je ne pusse pas m'empêcher de désapprouver & de condamner la conduite si criminelle de ceux de qui je pleurois déja la mort par avance. Lorsque nous fûmes arrivez à Vitry, Monsieur de Bouteville fit paroître de la joïe de me voir, par un compliment assez extraordinaire qu'il me fit, en me disant ; que je fusse le trés-bien venu ; & que puisque j'étois de la compagnie, il sçavoit bien qu'il n'y auroit point de tricherie dans cette affaire. Je lui répondis, qu'il avoit assurément tout lieu de le croire, puisque Monsieur de Gordes qui étoit present, étoit trop homme d'honneur pour le souffrir. Il fut fort gay dans tout le voyage, sans témoigner le moindre chagrin, s'assurant sans doute sur ses grandes alliances & sur le credit de ses amis : & aussi-tôt que nous arrivions à l'hôtellerie, il m'obligeoit même de joüer avec lui, comme se possedant parfaitement & étant maître de soi. Cependant il courut un bruit que Monsieur le Duc d'Orleans avoit mis en campagne sept ou huit cent chevaux pour nous venir enlever Monsieur de

Bouteville. On en avertit le Roy, qui nous envoya un ſecours de cinq cent hommes à une lieuë par-delà Lagny, avec ordre exprés de nous bien défendre, ſi l'on venoit nous attaquer. Je remarquai que Monſieur de Bouteville demeura un peu ſurpris de voir arriver cette grande eſcorte. Et dans le premier étonnement, il me dit en confidence; Que ſignifie donc ce grand monde ? Que craint-on ? Ne vous ay-je pas donné ma parole? Et aprés vous l'avoir donnée, croit-on que je vouluſſe y manquer? Mais pour moi qui croyois pouvoir aiſément dégager de ſa parolle une perſonne ſi bien eſcortée, & qui d'ailleurs ne voyois gueres de lieu de bien eſperer de cette affaire, je lui dis avec la même confidence qu'il me faiſoit l'honneur de me témoigner; Voyez-vous, Monſieur, il n'eſt point tems de ſe picquer de generoſité & de point d'honneur. Je vous dégage de vôtre parole; & ſi vous pouvez vous ſauver ne craignez point de le faire. Je l'aurois bien ſouhaitté en effet, pourvû que ç'eût été ſans nôtre faute. Il commença à entrer dans quelque apprehenſion, lorſqu'il approcha de Paris, me diſant

qu'il étoit perdu si on le menoit à la Conciergerie. Mais lorsqu'il se vit mener à la Bastille, il en témoigna une grande joïe, s'assurant en quelque sorte qu'il n'en mourroit pas. Cependant l'on sçait qu'il fut trompé dans ses esperances, que le Roy voulut faire un exemple en sa personne, sur tout à cause des saints jours qu'il avoit profanez par des combats si sanglans, & que n'ayant pû jamais être fléchi par les prieres des premieres personnes du Royaume, il apprit à toute sa Noblesse par la severité qu'il fit paroître en cette rencontre, qu'elle doit reserver son courage & sa valeur pour son service & pour les interêts de son Etat.



LIVRE SEPTIEME.

Plusieurs particularitez considerables du Siege de la Rochelle. Le Cardinal de Richelieu s'efforce d'attirer le sieur de Pontis à son service. Conference du Pere Joseph avec lui sur ce sujet. Il se met mal auprés du Roy pour la Charge du Comte de Saligny qu'il vouloit avoir, & que Monsieur de Saint Preüil achetta. Grand differend qu'il eut avec Monsieur de Canaples Mestre de Camp du Regiment des Gardes. On lui fait son procez dans le Conseil de Guerre. Il justifie son innocence en particulier devant le Roy, & ensuite en presence de toute la Cour. Le Maréchal de Bassompierre obtient sa grace. Generosité du Maréchal de Crequi pere de Monsieur de Cana-

ples. La Ville de la Rochelle est renduë au Roy. Grandes qualitez de Guiton Maire de la Rochelle.

I. LE Roy resolut en l'année 1627. d'aller en personne assieger la Rochelle, pour ôter à l'heresie le plus grand rempart qu'elle avoit en France. Je n'ay pas dessein de décrire ici ce qui se passa durant ce siege si fameux, dont les évenemens publics sont rapportez dans l'Histoire, mais seulement de remarquer quelques circonstances qui me regardent en particulier, & de faire quelque attention sur la conduite que Dieu a tenuë à mon égard, soit en éloignant de moi les grandes fortunes où il sembloit que j'aurois pû aspirer, soit en me garantissant des grands perils où je devois infailliblement perir. Etant demeuré à Paris par l'ordre du Roy, pour rassembler quelques troupes qui y restoient & les conduire au gros de l'Armée, aprés que je me fus acquité de ma commission, j'allai trouver le Roy à Fontainebleau, d'où il partit au bout de quelques jours, & prit le chemin

chemin de la Rochelle: Il se logea d'abord à Surger s à trois ou quatre lieuës de la ville : & depuis il s'avança à Etray, qui n'étoit qu'à une petite lieuë du camp. Un jour M. de Marillac, qui n'étoit pour lors que Maréchal de Camp, & qui fut depuis Maréchal de France, comme on le verra dans la suite, fut commandé pour attaquer pendant la nuit un Fort qui étoit beaucoup avancé. Et comme il falloit auparavant reconnoître les fossez & tous les dehors, il choisit pour cela deux Sergens qui étoient fort braves soldats. Mais avant que de les envoyer il alla au quartier du Roy à Etray pour lui en donner avis. Le Roy qui connoissoit les plus braves gens de son Armée, demanda le nom de ces deux Sergens, & l'ayant sçû, aprés y avoir un peu pensé, il dit à Monsieur de Marillac ; pour Cadet, qui étoit le nom de l'un d'eux, je le connois pour un brave garçon ; mais je n'ai pas si bonne opinion de l'autre. Je sçai un homme, ajoûta le Roy, qui s'acquiteroit bien de cette commission, & qui nous feroit un rapport fidelle de toutes choses. J'ai éprouvé son service en bien de pareilles rencontres. C'est Pontis

Lieutenant dans mes Gardes Dites-lui que je suis bien aise qu'il y aille & qu'il me rende compte ensuite de ce qu'il aura vû.

Le dessein avoit été pris d'attaquer le Fort vers les deux heures aprés minuit. Ainsi il falloit partir sur les onze heures au plus tard, étant besoin d'une heure au moins pour y aller, & d'autant pour revenir. Je partis donc ayant reçû cet ordre du Roy, & je marchai dans la plus grande obscurité de la nuit, accompagné des deux Sergens, que j'envoyai par deux differens côtez, & pour moi j'allai par un autre. Au lieu de prendre le droit chemin des fossez où j'aurois eu peine à descendre, je fis un grand tour & allai me rendre dans le grand chemin de la Rochelle. M'étant approché du pont-levis, je marchai ensuite le long des fossez, comme si je fusse venu de la ville, afin que s'il arrivoit que je rencontrasse quelqu'un, on me prît pour un homme de la Rochelle. Aprés avoir quelque peu marché, je trouvai une grande porte qu'on bâtissoit pour descendre dans le fossez, & qui n'étoit pas encore achevée. Je descendis par cette porte le plus doucement qu'il me fut

possible : ce qui n'empêcha pas néanmoins que les sentinelles ne m'entendissent, & en criant qui va-là, ne tirassent plusieurs coups qui passerent autour de moi. Je continuai mon chemin dans les fossez, & trouvai dans un angle un petit escalier tournant, qui servoit pour monter au haut du fossé. Je montai par cet escalier ; mais comme j'étois presque au haut, j'entendis un homme qui descendoit par le même degré. Je pris ma résolution sur le champ ; & sans m'étonner je fis semblant de regarder par une des cannonieres qui étoient à l'escalier, & par lesquelles on voyoit dans le fossé. Cet homme qui descendoit me trouvant le dos tourné, & me prenant pour un des leur, me demanda ce que je faisois. Je lui répondis qu'ayant entendu tirer & faire grand bruit, je regardois dans les fossez si je verrois quelque chose. Lui sans avoir le moindre soupçon de moi me dit ; ce sont ces coquins de sentinelles qui ont toûjours des frayeurs panniques. Il descendit aussi-tôt, & j'achevai en même tems de monter. Etant en haut je trouvai un Sergent qui venoit de poser & de relever les sentinelles. On me demanda où j'allois, & je

répondis froidement que j'avois reçû ordre de venir reconnoître s'il y avoit quelque chose à cause des coups qu'on avoit tirez. Surquoi le Sergent qui étoit un bon vieillard, sans se mettre autrement en peine qui j'étois, me dit que ce n'étoit rien qu'une fausse allarme, & me demanda si je n'avois rien autre chose à lui dire ; je lui repartis que non ; aussi étois-je dans une grande impatience de le quitter. Je passai de cette sorte, & échappai de ce grand peril, par un effet visible de la protection de Dieu.

Je retournai par le même chemin d'où j'étois venu, & trouvai Cadet qui m'attendoit, & qui m'ayant oüi, frappa de deux pierres l'une contre l'autre, qui étoit le signal que nous nous étions donnez. Il avoit une bouteille de vin, dont il me fit boire quelques coups qui me redonnerent de la vigueur: car j'en avois grand besoin, ayant beaucoup fatigué, & marché long-tems dans une terre fort difficile. Lorsque nous fûmes de retour au camp je fis mon rapport de tout ce que j'avois pû remarquer de cette porte que j'avois trouvée pour descendre dans les fossez, de la hauteur & de la largeur de ces fos-

ſez, du petit eſcalier tournant, & de tout le reſte. Mais comme il y eut quelque conteſtation ſur le rapport que fit l'un des deux Sergens, & qu'ayant été beſoin d'aſſembler le Conſeil de Guerre, il ſe paſſa beaucoup de tems en ces déliberations, lorſque les troupes marchoient en ordre le long de la gréve, pour aller gagner la porte qui donnoit entrée dans les foſſez, la pointe du jour commença bien-tôt à paroître : & les ennemis ayant apperçû de loin les nôtres, firent tirer ſi furieuſement leur canon, qu'il y eut beaucoup de nos gens tuez ou bleſſez. Cette conteſtation qui fut en partie cauſe du malheur, porta le Roy aprés la priſe de la Rochelle à vouloir s'aſſûrer par lui-même de la verité du rapport que j'avois fait.

II. Je remarqueray ſeulement encore ici un exemple, pour faire connoître de quelle importance il eſt dans ces ſortes d'entrepriſes de n'expoſer pas témerairement le ſalut d'une armée ſur le rapport de quelques gens étourdis, ou ſur l'idée & les vains projets de perſonnes qui ne ſont pas du métier. Le Pere Joſeph Capucin fameux qui avoit

un esprit remuant, & qui des affaires de l'Etat & de la Guerre, faisoit le principal sujet de ses meditations, fut averti qu'il y avoit un grand aqueduc par où toutes les immondices de la ville se déchargeoient, & qu'on pourroit aisément, en faisant couler des troupes dans la nuit par cet acqueduc, se rendre maître ensuite de la place. Dés ce moment il prit sa resolution de tenter cette grande entreprise, & fit même dresser une terrible machine pour servir à ce dessein. Mais il falloit reconnoître auparavant si le passage étoit bon; car c'étoit un homme de la ville qui en avoit donné avis au Pere Joseph, & l'on ne sçavoit si l'on devoit s'assurer sur cet avis. L'on parla à l'heure même de m'y envoyer, & le Roy me fit chercher de tous côtez: mais je me tenois caché, commençant à m'ennuyer d'être ainsi toûjours employé à ces sortes de découvertes qui m'acquerroient peu d'honneur, puis qu'on n'ajoûtoit pas assez de foi à mon raport, & qui m'exposoient à un peril si évident. On me trouva néanmoins à la fin chez un de mes amis où je soupois; & n'ayant pu reculer, j'allai sur le champ trouver le Roy, qui me dit

qu'il m'avoit mandé pour une affaire de consequence que le Pere Joseph qui étoit present me diroit.

Alors ce bon Pere faisant le Maître & le General d'armée, me déclara tout son dessein, & me dit ensuite avec un zele peu discret, que le Roy m'ayant choisi entre dix mille autres pour cette affaire importante, je devois penser à répondre à cette opinion si avantageuse de sa Majesté, & que si je ne trouvois pas en moi toute la disposition necessaire pour cela, il valloit mieux m'en desister que de l'entreprendre. Ce discours me choqua fort, & il n'étoit nullement à mon goût qu'un Capucin me fit des leçons de resolution & de courage. Je lui dis tout en colere, quoi qu'en la presence du Roy, qu'il me faisoit tort, & qu'il ne me devoit pas parler de la sorte; que sa Majesté ne m'avoit jamais rien commandé que je ne m'en fusse acquité en homme d'honneur: & que si ç'avoit été une autre occasion moins perilleuse où l'on n'eût pû m'accuser de quelque crainte, j'aurois supplié trés-humblement le Roy de m'en exempter, puis qu'on me faisoit cet affront en sa presence. Le Roy qui me vit émû me remit

un peu s'étant adressé au Pere Joseph, & lui ayant dit qu'il me connoissoit, & qu'il répondoit de moi. Je partis donc avec un Enseigne, durant une nuit où il faisoit d'horribles vens, ce qui favorisoit nôtre dessein. L'on avoit mis des soldats de cinquante en cinquante pas pour nous soutenir, en cas que nous fussions attaquez, & aussi pour nous montrer les endroits où il y avoit des fossez, de peur que nous ne nous perdissions dans l'obscurité. Etant arrivez à l'aqueduc, nous sondâmes avec une longue perche la vase, & nous trouvâmes par tout une terrible profondeur de bouë; & aprés avoir regardé de tous côtez, nous jugeâmes qu'il n'y avoit nulle apparence de passage. Nous retournâmes & fîmes nôtre rapport, qui fut que quarante mille hommes y periroient comme deux, & qu'il ne falloit rien esperer de cette entreprise. Sur cela le Pere se dépite & s'emporte, en disant que cela ne pouvoit pas être, & qu'il avoit sçû le contraire d'un homme même de Rochelle. Je lui repartis hardiment que s'il pouvoit faire prendre cet homme il le fit pendre, parce que c'étoit un affronteur; & j'ajoûtai que quand

même

même le passage auroit été bon, il eût été impossible de rien faire cette nuit, puisqu'il n'y avoit pas de pont sur les fossez, mais seulement une planche, sur laquelle un homme seul avoit bien de la peine à passer. Le Pere se mit à crier encore davantage, en disant qu'il avoit donné ordre qu'on en fit ; & qu'ils devoient être faits. La conclusion fut que n'y ayant point de ponts, & sa grande machine s'étant rompuë, tout ce grand projet s'évanoüit. Et le Roy aprés la prise de la Rochelle voulut encore voir cet acqueduc, & fit remarquer au Pere Joseph le peril où il avoit voulu exposer son armée. Ceci me fait souvenir de ce qui s'est passé entre le même Pere & le Colonel Hebron, qui a été si connu en Allemagne & en France. Car faisant ainsi de vastes projets & des desseins à perte de vûë devant ce même Colonel, & lui montrant sur une carte trois ou quatre villes qu'il lui marquoit qu'on devoit prendre, le Colonel Hebron qui n'avoit pas accoûtumé de recevoir de tels ordres d'un Capucin, lui répondit en souriant : Monsieur Joseph, les villes ne se prennent pas avec le bout du doigt.

III. Puisque je me suis trouvé en

gagé à parler de ce bon Pere ; je pense qu'il ne sera pas désagréable que je rapporte ici ce qui se passa vers ce même tems entre lui & moi, sur le sujet de Monsieur le Cardinal de Richelieu. L'on sçait assez que ce Cardinal a eu des qualitez éminentes qui l'ont fait regarder & dans le Royaume & chez les Princes étrangers, comme un grand Ministre & un fameux Politique. Mais comme les plus grands hommes ne sont jamais sans défauts, tout le monde a pu sans doute remarquer que ç'a été dans lui un défaut considerable, d'avoir témoigné au milieu de ces grands services qu'il a rendus à l'Etat, un peu moins d'attache à son Prince qu'il ne devoit, en retirant de son service & attirant en sa maison ceux qu'il jugeoit être ses plus fidelles serviteurs. Comme il sçavoit que j'étois du nombre de ceux qui étoient le plus inviolablement attachez à la personne du Roy, & que d'ailleurs il avoit remarqué en moi par lui-même, ou connu par d'autres, quelque chose qui ne lui désagreoit pas, & qu'il eût bien souhaité dans ceux qu'il avoit auprés de sa personne, il eut la bonté de jetter les yeux sur moi, & se découvrit sur cela, prin-

cipalement dans l'occasion dont je vais parler.

S'étant approché un jour du quartier du Roy dont il étoit auparavant fort éloigné, il lui demanda quelques Compagnies pour faire garde devant son logis, parce qu'il étoit alors plus exposé aux sorties des Rochelois. Le Roy lui en destina pour cet effet quelques-unes de ses Gardes, & ce fut moi qui fis la premiere garde devant sa maison avec ma Compagnie. Dans le dessein qu'il avoit de me gagner &de m'attirer à son service, il donna ordre qu'on me preparâtune belle chambre où rien nemanquoit. Mais je ne voulus seulement pas me coucher durant la nuit, afin de veiller à ce qui étoit de ma charge. Il ne laissa pas de prendre de cela même une occasion de me flatter, &'il affecta de me loüer extrêmement devant quelques personnes de la Cour, afin qu'elles me le redissent. Enfin il se resolut de me faire tenter tout de bon, & il choisit pour cela le Pere Joseph, qui étoit trés-propre pour executer son dessein, étant entierement dans ses interêts, &n'ayant pas l'esprit moins adroit ny moins pénétrant que lui. Ce qui le porta à vou-

loir s'assurer de ma disposition, fut que Monsieur de Beauplan Capitaine de ses Gardes étant fort malade, il avoit dessein au cas qu'il mourût, de me donner cette charge, si je voulois bien l'accepter en me donnant tout-à-fait à lui & sans aucune reserve, ainsi qu'on me le fit entendre en termes clairs : car il vouloit que ses Officiers le considerassent comme leur souverain, & que dans les changemens & les troubles de la Cour, ils fussent toûjours pour lui envers tous & contre tous sans exception. C'étoit la condition principale sous laquelle il leur faisoit entendre qu'il les recevoit à son service; & c'étoit aussi, je l'avoüe, ce qui me causoit une juste indignation de voir qu'on leur fit ainsi renoncer en quelque sorte, par une espece de nouveau serment à celui qu'ils avoient fait d'obeïr au Roy, lequel j'ay toûjours regardé comme mon maître, & au préjudice duquel je n'ay jamais pu en reconnoître aucun autre.

Le Pere Joseph passant donc un jour devant mon logis, ou au moins faisant semblant de passer, pour ne pas faire connoitre qu'il venoit exprés, deman-

da assez haut si j'y étois. On m'en avertit, & étant aussi-tôt descendu au devant de lui, nous montâmes ensemble à la chambre. Tout le monde qui y étoit se retira à l'heure même, pour faire place à ce Ministre du Cardinal, qui n'étoit gueres moins redouté que lui. Ainsi nous nous enfermâmes tous deux seuls. Le Pere avant que de s'ouvrir sur le sujet principal de sa visite, me demanda si j'avois fait épreuve d'une certaine invention qu'il avoit apprise d'un soldat, lequel avoit eu plusieurs conferences avec lui pour quelques machines de guerre propres à incommoder les Rochelois : & celle-ci étoit pour mettre le feu de bien loin dans un Navire avec un coup de mousquet. Lors donc qu'il m'eut demandé ce que j'en pensois, je lui dis que puis qu'il me faisoit l'honneur de vouloir bien sçavoir mon sentiment sur cela, j'étois obligé de lui dire que je croyois la chose fort casuelle ; que ce soldat en ayant fait l'épreuve dans mon jardin ; de trois ou quatre coups qu'il avoit tirez, il n'y en avoit eu qu'un seul qui eut réüssi, & qu'ainsi je ne jugeois pas qu'on dût s'assurer beaucoup sur un effet si incertain. Il

me pria de vouloir bien aller chez lui le lendemain avec ce soldat afin qu'on en fit l'épreuve dans son jardin. Nous vous regalerons chez nous, ajoûta-t-il, & je vous promets que vous y serez bien reçû. Mon Pere, lui répondis-je, j'y serai beaucoup mieux que je ne merite; ce m'est trop d'honneur de ce que vous pensez à moi. Hô, vraiment, j'ai bien sujet d'y penser, repartit le Pere, il y a long-tems que nous nous connoissons. Vous souvenez-vous de cette rencontre où vous m'offrites vôtre cheval? Mon Pere, lui dis-je, j'ai honte de penser à si peu de chose, & c'est une marque de vôtre generosité de ce que vous vous en souvenez encore.

Cette rencontre dont il parloit fut qu'allant un jour à Saint Germain, durant une trés-grande chaleur, je trouvai en chemin le Pere Joseph avec un Frere qui y alloit aussi. C'étoit lorsqu'il commençoit à s'intriguer avec Monsieur de Luines, & à rechercher la faveur de la Cour. Je le priai le plus honnêtement que je pus de vouloir monter sur mon cheval. Mais lui qui ne croyoit pas alors qu'il fut permis à un

Capucin d'aller à cheval, quoi qu'il ait crû depuis, qu'il pouvoit même pour le plus grand bien de l'Etat aller en carosse, me remercia humblement: & il me dit seulement que puisque j'avois tant de bonté, il me supplioit de les soulager en les déchargeant de leurs gros manteaux, & de la besace que portoit le Frere ; ce que je fis avec grande joïe ; de sorte que c'étoit une assés plaisante chose, de voir un Capitaine portant la besace, comme ç'en fut depuis une assez rare de voir un Capucin devenu Courtisan, & Ministre du premier Ministre d'Etat. C'étoit donc de cette rencontre que parloit le Pere, lequel continua à m'entretenir de cette sorte : Je me suis toûjours souvenu depuis, me dit-il, de la charité que vous nous fîtes alors, & je n'ay pu vous oublier en y pensant. J'ai parlé pour vous en plusieurs occasions à Monsieur le Cardinal, & j'ai reconnu qu'il vout estime beaucoup. Il est trés-disposé à vous servir. Il ne se trompe pas dans le choix qu'il fait des personnes. Il a un discernement merveilleux pour juger du merite des gens ; il recompense la vertu par tout où il la connoît. Mon Pere, lui-dis je, je vous

ay une extrême obligation, de ce que vous avez eu une si grande reconnoissance d'une si petite chose. Je ne meritois pas néanmoins que vous parlassiez de moi à Monsieur le Cardinal, & j'ai peur que ce que vous avez eu la bonté de lui dire en ma loüange, ne tourne à mon désavantage. Car comme un aussi grand esprit que le sien ne peut estimer que les choses éminentes, n'y ayant rien en moi qui ne soit trés-commun, c'est faire tort en quelque sorte à son jugement, de lui vouloir donner de l'estime d'une personne qui ne la merite pas. Je ne puis, ce me semble, me vanter que d'une chose, qui est de la fidelité inviolable que j'ai toûjours gardée au Roy mon maître, & dans laquelle je puis dire sans vanité que je ne cede à personne. Le Pere voyant que je m'appercevois de son dessein & que sa mine étoit éventée ne s'étonna point, & prit sujet de mes paroles pour me répondre. C'est cela même, me dit-il, que Monsieur le Cardinal estime le plus en vous ; c'est cette grande fidelité connuë de tous le monde qu'il recherche davantage. Ce sont ces personnes qu'il demande : il

veut des Officiers qui lui ſoient fidelles, & qui ne ſoient qu'à lui ſans exception & ſans reſerve. Il ne veut point de ceux qui ſervent à deux maîtres, (ce furent ſes propres termes,) ſçachant bien qu'il ne peut ſe trouver de fidelité en eux. C'eſt ce qui l'a porté à jetter les yeux ſur vous, parce qu'il ſçait que lorſque vous vous êtes donné à un maître, vous ne regardez que lui, & ne ſervez que lui ſeul aprés Dieu. Il eſt ſi rare en ce tems-ci, ajoûta-t-il, de trouver des hommes de cette trempe, que s'il falloit les achetter, Monſieur le Cardinal les achetteroit au poids de l'or.

On ne pouvoit gueres ſans doute pouſſer les choſes plus loin, ni ſe déclarer plus ouvertement. Auſſi ne croyant pas alors devoir garder davantage de meſures avec une perſonne qui en gardoit ſi peu avec moi, je ne craignis plus de me déclarer auſſi ouvertement qu'il le faiſoit. Je ſçai, mon Pere, lui dis-je, que ce m'eſt un trop grand honneur que ſon Eminence ait jetté les yeux ſur moi; & je ſuis trésperſuadé que je ne pourrois m'approcher de ſa perſonne ſans être aſſuré de

ma fortune. Mais puisque Monsieur le Cardinal témoigne lui-même qu'il estime principalement la fidelité dans les serviteurs, ne seroit-il pas le premier à me blâmer d'infidelité, si aprés l'honneur qu'il a plu au Roy de me faire en m'approchant de sa personne, & me donnant de lui-même une Lieutenance dans ses Gardes, je quittois si-tôt son service pour me donner à un autre? Ce seroit faire paroître une legereté & une ingratitude bien inexcusable: & il n'y a personne qui ne jugeât qu'ayant été si mauvais serviteur d'un Roy de France, je ne fusse trés-indigne de l'être du plus grand Cardinal de la Chrêtienté. J'ai sans doute tout sujet de croire, mon Pere, que Monsieur le Cardinal veut éprouver ma fidelité en cette rencontre, & j'espere que vous aurez la bonté de lui en rendre témoignage, & d'ajoûter cette nouvelle grace à tant d'autres dont je vous suis obligé. Alors le Pere se sauvant heureusement par cette ouverture favorable que je lui donnois, feignit d'être fort satisfait de moi; & aprés m'avoir loüé de cette reconnoissance que j'avois des faveurs de sa Majesté, il sortit paroissant

aussi content à l'exterieur, qu'il avoit de dépit au fond de l'ame, de voir ses complimens si mal payez.

IV. Le Cardinal ne témoigna pas moins de satisfaction au dehors de la réponse que j'avois faite, relevant beaucoup cette grande fidelité que je faisois paroître : & bien qu'il ne pût pas n'être point choqué de ce qu'un simple Officier comme moi osoit refuser d'entrer à son service, il est incroyable combien cette ambition qu'il avoit d'executer ce qu'il avoit une fois entrepris, lui fit user d'adresse pour me gagner. S'il parloit de quelques Officiers de l'Armée, il me relevoit par dessus les autres, & affectoit de me loüer devant le Roy & devant les Grands de la Cour, ensorte qu'on me venoit dire fort souvent que j'étois bien obligé à Monsieur le Cardinal des témoignages si avantageux qu'il rendoit à toute heure de ma conduite. Je recevois ces complimens avec des paroles humbles & reconnoissantes en apparence ; mais au dedans j'étois insensible à des loüanges affectées d'une personne dont je connoissois les prétentions. Un jour le Roy m'ayant accordé un Benefice pour quelqu'un de mes

parens, me dit d'aller trouver Monsieur le Cardinal pour lui faire civilité sur ce sujet. J'y allai, & lui dis que comme sa Majesté remettoit tout entre ses mains, elle m'avoit envoyé lui demander son agréement pour un tel Benefice qu'elle m'avoit fait la grace de me donner. Je vis un homme qui avoit une trés-grande joïe du compliment que je lui faisois. Il me dit avec un visage riant, qu'il étoit trés-aise du don que le Roy m'avoit fait, qu'il connoissoit mon merite, & qu'au lieu de trouver quelque chose à redire aux faveurs que sa Majesté me pourroit faire, il y contribuëroit volontiers de tout ce qui seroit en son pouvoir. Mais cette bonne volonté qu'il me témoignoit alors ne dura gueres ; & je dirai dans la suite de ces Memoires comment aprés avoir tenté les promesses & les loüanges, & usé de toutes les voïes de la douceur, dont un Ministre aussi habile que lui put s'aviser, il en vint enfin à la rigueur & à la violence. Mais il faut continuer ce qui se passa durant le siege de la Rochelle, & dire ici la plus grande affaire que j'aye euë de ma vie, que je puis assurer avoir été juste dans son origi-

ne, mais que plusieurs circonstances du lieu & des personnes rendirent criminelle.

V. Avant que de rapporter ce grand different que j'eus avec Monsieur de Canaples mon Mestre de Camp & fils de Monsieur le Maréchal de Crequi: il est bon de marquer en peu de paroles ce qui commença à lui donner quelque refroidissement pour moi. Un jour qu'il joüoit contre Monsieur de Saligny Capitaine de la Compagnie dont j'étois Lieutenant, il eut le bonheur du jeu, & lui gagna six cens pistolles. Le Comte de Saligny voulu voir les dez, ne sçachant à qui s'en prendre de son malheur, & y ayant trouvé du défaut, il soûtint qu'on avoit usé de tricherie, & qu'on lui avoit volé son argent. Monsieur de Canaples se défendit en disant qu'il avoit joüé bon jeu, qu'il n'étoit pas garand des dez, qu'il les avoit achetez pour bons; & qu'au reste il n'avoit pas eu plus d'avantage que lui-même, puis qu'ils en avoient joüé tous deux également. Le Comte de Saligny sortit aussi-tôt de la maison, & me trouvant il me conta ce qui s'étoit passé, & me témoigna être resolu de

s'en vanger, ne pouvant souffrir d'être ainsi la duppe de son Mestre de Camp. Je lui répondis ce que le faux honneur du monde inspire en de semblables occasions, & l'assurai de mon service, lui témoignant néanmoins que j'aurois encore mieux aimé les accommoder si cela se pouvoit, puisqu'en conservant ma Charge je lui sauverois son honneur. L'affaire ne passa pas plus avant ayant été en effet accommodée bientôt aprés. Mais comme il n'y a rien de secret dans le monde, cette parole que j'avois dite fut rapportée à Monsieur de Canaples, & il en fut extraordinairement picqué contre moi. Il le dissimula néanmoins toûjours, n'en faisant rien paroître au dehors jusqu'à l'occasion, dont je parlerai bien-tôt aprés.

VI. Cependant, nonobstant cet accommodement, il resta quelque amertume sur le cœur à Monsieur le Comte de Saligny; & ne pouvant plus souffrir d'être commandé par un homme de qui il croyoit avoir reçû un affront, il se resolut de vendre sa Charge. Il m'en parla, & me fit même la grace de me demander si je n'aurois point quelque

dessein de l'achetter, me promettant de m'en faire meilleur marché qu'à un autre de deux mille écus. Je lui répondis que j'en avois toute la volonté possible, mais que les finances me manquoient ; que cela ne m'empêcheroit pas de reconnoître l'obligation que je lui avois, & qu'au reste je ne pouvois rien esperer que de la liberalité du Roy qui m'avoit promis de me donner une Compagnie, comme il m'avoit déja donné une Lieutenance. Monsieur de Bologne dont j'ai parlé plusieurs fois, ayant sçû ce qui se passoit m'exhorta fort à achetter cette Charge, me promettant de me faire trouver de l'argent & d'en être la caution. Mais comme je n'ai jamais aimé à employer mes amis que dans la derniere necessité, je lui dis que la difficulté n'étoit pas à trouver cet argent, mais à le rendre ; Que s'il vouloit être ma caution, son argent courroit grand risque ; & que je n'étois nullement d'humeur à faire ma fortune aux dépens de mes amis. Monsieur de Saint Preüil m'étant venu voir quelques jours aprés, me dit que le Comte de Saligny lui avoit parlé de lui vendre sa Charge, mais que pour

lui il n'y penseroit jamais qu'il n'eût sçû de moi auparavant si je n'avois point quelque vûë sur cette Charge. Je lui dis, comme au Comte de Saligny, que j'eusse bien voulu l'avoir, mais que je ne voulois point l'achetter. Ce n'est pas de quoi il s'agit, me repartit-il; il y en a assez comme vous : tout ce que j'ay à vous dire est que tant que vous y penserez, je n'y penserai jamais ; je sçai trop la juste pretention que vous y avez: & si vous voulez même l'achetter, j'ay quatre mille écus que je vous offre presentement. Je lui répondis alors fort serieusement, que je lui étois obligé; & que j'aimerois toûjours mieux que ce fut lui qu'un autre qui l'achetât, parce que je l'aimois & lui souhaitois autant de bien qu'à moi-même. Mais j'ajoûtai que puisqu'il me faisoit perdre mes esperances en achettant une Charge que j'avois droit d'attendre de la liberalité du Roy, comme le Comte de Saligny l'avoit reçûë de la même liberalité, je le supliois de souffrir au moins que je m'en plaignisse, & de ne trouver point mauvais que j'usasse de ce moyen pour tirer quelque avantage de mon malheur : car j'ai besoin, lui dis-je en

riant,

sant, de quelque douceur qui tempere un peu l'aigreur de ma bile, & qui dissipe mon chagrin. Monsieur de Saint Preüil m'assura qu'il m'aideroit de bon cœur à tirer quelque argent du Roy, & que je pouvois lui dire de quelle invention je pretendois me servir pour cet effet.

Comme la necessité ouvre l'esprit, je ne resvai gueres pour trouver l'expedient dont j'avois besoin. Je lui dis que puisqu'il alloit à Taillebourg où le Roy étoit pour lors, il falloit qu'il prît la peine de m'écrire de ce lieu une lettre, dans laquelle il me manderoit la resolution qu'il avoit prise d'achetter cette Compagnie ; & que j'y répondrois par de grandes plaintes de l'injustice qu'il me faisoit : qu'ensuite il pourroit parler à M. le Duc de Saint Simon en ma faveur, & lui faire voir ma lettre, afin que lui-même la montrât au Roy, & qu'en lui faisant entendre la justice de mes plaintes, il me procurât au moins quelque récompense de m'être plaint si justement. Monsieur de Saint Preüil me promit d'en user ainsi, & de me servir de son mieux. En effet il m'écrivit de Taillebourg la lettre que

nous avions concertée ; & j'y répondis par une autre toute remplie de plaintes, lui mandant que j'étois le plus malheureux homme du monde, si cette Compagnie sortoit des mains d'une personne qui l'avoit reçûë de la pure liberalité du Roy : que je n'avois plus rien à esperer, puisqu'elle se vendroit ainsi toûjours ; que je n'étois pas fâché que ce fût lui qui l'achetât, mais que j'étois seulement fâché de ce qu'on l'achetoit ; & qu'ainsi le déplaisir que j'avois de voir toutes mes prétentions ruïnées étoit si violent & si juste, que je ne pourrois l'oublier si-tôt, ny en perdre le sentiment que je devois en avoir ; qu'il fermoit la porte de la liberalité du Roy à mon égard ; mais qu'aprés avoir souffert quelque tems cette injustice pour l'amour que je lui portois, je pourrois peut-être quelque jour faire éclatter mon ressentiment. Monsieur de Saint Preüil montra ma lettre à Monsieur le Duc de Saint Simon, & lui parla à mon avantage selon l'accord fait entre nous. Monsieur le Duc de Saint Simon la fit voir au Roy ; & comme il vit que le Roy commençoit à se fâcher, il lui dit que j'étois un peu ex-

cusable, & digne de compassion, si je criois en me voyant frustré tout d'un coup de toutes les justes prétentions que j'avois sur cette Compagnie; qu'il supplioit sa Majesté de me tromper favorablement en me faisant quelque grace que je n'attendisse pas; que les plaintes étant naturelles à la douleur, elles étoient innocentes, lorsque la cause de cette douleur étoit juste: qu'au reste j'étois un de ses plus fidelles serviteurs qui avois exposé ma vie en cent combats, qui étois percé de coups, & qui meritois autant une Compagnie dans ses Gardes que Gentilhomme de son Royaume. Le Roy un peu adouci répondit à Monsieur le Duc de Saint Simon: Il est vrai qu'il est brave homme; il est juste d'avoir quelque consideration pour lui en cette rencontre. Il envoya ensuite un ordre à Monsieur Deffiat pour me faire toucher quatre mille livres.

Mais il ne fut pas néanmoins content de ma lettre; & lorsque je vins quelques jours aprés à Surgeres, il me fit connoître par sa froideur & par son silence qu'il n'étoit pas satisfait de moi. Ne sçachant alors si je devois parler ou

me taire ; craignant d'une part que si je parlois je ne parusse insolent, & de l'autre que si je me taisois je ne me déclarasse coupable, je pris enfin néanmoins ce dernier parti, & me resolus de demeurer dans le silence, pour tâcher de vaincre la bonté du Roy par ma soumission & par la patience avec laquelle je demeurerois toûjours auprés de sa personne sans rien dire. Pendant le souper Monsieur le Comte de Soissons qui n'étoit pas trop bien auprés de sa Majesté vint la saluer ; & lorsqu'il l'eut entretenu quelque tems, il s'en alla. Tous les autres grands Seigneurs s'en allerent de même les uns aprés les autres. Cependant je demeurois toûjours auprés du Roy, esperant de l'obliger par ma perseverance à me parler, & sçachant d'ailleurs qu'il étoit bien aise qu'on se tint assiduëment prés de sa personne. Mais la patience m'échappa enfin ; & me mettant interieurement en colere de ce que le Roy gardoit si long-tems un si grand froid à mon égard, lorsqu'il se leva de table je me jettai à ses genoux, & lui dis que la crainte de lui déplaire & la confusion que me causoit le souvenir de ma

fautem'ayant obligé de me taire jusqu'à lors, je croyois que sa bonté souffriroit que je lui demandasse un trés-humble pardon de mes emportemens & de mes plaintes. Ho, ho, me répondit tout d'un coup le Roy, qui vous a donc obligé d'écrire une lettre si cavaliere? Je lui repartis que sa Majesté m'ayant fait esperer la Compagnie qu'elle avoit donnée à Monsieur le Comte de Saligny, & Monsieur de Saint Preuil l'ayant depuis achettée, je sçavois bien qu'elle ne lui feroit pas une injustice en me donnant ce qu'un autre avoit achetté. Surquoi le Roy me demanda dequoi donc je me plaignois. Il m'étoit facile de lui faire entendre que c'étoit de cela même que je me plaignois, que m'ayant donné parole de me gratifier de cette Charge, il avoit permis qu'elle fût venduë. Mais il n'étoit pas tems de faire valoir la justice de mes plaintes, & il valloit mieux prendre le parti de la soumission; & ainsi m'accusant moi-même je répondis que je n'avois à me plaindre que de moi, & que je demandois trés-humblement pardon à sa Majesté de l'avoir offensée. Le Roy qui témoignoit être plus fâché qu'il ne l'étoit,

se laissant vaincre aisément à cette soumission que je lui faisois, me dit : soyez donc plus moderé une autrefois, & ne vous plaignez pas si facilement qu'on vous fait une injustice. J'ai commandé à Deffiat de vous donner quatre mille livres.

VIII. Je me tins trés-satisfait de cette douce reprimande, ayant eu lieu de craindre des suites fâcheuses de cette affaire. Mais lorsque j'étois sur le point de me faire payer de cette donation du Roy, je pensai par une fausse galanterie me perdre entierement auprés de sa Majesté. Ayant rencontré un Commis de Monsieur Deffiat, qui me dit que Monsieur le Surintendant me vouloit parler, j'allai chez lui dans la pensée qu'il vouloit me faire toucher les quatre mille livres dont j'ai parlé. En effet il me dit d'abord que j'étois beaucoup obligé à la bonté du Roy, qui s'étoit souvenu de mes services, & lui avoit commandé de me donner quatre mille livres. Je lui répondis que je reconnoissois avec tout le respect que je devois cette obligation que j'avois à sa Majesté : mais que s'il vouloit me permettre de lui dire ma pensée, il me

sembloit que ces quatre mille livres qui pouvoient paroître quelque chose de considerable pour celui qui les devoit recevoir, étoient peu de chose pour un si grand Prince qui me les donnoit. Je crus en parlant ainsi à Monsieur Deffiat qu'il prendroit selon ma pensée ce que j'avois pris la liberté de lui dire, & qu'il auroit même la bonté de m'offrir à l'heure même son service pour me faire hausser la donation du Roy : aussi m'avoit-il toûjours témoigné assez de bienveillance dans les rencontres pour me donner lieu d'attendre de lui cette honnêteté. Mais je fus bien étonné de voir mes esperances vaines & ma politique renversée. Car il entra tout d'un coup en une trés-grande colere contre moi, & me reprocha avec des paroles trés dures l'ingratitude dont je payois les bien-faits de sa Majesté. Je connus trop tard la faute que j'avois faite, & ne pensant plus qu'à la réparer, au lieu de solliciter une nouvelle donation, je le suppliai de m'excuser si la necessité où j'étois de faire beaucoup de dépense pour subsister avec honneur dans ma Charge m'avoit fait prendre cette liberté auprés de lui. Je l'assurai

que c'étoit la seuleconfiance que j'avois toûjours euë en sa bonté, qui m'avoit porté à lui parler de sa sorte, & que d'ailleurs j'avois & aurois toute ma vie toute la reconnoissance possible des liberalitez du Roy.

Le Commis dont j'ai parlé, qui étoit fort de mes amis, prenoit alors ma défence, tâcha d'adoucir aussi M. Deffiat, & lui dit pour confirmer ce que j'avois avancé, que dans le poste où j'étois auprés du Roy, je me trouvois obligé de faire une dépense beaucoup plus grande que mon bien; que je m'endettois beaucoup dans ma Charge, & qu'ainsi c'étoit plûtôt pour mes créanciers que pour moi que je demandois de l'argent; Que je lui devois à lui-même quatre mille livres, & qu'il avoit interêt à la donation que le Roy m'avoit faite : ce qu'il disoit nénmoins pour m'obliger, afin qu'en rendant son maître son propre debiteur, il pût au moins me sauver par ce moyen la donation du Roy, qui couroit assez grand risque. Cependant on eut toutes les peines du monde à appaiser Monsieur le Surintendant qui parut un peu plus severe à l'égard des autres, qu'il ne l'étoit peut-être pour soi-

même,

même, n'étant pas sans doute d'humeur à trouver de l'excés dans les liberalitez dont il auroit plu au Roy de récompenser ses services Enfin néanmoins aprés avoir été prié & sollicité par plusieurs personnes considerables, il me promit de ne me rendre aucun mauvais office auprés du Roy, mais de me servir au contraire en ce qu'il pourroit.

Quelques jours ap és, lorsque j'étois en garde avec ma Compagnie sur la mer dans les Vaisseaux de sa Majesté, les Rochelois envoyerent quatre brulots vers nos vaisseaux pour les bruler. A l'instant que je les vis venir je commandai à tous mes gens de presenter des picquots, & d'en faire comme une haye qui pût les empêcher d'approcher. Aussi tôt dit, aussi-tôt fait : la haye étant faite, ces brulots demeurerent arrêté, sans pouvoir gagner jusques à nous, ny nous faire le moindre tort, & tous les feux d'artifice joüerent au dedans sans se répandre au dehors. Le Roy vit de loin ce qui s'étoit passé étant prêt d'entrer sur la digue pour s'y promener, & m'ayant envoyé querir par le Comte de Nogent, il voulut sçavoir de moi-même ce que j'avois fait pour

me défendre de ces brulotx : il étoit aussi bien aise comme il avoit beaucoup de bonté pour moi de trouver cette occasion de me témoigner qu'il me pardonnoit tout-à-fait la faute dont j'ai parlé. C'est pourquoi aussi-tôt que je lui eus dit ce qu'il avoit déja sçû, que j'avois fait faire une haye pour empêcher l'approche de ces brulots, il me dit avec un visage riant ; qu'il étoit satisfait de moi & content de mes services. Monsieur le Duc de Saint Simon qui étoit present me fit entendre aussi-tôt aprés ce que vouloit dire principalement le Roy en me parlant de la sorte, & me dit que je vécusse bien avec Monsieur de Saint Preuil, m'assurant qu'il me serviroit auprés de sa Majesté dans les occasions.

VIII. Ayant rapporté auparavant le sujet qu'avoit Monsieur de Canaples d'être picqué contre moi, avec quelques autres particularitez qui arriverent depuis, je suis obligé de parler maintenant du grand differend que nous eûmes ensemble quelques mois aprés durant le même Siege de la Rochelle. J'étois un jour allé reconnoître un lieu propre pour placer un corps de garde,

en un poste éloigné des dunes environ de quatre cens pas. De cet endroit élevé je vis paroître de loin par dessus les dunes de fort grands mats de navires comme de hautes pointes de clochers. Je fus d'abord un peu surpris, ne sçachant ce que ce pouvoit être. Mais lorsque j'eus vû & conté jusqu'à quatorze de ces pointes, je ne doutai plus que ce ne fût l'Armée navale des Anglois, commandée par le Mylord de Vigert, de laquelle on avoit oüi parler. C'est pourquoi à l'heure même je courus à toute bride au quartier du Roy, pour faire le rapport de ce que j'avois vû, ajoûtant que ce ne pouvoit être que l'Armée navale d'Angleterre. Le Roy ayant découvert de sa guerite toute la flotte, qui étoit & pour le nombre des vaisseaux & pour leur grandeur prodigieuse, une des plus belles & des plus puissantes qu'on eût vûës, me commanda d'aller avertir les Officiers de venir recevoir ses ordres, afin que toute l'Armée fût en état de recevoir cette flotte si elle vouloit tenter quelque attaque; & il m'ordonna en même tems d'aller ensuite choisir un champ propre pour mettre les Regimens en bataille. Etant

arrivé chez M. de Canaples mon Mestre de Camp, je lui dis que le Roy m'avoit donné ordre de le venir avertir de faire mettre son Regiment en bataille, à cause de l'arrivée des Anglois. Mais comme le Major du Regiment étoit fort malade, & que celui à qui on en avoit donné la commission se trouvoit aussi un peu mal ce même jour, outre qu'il n'entendoit pas trop bien son mêtier, Monsieur de Canaples me pria d'aller mettre moi-même le Regiment en bataille. Je l'assurai qu'aussi-tôt que je me serois acquitté de l'ordre du Roy, qui m'avoit commandé d'aller reconnoître le champ de bataille, je ne manquerois pas d'obeïr au sien; mais que je le priois seulement de se souvenir que c'étoit mon rang ce jour-là de commander les Enfans perdus : car depuis que j'étois entré dans le Regiment des Gardes, il ne s'étoit point encore presenté d'occasion pour moi de les commander ; & l'on sçait assez que ces emplois quoi que perilleux, sont regardez comme des places d'honneur que l'on ne cede jamais à personne. Monsieur de Canaples me promit de s'en souvenir, & de ne point donner ce commandement à

un autre. Je partis donc sur cette parole de mon Mestre de Camp, ne croyant pas qu'un homme d'honneur comme lui pût jamais y manquer dans une chose qui m'étoit dûë, & sur tout en une occasion si importante. J'allai ensuite choisir le champ où toutes les Compagnies tant du Regiment des Gardes Françoises que Suisses se rendirent à l'heure même. Je formai tous les bataillons, plaçai chaque Compagnie dans son poste, chaque soldat dans son rang, & les Officiers à la tête des Compagnies pour encourager les soldats par leur exemple, & avoir la premiere part de tous les perils & de la victoire.

IX. Aprés avoir ainsi executé le plus diligemment qu'il me fut possible les ordres que j'avois reçûs, je retournay chez Monsieur de Canaples pour lui rendre compte de ce que j'avois fait. Je rencontrai prés de son logis Monsieur de Savignac mon ami intime & Lieutenant de la Compagnie de Monsieur de Rhoderic, lequel pour bonnes nouvelles me dit qu'il s'en alloit à son poste, & qu'il avoit reçû ordre de Monsieur de Canaples de commander

les Enfans perdus. Il est aisé de juger de la surprise où je fus de voir le mépris qu'on avoit fait de moi en me manquant si visiblement de parole en cette rencontre ; & je me persuade que je paroîtrai un peu excusable si je me suis emporté dans cette affaire, puis qu'un aussi grand affront qu'étoit celui-là ne pouvoit sans une vertu bien affermie, & sans une puissante grace de Dieu être supporté avec patience par un homme de cœur, sur tout dans la pensée où j'étois alors que Dieu se déclaroit pour celui qui étant outragé en son honneur repoussoit par les armes l'offense qu'il avoit reçûë. Monsieur de Savignac ne m'eut pas plûtôt déclaré ce que je viens de dire, que je lui répondis avec chaleur ; comment, Monsieur de Canaples vous a donné cet ordre ! Il ne le peut pas, puis qu'il me l'a promis, & que de plus il m'appartient. C'est agir contre sa parole & contre la justice. Je ne l'ai point demandé, me repartit-il ; parlez à Monsieur de Canaples, il veut peut-être vous donner un autre emploi : je vous prie de ne vous point fâcher avant que vous ayez entendu ses raisons. Non, non, lui répondis-je

fort en colere; il n'y a jamais de raison d'agir contre la justice & contre sa parole. Je ne veux point d'autre ordre que celui qui m'appartient : l'on ne peut pas vous donner justement ce que l'on ne peut m'ôter qu'avec injustice. Monsieur de Savignac qui m'aimoit fort, mais qui ne croyoit pas néanmoins me devoir ceder en une telle rencontre, me dit : Monsieur, je ne l'ai point desiré, l'on me l'a donné, je ne puis pas m'en départir sans un ordre particulier.

Là-dessus me doutant bien que Monsieur de Canaples ne m'avoit fait cet affront qu'à cause qu'il avoit bien voulu me le faire, puis qu'il y avoit trop peu de tems pour avoir pû oublier ce qu'il venoit de me promettre, j'allai le trouver étouffant mon ressentiment au dedans de moi & ne témoignant rien sçavoir. Je lui dis que le Regiment étoit en bataille, & que quand il lui plairoit d'y venir, il trouveroit tout en ordre comme le Roy l'avoit commandé. Au reste, Monsieur, ajoûtai-je, je crois que vous vous êtes souvenu de moi. Et dequoi, me repartit-il ? Du commandement des Enfans perdus que

vous m'avez promis, & qui m'appartient aujourd'hui, lui dis-je. Alors faisant fort le surpris & l'etonné, il s'écria; ah vraiment je l'ai donné à Monsieur de Savignac, j'en suis bien fâché; je l'ai oublié. Moi qui voulois lui faire connoître que j'en étois encore plus fâché que lui, je lui repartis avec fermeté; comment, Monsieur, vous l'avez oublié! Est-il possible qu'un homme d'honneur oublie si-tôt la parole qu'il a donnée? Je ne puis pas qu'y faire, me dit-il, je ne m'en suis point souvenu. Comme je vis qu'il me joüoit, je lui répondis avec encore plus de force; vous l'avez peut-être oublié, Monsieur, parce que vous avez bien voulu l'oublier: mais il n'en ira pas de la sorte; car si vous l'avez oublié, je me souviens bien moi que c'est mon rang, & je suis resolu de ne le pas perdre. Comment voulez-vous que je fasse, me dit-il? Les ordres sont déja donnez. Changez, Monsieur, s'il vous plaît les ordres, lui dis-je. Voulez-vous, repartit-il, que je fasse une injustice à un autre, en lui ôtant ce que je lui ay donné? Comment, Monsieur, m'écriai-je, vous m'avez bien fait une autre injusti-

ce, en m'ôtant ce qui m'appartenoit & ce que vous m'aviez promis. Enfin que voulez vous, me dit-il tout en colere? Je ne puis changer les ordres: allez-vous en au Regiment. Oüi, Monsieur, lui dis-je, j'irai à la tête des Enfans perdus. Vous m'avez donné vôtre parole, foi de Gentilhomme & d'homme d'honneur : j'ai fait ce que vous m'avez commandé, & vous n'avez pas satisfait à ce que vous m'avez promis; je vous déclare, Monsieur, que je suis resolu de perir plûtôt que de quitter ce qui m'est dû : vous allez voir une terrible affaire. Il y a trop long-tems ajoûtay-je que je mange le pain du Roy, pour manquer à luy faire voir dans une occasion aussi perilleuse qu'est celle cy, qu'il ne s'est pas trompé dans le choix qu'il a fait de moi en m'approchant de sa personne. Tout le regret que j'ai est de vous avoir parlé d'une chose dont je ne devois pas vous parler. Monsieur, Monsieur de Pontis, me dit-il, considerez à qui vous parlez. Alors haussant encore ma voix, je sçay, Monsieur, lui dis-je que je parle à une personne qui m'avoit engagé sa foy & sa parole, & qui m'a manqué en l'une

& en l'autre. Surquoi Monsieur de Canaples outré de se voir traité de la sorte par un Officier de son Regiment, me repondit : Allez ; vous êtes un insolent. Monsieur, lui repartis-je, le respect que je vous dois m'empêche de vous dire une chose qui vous facheroit : & en tirant tant soit peu mon épée, & en la remettant aussi-tôt, voilà, ajoûtai-je ce qui me fera faire raison quelque jour. Monsieur de Canaples poussé à bout & surpris extraordinairement de cette menace, me dit ; je vous interdits de vôtre Charge. Mais comme je sçavois qu'il entreprenoit une chose qui n'étoit pas en son pouvoir, je lui repartis sans m'étonner : Monsieur vous usurpez une autorité qui ne vous appartient pas. Le Roy étant present, c'est lui seul qui peut m'interdire.

X. Je le quittai là-dessus ; & voyant que cette affaire auroit de dangereuses suites pour moi si je n'allois au devant, je crus devoir me hâter d'en parler au Roy. Je l'allai trouver, & lui dis que lors que j'executois ces ordres, Monsieur de Canaples avoit donné mon rang à un autre. Le Roy qui étoit pour

lors fort occupé à donner tous les ordres necessaires pour l'Armée n'eut pas le loisir de m'écouter, & il me renvoya à Monsieur le Duc d'Espernon comme au Colonel de l'Infanterie Françoise. Je ne perdis point de tems n'en ayant point à perdre dans le grand empressement où l'on étoit, & j'allai chez Monsieur d'Espernon à l'heure-même; je lui déclarai le differend que j'avois eu avec Monsieur de Canaples pour avoir executé les ordres de sa Majesté & les siens, & lui témoignai que m'étant adressé au Roy sur cela, il m'avoit renvoyé vers lui pour lui demander justice, à cause qu'il étoit pour lors trop occupé à donner les ordres à toute l'Armée; & qu'ainsi je le suppliois de me donner le poste qui m'appartenoit. Monsieur d'Espernon me répondit que ce n'étoit gueres le tems de vuider ce different, les ennemis étant en presence, & les affaires publiques devant être preferées aux particulieres; qu'aprés le combat on jugeroit nôtre affaire à loisir, & qu'on rendroit justice à l'un & à l'autre. Mais moi, Monsieur, lui dis-je, que deviendrai-je? Car il m'a interdit de ma Charge. Ho, dit

Monsieur d'Espernon, il a fait ce qu'il n'a pû faire. Le Roy étant present, c'est à lui seul qu'appartient ce droit: & lorsque que j'y suis, le Roy n'y étant pas c'est à moi seul qu'il appartient. Allez dire de ma part à Monsieur de Canaples, qu'il vous laisse exercer vôtre Charge, & que nous vuiderons ce different lorsque nous aurons vuidé celui que nous avons presentement avec les ennemis. Cette parole de Monsieur d'Espernon me rassura: mais jugeant bien qu'il n'étoit pas à propos que je la portasse moi-même à Monsieur de Canaples, de peur de gâter davantage cette affaire, & de me brouiller de nouveau avec lui, je suppliai Monsieur d'Espernon en lui presentant mes tablettes d'avoir la bonté d'y écrire lui-même ce qu'il vouloit mander à Monsieur de Canaples, lui témoignant que j'apprehendois de retourner chez lui pour lui déclarer sa volonté, de peur qu'il ne s'emportât contre moi, & que je ne manquasse peut-être au respect que je lui devois. Monsieur d'Espernon écrivit donc sur mes tablettes, & manda à Monsieur de Canaples de me laisser exercer librement la fonction de

:harge : & étant ainsi fort content
e voir appuyé de Monsieur le Co-
l, je m'en allai au Regiment.
'ant rencontré Monsieur de Saint
il mon Capitaine, je lui contai
affaire en peu de mots selon le peu
'ms que j'avois, lui donnai l'ordre
Ionsieur d'Espernon, & le priai de
oir bien le porter à Monsieur de
aples le plus promptement qu'il se
:roit. J'allai ensuite prendre mon
: que l'on m'avoit refusé ; & Dieu
iit que Monsieur de Savignac à qui
: place avoit été donnée à mon pré-
:e, ne s'y trouva pas lorsque j'arri-
car quoi que nous fussions bons
, j'étois resolu de ne point ceder
rang, & Monsieur de Savignac ne
it pas moins de garder celui qui lui
t été donné.
I. Mais il arriva malheureusement
Monsieur de Canaples qui faisoit
ur du Regiment des Gardes, lors-
j'allai prendre mon poste, m'ap-
ût de loin à cette place avant que
oir reçû la lettre de Monsieur le
d'Espernon. Il accourut en même
s à moi au petit galop, la canne à
ain ; & croyant m'épouvanter par

ses menaces, il me crioit, je vous ôterai bien de-là, je vous en ferai bien sortir. Comme je n'étois pas d'humeur à m'étonner aisément des paroles, je le laissai approcher de trente ou quarante pas, & lui criai ensuite, de n'avancer pas davantage : ne prétendez pas, lui dis-je, Monsieur, me faire un affront, car je suis trés-resolu de ne le pas souffrir : quel droit avez vous de m'ôter ce que le Roy m'a donné ? A ces paroles sautant en bas de cheval, & mettant l'épée à la main il s'approcha comme si j'eusse dû me laisser battre & outrager : mais ne voulant pas lui donner la peine de venir jusques à moi, je mis aussi l'épée à la main, m'avançai vers lui, & fis la moitié du chemin, étant resolu non de l'attaquer, mais de me défendre, J'avouë que c'étoit un coup extraordinaire, & qui pouvoit passer pour capital, qu'un Lieutenant mit l'épée à la main contre son Mestre de Camp à la tête de toute l'Armée. Mais me croyant appuyé de l'autorité du Roy & du Colonel, & me voyant sur le point d'être outragé & deshonnoré pour jamais, sans avoir fait d'autre faute que de m'être acquité des ordres que le

Roy m'avoit donnez, je ne pensai qu'à me sauver de ce mauvais pas, quand il auroit dû m'en couter la tête.

Monsieur le Duc d'Angoulesme étant accouru avec quelques autres grands Seigneurs, lorsque nous avions déja allongé deux ou trois coups, nous séparerent; & la chose en demeura-là, jusqu'à ce que l'on eut vû que la flotte Angloise avoit mouillé l'ancre & s'étoit mise à la rade, sans s'apprêter en aucune sorte au combat. Alors Monsieur de Canaples qui se sentit extraordinairement picqué de l'affront qu'il croyoit avoir reçû à la vûë de toute l'Armée, resolut d'aller promptement trouver le Roy, afin de le prévenir sur cette affaire. Je le vis monter à cheval, & me doutai aussi-tôt de son dessein: & comme il y alloit de tout pour moi d'empêcher que le Roy ne fût prevenu, je montai aussi à l'instant sur le meilleur de mes chevaux, resolu de faire tout mon possible pour devancer Monsieur de Canaples. Mais me connoissant un peu chaud, & s'étant douté que je ne manquerois pas de le suivre, il prit un sentier détourné, & me ceda le grand chemin: ainsi il arriva le premier chez le

Roy, & lui dit la chose tout-à-fait à son avantage, l'assurant que j'avois voulu l'assassiner, en tirant l'épée contre lui à la tête du Regiment ; mais il ne dit pas que lui-même avoit voulu le premier m'ôter l'honneur & peut-être la vie en presence de tant d'illustres témoins. Il exagera mon crime autant qu'il put, & fit entendre à sa Majesté que si la justice n'en étoit faite, toute la discipline militaire alloit être renversée, qu'il n'y auroit plus de sûreté pour les Officiers à l'égard des soldats, ni pour les Mestres de Camp & les Generaux à l'égard des moindres Officiers de l'Armée. Le Roy répondit qu'il ne vouloit pas s'opposer à la Justice ; qu'il allât voir Monsieur d'Espernon, & qu'il en fit informer.

J'entrai chez le Roy dans l'instant que Monsieur de Canaples en fut sorti ; mais je le trouvai entierement prévenu. Car lors que je voulus ouvrir la bouche pour lui parler de mon affaire, il me dit avec severité ; Canaples m'en a parlé ; c'est une mauvaise affaire pour vous, si elle est ainsi qu'il me l'a dit. Sire, lui repartis-je, Vôtre Majesté en sçait plus que personne. Si elle a pour agréable

agréable de s'en informer & de m'entendre, elle verra que je n'ay rien fait que pour son service & par son ordre. Je la supplie trés-humblement de se souvenir des ordres qu'elle m'a donnez. Ho bien allez voir M. d'Espernon, me dit le Roy : dites-lui que c'est moi qui vous envoye, & que je lui parlerai. J'allai aussi-tôt chez Monsieur le Duc d'Espernon, esperant trouver quelque accés auprés de lui, à cause de l'ordre dont j'ai parlé qu'il m'avoit donné pour Monsieur de Canaples ; mais je fus étrangement surpris de le trouver encore moins disposé à m'entendre que le Roy. Il me dit d'abord : Monsieur de Pontis, Monsieur de Canaples m'a parlé de vôtre affaire ; on voit maintenant un étrange désordre parmi tous les Officiers de l'Armée. Il n'y a plus de soumission ny de dépendance. Les Enseignes veulent faire la Charge des Lieutenans ; les Lieutenans veulent faire celle des Capitaines ; les Capitaines veulent faire les Mestres de Camp ; & les Mestres de Camp les Colonels. J'empêcherai bien ce désordre. Je m'étonne comment vous avez osé venir ici. J'y viens, Mon-

sieur, lui repartis-je, avec la sauvegarde du Roy qui m'a envoyé pour vous dire qu'il vous parlera de cette affaire. Vous avez bien fait, me repartit Monsieur d'Espernon, de venir ici de la part du Roy ; car sans cela je vous aurois fait arrêter pour vous donner tout le loisir de penser à ce que vous pourrez dire pour la justification de vôtre crime. Alors voyant qu'il ne me restoit plus de défense que dans la soumission & l'humilité, je le suppliai de ne me poinr condamner sur le seul rapport de ma partie, & sans avoir entendu mes raisons. Je le conjurai de considerer que les innocens se trouvent souvent accablez par l'autorité de leurs ennemis qui veulent faire passer pour crime tout ce qui s'oppose à leur injustice, & pour criminels tous ceux qui se deffendent de leur oppression. J'espere, Monsieur, ajoûtai-je, que si vous avez la bonté de vouloir entendre de la bouche de personnes non passionnées la verité de l'affaire, vous excuserez mon malheur, & prendrez même ma défense, me jugeant plus digne de vôtre compassion que de vôtre colere. Je vous supplie, Monsieur, de vous sou-

venir de la lettre que vous m'avez fait la faveur d'écrire pour moi à Monsieur de Canaples, dans laquelle vous le blâmiez de ce qu'il avoit eu la hardiesse de m'interdire, le Roy & vous étant presens dans l'Armée, & lui commandiez de la part du Roy de me laisser dans la libre fonction de ma Charge. Ainsi lors qu'il m'a voulu deshonorer contre l'ordre formel du Roy & le vôtre, Monsieur, j'ai cru que le Roy & vous-même me mettiez l'épée à la main pour vanger l'injure qu'on faisoit à l'autorité du Roy, & pour me défendre en même tems de l'affront qu'on me vouloit faire.

Ces raisons étoient assez fortes pour fléchir l'esprit de Monsieur d'Espernon dont l'honneur & l'autorité sembloient être engagez dans ma cause. Mais comme il n'avoit pas le loisir de les considerer, & qu'il étoit d'ailleurs prevenu par tout ce que lui avoit dit M. de Canaples, & qu'enfin mon action paroissoit fort odieuse par elle même, étant dépoüillée des circonstances qui pouvoient la rendre plus innocente, je vis bien qu'il étoit trés-mal intentionné à mon égard, & que je devois prendre

congé de lui. Jugeant aussi que je n'étois pas trop en sûreté, je resolus de me retirer chez Monsieur le Maréchal de Schomberg, qui m'a toûjours fait l'honneur de m'aimer & de me proteger avec une bonté extraordinaire.

XII. Ce fut alors que je commençai à me representer l'inconstance de la fortune des hommes. Je soupirois dans le fonds du cœur de voir qu'aprés avoir servi si fidellement le monde durant tant d'années, le monde me recompensoit si mal; qu'aprés avoir exposé mille fois ma vie pour le service de mon Prince, j'étois sur le point de la perdre honteusement par la rigueur de la justice, ou au moins de passer le reste des jours que j'avois à vivre dans l'éloignement & l'oubli des hommes. J'envisageois la misere d'un homme fugitif & vagabond, qui craint tout, qui n'espere rien, qui regarde toutes les créatures comme étant bandées contre lui pour le rendre malheureux, & qui ne peut attendre que de la mort la fin de toutes ses inquietudes & de ses miseres. Aussi ne desirai-je jamais de mourir que ce jour-là; & je pensois à la mort com-

me au plus grand bonheur qui pût m'arriver, craignant sur tout l'épée de la Justice, & ne redoutant gueres moins de vivre malheureux hors de la Cour & de ma patrie. Telles étoient les pensées toutes humaines qui m'agitoient, & les vûës basses qui occupoient tout mon esprit. Je ne sçavois pas encore que c'est un bonheur à un homme qui a long-tems vécu dans les Armées & à la Cour, d'être obligé de s'en éloigner pour penser à quelque chose de plus serieux, & donner au moins le reste de sa vie à Dieu, lors que le monde ne veut plus de lui. Mais Dieu me préparoit ainsi de loin peu à peu en me faisant goûter les amertumes du siecle à y renoncer un jour; & toutes les differentes afflictions dont il m'éprouvoit étoient, sans que j'y pensasse, comme autant de gages de sa misericorde sur moi. Lors donc que j'étois ainsi attentif à me regarder uniquement moi-même dans toutes les suites fâcheuses de cette extremité où je me trouvois reduit, Dieu me regarda & m'inspira la pensée de lui demander son assistance. Je lui dis avec de profonds soupirs; Seigneur vous connoissez ma misere, & je connois vôtre mi-

nôtre different, il se déclara hautement pour moi contre son propre fils. Il blâma devant plusieurs personnes l'action de Monsieur de Canaples, comme d'un homme qui avoit manqué à sa parole, & loüa publiquement la mienne, comme d'un homme de cœur qui avoit repoussé une injure extraordinaire par une action extraordinaire. Et cette déclaration de Monsieur le Maréchal de Crequi, qui renonçoit ainsi à l'inclination naturelle pour soûtenir la justice, fut d'un trés-grand poids pour ma cause, n'étant pas aisé de s'imaginer qu'un pere pût se déclarer contre son fils, si la justice eût pû se trouver de son côté. On ne laissa pas néanmoins d'examiner mon affaire dans le Conseil.

Cependant Monsieur le Maréchal de Schomberg agissoit secrettement auprés du Roy, pour le supplier d'avoir compassion d'un Officier qui l'avoit servi avec tant de zele & de fidelité jusqu'alors, & pour le porter à faire ensorte que toutes choses fussent adoucies. Le Roy n'y étoit comme je l'ay dit que trop porté par lui-même, & il en parloit souvent à plusieurs ; mais

chacun répondoit avec beaucoup de retenuë, craignant d'une part de choquer sa Majesté, qui ne paroissoit pas être contre moi, & redoutant d'autre part l'inimitié de M. de Canaples qui étoit puissant. Il s'en trouva un néanmoins qui dit librement sa pensée au Roy sur ce sujet : mais autant que le sentiment de M. le Maréchal de Crequi pere de ma partie fut genereux, autant l'avis de celui-ci fut indigne & méprisable. Il avoit été autrefois mon Capitaine sous le regne de Henry le Grand, lorsque je n'étois encore que cadet dans le Regiment des Gardes. Le Roy voulant donc un jour lui faire l'honneur de s'ouvrir à lui sur mon affaire, lui dit: vous connoissez Pontis depuis plus long-tems que pas un autre : il me semble qu'il est patient, quoi qu'il soit un peu chaud & Provençal. Il faut sans doute qu'on l'ait bien poussé; & qu'on lui ait mis le pied sur la gorge; que vous en semble? C'étoit sans doute se déclarer assez ouvertement pour moi, & engager cet Officier à parler avantageusement d'un homme dont le Prince témoignoit lui-même défendre la cause. Cependant contre l'attente de tout le monde, il eut assez de dureté

pour répondre au Roy, que quand ce seroit son propre fils qui auroit commis cette action, il la condamneroit dans son fils comme criminelle. Le Roy qui s'étoit attendu à toute autre chose, & qui avoit crû qu'on dût avoir plus de respect pour ses sentimens, témoigna être extraordinairement surpris d'une réponse si malhonnête, & il se retira vers la fenêtre sans rien dire. En effet, c'étoit condamner bien severement par sa réponse un homme que sa Majesté avoit comme absous par sa demande: & il est sans doute que si sa voix n'avoit été venduë contre moi, il n'auroit jamais parlé de la sorte en une telle rencontre. Aussi lorsque cette grande affaire fut entierement terminée, & que j'eûs enfin obtenu ma grace, il m'en fit diverses fois de grandes excuses, qui ne servirent néanmoins qu'à le condamner encore davantage.

XIV. Tandis qu'on examinoit mon affaire dans le Conseil, Monsieur du Hallier alors Capitaine des Gardes du Corps, qui depuis a été Maréchal de France & Gouverneur de Paris, sous le nom de l'Hôpital, & Monsieur d'Estissac Mestre de Camp d'un Regiment

d'Infanterie, m'envoyoient quelqu'un tous les jours, ou venoient eux-mêmes me donner avis de tout ce qui s'étoit dit dans le Conseil & dans les entretiens du Roy touchant mon affaire, témoignant par ce bon office la bonté toute particuliere qu'ils avoient pour moi, dans le tems de ma plus grande disgrace. Et je connus par ce moyen qui étoient les vrais ou les faux amis, ou les ennemis entierement déclarez. Je sçûs qu'il y avoit dans le Conseil de Guerre quarante-huit Juges contre moi, tant Princes que Maréchaux de France, Ducs & Pairs, Colonels, Maréchaux de Camp, & Mestres de Camp : ce qui venoit de ce que ces grands Officiers étoient bien aises en favorisant Monsieur de Canaples de relever l'autorité de leurs Charges, & de se rendre plus redoutables que jamais aux Capitaines, Lieutenans & Enseignes. Ils étoient ainsi en quelque sorte Juges & parties, & vouloient faire un exemple en ma personne, craignant que si cette hardiesse de mettre l'épée à la main contre son Mestre de Camp étoit autorisée en demeurant impunie, ils ne trouvassent à l'avenir

plus de resistance que de soumission dans les Officiers subalternes, & ne se vissent souvent engagez à se battre plûtôt comme de simples Gentilshommes, qu'à commander avec l'autorité du Roy à leurs inferieurs. J'avouë en effet que leur crainte eût été juste si les circonstances de mon action ne m'eussent mis entierement à couvert de ce reproche, & n'eussent fait connoître à tout le monde, que s'il n'est jamais permis à un Officier subalterne de mettre l'épée à la main contre celui qui le commande, il n'est pas davantage permis à un Mestre de Camp de manquer de parole à celui qui lui est soumis, & de lui ôter, contre toute sorte de justice & contre l'ordre du Roy & du Colonel general, le rang qui lui appartient par sa Charge.

Mais en même tems qu'un si grand nombre de personnes se déclaroient pour ma mort, j'eus la consolation d'en voir plusieurs qui me soûtinrent jusqu'à la fin, & qui de ma cause voulurent bien en faire la leur. Outre ceux que j'ai nommez, Monsieur le Comte de Soissons Prince du Sang m'envoya dire de me retirer chez lui, m'assurant qu'il me protegeroit contre tous, & que tant

qu'il auroit de la vie, il me conserveroit la mienne. Monsieur de Thoiras Gouverneur du Fort de Saint Martin en l'Isle de Rhé, m'envoya aussi assurer de son service & me conjurer de me retirer dans l'Isle de Rhé, où il me promettoit toute assurance. Mais Monsieur le Maréchal de Schomberg me conseilla de ne pas sortir de chez lui, à cause de la bonne disposition où le Roy témoignoit être sur mon sujet. Ainsi je fis remercier ces Messieurs avec tout le respect & toute la reconnoissance que je me sentois obligé d'avoir pour des offres si honorables & si avantageuses.

Enfin le Roy étant fort sollicité par Monsieur de Schomberg & suivant aussi sa propre inclination, me fit dire par le même Monsieur de Schomberg, que je me pouvois retirer dans son quartier, qu'il me donnoit pour ma sûreté. Mais comme en l'état où j'étois je craignois tout & n'apprehendois rien davantage que de tomber entre les mains de la Justice, je me contentois de demeurer pendant le jour dans la quartier du Roy, & me retirois la nuit dans la même maison de Monsieur le Maréchal.

XV. Un jour lors que je me promenois dans la basse cour du logis du Roy avec Messieurs de Montigny & de Marsillac, tous deux Capitaines aux Gardes, ces deux Officiers me dirent qu'ils ne me conseilloient pas de demeurer plus long-tems dans le Camp, puisque j'étois toûjours en danger, tant que je passois pour criminel, & que si je venois une fois à être arrêté c'étoit fait de moi. Monsieur de Marsillac même m'offrit cent pistoles, & Monsieur de Montigny cinquante, me priant de les recevoir pour l'amour d'eux. Je leur répondis que j'en avois encore deux cens, & que leur bonne volonté m'étoit plus chere & plus précieuse que l'or même qu'ils m'offroient. Dans ce moment le Roy mettant la tête à la fenêtre m'apperçût, & me fit signe avec le doig de l'aller trouver. Mais comme les personnes malheureuses rapportent tout à la crainte qui les possede, & que j'avois alors l'esprit prévenu de l'épouvente que me venoient de donner ces deux Officiers, je pris ce signe du Roy à contre sens ; & croyant que c'étoit une menace qu'il me faisoit, je devins tout troublé &

tout hors de moi. Je leur dis ; n'avez-vous pas vû que le Roy m'a menacé ? vous me l'aviez bien dit : je suis mort ; il faut que je m'enfuye ; vous ne me verrez plus jamais. Et à l'heure même sans déliberer plus long-tems, ny consulter ma raison, aprés les avoir embrassez tous deux je sors, je cours, & je fuis comme si tout eût été perdu. Je cherche de tous côtez mon valet & mon cheval, & ne trouve ny l'un ny l'autre. Me voilà comme au desespoir. Je crois que Dieu m'a abandonné à la Justice. Je me repens d'être venu au quartier du Roy. Et enfin ne sçachant à qui m'en prendre, je décharge toute ma colere sur mon valet qui étoit absent, & me promets de ne lui pas épargner les coups de bâton lors que je l'aurois trouvé. Mais comme il sembloit que toutes choses conspirassent à augmenter mon inquietude, lorsque je courois ainsi qu'un homme furieux parmi les Vivandiers, cherchant mon valet & ne le pouvant trouver, je fus épouvanté plus que jamais, ayant apperçû un homme qui couroit & qui crioit aprés moi. C'étoit un garçon de la Chambre du Roy, nommé le Cadet,

que sa Majesté avoit envoyé afin de me rassurer & de m'avertir de l'aller trouver. Mais n'étant point en état de raisonner & n'écoutant que ma frayeur, je crus qu'il me poursuivoit à mauvais dessein, & je me mis à courir mieux que jamais. Enfin néanmoins revenant un peu à moi, & commençant à me douter que je pouvois bien avoir pris une fausse alarme, je m'arrêtai : & cet homme s'étant approché, me dit que le Roy l'avoit envoyé pour me commander de le venir trouver. Je lui demandai ce que l'on disoit de moi : surquoi il se mit à rire & me repartit en raillant, on dit que vous avez pris l'épouvente, & que vous m'avez bien fait courir. Mais que craignez-vous ? Le Roy veut seulement vous parler. J'ai eu le plaisir aujourd'hui de voir fuir devant moi Monsieur de Pontis. Je résolus donc d'aller dans l'instant trouver le Roy, & de retourner sur mes pas, quoi que le trouble, l'agitation & le travail de mon esprit & de mon corps eussent été si excessifs, que la sueur dont j'avois été tout trempé avoit percé mon pourpoint, jusqu'à paroître au dehors,

Je n'eus pas besoin alors de beaucoup de tems pour me préparer à ce que j'avois à dire au Roy. Je n'en avois eu que trop durant ma retraite pour passer & repasser dans mon esprit tout ce qui servoit à prouver mon innocence. Et ayant toûjours esperé que le Roy me donneroit la liberté de me justifier devant lui, j'avois médité & concerté un narré exact & adroit, où ne suivant que le sens commun, j'avois ramassé tout ce qu'un homme de guerre nourri depuis trente ans dans la Cour, & qui n'avoit que l'éloquence de la nature, pouvoit dire de plus plausible pour rendre son action moins odieuse, en la revêtant de toutes les circonstances qui faisoient paroître la justice de sa cause.

XVI. Lors que je fus arrivé dans la Cour du logis du Roy, Monsieur le Duc de Saint Simon qui avoit la tête à la fenêtre me fit signe de monter par l'escalier de la garde-robbe ; & étant monté, il me dit que le Roy m'avoit envoyé querir pour apprendre de moi-même la verité de mon affaire. Il m'introduisit ensuite dans la chambre où le Roy étoit couché, à cause d'un petit

remede qu'il avoit pris. M'étan
ché du lit du Roy, je me jettai à
& fis paroître sur mon visage
que j'avois dans le cœur, d'avc
contre moi un Prince qui m'av
jours témoigné tant de bonté,
blé de tant de faveurs. Sa Ma
dit aussi-tôt qu'elle vouloit q
disse la verité de toutes chos
rien déguiser, & qu'elle m'a
venir exprés pour cela.

Il n'y avoit alors dans la
que le Roy, Monsieur le Duc
Simon & moi. Ainsi ayant l
berté de lui parler, je le fis
sorte.

» Sire, je ne puis assez re
» Vôtre Majesté de la grace & d
» neur qu'elle me fait de voul
» que je lui rende compte de
» tions. Car j'ai toûjours espe
» bonté & de sa justice, que si
» gnoit m'écouter, elle me j
» plus malheureux que crimine
» lui dire que si ma conscience
» prochoit d'avoir manqué à m
» voir & contrevenu à ses ordr
» n'aurois jamais eu la hardiesse
» presenter devant elle ; & que

ſerois banni volontairement de ſa Cour & de ſon Armée, pour aller chercher la mort hors de ſon Royaume, où je n'aurois pû vivre aprés avoir perdu mon honneur. Ainſi quoi qu'au Conſeil de Guerre ceux qui ſont amis de Monſieur de Canaples, ou qui n'ont pas connu la verité de mon affaire ſe ſoient déclarez contre moi, j'eſpere que Vôtre Majeſté étant équitable comme elle eſt, jugera ſur la verité des choſes que je lui dirai, que c'eſt Monſieur de Canaples ſeul qui a contrevenu à ſes ordres, aux loix de la Guerre & de ſon honneur, & qu'au lieu qu'il ſe plaint que je lui ay fait injure, c'eſt lui au contraire qui me l'a faite. Au reſte, Sire, Vôtre Majeſté ſçait que je lui ai toûjours dit la verité; mais je lui proteſte de nouveau qu'en cette rencontre je ne lui dirai rien non ſeulement qui ne ſoit vrai, mais que tout vôtre Regiment des Gardes ne ſçache auſſi bien que moi, & que Monſieur de Canaples lui-même ne peut nier.

Vôtre Majeſté ſe ſouviendra, s'il lui plaît, que lui ayant apporté la nouvelle de l'arrivée de la flotte d'Angleterre, elle me commanda d'aller avertir les

» Officiers de venir prendre ses ordres,
» & d'aller ensuite choisir un lieu propre
» pour mettre l'Armée en bataille. J'allai
» aussi-tôt porter cet ordre aux Offi-
» ciers, & je le dis à Monsieur de Ca-
» naples comme aux autres. Il me pria
» d'aller moi-même mettre le Regiment
» en bataille, à cause que nôtre Major
» étoit malade. Je lui dis que j'allois
» premierement executer les ordres de
» Vôtre Majesté, & que je ne man-
» querois pas ensuite d'obeïr aux siens.
» Mais comme c'étoit mon jour de com-
» mander les Enfans perdus, ne l'ayant
» point encore fait depuis que j'avois
» l'honneur d'être entré dans le Regi-
» ment, je le priai de s'en souvenir, lui
» témoignant la passion que j'avois de
» reconnoître par quelque service consi-
» derable la grace toute singuliere que
» Vôtre Majesté m'avoit faite de m'ap-
» procher de sa personne, & de me don-
» ner volontairement une Lieutenance
» dans ses Gardes. Il me promit de s'en
» souvenir, & je le quittai sur cette as-
» surance. Aprés avoir satisfait aux or-
» dres de Vôtre Majesté & à ses ordres
» particuliers, je retournai pour lui ren-
» dre compte de tout, & en même tems

ɔur lui demander l'effet de ſa promeſ- «
:, en lui demandant s'il s'étoit ſouve- «
u de moi. Mais il fit d'abord ſem- «
lant de ne pas comprendre ce que je «
oulois lui dire: & lors que je me fus «
ait entendre clairement, il me fit en- «
endre auſſi clairement qu'il m'avoit «
ɔublié. Je ſupplie Vôtre Majeſté de «
ɔonſiderer s'il étoit poſſible à un hom- «
ne d'honneur comme Monſieur de Ca- «
naples d'oublier en ſi peu de tems la «
parole qu'il me venoit de donner, & ſi «
ce n'étoit pas me dire nettement qu'il «
m'avoit oublié, parce qu'il avoit bien «
voulu m'oublier. «

J'avouë, Sire, que je fus touché «
ſenſiblement de cette injure, & que je «
me ſentis picqué juſqu'au vif, de voir «
que Monſieur de Canaples ne m'avoit «
pas ſeulement traitté comme un hom- «
me de neant & comme un valet, m'ayant «
manqué de parolé; mais qu'il avoit en- «
core uſurpé le pouvoir qu'il n'avoit pas «
de m'ôter le rang que Vôtre Majeſté «
m'avoit donné, & de changer par le «
ſeul deſſein de me faire affront l'ordre «
general établi dans ſon Armée. J'ay «
cru, Sire, qu'il n'étoit pas permis à «
Monſieur de Canaples de s'élever au «

» fait toutes les injures qu'il eût pû
» re dans la chaleur de la colere : &
» mande pardon à Vôtre Majesté si
» dis que cela m'outroit & me de
» roit : car je voyois que c'étoit d
» froid qu'il m'avoit si mal traité, &
» avoit médité & déliberé de me fa
» affront. J'avouë aussi, car je n'o
» rien déguiser à Vôtre Majesté qui
» donne de lui parler franchement
» dans le premier mouvement de m
» leur, je ne pus pas m'empêcher de l
» re quelques paroles un peu fortes
» lui representer mieux l'outrage
» me faisoit. Mais si je manquai en
» que chose au respect que je lui d
» comme à mon Mestre de Camp, il
» manqué le premier au respect qu'il
» à Vôtre Majesté & à sa parole.
» je crois pouvoir dire que sa faute

qu'il entreprenoit ; & que quelque inferieur que je lui sois, il y a néanmoins plus de proportion entre un Mestre de Camp comme lui & un Lieutenant comme moi, qu'entre Vôtre Majesté & Monsieur de Canaples. De plus, Sire, c'étoit lui qui m'avoit offensé le premier, sans que je l'eusse merité, & aprés même qu'il m'avoit donné sa parole ; de sorte que si je lui ai dit quelque chose de moins respectueux, c'est lui-même qui m'a réduit malgré moi à cette extremité. Vôtre Majesté sçait que je suis, graces à Dieu, assez patient. Mais il a, Sire, poussé à bout ma patience, & a voulu à ce que je crois éprouver s'il me restoit encore quelque honneur, aprés qu'il sembloit avoir voulu me l'ôter entierement par cet affront. Ainsi Vôtre Majesté voit assez que Monsieur de Canaples n'est pas seulement coupable de sa faute, mais encore de la mienne, puisqu'il ne peut pas se plaindre avec justice de ce que j'ai crié lors que j'ai senti le mal qu'il m'avoit fait.

Il ne s'est pas contenté, Sire, de m'ôter le rang qui m'étoit dû, & de blesser en ce point vôtre autorité ; il

» a passé encore plus avant. Car su
» que je lui témoignai avoir en cette
» contre les sentimens d'un hom
» d'honneur, & que je lui déclarai a
» nettement que je ne pourrois pas p
» dre si-tôt le souvenir d'un si grand a
» front, il se tint blessé de ce que je sen
» tois cette cruelle offense, & il s'irrita
» de telle sorte contre moi, qu'oubliant
» l'ordre de la Guerre qui défend à tout
» Mestre de Camp d'interdire un Officier,
» lors que Vôtre Majesté ou Monsieur
» d'Espernon sont dans l'Armée, il vou-
» lut usurper ce pouvoir, en m'interdisant
» sur le champ l'exercice de ma Charge.
» Mais comme je sçavois qu'il ne lui ap-
» partenoit pas, je me contentai de le
» lui faire connoître, & le laissai aussi mé-
» content de moi, que j'avois sujet de l'ê-
» tre de lui, pour venir me jetter aux
» pieds de Vôtre Majesté, & lui deman-
» der justice de l'affront qu'on m'avoit
» fait.

» Les grandes affaires qu'elle avoit
» pour lors ne lui permettant pas de
» m'entendre, elle me renvoya à Mon-
» sieur d'Espernon, lequel aprés avoir en-
» tendu nôtre different, me fit réponse
» que j'allasse dire de sa part à Monsieur
de

de Canaples que Vôtre Majesté vouloit qu'il me laissât dans la fonction de ma Charge. Je le priai de vouloir prendre la peine de le lui écrire lui même, afin de ne me pas engager dans quelque nouvelle contestation avec lui : ce qu'il fit à l'instant sur mes tablettes, que je donnai à Monsieur de Saint Preüil, qui me promit de les lui porter à l'heure même.

Sur cette assurance je m'en allai prendre mon rang à la tête de l'Armée, me promettant que Monsieur de Canaples ne manqueroit pas d'obeïr à l'ordre de Monsieur d'Espernon, qui étoit celui de Vôtre Majesté ; mais je fus bien étonné de le voir s'opposer en tout à vos ordres pour me deshonorer & pour me perdre. Car lorsqu'il m'eut vû de loin à mon poste, il vint aussitôt à moi au galop, la canne à la main, & me menaçant de me mal-traitter. Moi, Sire, qui me sentois appuyé de vôtre autorité & de celle de Monsieur le Colonel, me voyant sur la point d'être traitté comme un coquin à la vûë de toute l'Armée, je crus devoir l'avertir pour son honneur & pour le mien, lorsqu'il étoit encore éloigné, de ne me

» pas approcher, & de ne me pas faire
» un affront que je ne m'étois pas préparé
» à souffrir, lui déclarant que c'étoit
» Vôtre Majesté qui m'avoit donné cette
» place, que Monsieur d'Espernon m'y
» avoit maintenu, & qu'ainsi je ne pou-
» vois pas la quitter sans un ordre exprés
» de Vôtre Majesté ou de Monsieur le Co-
» lonel. Monsieur de Canaples jugeant
» alors à ma contenance & à mes paroles
» que je n'étois pas disposé à souffrir des
» coups de canne, crut qu'il auroit meil-
» leur marché de moi en sautant à bas de
» son cheval & s'avançant l'épée à la
» main. Il est vrai, Sire, que me voyant
» pressé de cette sorte, & comme forcé
» de défendre ma vie, que j'avois sujet
» de croire qu'il vouloit m'ôter aussi bien
» que mon honneur, je fis de necessité
» vertu, & me disposai à conserver l'une
» & l'autre.
» Je n'ose declarer plus particuliere-
» ment à Vôtre Majesté ce que je fis alors,
» & en quelle disposition je me trouvois.
» Je sçai le respect que je lui dois, & la
» confusion que me doit causer le souve-
» nir de ma faute, lors qu'elle me fait la
» grace de vouloir bien m'écouter. Alors
» le Roy m'interrompant me dit : Parlez

hardiment, ne craignez rien : vous sçavez que je vous ai défendu de me rien cacher, & que je veux tout sçavoir. Jugeant donc par cette réponse du Roy, & par le changement qui me parut sur son visage, qu'il prenoit quelque plaisir à m'écouter, & que ce que je lui dirois ne lui seroit pàs désagreable, reprenant alors mon dîscours d'un air plus libre & plus cavalier ; puisque Vôtre Majesté, « lui dis-je, veut que je lui parle avec « une entiere liberté, j'avouë, Sire, que « lorsque je vis que Monsieur de Cana- « ples me faisoit un honneur que je « n'eusse osé esperer de sa generosité, je « le reçûs, étant ce me semble dans la « disposition de bien disputer ma vie, « qu'il m'étoit plus glorieux de conser- « ver pour vôtre service, que de l'aban- « donner lâchement à la passion d'un « homme qui me vouloit perdre. Ainsi « lorsqu'il s'avança l'épée à la main avec « une grande chaleur & des paroles me- « naçantes, je n'en fus point étonné, & « je ne pensai gueres qu'à reconnoître « l'honneur qu'il me faisoit, en lui épar- « gnant une partie du chemin, & me « mettant en état de repondre à sa civi- « lité le mieux qu'il me seroit possible. «

» Je crois en effet pouvoir dire à
» Majesté, puis qu'elle veut que
» lui dissimule rien, que si Mo
» d'Angoulesme ne fût venu dans
» stant nous separer, Monsieur d
» naples auroit peut-être reconnu
» lui étoit plus aisé de me menacer
» de me tuer ; & de m'interdire sa
» torité l'exercice de ma Charge,
» de me chasser de mon poste à c
» d'épée.

Le Roy qui s'étoit fort plû à un
si sincere & si naïf, & qui voyoit e
fet que les circonstances de mon a
rendoient ma cause trés-favorable
tellement touché de ces dernieres p
les qui étoient si franches, & que j'
prononcées avec un air fort milit
& d'un ton un peu Provençal, qu'i
dit avec un visage serain & riant
» mis donc l'épée à la main ? Il est v
» Sire, lui répondis-je, je l'avouë f
» chement, & je n'ose le dissimul
» Vôtre Majesté : mais ç'a été Mons
» de Canaples qui m'y a contraint
» je crois que Vôtre Majesté n'au
» pas voulu que je me fusse laissé t
» comme un coquin, aussi bien
» cœur que sans honneur. Et comm

fis-tu, ajoûta le Roy ? Sire, Vôtre «
Majestéme pardonnera si je lui disque «
je commençois à mesurer mon épée «
avec la sienne, & que je me défendois «
de mon mieux, lors qu'on nous vint «
séparer. Mais ce n'étoit pas ce que le «
Roy demandoit : car comme il m'avoit vû un peu échauffé en lui faisant ce recit, il vouloit avoir le plaisir de me voir representer mon action, avec quelque chose de cette ardeur qui m'étoit trop naturelle. Ainsi Monsieur le Duc de Saint Simon qui s'étoit retiré vers la fenêtre de la chambre pour me laisser plus en liberté avec le Roy, ayant bien compris ce qu'il souhaitoit, me le fit entendre. Alors m'animant autant que la presence du Roy le pouvoit permettre, prenant mon manteau sur l'épaule gauche, & me mettant en posture, je fis avec le bras & la main ce que le respect m'empêchoit de faire avec mon épée. Le Roy qui vid la naïveté de mes gestes, & le feu qui me petilloit dans les yeux & sur le visage, ne pouvant plus se retenir, se couvrit un peu de son drap pour pouvoir rire plus à son aise & sans être vû : ce qui me fit juger aussi-tôt que ma cause étoit gagnée.

contenance fiere, ayant la main sur le côté, & se tenant au milieu des deux Cardinaux. Il me dit ensuite avec un visage assez severe; levez-vous, afin que je vous entende mieux : si vous avez quelque chose à dire pour vôtre justification, dites-le, & parlez selon la verité. Toute la Cour étoit presente à cette Audience extraordinaire, & je plaidai ma cause durant un demi quart d'heure, de la même maniere que je l'avois fait en particulier dans la chambre du Roy, mais beaucoup plus serieusement, comme parlant en public en presence des Cardinaux, des Princes, & des Seigneurs de la Cour.

Tandis que je haranguois de cette sorte, le Roy dit tout bas au Cardinal de Richelieu, ainsi que je l'ai sçû depuis d'un Seigneur qui l'entendit ; vous voyez que Canaples l'a poussé à bout : pour moi je ne le trouve pas si criminel. Et lorsque j'eus achevé de parler, il dit tout haut ; il est vrai qu'on n'a pas dû lui ôter le rang que sa Charge lui donnoit, puisqu'il n'avoit fait que ce que je lui avois commandé.

On entra ensuite dans le Conseil ; & le Cardinal de Richelieu ayant sçû du

Roy

Roy qu'il desiroit qu'on remit encore le jugement de cette affaire, à cause de la presence de la flotte ennemie qui attendoit tous les jours un vent favorable pour l'attaque de la digue, son Eminence le déclara à Messieurs du Conseil. Ainsi l'affaire fut remise en un autre tems, c'est-à dire, que le Roy s'en reservoit le jugement : & au sortir du Conseil, sa Majesté ayant eu la bonté de me le dire, je la suppliai trés-humblement de vouloir bien me faire la grace de ne me laisser pas inutile, mais de m'employer à quelque chose pour son service. Elle me le promît, & m'ordonna cependant de demeurer dans son quartier, sans aller au Regiment des Gardes, & sans faire aucune fonction de ma Charge.

XVIII. Le Roy se souvint de moi en effet, comme il me l'avoit promis, & il me fit quelques jours aprés Capitaine d'une Galliotte pour aller battre la mer & reconnoître les ennemis. Je pensai à l'heure même à faire ma cour & à me mettre bien dans l'esprit du Roy, en me signalant dans cette nouvelle charge dont il m'avoit gratifié. Je fis achetter d'abord plusieurs aunes de

taffetas, & faire quantité de banderolles où étoient les Armes de France, que j'arborai de tous côtez sur mon vaisseau, lequel se trouva si propre & équippé si lestement que plusieurs Seigneurs y entroient à l'envy, & vouloient à toute force courir sur mer avec moi. Me trouvant importuné de cette foule de personnes dans le tems de ma disgrace, & craignant que cela ne me fit quelque nouvelle affaire auprés du Roy, ou qu'au moins je ne pusse pas executer si fidellement ses ordres, n'étant pas tout-à-fait maître du vaisseau, je voulus l'en avertir. Il fut bien aise de voir que je rejettois toute autre faveur pour ne rechercher que la sienne & ne m'attacher qu'à lui seul, comme en effet j'en avois plus de besoin que jamais : ainsi ayant défendu à tous ces Seigneurs & à quelque autre personne que ce fût d'entrer dans ma Galliotte, & leur ayant témoigné, pour leur cacher la cause veritable de cette défense, qu'il vouloit qu'ils se tinssent tous auprés de sa personne, hormis ceux qui avoient des Charges, je demeurai seul maître de mon vaisseau. Je commençai donc à battre la mer de tous côtez pour

tâcher de découvrir les desseins des ennemis, & je souhaitois passionnément de pouvoir rendre quelque service considerable au Roy, afin d'avoir lieu de faire ma paix & d'obtenir tout-à-fait ma grace.

J'étois un jour en pleine mer durant la nuit, lorsque mon Pilote qui étoit parfaitement habile dans la science de la marine, me vint dire environ une heure avant le jour, qu'un petit vent frais s'élevoit, que le tems aussi bien que la marée étoient favorables aux ennemis, & qu'ainsi il se tenoit assuré que s'ils avoient envie de tenter l'attaque de la digue, ils ne laisseroient point passer ce jour-là. En effet le Pilote ne se trompa pas, & l'évenement fit connoître qu'il parloit avec sagesse & experience : car au bout de quelque tems nous entendîmes un coup de canon du côté de la flotte d'Angleterre, lequel le même Pilote assura être le premier signal du combat ; & il ajoûta que si l'on en tiroit un second, il n'en falloit plus douter. Comme je me fiois beaucoup en lui, je fis lever à l'heure même tous mes gens, soldats & forçats, & leur commandai de se tenir prêts, afin

qu'au premier coup de sifflet on tirât à la rame à toutes forces. Le second coup de canon ne fut pas long-tems à être tiré : & dant l'instant je fis ramer vers le rivage à force de bras, & vis que les ennemis commençoient déja à tendre les voiles pour se disposer à l'attaque de la digue. Ayant pris terre j'allai aussitôt dire au Roy que les ennemis tendoient les voiles & se préparoient pour s'approcher ; que le tems, le vent, & la marée leur étoient si favorables qu'ils ne pouvoient pas perdre une si belle occasion.

Le Roy à cette nouvelle donna les ordres par tout, & alla ensuite avec une partie de sa Noblesse à sa batterie, qui étoit au chef de Baye, m'ordonnant de demeurer à couvert sous cette batterie.

Il ne se passa rien de remarquable ny d'éclattant dans ce combat, que les coups de canon, dont l'on tira une prodigieuse quantité de part & d'autre. L'on n'entendoit que tonnerres, & l'on ne voyoit qu'éclairs au milieu d'une fumée noire & épaisse qui couvroit toute la mer. C'étoit aussi un beau spectacle de voir les caraques de ces

vaisseaux monstrueux qui ressembloient à de grandes maisons flotantes sur l'eau, & qui s'avançant les uns aprés les autres en trés bel ordre vers nôtre digue y faisoient tout d'un coup, en presentant le flanc, une décharge de cinquante ou soixante volées de canon à la fois.

Mais si les Anglois attaquerent vertement, on leur répondit aussi vertement. La batterie où étoit le Roy fit des merveilles. Il tira lui-même plusieurs coups, prenant un singulier plaisir à tout ce qui regardoit l'exercice de la Guerre ; & il ne fut jamais plus liberal ny de plomb contre ses ennemis, ni d'or & d'argent envers ses soldats & ses canonniers, qu'il encourageoit en leur jetant les pistolles, & leur montrant le premier l'exemple. Durant ce combat je me tins toûjours à couvert sous le canon de sa batterie, selon l'ordre qu'il m'avoit donné, me hazardant néanmoins quelque-fois à suivre un vaisseau, quand il retournoit de la charge ; mais étant contraint de m'en revenir bien vîte, de peur d'être surpris par quelqu'autres. Il n'y eut qu'un boulet de canon qui donna dans ma Galliotte,

dont elle fut fort blessée & deux forçats furent tuez.

XIX. Enfin les ennemis voyant le Ciel déclaré pour nous, & tous leurs efforts rendus inutiles, furent contrains de faire une retraite aussi honteuse à l'Angleterre, & funeste à la Rochelle que glorieuse aux Armes du Roy. Je recommençai à battre la mer comme auparavant : & je fus assez heureux en courant ainsi afin de reconnoître la posture des ennemis, pour faire une rencontre favorable, qui me servit avantageusement à me remettre dans les bonnes graces du Roy, & à obtenir ma grace. Ayant apperçu une belle prouë flottant sur l'eau, qui étoit toute dorée, & portoit les armes d'Angleterre, je m'approchai de plus prés, & vis que c'étoit une capture considerable & un present digne du Roy. Je la fis charger avec grande peine dans ma Galliotte; & m'en retournai fort glorieux vers le rivage ; & aprés l'avoir fait décharger à terre j'allai droit au quartier du Roy. Je rencontrai en y allant Monsieur de Bassompierre, qui me dit que Monsieur de Canaples l'avoit prié de demander ma grace au Roy de sa part,

à cause que Monsieur le Maréchal de Crequi son pere blâmoit fort, comme j'ai dit, son action, & que de plus il connut quelle étoit la disposition du Roy sur mon sujet; ce qui le portoit à aller comme de lui-même au devant, & à se faire un merite d'une chose dont il esperoit par ce moyen avoir plus d'honneur. Je lui dis l'heureuse rencontre que j'avois faite; & il me donna toutes sortes de bonnes esperances, m'exhortant à me bien servir de cet avantage pour faire ma cour. Je lui déclarai mon dessein, qui étoit de faire entendre au Roy que le coup qui avoit emporté cette prouë étoit venu du côté de sa batterie, comme il étoit vrai en effet, & de lui persuader insensiblement que c'étoit lui-même qui avoit tiré le coup. Il approuva fort ma pensée, & me témoigna qu'il croyoit que c'étoit la vraye maniere de travailler pour mes propres interêts en procurant la gloire du Roy.

Je continuai donc mon chemin, & entrant chez le Roy je me composai le mieux que je pus sans faire paroître la moindre gayeté, mais au contraire toute la modestie & la contenance d'un

homme qui avoit sujet d'apprehender les suites d'une aussi méchante affaire que la mienne. Je lui dis qu'il y avoit un des grands vaisseaux Anglois fort blessé, & que j'avois trouvé une grande piece de la prouë que j'avois crû devoir apporter pour la faire voir à sa Majesté si elle le desiroit. Je ne voulus pas m'avancer de dire d'abord autre chose au Roy, me doutant bien qu'il se porteroit de lui-même à s'attribuer la gloire de ce coup. Il me dit aussi-tôt qu'il vouloit l'aller voir. Dans le chemin il me demanda en quel endroit je l'avois trouvée ; je lui répondis fort simplement, & sans m'avancer en rien que je l'avois trouvée en tel endroit sur la droite, qui étoit le lieu exposé à sa batterie. Le Roy qui desiroit passionnément que l'on crût que c'étoit lui qui avoit abbatu cette prouë, mais qui n'avoit pas encore osé s'en vanter sans fondement, fut ravi de ma réponse, & dit aussi-tôt : c'est moi-même qui ai tiré ce coup en un tel tems ; j'ai vû le vaisseau qui s'est sauvé dans l'instant que le coup a été tiré ; je me doutois bien qu'il étoit blessé. Lorsqu'il m'eut donné cette ouverture, je commençai

à appuyer ſon ſentiment & à en apporter diverſes preuves, qui furent un trés-grand ſujet de joïe pour ce Prince, qui ſe picquoit de tirer fort juſte, & qui veritablement excelloit dans toutes les choſes de la Guerre, n'y ayant peut-être aucun autre dans tout ſon Royaume qui ſçût mettre en bataille auſſi habilement que lui une Armée, quelque nombreuſe qu'elle fût. Il prit donc trés-grand plaiſir à faire voir cette prouë, & à dire à tous ceux qui ſurvenoient, que j'étois témoin qu'elle avoit ſauté aprés un coup qu'il avoit tiré, ce qui ne me donnoit pas moins de joïe qu'à lui, de me voir ainſi le juge & l'arbitre de ce coup; me promettant bien qu'aprés avoir jugé ſi favorablement pour ce Prince, il ne jugeroit pas moins favorablement pour moi.

Monſieur le Maréchal de Baſſompierre ne voulant pas laiſſer paſſer une conjoncture qui m'étoit ſi favorable, & voyant le Roy en ſi belle humeur, donna ouverture à ſa Majeſté, pour faire à ſa priere & en ſa conſideration ce qu'elle auroit bien voulu faire d'elle-même, mais qu'elle n'oſoit, de peur de paroître

agir plûtôt par faveur que par Justice. Je supplie & je conjure Vôtre Majesté, lui dit-il, de m'accorder une trés-humble supplication que j'ai à lui faire. Le Roy qui voyoit peut-être où il en vouloit venir, fit un peu le difficile, & lui dit qu'il lui declarât auparavant ce que c'étoit, qu'il ne pouvoit pas engager sa parole sans sçavoir à quoi il l'engageoit. Sire, lui repartit Monsieur de Bassompierre, je puis assûrer Vôtre Majesté que la cause est bonne, & qu'elle n'aura pas sujet de se repentir de m'avoir accordé la grace que je lui demande. Mais dites-moi encore ce que c'est, repartit le Roy, si la cause est bonne pourquoi craignez-vous de me la déclarer ? Est-ce quelque chose qui vous regarde, ou quelqu'un de vos parens. Sire, lui dit-il, cette faveur ne regarde ni moi, ni mes parens, mais quelqu'autre qui en a plus de besoin. Ho, vous êtes trop fin pour moi, repliqua le Roy, je ne suis pas devin pour connoître vos pensées. Enfin, Monsieur de Bassompierre le lui déclara nettement, & lui dit que c'étoit ma grace qu'il prenoit la liberté de lui demander, & de la part même de Monsieur

de Canaples, qui étoit au desespoir d'avoir donné lieu à ce malheur qui m'étoit arrivé. Alors le Roy faisant fort le surpris & l'étonné, demeura quelque tems sans parler, comme s'il eut eu peine à lui accorder ce qu'il demandoit ; & néanmoins dans le moment que Monsieur de Bassompierre lui parloit ainsi, il me serra tant soit peu l'épaule sur laquelle il s'appuyoit, comme pour marquer son secret consentement. Monsieur de Bassompierre lui reïtera deux ou trois fois la même demande avec assez d'empressement. Et comme le Roy ne pensoit qu'à sauver les apparence, il fit semblant de se rendre enfin aux importunitez de celui qui le pressoit avec tant d'instance, & il me dit, remerciez Bassompierre. Moi qui cependant tenois les yeux baissez avec un visage triste, & qui ne disois pas une parole, aussi-tôt que j'eus entendu le commandement du Roy, j'allai remercier Monsieur de Bassompierre, & revins ensuite accoller la cuisse du Roy, en lui disant ; c'est à Vôtre Majesté, Sire, que je dois tout. Je tiens d'elle & ma fortune & ma vie ; j'espere la donner quelque jour pour vôtre service, &

signer de mon propre sang la reconnoissance que je dois à vôtre bonté. Le Roy aprés avoir parlé quelque peu à l'oreille de Monsieur de Bassompierre, me dit d'aller avec lui, & de faire ce qu'il m'ordonneroit.

XX. Nous allâmes d'abord chez Monsieur de Canaples, qui en ayant été averti par un Gentilhomme que Monsieur de Bassompierre lui avoit envoyé devant, sortit jusqu'au degré pour le recevoir. Lorsque nous fûmes entrez dans la chambre, Monsieur de Bassompierre dit à Monsieur de Canaples ; voici Monsieur de Pontis que je vous amene, selon que le Roy me l'a commandé. Je veux être le mediateur d'une parfaite reconciliation entre vous deux. Il faut que vous oubliez tout le passé ; autrement je me déclare l'ennemi de l'un & de l'autre. Monsieur de Canaples qui avoit lui-même desiré que cette affaire fût étouffée, pour les raisons que j'ai dites, s'en vint aussitôt m'embrasser, & me voulant prevenir par civilité, il me dit gayement ; Monsieur, je vous prie, ne nous souvenons plus du passé, car il ne nous est pas avantageux d'avoir pour ennemi

Monſieur de Baſſompierre. Nous avons tous deux été un peu opiniâtres. Il y a eu de ma promptitude & de la vôtre. La chaleur nous a emportez. Nous ſommes tous deux excuſables en ce que nous ſommes tous deux coupables, & j'eſpere que ce mal produira un grand bien, puiſque nous nous en aimerons avec plus d'ardeur. Me tenant obligé au dernier point d'un compliment ſi genereux, je lui répondis avec cordialité & liberté ; que je me tenois trop heureux dans mon malheur de ce qu'il me procuroit l'honneur de ſon amitié : que j'eſperois lui témoigner toute ma vie combien je me ſentois obligé de ſa generoſité, qu'il connoiſſoit l'air & l'humeur de mon païs ; mais que je pouvois l'aſſurer que ſi j'étois quelque-fois un peu brutal dans les occaſions, je n'en avois que plus de chaleur pour ceux qui m'honoroient de leur amitié. Je ne vous fais point d'excuſes, Monſieur, parce que vous avez eu la bonté de me prevenir en m'excuſant le premier, & il vaut mieux ne nous plus ſouvenir d'une choſe que nous voudrions n'être jamais arrivée. Nous nous embraſſâmes de nouveau ;

& Monsieur de Bassompierre m'ayant embrassé, nous fit encore tous deux embrasser une troisiéme fois pour confirmer davantage cette nouvelle union, qui fut toûjours depuis si sincere, que Monsieur de Canaples ne put s'empêcher de témoigner de la froideur à ceux qui l'avoient sollicité de poursuivre cette affaire contre moi. Car il assura diverses fois qu'il ne l'avoit pas tant fait de lui-même qu'en suivant le mauvais conseil de plusieurs faux amis.

Monsieur de Bassompierre me mena ensuite chez Monsieur le Maréchal de Crequi, qui avoit fait paroître des sentimens si genereux sur mon sujet. Comme je ne pouvois jamais reconnoitre les témoignages si particuliers qu'il m'avoit donnez de sa bonté, je lui dis aprés les premiers complimens, que j'avois un déplaisir trés-sensible de ne pouvoir lui faire connoître par des effets & par des actions le ressentiment que j'en avois au fonds de mon cœur: que j'attendrois avec impatience qu'il se presentât quelque occasion de l'assurer par mes services, combien je m'étois senti obligé de cette bonté extraordinaire avec laquelle il

m'avoit défendu, lorſque preſque tous les autres m'abandonnoient ; & que cette grande generoſité avoit été une des principales raiſons qui m'eût fait connoître aſſurément que je n'étois pas ſi coupable ; puiſque je ſçavois qu'il étoit un pere trop bon & trop juſte pour ſe déclarer ſans une grande raiſon contre Monſieur ſon fils, en faveur d'un étranger comme moi, qui ne pouvois lui être conſiderable que par la juſtice de ma cauſe. Monſieur le Maréchal de Crequi me répondit avec la derniere honnêteté, que je lui faiſois tort de tant relever ce qu'il avoit fait, comme ſi pour être pere il eût dû ſe dépoüiller de tous les ſentimens de l'humanité & de la juſtice, à l'égard de ceux qui pouvoient avoir quelque different avec ſes enfans ; & qu'ayant ſimplement agi ſelon ſon devoir, il meritoit d'autant moins d'être loüé, qu'il auroit dû être blâmé s'il y eût manqué : puis ſe tournant vers Monſieur de Baſſompierre, il ajoûta : n'eſt-il pas juſte de rendre à chacun ce qui lui eſt dû? Pourquoi ſera-t-il permis à mon fils de faire un affront à un Gentilhomme & à un homme d'honneur ? Ne faiſons point tant les

suffisans. Mon fils pour être Mestre de Camp du Regiment des Gardes, n'est pas en droit de faire violence à Monsieur de Pontis qui n'est que Lieutenant : peut-être que la Charge fait honneur à mon fils, au lieu que les autres font peut-être honneur à leur Charge. Enfin je n'ai point d'autre chose à dire, sinon qu'au cas que Monsieur de Pontis eût été condamné, j'aurois moi-même mené mon fils en crouppe derriere moi, pour l'obliger à lui faire raison de l'affront qu'il lui avoit fait souffrir.

J'allai rendre ensuite mes respects à Monsieur le Duc d'Espernon & à quelques autres Seigneurs qui m'avoient servi dans mon affaire. Mais je ne sçai comment il arriva que je manquai alors de m'acquiter envers Monsieur le Cardinal de Richelieu, de ce que je lui devois pour ce qu'il lui avoit plu de faire en ma faveur dans cette affaire. La conference que j'avois euë avec le Pere Joseph, & le dessein que je sçavois qu'il avoit de me retirer du service du Roy, avec le refus que j'avois fait d'entrer à son service, me donnoient quelque éloignement de paroître devant lui. Cependant

pendant comme il étoit un peu jaloux des bons offices qu'il rendoit à ceux qui recherchoient sa faveur, il se sentit trés picqué de ce qu'aprés qu'il m'avoit lui-même fait rechercher par le principal de ses Ministres, j'avois manqué en cette rencontre à le venir remercier de la parole qu'il avoit dite de la part du Roy dans le Conseil, pour remettre le jugement de ma cause. Aussi je connus qu'il ne s'en étoit pas caché : car l'Evêque de Mande quelques jours aprés s'étant informé de moi si j'avois été remercier Monsieur le Cardinal ; sur ce que je lui répondis assez simplement, que le peu d'accés que j'avois auprés de son Eminence m'avoit empêché de le faire, il me repartit, que j'avois grand tort, & que Monsieur le Cardinal s'en ressentiroit. Je connus trop tard ma faute ; & voulant néanmoins la réparer, je priai Monsieur de Comminges Guitaut de me servir d'introducteur. Mais le Cardinal qui n'aimoit pas les seconds hommages, & qui n'agréoit que les premiers encens, me reçût fort froidement, & me fit connoître par le serieux de son visage, que mes civilitez ne lui plaisoient pas. Aussi le même Evêque

de Mande s'étant bien voulu charger quelque tems aprés de lui faire mes excuses, son Eminence ne put lui cacher le sujet de son indignation, & dit ces paroles qui me furent depuis rapportées. Il est vrai, dit-il, en parlant de moi, qu'il est venu me remercier; mais ç'a été aprés tous les autres. Je n'ay eu que les restes de ses complimens. Il ne m'a donné que la derniere place dans son souvenir, quoi que j'aye eu la premiere dans la défense de sa cause; & il n'est pas tant venu de lui-même que ç'a été Monsieur de Comminges qui l'a amené. Ainsi cette faute que je commis qu'il regarda comme un mépris de sa personne, étant jointe au refus que j'avois fait quelques mois auparavant d'entrer à son service, lorsque j'en fus sollicité par le Pere Joseph, fut la principale cause de cette aversion si opiniâtre qu'il a toûjours euë pour moi depuis. Je fus rétabli ensuite dans ma Charge comme auparavant, & toutes les informations qu'on avoit faites contre moi furent lacerées.

XXI. Le trouble excessif, la crain-

re & l'inquietude continuelle que m'avoit causé cette miserable affaire, me fit tomber dans une trés-grande maladie & une fiévre trés violente. Le mal étoit demeuré comme suspendu, jusqu'à ce que mon affaire ayant été entierement terminée, & la joïe succedant à un excés de tristesse, la nature se trouva comme accablé par le changement de ces deux états si differens. Je me vis donc peu de tems aprés avoir échappé la mort du côté de la Justice, en un peril tout nouveau, tant du côté de ma maladie que de la part des Medecins, qui furent presque cause de ma mort sans y penser, ainsi que je le dirai bien-tôt. Durant cette grande maladie je fus un peu inquieté par le souvenir de ma vie passée, & particulierement de quelques occasions où j'avois fait assommer plusieurs ennemis, plutôt par une ambition ou une passion particuliere, que pour les interests de l'Etat. Je m'imaginois voir tous ces hommes comme presentant requête à Dieu contre moi, & lui demandant justice de leur mort. Cette pensé assûrément me troubla, & je fis même quelque resolution de réparer cette faute-

Mais je connus quand je fus gu qu'il y a peu de ces résolutions q fait à la mort qui partent du fond cœur, ne m'étant plus souvenu al de ce que j'avois promis étant ma de.

Lors donc que je commençois à m porter un peu mieux; les Medecins d Roy Monsieur Bouvart & Monsieu Privas m'ayant ordonné une medecine pour me purger, un miserable que je ne veux point nommer, voulut se ser vir de cette occasion pour se défaire de moi, & avoir ma Charge. Il corrom pit l'Apotiquaire qui lui vendit ma vie à tel prix dont il leur plut convenir: & au lieu de la medecine qu'avoient or donnée les Medecins du Roy, il me pre para de tous les poisons qu'il sçavoit composer celui qu'il jugea le plus mor tel. Mais je ne sçaurois jamais assez re connoître la grace que Dieu me fit de prendre lui-même le soin de ma vie, & de me sauver par un coup visible de sa Providence. Car la nuit de devant le jour auquel je devois prendre cette me decine meurtriere, j'eus une trés gran de crise, & je suai de telle sorte depuis dix heures du soir jusqu'à une heure

[redacted]

aprés minuit, que je me trouvai le matin parfaitement ſoulagé. Comme j'ai toûjours été ennemi des remedes, me ſentant d'une conſtitution aſſez forte pour m'en paſſer, je dis à mon valet de chambre de mettre dans une armoire la medecine que l'on m'avoit préparée, voulant laiſſer achever à la nature ce qu'elle avoit ſi bien commencé. Les Medecins m'étant venu voir pour être témoins de l'operation de leur remede, je leur dis voulant un peu me divertir ; hé bien, Meſſieurs, vous voyez une eſpece de miracle : n'eſt-ce pas là un effet prodigieux & une preuve de la bonté de vos remedes ! Eux croyant que je parlois ſerieuſement ſe mirent à faire l'éloge de leur ordonnance, & témoignerent n'être pas ſi ſurpris que moi, faiſant mine de s'être bien attendus à voir quelque choſe de grand d'un remede ſi bien compoſé. Ils ajoûterent que puis que la premiere medecine avoit ſi bien operé, il falloit que j'en priſſe encore une ſeconde, afin de purger tout ce qui pouvoit être reſté ; & ils s'en retournerent ainſi trés-ſatisfaits de l'heureux ſuccés de leur remede. Je ne crus pas néanmoins devoir cacher à

Monsieur Privas qui étoit mon ami particulier comment la chose s'étoit passée, & je lui dis lors que les autres furent partis, que j'avois eu la nuit une grande crise qui m'avoit exempté de prendre la medecine, m'étant trouvé tout d'un coup beaucoup mieux aprés la sueur. Voulant lui faire connoître en même tems la verité de ce que je lui disois, je commandai à mon valet d'apporter la medecine. Mais il est vrai qu'il ne l'eut pas plûtôt vûë, qu'il s'écria : Ah, Monsieur, qu'a-t-on voulu faire ? On a eu dessein de se défaire de vous, car voilà de franc poison. Dieu vous a bien assisté, puisque vous étiez perdu. Sur cela il crie, & il tempête, afin de sauver son honneur : il envoye chez le grand Prevôt. On va chez l'Apotiquaire ; mais on trouva qu'il avoit pris la fuite ; ce qui me fit juger aussi-tôt que c'étoit un dessein concerté, & non un malheur ni une méprise. J'eus soupçon de la main qui avoit voulu attenter sur ma vie & sur ma Charge. Mais c'étoit assez pour moi d'en être échapé. Je ne voulus point en faire informer, & je fus même bien aise de ce que l'Apotiquaire n'étoit point pris,

de peur que l'auteur du crime ne fût découvert.

XXII. Je ne dois pas oublier ici la generosité de Monsieur du Buisson, ce Gentilhomme qui ayant été autrefois Cadet dans ma Compagnie, avoit eu depuis une querelle avec moi, dont j'avois ensuite obtenu la grace, & à qui j'avois enfin procuré une Lieutenance pour dernier gage de mon amitié. Car ayant sçû, quoi que fort tard, cette malheureuse affaire dont j'ai parlé, & qui fut la principale cause de ma maladie, il vint exprés d'Italie au Camp où j'étois devant la Rochelle, quelques mois aprés que j'eus été rétabli dans ma Charge, pour m'assurer que sa personne & tout ce qui étoit en son pouvoir, étoient en ma disposition & à mon service. Il voulut par cette reconnoissance extraordinaire disputer en quelque façon avec moi de l'amitié, & me faire connoître qu'il n'y avoit point d'infortune qui fût capable de refroidir son affection, ny de distance de lieux qui pût arrêter l'ardeur qu'il avoit, pour le salut d'une personne à qui il se sentoit obligé de sa vie & de sa fortune.

XXIII. Le Roy ayant resolu de secourir l'Isle de Rhé, où commandoit Monsieur de Thoiras, & qui étoit investie par l'Armée navalle d'Angleterre, il chargea Monsieur le Maréchal de Schomberg d'y passer avec la meilleure partie de nos troupes. Sa Majesté étoit pour lors à Etray, à une petite lieuë des tranchées. La nuit comme j'étois de garde, je vis paroître tout d'un coup une grande flâme & une fumée trés-épaisse sur la Rochelle, & j'entendis en même tems un fort grand bruit. J'envoyai dans l'instant deux ou trois soldats l'un aprés l'autre, pour sçavoir la cause de ce grand fracas; & nul d'eux n'étant revenu, je crus que les ennemis pouvoient bien se servir de cette occasion de l'éloignement d'une grande partie de nos troupes, pour faire peut-être quelque entreprise sur le quartier même du Roy. Je fis donc mettre à l'heure même tous nos gens en bataille, & aprés avoir donné avis à Monsieur le Maréchal de Brezay de ce qui se passoit, j'allai avec lui & avec Monsieur de l'Isleroy à la chambre où le Roy étoit couché. Monsieur le Maréchal l'ayant éveillé, je lui dis ce que

que j'avois vû, & le grand bruit que j'avois entendu qui duroit encore. Le Roy se leva, & monta à une guerite pour connoître par lui-même la verité de ce que je lui disois. Et étant persuadé par ses propres yeux de ce que je lui avois rapporté, il dit en nous regardant : Cela passe la raillerie. Il me demanda ensuite si j'avois envoyé aux tranchées, & fait mettre en ordre tous ses Gardes, & il commanda qu'on l'habillât & qu'on lui apportât ses armes. Alors un Officier considerable, brave homme d'ailleurs, mais peut-être un peu précipité dans son zele en cette rencontre, dit à sa Majesté ; sauvez, Sire, vos serviteurs ; sauvez vôtre peuple. Si les ennemis viennent ici nous attaquer, vôtre personne sera peut-être en danger, à cause qu'une partie de vôtre Armée est passée dans l'Isle de Rhé, & que nous sommes restez peu de monde: je conjure Vôtre Majesté de se retirer à Surgeres. Le Roy lui répondit sans s'émouvoir ; je ne sortirai point d'ici, & je veux combattre à la tête de mes gens de pied ; qu'on m'apporte promptement mes armes. Il est vrai que cette réponse si ferme, & cette résolution

si genereuse du Roy, me donna une joïe que je ne sçaurois exprimer : & me jettant aussi-tôt à ses pieds pour lui accoller la cuisse, je lui dis tout transporté hors de moi ; Sire, ayant ainsi nôtre Roy à nôtre tête, chacun de nous vaudra plus de vingt hommes, & une seule Compagnie vaudra tout un Regiment ; nul n'osera s'épargner en cette occasion, & nous donnerons tous jusqu'à la derniere goute de nôtre sang. Le Roy ayant pris ensuite ses armes, donna tous les ordres necessaires pour soûtenir un assaut, en cas que les ennemis vinssent l'attaquer dans son quartier. Mais dans le tems que tout le monde se preparoit au combat, l'un des soldats que j'avois envoyé aux tranchées arriva, & nous assura que les Rochellois bien loin de penser à quelque sortie, avoient été eux-mêmes beaucoup effrayez par un malheur qui leur étoit arrivé ; le feu ayant pris à leurs poudres & causé tout ce grand bruit que l'on avoit entendu. Le Roy reçût cette nouvelle comme il avoit reçû la premiere sans s'émouvoir, & il ne fit paroître aucune joïe de se voir en sûreté, comme il n'avoit témoigné aucune

crainte à la vûë de ce peril. Monsieur le Maréchal de Brezay faisant alors reflexion sur ce qui s'étoit passé, me dit ; Vois-tu, si le Roy avoit suivi le conseil qu'on lui avoit donné en se retirant à Surgeres, il nous auroit fait jetter tous trois dans l'eau, lors qu'il auroit reconnu qu'une fausse allarme lui auroit fait prendre la fuite. J'étois bien sans doute de son sentiment ; & quoi qu'il pût arriver, je n'aurois pû me resoudre de lui donner un conseil, qui bien que plus seur, paroissoit peu honorable à un si grand Prince. Mais les rencontres inopinées ne nous laissent pas toûjours la liberté de nôtre esprit ; & les plus sages s'y peuvent méprendre. Je me souviens aussi que lors que tout le monde étoit dans l'inquietude & dans le trouble à cause de la personne du Roy que l'on croyoit exposée, un Officier pensant peut-être davantage à ce qui regardoit le Roy qu'à soi-même, aprés avoir un peu raisonné sur ce qui pouvoit être la cause de ce grand bruit, s'échapa de dire cette parole ; je crois que ce ne sera rien, s'il plaît à Dieu. Surquoi tous ceux qui étoient presens, peu accoûtumez à un tel lan-

gage, ſe mirent à l'inſulter & à ſe railler de lui comme d'un homme qui témoignoit aſſez par cette parole qu'il avoit peur. Il eſt vrai que quoi que je ne fuſſe pas meilleur que les autres, je ne pus pas toute-fois n'être point choqué de ces railleries & de cette inſulte qui me pa oiſſoient ſi mal fondées. Car comme j'ai déja remarqué ailleurs, il me ſemble que c'eſt une grande brutalité, de s'imaginer que pour paroître courageux il faille oublier qu'on ſoit Chrêtien. Et il eſt ſans doute que ſi ce même Officier eût nommé alors le nom du diable au lieu de celui de Dieu, bien loin d'en être repris, quelques-uns mêmes l'en auroient plus eſtimé. Tant il eſt vrai que l'on connoît peu ce que c'eſt qu'un homme de cœur; & que l'on s'imagine qu'il ſuffit d'être impie pour être brave. Cependant les inſultes que l'on fit ſi injuſtement à ce pauvre Officier, furent ſi picquantes & ſi continuelles, que ne pouvant ſouffrir d'être ainſi en butte à tous les fanfarons & les jeunes gens de l'Armée, il fut obligé quelque tems aprés de demander ſon congé, & ſe vit reduit à ſe retirer.

Le lendemain tous les Officiers generaux vinrent rendre au Roy leurs soumissions, accompagnées de grandes loüanges. Sa Majesté m'avoit fait venir auprés de sa personne, & il est vrai que je fis ce jour-là ma cour d'une maniere fort agréable. Car le Roy me faisoit l'honneur de me citer à tous momens, en disant ; Demandez à Pontis comment cela s'est passé ; aimant mieux qu'un autre parlât de lui que lui-même. Ainsi je representai cette action de sa Majesté avec toute l'ardeur & toute l'éloquence cavaliere que l'on peut s'imaginer. Et il ne me fut pas difficile d'y réüssir ; puisqu'en cette renconrre je pouvois être fort bon courtisan sans être flateur, & que pour faire l'éloge du Roy, je n'avois qu'a dire ce que j'avois vû.

XXIV. Un jour relevant de garde, & étant obligé de passer par un petit vallon tout découvert, & commandé par une éminence, où étoient pointées quatre ou cinq piecesde canon des ennemis, comme j'étois à cheval à la tête de quatre cens hommes, & marchois assez legerement, en m'entretenant avec un Caporal nommé de la

Croix, je m'avisai sans autre dessein de mettre ma jambe sur le cou de mon cheval, comme l'on fait quelque-fois pour se délasser, quoi que ce ne fût pas bien le tems de le faire, mais plûtôt de doubler le pas. Dans ce moment il vint un boulet de canon de haut en bas, donner justement dans l'étrié d'où j'avois retiré ma jambe, qui en fut brisé. La violence du coup fit abbattre mon cheval, qui se releva néanmoins à l'heure même; & comme dans l'instant je voulus remettre mon pied à l'étrié, je ne le trouvai plus, reconnoissant alors la providence de Dieu, qui m'avoit ainsi sauvé la jambe, & peut-être la vie, & le benissant de tout mon cœur de cette grace, craignant beaucoup de demeurer estropié, & de me voir hors d'état de servir le Roy. On voulut lui en faire une galanterie, & on lui dit que j'avois perdu une jambe d'un coup de canon: mais sa Majesté ayant sçu ensuite que j'avois seulement perdu mon étrié s'en divertit & n'en fit que rire.

Les Anglois ayant si bien investi la Mer qu'on ne pouvoit faire passer des vivres dans l'Isle de Rhé, le Roy re-

solut d'y faire couler vingt esquifs fort legers & fort plats, chargez de vivres & de toutes sortes de provisions, & me donna ordre d'accompagner Monsieur d'Esplandes qui les conduisoit, afin que je retournasse lui faire rapport de ce qui se seroit passé. Toutes choses étant préparées, & ayant un vent trés-favorable, nous nous embarquâmes la nuit, & abordâmes en peu de tems fort heureusement à l'Isle, à travers les feux & les boulets de canon qu'on faisoit voler autour de nous, & malgré cinq grands vaisseaux Anglois qui voulurent nous approcher, mais qui ne purent manque d'eau. Les boulets tombant sur le gravier du rivage, élevoient & envoyoient dans nos esquifs des monçeaux de pierres, & tuoient beaucoup de nos gens. Souvent aussi un boulet enlevoit de dessus l'épaule d'un soldat le sac de farine ou d'autres vivres qu'il transportoit hors de l'esquif. Nous étant assis Monsieur d'Esplandes, & moi pour nous reposer, un boulet de canon vint percer sous moi une valise sur laquelle j'étois assis, & emporta une partie des hardes qui étoient dedans, sans que je reçûsse d'autre mal.

sinon que je fus jetté par l'effort du coup à plus de quinze pas du lieu où j'étois. Comme Monsieur d'Esplandes m'eut encore importuné pour me faire asseoir en un autre endroit sur une pierre de taille auprés de lui, devinant en quelque sorte, que cette place ne m'étoit pas favorable, & qu'il m'étoit plus avantageux d'être debout, je me levai, & au même instant, ce qui paroîtroit presque incroyable, un boulet de canon emporta cette pierre & la mit en pieces. Il y avoit peu de plaisir à se familiariser de si prés avec les coups : je pensai donc à m'en retourner pour faire mon rapport au Roy ; & me mettant sur un fort petit esquif avec un seul battelier, je repassai ce bras de mer à travers plus de quatre cens volées de canon qu'on tira sur ce passage. Ce qui le rendoit encore plus difficile, étoit que dans l'espace d'un quart de lieuë il y avoit sur la mer plusieurs longues chaînes de poutres de bois attachées par le bout les unes aux autres avec de gros anneaux de fer, de sorte qu'à chacune de ces chaînes il falloit attendre quelque grand flot pour pouvoir faire passer l'esquif avec le flot au dessus des pou-

tres. Le Roy qui ne m'attendoit presque plus croyant que tout étoit peri, à cause du grand feu que l'on avoit fait toute la nuit, fut bien étonné de me revoir & d'apprendre l'heureux succés de nôtre passage.

XXV. Le tems arriva enfin que cette ville qui étoit toute l'esperance & tout l'apui du parti des Heretiques devoit tomber entre les mains de son Prince legitime. L'extremité où elle se trouva reduite par la famine fut telle, qu'un trés grand nombre de personnes mouroient de faim : & je dirai ici sur cela ce que j'apris ensuite de la propre bouche de mon hôte étant entré dans la Rochelle. Car voulant me faire connoître qu'elle avoit été l'extrémité de leur misere, il me protesta que pendant huit jours il s'étoit fait tirer de son sang & l'avoit fait fricasser, pour en nourrir son pauvre enfant, s'ôtant ainsi peu à peu la vie à soi-même, pour conserver celle de son fils. L'éloquence du Ministre Salbert qui étoit un homme d'une grande consideration parmi eux servit beaucoup pour faire resoudre les Rochelois à souffrir de si grandes extrêmitez. L'entêtement de leur nouvelle Re-

ligion les rendoit comme insensibles à tout : & l'obstination jointe à la grande autorité & à la conduite heroïque de Guiton Maire de la ville, qui se rendit si fameux durant ce Siege, sembloit leur donner de nouvelles forces & leur inspirer à toute heure un nouveau courage. Il suffit de dire pour donner quelque idée de sa fermeté, qu'un de ses amis lui montrant une personne de leur connoissance qui se mouroit de langueur & de faim, il lui répondit froidement : vous étonnez-vous de cela? Il faut bien que vous & moi en venions là. Et comme un autre lui disoit que tout le monde mouroit de faim, il repartit avec la même froideur : pourvû qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est assez. Mais il parut trop visiblement que le Ciel se déclaroit en faveur des armes du Roy. Les Rochelois le reconnurent eux-mêmes, & furent obligez d'avoüer qu'il y avoit quelque chose d'étonnant, de voir que le tems fût si beau en une saison comme celle de l'automne, où l'orage & la mer avoient accoûtumé de faire trembler toute la Rochelle & de s'étendre jusques dans les ruës. Ce qui augmentoit encore l'é-

tonnement de tout le monde, & pouvoit passer pour un effet miraculeux de l'assistance de Dieu dans cette grande entreprise, fut que la peste étant alors furieuse dans les deux tiers du Royaume, ce canton en demeura entierement exempt, au milieu des necessitez épouventables d'une ville reduite en un si pitoyable état, & de l'infection qui a accoûtumé d'accompagner les grandes Armées, principalement aprés un si long Siege.

Les Rochelois voyant donc qu'il ne leur restoit aucune esperance du côté de l'Angleterre, dont la flotte avoit fait inutilement divers efforts pour les secourir, ils commencerent à traiter de la capitulation de la ville : & l'un des articles fut que le Maire Guiton seroit conservé dans tous les honneurs & dans tous les privileges de sa dignité. Dix députez vinrent avec la ratification des articles le 20. d'Octobre de l'année 1628. se jetter aux pieds du Roy dans sa chambre, où il étoit accompagné de Monsieur le Comte de Soissons, de Messieurs les Cardinaux de Richelieu & de la Valette, de Messieurs de Chevreuse, de Bassompierre, de Schom-

berg, Deffiat & autres : & là ils implorerent de nouveau la clemence de ſa Majeſté, le Sieur de la Gouſſe Avocat du Roy au Preſidial portant la parole pour eux. En même tems les bourgeois ſe mirent ſur les remparts & contreſcarpes à crier, vive le Roy. Quatre cens hommes furent nommez par ſa Majeſté, pour aller ſe rendre maîtres de la ville, preparer ſon logement, faire nettoyer les ruës & les maiſons, & mettre ordre à toutes choſes pour ſon entrée. Elle choiſit quatre Capitaines & quatre Lieutenans, dont j'en étois un, pour les commander ſous Monſieur le Duc d'Angouleſme à qui elle nous ordonna d'obeïr : & elle nous fit de trés-expreſſes défenſes de cauſer le moindre déſordre dans la ville, menaçant de faire une punition exemplaire s'il entendoit quelques plaintes. Entr'autres choſes, le Roy nous recommanda de ne point ſouffrir que les ſoldats vendiſſent le pain à ces pauvres affamez, qui en manquoient depuis tant de tems, & de leur permettre ſeulement de recevoir quelques preſens, en cas qu'ils leur en offriſſent d'eux-mêmes. Nous entrâmes donc dans la Rochelle avec cet ordre du

Roy ; nous nous rendîmes maître des portes, & plaçâmes en divers lieux des corps de garde. Nous trouvâmes cette ville en un état qui faisoit horreur & compassion à tous ceux qui y entrerent. Les ruës & les maisons étoient infectées de corps morts qui y étoient en grand nombre, sans être ensevelis ny enterrez. Car sur la fin de ce Siege les Rochelois ressemblans plutôt à des squelettes qu'à des hommes vivans, étoient devenus si languissans & si foibles, qu'ils n'avoient pas le courage de creuser des fosses, ny d'emporter les corps morts hors des maisons. Le plus grand present qu'on pouvoit faire à ceux qui restoient, étoit de leur donner du pain, qu'ils préferoient à toutes choses, comme étant le remede infaillible qui pouvoit les empêcher de mourir ; quoique ce remede même devenoit à quelques-uns mortel, par la grande avidité avec laquelle ils le mangeoient & s'étouffoient en même tems.

J'eus en cette occasion un different avec un Rochelois, qui pensa être cause de ma perte. Ayant donné quelques pains à un homme qui paroissoit en avoir grand besoin, j'eus quelque en-

l'avoit fait emporter de la sorte, je lui fis une remontrance charitable qu'il reçût fort bien, & lui fis entendre doucement, qu'un des grands point de la vie étoit de connoître ceux à qui on parloit, & de ne pas offenser les gens d'honneur par un démenti comme il avoit fait. Je lui offris en même tems mon service & autant de pain pour lui ou pour ses amis qu'ils en auroient de besoin. Ainsi tout ce different se termina à nous rendre bons amis.

Le Roy ayant fait son entré dans la Rochelle, Monsieur le Duc d'Angoulesme voulut aller voir ce fameux Guiton, qui avoit tenu tête si long-tems au plus grend Prince de l'Europe. Quelques Officiers du nombre desquels j'étois l'y accompagnerent. Il étoit petit de corps : mais grand d'esprit & de cœur. Et je puis dire que je fus ravi de voir dans cet homme toutes les marques d'un grand courage. Il étoit magnifiquement meublé chez lui, & avoit grand nombre d'Enseignes qu'il montroit l'une aprés l'autre, en marquant les Princes sur qui il les avoit prises, & les mers qu'il avoit couruës. Il y avoit quantité d'armes chez lui ; & entr'autres

tres j'y apperçus une fort belle pertuisanne qu'il avoit prise à un Capitaine dans un combat. Je ne me fus pas plutôt échapé de lui dire qu'elle étoit belle, que comme il étoit extrêmement genereux, il me la donna aussi-tôt, & me força de la prendre avec une centaine de picques, dont il me fit aussi present. Il fit une trés-belle réponse à Monsieur le Cardinal de Richelieu, lorsqu'il alla lui rendre ses civilitez. Car son Eminence lui parlant du Roy de France & de celui d'Angleterre, il lui dit qu'il valloit mieux se rendre à un Roy qui avoit sçû prendre la Rochelle, qu'à un autre qui n'avoit pas sçû la secourir. Mais il fut ensuite bien mécontent de ce Cardinal. Car n'ayant rendu la ville au Roy qu'aprés la parole qu'on lui avoit donnée de lui conserver les marques de sa dignité; & l'un de ces privileges étant que lors qu'il marchoit dans la Rochelle, il étoit toûjours accompagné de douze hallebardiers, portant ses livrées, son Eminence lui envoya dire un jour que le Roy étant dans la ville, il étoit contre les regles qu'il gardât ces marques d'une dignité qu'il n'avoit plus, puisque le Roy étoit alors

seul Maire & maître de la Rochelle. Cet ordre nouveau picqua étrangement Guiton qui se vit ainsi trompé & déchû de ses honneurs, contre l'assurance qu'il en avoit euë ; & il me dit que s'il avoit cru qu'on eût dû lui manquer ainsi de parole, le Roy n'auroit pas trouvé un seul homme en entrant dans la Rochelle, parce qu'il auroit soûtenu jusqu'à la fin. Peut-être même que le Roy auroit été obligé de lever le Siege, à cause de l'hiver & des tempêtes qui s'éleverent aussi-tôt aprés la réduction de la ville. Car le beau tems finit le jour même de la réduction : & le 7. de Novembre ensuivant la mer fut si furieuse durant la nuit, qu'elle rompit quarante toises de la digue du côté de Marillac. Le vaisseau du Chevalier de la Fayette, poussé d'un coup de vent dans le port, rompit trois ou quatre machines, sans s'endommager. Cinq ou six vaisseaux Anglois échoüerent à la côte d'Angoulin. Ainsi on peut dire que si Guiton se fût entêté de soûtenir seulement encore un mois, comme il l'auroit pû, nous étions en grand danger de perdre en un jour tout le fruit de tant de travaux & d'un si long Siege. Car le mauvais tems joint

à la rupture de la digue auroit procuré infailliblement du secours aux assiegez: & il n'y eut qu'un coup visible de la main de Dieu qui les obligea de se rendre dans ce moment si favorable aux armes du Roy.

Aprés que sa Majesté eut demeuré quelque tems dans la Rochelle pour donner ordre à toutes choses, & ôter toute occasion à ses habitans de se revolter de nouveau, il s'en retourna triomphant à Paris, avec la gloire d'avoir désarmé en quelque sorte l'heresie dans son Royaume, par la prise de cette ville.



LIVRE HUITIEME.

Le Duc de Rohan fait une grande entreprise sur la ville de Montpellier, & est trahi par celui qui devoit lui livrer la ville. Le sieur de Pontis est envoyé visiter les Alpes pour le passage des troupes du Roy. Sa moderation à l'égard d'un homme qui avoit voulu le tuer pour un autre. Sa conduite envers les Cadets & les Soldats de sa Compagnie. Different qu'il eut avec un Capitaine qui logea par force dans sa terre de Pontis. Le Roy va avec toute son Armée en Savoye, & force le Pas de Suze. Grande aubeine que le sieur de Pontis obtient du Roy, & qui ne lui produit qu'un grand procez. Monsieur le Duc d'Orleans veut forcer le corps de

garde du Louvre, le sieur de Pontis étant en garde.

I. PEndant le Siege de la Rochelle dont j'ai parlé dans le Livre precedent, ceux du même parti que les Rochelois sous la conduite de Monsieur le Duc de Rohan, firent une grande enttreprise sur la ville de Montpellier, & voulurent interesser dans leur dessein un de mes intimes amis, qui étoit le Baron de M. second Capitaine du Regiment de Normandie. Cet évenement est assez considerable pour être rapporté en ce lieu, avant que je continuë la suite de ces Memoires. Le Baron de M. dont je parle avoit épousé une femme huguenotte : & lorsqu'il étoit un jour à une maison de sa femme, le Baron de Bretigny lui proposa de favoriser une entreprise de Monsieur le Duc de Rohan, qui vouloit se rendre maître de la ville & citadelle de Montpellier. On lui promit de l'en faire Gouverneur, & Lieutenant general en l'Armée de Monsieur de Rohan, ou de lui donner deux cent mille écus, que le Duc de Rohan lui-même s'engageoit de lui payer. Le Baron de M.

étoit trop fidel à son devoir pour consentir à une action si lâche : mais pour éviter un mal il s'engagea dans un autre, & resolut de trahir pour le service du Roy celui-là même qui prétendoit l'obliger à trahir le Roy. Il répondit donc au Baron de Bretigny, que l'affaire étoit d'assez grande consequence pour y penser ; qu'il s'en retournoit à Montpellier où sa Compagnie étoit en garnison, & que de-là il lui manderoit de ses nouvelles par un fort brave soldat nommé Cadet, qu'il avoit nourri laquais, & en qui il avoit une entiere confiance.

Il ne perdit point de tems, & donna avis à Monsieur des Fossez Gouverneur de Montpellier de cette proposition qu'on lui avoit faite. Ils concerterent tous deux ensemble un même dessein, qui fut de trahir ceux qui avoient bien osé leur proposer de trahir le service de leur Prince. Monsieur de M. envoye aussi-tôt Cadet vers le Baron de Bretigny pour noüer l'affaire ; & l'on en parle à Monsieur le Duc de Rohan, lequel dit qu'il ne vouloit point s'engager dans l'entreprise, si les murailles n'étoient ouvertes du côté de la citadelle

le. Monsieur des Fossez les fait ouvrir peu à peu en trois endroits sous divers pretextes ; & ensuite Monsieur de Rohan voulant s'assûrer de toutes choses, envoye un Ingenieur en habit de soldat au Baron de M. qui le mit en sa Compagnie, pour lui faire tout voir sans soupçon. Le Gouverneur cependant faisoit faire avec assez de negligence la garde de la citadelle, & le travail des lignes de communication, par où Monsieur le Duc de Rohan devoit donner avec quatre cens hommes, pour escalader la muraille & le fossé qui n'étoient pas hauts, & se rendre maître ensuite de l'esplanade, qui étoit entre la citadelle & la ville. Toutes choses étant disposées, le Baron de M. fit avertir qu'il étoit tems d'executer l'entreprise. Monsieur le Duc de Rohan voulant ôter tout soupçon de l'assemblée de ses troupes, feignit de vouloir assieger le Château de Courconne à trois lieuës de Montpellier, où il se rendit avec sept mille hommes de pied & trois cens chevaux.

Le soir pris pour l'execution étant venu, le Baron de M. & Guitaut Capitaine du Regiment de Normandie,

qui Monsieur le Gouverneur avoit confié le secret de l'affaire, entrerent en garde dans la citadelle. L'Ingenieur déguisé en soldat, dont j'ai parlé, vit toutes choses de ses propres yeux, en sorte qu'il ne pouvoit avoir le moindre soupçon du mauvais tour qu'on avoit resolu de leur joüer. Monsieur de M. ouvrit ensuite toutes les portes, ponts-levis, poternes de la porte des champs; & l'Ingenieur sortit avec Cadet pour aller trouver Monsieur de Rohan & l'amener. On convint avant qu'il partît, que lors que le Duc seroit proche avec son Armée, il envoyeroit deux Officiers pour sçavoir s'il ne seroit point arrivé de changement. A l'instant que l'Ingenieur fut sorti, le Gouverneur averti par Monsieur de M. de son départ, assembla tous les Capitaines, fit prendre les armes à tous les soldats des deux Regimens de Picardie & de Normandie, qui pouvoient faire deux mille huit cent hommes. Il en disposa huit cens aux principales places & avenuës de la ville, avec ordre de tuer tous les bourgeois qui sortiroient de leurs maisons, ou qui se voudroient jetter par dessus les murailles, à cause que

quatre

quatre mille habitans huguenots devoient prendre les armes, Il mit douze cens hommes aux trois ouvertures de la muraille de la ville qui répondoit sur l'esplanade qui va à la citadelle ; y fit faire en diligence à force d'ouvriers, de trés grands retranchemens, avec de bonnes barricades par derriere, & des ouvertures pour donner passage aux douze cens hommes, qui avoient ordre de sortir sur les ennemis qui devoient entrer dans l'esplanade par les lignes de communication. Il plaça huit cens hommes dans la citadelle, dont cinq cens devoient aussi sortir en même tems sur les ennemis dans l'esplanade, & trois cens qui étoient choisis devoient demeurer avec lui dans la citadelle. Il fit de plus pointer sur cette esplanade vingt canons chargez de balles de mousquet, & mit quelque nombre de bons soldats, avec des hallebardes derriere la derniere porte en dedans de la citadelle. Au dessus du pont-levis fait en trebuchet, il mit Beine l'Ingenieur de la place tenant une hache en sa main, avec ordre exprés de ne couper la corde du pont, que lors que Monsieur de Goussonville lui crieroit,

harle la main. Tout fut ainsi disposé avec une diligence incroyable ; & le Baron de M. dit au Gouverneur, que si les deux hommes que l'on devoit envoyer vouloient l'emmener avec eux pour aller trouver Monsieur de Rohan, il étoit trés-résolu d'y aller plutôt que de leur donner soupçon, quoi qu'il se tint assuré qu'ils lui donneroient cent coups de poignard aprés sa mort, se voyant jouëz comme ils le furent ; mais qu'il ne se soucioit pas de mourir, pourvû qu'il rendît service au Roy, en se vengeant de ceux qui l'avoient jugé capable de manquer à son devoir.

II. Tout étant dans un profond silence, enfin deux hommes de commandement vinrent à la porte des champs trouver le Baron de M. selon qu'on en étoit convenu. Il leur dit que toutes choses étoient en trés-bon état, & que s'ils vouloient il les feroit entrer dans la place ; surquoi ils lui répondirent, que le connoissant pour brave homme ils se fioient entierement à lui ; que Monsieur de Rohan étoit proche ; qu'il donnoit ses ordres, & arriveroit dans un demi quart d'heure.

Le Baron leur répartit qu'il alloit donc rentrer, & qu'il se tiendroit derriere la porte en dedans de la citadelle pour la leur ouvrir. Ainsi ils s'en retournerent sur leur pas ; & aussi-tôt aprés toutes les troupes ennemies s'approcherent. Monsieur de Rohan changea en venant le premier dessein qu'il avoit eu de donner par les lignes de communication, esperant que s'il entroit d'abord dans la citadelle, il seroit trois heures aprés maître de la ville. Il avoit sept mille hommes de pied, & trois cens chevaux ; & le lendemain il lui vint encore trois mille hommes du Vivarets. L'ordre étoit que deux cens hommes choisis, entre lesquels étoit un grand nombre de Gentilshommes & d'Officiers, devoient donner les premiers ; que milles hommes les soûtiendroient, & le reste selon le besoin qu'on en auroit. Le Baron de Bretigny auteur de l'entreprise, qui marchoit le premier de tous, frappa à la premiere porte de la citadelle assez doucement, & demanda en s'adressant au Baron de M. cousin êtes-vous là ? Un Sergent que l'on avoit bien instruit de ce qu'il avoit à dire, répondit: Monsieur, il est allé faire

un tour au corps de garde ; mais il m'a laissé ici pour vous assurer qu'il revient dans le moment vous recevoir. Cependant serrez-vous, & mettez-vous en bataille. Alors le Baron de Bretigny dit & fit dire de main en main à ses gens : Serre, serre. Cinquante & un de ces deux cens premiers s'étant donc avancez avec lui, Beine qui eut peur de voir entrer tout ce monde, se hâta de couper la corde avec la hache, sans attendre l'ordre : aussi-tôt le pont fit la bascule ; & une partie se trouvant entre la porte de la citadelle & le pont, le reste tomba dans le fossé. Ceux de la citadelle jetterent à l'heure même quantité de feux d'artifice & dans le fossé & tout à l'entour pour y voir plus clair, & tirerent sur le gros qui étoit dehors, dont il y en eut plusieurs de tuez ou de blessez. Quant à ceux qui se trouverent entre la porte & le pont, il y en eut trente-neuf de tuez & douze de faits prisonniers, dont la plûpart étoient fort blessez. Cadet qui les conduisoit s'étant nommé, & les nôtres lui ayant jetté une corde pour le tirer à eux, ceux qui étoient prés de lui le retirerent & le retinrent par force, en disant qu'ils ne

souffriroient jamais qu'il se sauvât, si le Gouverneur ou quelqu'autre en son nom ne leur promettoit la vie. Et en effet lors qu'ils virent qu'on vouloit absolument le tirer sans leur rien promettre, ils le percerent de plus de vingt coups, dont néanmoins il ne mourut pas. Mosieur de Rohan se retira étant au desespoir ; & faisant jetter les pains de munition qu'il avoit fait apporter, il fit charger dans les charettes les morts & les blessez qu'il put r'avoir.

Je ne sçai pas ce que l'on jugera de cette action : mais pour moi, quoi que quelques-uns pourront peut-être l'excuser à cause de l'indignation que conçût un homme d'honneur, de se voir jugé capable de trahir la fidelité qu'il devoit à son Prince, j'avouë qu'elle me causa une douleur trés-sensible, & que je ne pus point la regarder autrement que comme une veritable trahison. L'attachement inviolable que j'avois aux interêts & au service du Roy, ne put point me faire approuver dans mon ami ce que j'eusse condamné en moi-même. La trahison qu'on lui vouloit inspirer ne devoit pas l'engager

dans une autre trahison, & ce n'étoit pas ce me semble entendre assez les regles de la fidelité & de l'honneur, de prétendre se faire un merite auprés de son Roy, en trahissant ceux qui vouloient le porter à le trahir. La trahison ne change point de nature pour changer d'objet, & c'est toûjours être infidelle que de manquer à sa parole & à sa foy, quand ce seroit pour les interêts du plus grand Prince du monde. Cet Officier étoit sans doute trés-loüable de rejetter les offres les plus avantageuses du Duc de Rohan, pour s'attacher à son devoir : mais c'étoit blesser ce même devoir de surprendre par de belles promesses le Duc de Rohan, & de lui donner une parole qu'il ne vouloit ny ne pouvoit legitimement lui garder. La voye royale lui étoit ouverte. Le Duc de Rohan lui-même l'eût estimé & jugé digne de sa charge, s'il eût refusé ouvertement de le servir contre son Roy. Mais il s'attiroit le blâme de ses plus intimes amis, en quittant la voye de l'honneur pour user de ces détours : & je confesse que je ne pus plus regarder comme mon ami un homme

qui avoit été capable d'une si lâche trahison.

III. Peu de tems aprés que nous nous en fûmes retournez à Paris ensuite de la reduction de la Rochelle, le Roy me commanda d'aller en Dauphiné, en Savoye, & en Piemont, pour reconnoître tous les passages d'Italie, dans le dessein qu'il avoit d'y faire passer son Armée contre le Duc de Savoye. Je partis avec cet ordre ; & ayant visité le Dauphiné, la Provence & le Piemont, & reconnu avec tout le soin possible tous les chemins par où l'on pourroit faire passer les troupes au delà des monts, je dressai un memoire exact de toutes choses, & m'en revins à Paris au bout de deux ou trois mois. Le Roy envoya querir Monsieur d'Ecures qui faisoit les Cartes, & étoit Maréchal des logis de ses Armées. Il lui montra ce memoire que je lui avois presenté, & lui donna ordre de l'examiner avec soin, & de le confronter sur ses Cartes : & il connut par le rapport que lui fit ensuite Monsieur d'Ecures, que mon memoire étoit fait dans la derniere exactitude quant aux lieux, dont il pouvoit seulement répondre, ne

connoissant pas les passages aussi bien que moi qui étois du païs. Sa Majesté eut la bonte de me témoigner qu'elle étoit satisfaite de mon service, & qu'elle s'en souviendroit. Elle donna ordre aussi-tôt à toutes choses pour son voyage de Piemont, où elle vouloit aller en personne avec toute son Armée.

IV. Il m'arriva dans Paris vers ce même tems une rencontre trés-fâcheuse, de laquelle Dieu permit que j'échappasse avec beaucoup de bonheur. Revenant un soir fort tard du Louvre à cheval, & allant porter l'ordre que je venois de prendre de sa Majesté à Monsieur de Saint Preüil mon Capitaine, qui joüoit en une maison par-delà l'hôtel de Bellegarde; lorsque j'eus passé cet hôtel, & que j'étois devant la chapelle de l'hôtel de Soissons, mon laquais marchant avec un flambeau vingt pas devant moi, un homme me vint porter au coin d'une ruë un coup d'épée de toute sa force, capable de me percer de part en part, & de me crever sur le champ. Mais Dieu conduisit la main & l'épée de cet homme si heureusement pour moi, qu'au lieu de me donner

dans le ventre, elle donna dans l'arçon ſous le pommeau de la ſelle & ſe rompit. Le coup fut ſi violent que la pointe de l'épée y demeura enfoncée de la longueur d'un demi pied. Surpris de ce coup que j'entendis plûtôt que je ne le vis, je ſautai preſtement à bas de mon cheval, & mettant l'épée à la main, je renverſai cet homme par terre, le maltraitai, & peu s'en fallut que je ne le tuaſſe dans le premier mouvement de ma colere. Il m'avoüa qu'il s'étoit mépris, qu'il étoit valet de chambre de Monſieur de Bellegarde, & qu'il m'avoit crû être un Gentilhomme de qui il avoit reçû des coups de bâton. Cette ſorte de mépriſe me déplut fort; néanmoins ayant quelque pitié de lui, je retournai ſur mes pas, & entrai dans l'hôtel de Bellegarde. Monſieur étant déja couché, je me contentai de remettre ſon homme de chambre entre les mains de l'Ecuyer. Le lendemain je crus être obligé de lui venir faire mes plaintes; & bien qu'il aimât ce valet, il dit auſſi-tôt pour me donner quelque ſatisfaction, qu'il le falloit faire pendre, & que c'étoit un coquin. Mais comme ce n'étoit point ce que je pré-

tendois, & que je voulois principalement l'avertir de ce désordre, afin qu'il en empêchât les suites, je lui dis, que puisque ç'avoit été un malheur, & que cet homme n'avoit eu aucune mauvaise volonté contre moi, & que d'ailleurs je n'avois point été blessé, je le suppliois de lui pardonner, & de l'avertir seulement d'être plus sage à l'avenir. Il insista néanmoins sur ce qu'il avoit déja dit qu'il le feroit pendre : mais quand je fus de retour chez moi, il me l'envoya avec son Ecuyer, pour me dire qu'il le remettoit entierement entre mes mains, pour en faire ce qu'il me plairoit. Je répondis que puisque M. de Bellegarde le remettoit entre mes mains, je lui pardonnois de bon cœur. Le Roy néanmoins ayant sçu la chose, dit qu'il le falloit faire pendre : mais il se contenta de l'avoir dit, sans qu'il le fit faire.

V. Une autre-fois, Dieu me donna lieu de reconnoître cette protection par laquelle il m'avoit si visiblement sauvé la vie, en me presentant une occasion à moi-même de sauver la vie à un homme qui étoit en trés-grand danger de la perdre. J'avois un jour soupé chez une

personne de la Cour de mes amis : & comme je m'en retournois à cheval sur les onze heures du soir, étant accompagné de deux laquais, dont l'un portoit un flambeau devant moi, je vis de loin sur le pont de Nôtre-Dame trois ou quatre volleurs qui attaquoient & qui poussoient fort rudement un homme qu'ils avoient acullé contre une muraille, & qui se défendoit du mieux qu'il pouvoit. Je ne déliberai gueres à lui donner le secours que j'aurois pû attendre d'un autre dans une semblable occasion, & picquant de toute ma force au milieu de ces volleurs, je les étonnai & les troublai de telle sorte, que je les écartai dans l'instant & les fis fuir. Mais je ne me trouvai pas peu embarrassé, en voyant cet homme presque aussi étourdi & interdit que s'il eût encore été au milieu des volleurs. Il ne sçavoit s'il étoit en sûreté avec moi, & j'eus toutes les peines du monde à le faire revenir à lui. Je lui demandai qui il étoit, à qui il appartenoit, & en quel lieu il demeuroit ; mais je ne pouvois rien tirer de sa bouche. Cependant je ne pouvois me résoudre de l'abandonner dans cet état, me doutant bien qu'il

ment d'etre p
fista néanmoi
dit qu'il le fe
je fus de ret
voya avec f
qu'il le rer
mes mains
plairoit. J
de Belleg
mains, je
Le Roy n
dit qu'il l
se conter
fit faire.
V. U
fieu de
laquelle
la vie,
moi-n

Roy ayant dessein, comme
paravant, de faire marcher
ée contre le Duc de Savoye,
tir au fond de l'hyver, & se
même en chemin au mois de
de l'année 1629. Je demeurai
quelques jours à Paris pour ras-
quelques soldats qui étoient
& allai ensuite avec ce que j'a-
amasser, jusqu'au nombre de
ns, retrouver le Roy par-delà
nebleau, selon l'ordre qu'il m'a-
onné. Lorsque je fus arrivé au-
sa Majesté, je distribuai chaque
dans sa Compagnie, & pris en-
mon rang à la tête de la mienne,
marcher vers Lyon avec l'Armée,
Compagnie, c'est-à-dire, celle de
sieur de Saint Preüil, dont j'avois
que toûjours la conduite, étoit
s composée de deux cens cinquante
mmes, tous gens bien faits & fort
en vêtus. Il y avoit environ quatre-
ngts jeunes Gentilshommes, qui é-
oient pour la plûpart de trés-bonne
aison, & avoient un bel équipage.
Comme j'avois l'honneur d'être connu
de toutes les personnes de la Cour, &
de tous les principaux Officiers de l'Ar-

pourroit être attaqué de nouveau, & vollé plus facilement. Je lui donnai donc le loisir de reprendre un peu ses esprits, & aprés lui avoir nommé les quartiers & les auberges les plus considerables de Paris, j'appris enfin qu'il logeoit dans la Place Maubert, & qu'il étoit maître d'Hôtel de Monsieur le Duc de Lorraine qui étoit pour lors à Paris. Alors je tâchai de le faire monter en croupe derriere moi ; mais ne l'ayant jamais pû à cause que c'étoit un homme fort gras & replet, & qu'il n'étoit pas encore bien rassuré, je crus devoir mettre moi-même pied à terre, & faisant mener mon cheval par un laquais, je l'accompagnai à pied jusqu'à son logis, où il me remercia le mieux qu'il put, n'étant pas encore tout-à-fait revenu à lui. Il demanda à un de mes gens qui j'étois & où je demeurois ; & il vint le lendemain me témoigner sa parfaite reconnoissance du service que je lui avois rendu. Il m'invita même quelques jours aprés à un souper où je menai quelques personnes de qualité de mes amis, qui ne furent pas moins surpris que moi de la magnificence de ce repas.

VI. Le Roy ayant dessein, comme je l'ai dit auparavant, de faire marcher son Armée contre le Duc de Savoye, la fit partir au fond de l'hyver, & se mit lui-même en chemin au mois de Février de l'année 1629. Je demeurai encore quelques jours à Paris pour rassembler quelques soldats qui étoient restez, & allai ensuite avec ce que j'avois pû ramasser, jusqu'au nombre de deux cens, retrouver le Roy par-delà Fontainebleau, selon l'ordre qu'il m'avoit donné. Lorsque je fus arrivé auprés de sa Majesté, je distribuai chaque soldat dans sa Compagnie, & pris ensuite mon rang à la tête de la mienne, pour marcher vers Lyon avec l'Armée. Ma Compagnie, c'est-à-dire, celle de Monsieur de Saint Preüil, dont j'avois presque toûjours la conduite, étoit alors composée de deux cens cinquante hommes, tous gens bien faits & fort bien vêtus. Il y avoit environ quatre-vingts jeunes Gentilshommes, qui étoient pour la plûpart de trés-bonne maison, & avoient un bel équipage. Comme j'avois l'honneur d'être connu de toutes les personnes de la Cour, & de tous les principaux Officiers de l'Ar-

mée, & que l'on sçavoit que je m'étois toûjours fort appliqué à ce qui regardoit ma profession, que j'étois sur tout trés-attaché à la discipline, & que je prenois un trés-grand soin des soldats; un grand nombre de personnes de qualité me faisoient l'honneur de me confier Messieurs leurs Enfans, pour leur apprendre ce que l'experience & le travail de beaucoup d'années m'avoit appris à moi-même. Aussi je crois pouvoir dire sans vanité, que j'étois aimé, craint & obeï d'une façon toute extradinaire par mes soldats. Mais je tâchois d'user d'une adresse particuliere pour gagner l'affection des cadets: car je leur donnois tour à tour le commandement sur toute la Compagnie; afin qu'en apprenant le mêtier de soldats, ils apprissent en même tems celui d'Officiers & de Capitaines.

Le Roy fort content de voir cette Compagnie en un si bel ordre, me témoigna sa satisfaction en m'accordant un privilege que les autres n'avoient pas. Car comme je vis que ma Compagnie étoit si grande & remplie de jeunes Gentilshommes de grande qualité, je crus devoir lui témoigner que

me trouvant seul comme j'étois alors sans mon Capitaine qui étoit absent, & ayant dans ma Compagnie tant de Noblesse, que Messieurs leurs parens m'avoient fort recommandée, je me sentois accablé sous la Charge ; & que si sa Majesté ne m'accordoit quelque privilege en faveur de tous ces jeunes cadets, afin de pouvoir les traiter plus favorablement que le reste des soldats, comme ils n'étoient point accoûtumez à la fatigue, ils seroient bien-tôt mécontens de moi, en feroient des plaintes à leurs parens que j'aurois ensuite pour ennemis, & pourroient bien se débander à la fin & abandonner l'Armée. Le Roy me répondit avec beaucoup de bonté, que je lui faisois plaisir de l'avertir de cela ; & je suis bien aise, ajoûta-t-il, que vous m'ayez demandé ce que je vous accorde avec joïe. Ainsi j'eus toûjours depuis double logement pour ma Compagnie, & je pouvois par ce moyen faire quelque distinction entre les cadets & les soldats ordinaires.

J'avois aussi un trés-grand soin d'empêcher le désordre dans les logemens, ne pouvant souffrir que les soldats fis-

sent aucun tort aux pauvres gens dans les villages. C'est pourquoi lorsque j'en sortois, je mettois toûjours en bataille ma Compagnie hors le village, & faisois publier que si quelque Païsan avoit à faire quelque plainte il la vint faire sans rien craindre. Ainsi avant que de déloger, je faisois rendre ce qu'on avoit pris, & ne sortois point du village, que je n'eusse un certificat du Seigneur & du Curé, voulant toûjours avoir dans ma poche ma justification, & craignant d'être accusé auprés du Roy, qui m'étoit plus severe qu'à tous les autres, à cause qu'il vouloit, comme j'ai dit, se servir de moi pour reformer la discipline dans ses Gardes. Mais j'avois encore une autre raison, qui m'obligeoit d'être un peu exact en ce point, sçavoir que comme j'avois ce grand nombre de Gentilshommes dans ma Compagnie, qui devoient un jour commander dans les Armées, je ne voulois pas les accoûtumer à piller, de peur que lors qu'ils seroient Officiers, ils ne permissent à leurs soldats ce qu'on leur auroit permis à eux-mêmes. Outre que je ne pouvois pas souffrir ces bassesses dans de jeunes gens de qualité

qui

qui devoient avoir un cœur plus noble & plus genereux que tous les autres.

VII. Lorsque nôtre Armée fut arrivée à quelques lieuës au-deçà de Lyon, comme il fallut lui faire passer la riviere sur des batteaux, & que je jugeai qu'il pourroit bien y avoir un grand désordre dans ce passage, je dis à Monsieur de Vientais Capitaine aux Gardes, qu'il falloit tâcher de passer les premiers, si nous voulions le faire plus surement & avec moins d'embarras. Ainsi dés le grand matin nous embarquâmes nos Compagnies, & passâmes sans aucune confusion & sans perte d'aucune chose. Il parut ensuite que nôtre crainte n'avoit pas été sans fondement; car il y eut tant de désordre dans le passage de l'Armée, que beaucoup de bagage fut perdu. Le Roy séjournant quelque tems à Lyon, l'Armée se rafraîchit aux environs, & je m'en allai avec ma Compagnie & deux autres à un village qui est à une lieuë par-delà Lyon. Mais il se trouva que ce village qui nous avoit été marqué pour le logement de nos Compagnies, appartenoit à un de mes parens

Capitaine dans un nouveau Regiment, qui étoit pour lors en Dauphiné. Sa femme étonnée de ce grand nombre de soldats, vint me prier & me conjurer de faire tout mon possible auprés du Roy, afin d'exempter sa terre de ce logement. Ce n'étoit pas une chose trop facile, l'Armée étant dispersée de tous côtez, & j'eus grande peine à m'y résoudre, lui disant que les ordres avoient déja été donnez, & que ce feroit causer du désordre dans l'Armée. Néanmoins il me fallut rendre aux prieres d'une femme & d'une cousine ; & je retournai à Lyon pour tâcher d'obtenir du Roy ce que cette Dame souhaitoit. Je lui dis donc d'abord, que je suppliois trés-humblement sa Majesté de se souvenir qu'elle étoit à l'entrée de mon païs, & que je venois importuner sa bonté de m'accorder une grace qui étoit de faire changer nôtre logement, à cause que le village qui nous avoit été destiné apartenoit à un de mes parens. Ils me pressent, Sire, ajoûtai-je, de faire voir en cette rencontre le credit qu'ils s'imaginent que j'ai auprés de Vôtre Majesté. Le Roy se tournant vers les Seigneurs qui l'accompagnoient ; il

est vrai, leur dit-il en riant, que nous approchons de ses terres : il est bien juste d'avoir quelque consideration pour lui. Il donna ordre en même tems à Monsieur d'Ecures de changer ce logement ; & aussi-tôt que j'eus reçû le nouvel ordre, je m'en retournai au village, d'où je fis déloger lemême jour les trois Compagnies, qui ne perdirent pas néanmoins à quitter ce logement, en ayant eu un meilleur.

VIII. Mais il arriva par une étrange rencontre, que dans le tems même que je rendois ce bon office à mon parent, en déchargeant son village des gens de Guerre qui y étoient déja entrez, lui de son côté ayant levé une recruë de 30. ou 40. soldats, alla loger à Pontis. J'avois dans la maison Seigneuriale un fermier qui étoit un brave soldat, & qui avoit de la generosité & de la sagesse. Ce Capitaine étant donc entré dans le Château, & ayant dit au fermier qu'il venoit loger dans la maison, ce fermier le reçût fort civilement comme une personne qui m'appartenoit, & lui dit que tout étoit à son service. Il le traitta en effet fort bien, fit accommoder & penser ses chevaux, & donna du pain & du

vin à ses soldats. Mais comme ce Capitaine lui eut déclaré qu'il vouloit sejourner là deux ou trois jours, & qu'il falloit que les païsans logeassent & nourrissent à leurs dépens ses soldats, ce fermier un peu surpris, lui répondit qu'il le recevoit comme parent de son maître, & non pas comme Capitaine, & qu'il n'étoit pas raisonnable de vexer les pauvres sujets de son Seigneur. L'Officier commença à faire le méchant, & dit qu'il avoit son ordre pour y loger. Le fermier qui n'étoit pas étourdi, jugeant qu'il valloit mieux ceder, dépêcha en même tems secretement un homme vers moi, & me manda ce qui se passoit.

Il est vrai que je fus irrité au dernier point de la lâche conduite & du méchant naturel de cet homme. Je répondis à mon fermier par une lettre sanglante contre lui, témoignant que je renonçois à sa parenté & à son amitié, que je ne le pouvois plus considerer que comme un homme sans honneur, & qu'au reste si ses coffres & son bagage étoient encore dans le Château, il ne les lui rendît point qu'il n'eût payé toute sa dépense & celle de ses soldats.

Cependant ce Capitaine aprés avoir demeuré 2. ou 3. jours à Pontis, se disposa à partir, & pria mon fermier de lui envoyer ses coffres en un lieu qu'il lui marqua : le fermier le lui promit, n'ayant point encore reçû aucun ordre de moi. Ainsi il partit avec sa Compagnie bien content d'avoir traité son parent & son ami, comme un homme qui lui auroit été le plus étranger. Mon fermier ayant depuis reçû la lettre que je lui écrivois & connu ma volonté, fit une bonne résolution de l'executer comme un serviteur fidelle, & comme un brave soldat. Quelque tems aprés, le Capitaine ennuyé de ce qu'on ne lui rapportoit point ses coffres, les envoya redemander : mais celui qui vint de sa part fut bien étonné d'entendre pour réponse, que lorsque Monsieur le Capitaine auroit envoyé de l'argent pour payer sa dépense & celle de sa Compagnie, on lui renvoyeroit ses coffres. Il n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il vint lui-même tout en colere redemander son bagage. Mais le fermier lui répondit civilement que lorsqu'il lui auroit plû de donner l'argent de toute sa dépense, & de celle de ses

soldats, on lui rendroit aussi-tôt ses coffres. Comment, dit-il, la dépense de mes soldats! Ne leur étoit-elle pas dûë? Monsieur, lui répondit le fermier, j'ai ordre de ne vous point rendre vos coffres sans cela. Mon maître me l'a défendu; je sçai qu'il veut être obeï, & qu'il ne feroit pas seur pour moi d'y manquer: voilà sa lettre, prenez s'il vous plaît la peine de la lire vous même. Il leut cette lettre si sanglante que j'avois écrite contre lui; & parce qu'il vit qu'elle étoit comme un miroir qui lui representoit son mauvais naturel & sa lâcheté, il ne put la regarder qu'il n'eut horreur de lui même; & ne sçachant sur qui décharger sa colere, il se répandit en injures & en paroles outrageantes: enfin il partit tout furieux voyant bien qu'il n'étoit pas le plus fort, parce que dans ce village il n'y avoit gueres moins de cent bons soldats accoutumez au feu, & chauds à se battre, ainsi que des Provençaux, qui étoient tous bien résolus de défendre les interêts de leur Seigneur.

Mais il arriva ensuite un étrange bouleversement dans l'esprit de ce Capitaine. Sa femme à qui je venois de

rendre ce bon office dont j'ai parlé, en déchargeant son village du logement des gens de Guerre, lui écrivit en ce même tems une lettre, par laquelle elle lui mandoit le service considerable qu'ils avoient reçû de moi, & le conjuroit qu'en quelque lieu qu'il me rencontrât, il me fit connoître le ressentiment qu'ils auroient toute leur vie de cette generosité que je leur avois témoignée, & de cette épreuve qu'ils avoient faite de mon amitié & de mon credit auprés du Roy. Il est difficile de se representer de quel étourdissement cet homme fut frappé par cette lettre. Il se vit accablé de civilitez par un ami, en même tems qu'il l'accabloit lui-même d'injures & de mauvais traitemens. Le voilà donc combatu de deux passions toutes contraires. La colere d'une part le trouble & l'inquiete : d'autre part la honte & la civilité d'un ami lui fait violence. Il ne sçait d'abord quel parti prendre. Mais enfin, la honte l'emporte au dessus de la colere ; il se reconnoît coupable, il sent la playe qu'il a faite à nôtre amitié, & il pense à y remedier. Il retourne tout rempli de confusion

je ne pus jamais me resoudre de
noître pour mon ami un hom
avoit témoigné si peu d'honneu
generosité pour ses amis : & t
que je pus accorder aux impor
de ceux qui s'employerent pour
cette rencontre fut une entrevûë
laquelle je lui dis pour compli
qu'ayant l'honneur de le connoî
ne m'estimois pas moins heureux
connu de lui pour ce que j'etois.
fit quantité d'excuses : mais je n
lus jamais le revoir depuis , j
qu'un homme qui avoit été c
d'une telle lâcheté, ne pouvoit
changer de naturel, ni se rendre
d'être aimé.

IX. Le Roy aprés avoir fait
que séjour à Lyon, passa à Grenob

jusqu'à Pontis, qui n'en étoit pas éloigné, avec 15 ou 20 Officiers du Regiment des Gardes. Nous y demeurâmes quatre ou cinq jours, pendant lesquels je les regalai si bien que nous y mangeâmes le revenu de deux années. Nous ne pensions qu'à nous divertir, lorsque nous eûmes tous ensemble un grand combat à soutenir. Nous entendîmes tout d'un coup en nous promenant un grand vent comme un tourbillon ; & ayant aussi-tôt regardé du côté que nous l'avions entendu, nous aperçûmes un Aigle d'une prodigieuse grandeur qui avoit fondu sur une troupe de poulets d'Inde. Nous coûrumes à l'instant jusqu'au nombre de douze ou treize que nous étions, l'épée à la main pour combatre ce Roy des airs. Mais ce furieux oiseau, au lieu de s'épouvanter, vint lui-même à la charge contre nous, ne pouvant pas s'élever, à cause que le païs étoit bas & qu'il n'avoit pas assez d'air étant fort pesant, outre qu'il se trouva surpris avant qu'il pût prendre son avantage pour s'envoler. C'est une chose incroyable que la fureur avec laquelle il se lançoit contre nous. Sa force étoit si grande que d'un seul coup

d'aîle il étourdit & renversa l'un de nous autres par terre, & qu'il pensa tuer sur le champ un des plus gros mâtins du païs, en l'empoignant avec une de ses serres, lorsqu'il voulut s'approcher de lui pour le colleter. Enfin il ne fut pas en nôtre pouvoir à tous de lui rien faire avec nos épées ; & nous ne pûmes jamais le vaincre qu'aprés avoir envoyé querir un fusil, dont nous lui tirames deux ou trois coups pour l'abatre. Nous portâmes avec nous cet aigle à Embrun pour le faire voir au Roy, à qui Monsieur de Comminges qui étoit de la partie, fit le recit de nôtre combat: & comme sa Majesté témoigna qu'elle auroit bien desiré de s'y être rencontrée, il lui repartit fort agréablement, que sa personne auroit été moins en sûreté en combattant contre cet aigle, que si elle eut combatu contre celui de l'Empire.

X. J'avois donné ordre à toute la soldatesque du village de Pontis de faire tirer toute l'artillerie, qui se reduisoit à quelques mousquets & à plusieurs boëtes que j'avois fait preparer pour saluer le Roy, quand il passeroit au pied de la montagne sur laquelle le village est si-

tué. Ainsi lorsqu'on ne s'attendoit à rien moins, on entendit tout d'un coup un grand bruit : & le Roy s'étant arrêté exprés sur le pont de la Durance qui passe dans la vallée, témoigna prendre plaisir à entendre ce bruit avec lequel je tâchois de faire l'honneur de ma maison, & dit en raillant, il nous fournira du canon dans le besoin. Ensuite le Curé de la paroisse avec la Croix, & tous les Paroissiens vinrent saluër le Roy. Le Curé harangua sa Majesté en son langage provençal. Le Roy voulut lui répondre aussi en ce même langage ; mais il eut bien de la peine à se faire entendre;ce qui donna lieu à tout le monde de se divertir. Aprés que ce Prince eut regardé & consideré avec beaucoup de bonté tous ces pauvres gens, qui se jetterent à genoux devant lui, il les fit relever & les renvoya.

Je crus devoir me servir de cette occasion favorable pour supplier trés-humblement sa Majesté de vouloir vuider un grand different qu'avoit ce village, qui étant situé sur les confins de Dauphiné & de Provence étoit tous les jours aux mains avec les Sergens de l'une & de

l'autre Province, qui y pretendoient toutes deux également. Je representai au Roy la tyrannie qu'on exerçoit tous les ans contre ses pauvres sujets, en voulant leur faire payer deux fois la Taille; & le priai de vouloir par son autotité faire cesser ces injustes poursuites. Le Roy en parla à son Conseil, & le choix me fut donné de celle des deux Provinces que je voudrois. Monsieur de Crequi Gouverneur de Dauphiné l'ayant sçû, me pressa fort de choisir le Dauphiné, me promettant sa protection & son service en toutes occasions. Je lui répondis qu'il me faisoit trop d'honneur, mais que je le suplíois de trouver bon que je procurasse l'avantage de ce pauvre peuple, qui trouvoit plus ses commoditez à être de la Provence: & qu'au reste, je sçavois qu'il étoit trop genereux & avoit trop de bonté pour moi, pour ne me pas continuer l'honneur de sa protection, quand je serois d'un autre Gouvernement, puisque de quelque Province que je fusse, j'appartiendrois toûjours au Roy, qu'il faisoit gloire de servir. Je choisis donc avec l'agréement de sa Majesté la Provence, de laquelle selon le jugement même

de M. d'Escures le village de Pontis étoit plutôt que de Dauphiné. J'obtins un Arrest du Conseil sur ce sujet. Mais le Roy accorda de plus un beau privilege à la maison Seigneuriale de Pontis, qui fut qu'au lieu que toutes les affaires & les differents du village devoient se juger par la Justice de Provence, celles qui regardoient la maison du Seigneur se renvoyeroient toutes au Conseil du Roy: ce qui s'est depuis toûjours observé, tant à l'égard des affaires de la Paroisse, sur qui la Justice de Dauphiné n'osa plus rien entreprendre, qu'à l'égard de celles du Seigneur qui n'a jamais reconnu d'autre Juge que le Conseil.

XI. Le Roy étant arrivé à Briançon où il y a une montagne qu'on ne descend que sur des ramasses, qui est une espece de chaise, derriere laquelle est celui qui la conduit & qui la fait descendre & rouler avec une prodigieuse vitesse par ces chemins escarpez, sa Majesté me dit que comme j'étois le guide, il falloit que je ramassasse le premier. La fille du Consul du païs se presenta pour me conduire. Le Roy d'abord eut peine de voir qu'une fille entreprit une chose

qu'il croyoit si perilleuse : mais quand on l'eut assuré que cette fille entendoit fort bien le mêtier, il dit en riant : Hé bien nous serons au moins sages à ses dépens. Je me mis donc sur la ramasse sous la conduite decette fille, & descendis comme un trait cette montagne sur les neiges. Etant remonté ensuite à pied la même montagne, pour venir dire au Roy qu'il n'y avoit nul peril, il se mit sur une de ces ramasses conduite par le Consul pere de la fille qui m'avoit conduit, & descendit avec autant de vîtesse & de bonheur que j'avois fait. Il recompensa cet homme d'un privilege, & de quelques pistolles qu'il lui donna. Tous ceux qui accompagnoient le Roy descendirent de la même sorte. Quant à l'armée on lui avoit fait prendre un chemin plus long pour passer plus aisément.

Lors que le Roy se fut avancé avec toute son armée jusqu'à une lieuë de la ville de Suze, il commanda à Monsieur de Comminges Capitaine aux Gardes, de s'en aller le lendemain avec ses Maréchaux des logis à Suze, pour préparer son logement & celui de toute la Cour. Il me donna ordre en même

tems d'accompagner M. de Comminges, afin que si le Comte de Verruë qui gardoit le Pas de Suze nous donnoit passage, je retournasse lui en faire le rapport, & qu'en cas qu'il le refusât, nous observassions la maniere & les endroits par où l'on pourroit l'attaquer. Nous partîmes donc le lendemain douze ou quinze de compagnie. Etant arrivez à deux cens pas du détroit, on fit sonner de la trompette. Et aussi-tôt le Comte de Verruë envoya un Officier avec dix ou douze soldats, pour sçavoir qui s'étoit & ce qu'on vouloit. Monsieur de Comminges demanda à cet Officier qui étoit celui qui commandoit, parce que le Roy l'avoit envoyé pour lui parler. Celui-ci nous dit de demeurer au lieu où nous étions, nous promettant de revenir aussi-tôt nous faire réponse. Aprés qu'il eut fait son rapport au Comte de Verruë qui gardoit, comme j'ay dit, ce détroit avec environ deux mille hommes ; il revint à l'heure même nous dire que le Comte venoit lui-même nous parler, & qu'il n'étoit pas necessaire que nous avançassions davantage ; ce qu'il disoit afin de nous empêcher de reconnoître le détroit.

Le Comte de Verrue s'avança ensuite avec deux cens Mousquetaires, & aprés qu'il nous eut salué fort civilement M. de Comminges lui dit ; Monsieur, le Roy mon maître m'a commandé d'aller aujourd'hui à Suze pour lui preparer son logis, parce qu'il veut demain y aller loger. M. le Comte de Verruë lui répondit avec beaucoup de civilité. Monsieur, son Altesse tiendroit à grand honneur de loger sa Majesté. Mais puisqu'elle vient si bien accompagnée, vous trouverez bon s'il vous plaît que j'en avertisse auparavant son Altesse. Quoi donc, Monsieur, lui repartit M. de Comminges, est-ce que vous ne voulez pas nous laisser passer ? Monsieur, lui repliqua le Comte de Verruë, vous trouverez bon, comme je vous ai dit, que j'en donne avis auparavant à son Altesse. M. de Comminges lui répondit. Je m'en vais donc, Monsieur, en faire mon rapport au Roy. Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, lui repartit le Comte.

Nous prîmes ensuite congé de lui, & allâmes retrouver sa Majesté, qui témoigna n'être point choquée de la réponse du Comte de Verruë, & dit au

contraire qu'il avoit répondu en homme d'eſprit & comme un grand Capitaine. De ſon coté auſſi elle ſe diſpoſa à faire l'action d'un grand Roy, en donnant à l'heure même tous les ordres pour attaquer le Pas de Suze. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette occaſion celebre, donton a depuis tantparlé, fut que les ennemis nous attendant de pied ferme à ce détroit, qu'il nous eût été impoſſible de forcer, furent bien ſurpris de voir le Comte de Saux, qui aprés avoir fait nettoyet les neiges avec des pêles, & grimpé ſur ces hautes montagnes, vint fondre tout d'un coup ſur eux, & les inveſtir par derriere. Ils lâcherent pied auſſi-tôt, & quitterent toutes leurs fortifications ; de ſorte qu'ils ne donnerent pas le loiſir à nos troupes de leur faire ſentir la peſanteur du bras du Roy de France, à qui ils avoient oſé refuſer le paſſage. Il y eut néanmoins beaucoup des nôtres de tuez enſuite par le canon de Suze, qui fouettoit & nettoyoit d'une étrange ſorte tout le chemin. Le Maréchal de Schomberg y fut bleſſé ; mais ſa bleſſure ne le rendit que plus glorieux & plus hardi contre les ennemis. Suze ſe rendit auſſi-

tôt à sa Majesté ; & la paix ayant été faite ensuite, le Roy y fut visité par son Altesse. Sa Majesté ayant voulu lui rendre la visite, fit ce qu'elle put pour tâcher de la surprendre : mais elle ne put. Car le Duc en ayant été averti descendit en bas au devant du Roy, qui lui dit ; j'avois envie de vous surprendre, & d'aller jusques dans vôtre chambre : à quoi son Altesse repartit agréablement ; qu'un grand Roy comme il étoit, ne pouvoit pas facilement se cacher. Et comme le Roy & le Duc passoient avec un grand monde sur une galerie qui n'étoit pas des plus fortes, le Roy ayant dit à Monsieur de Savoye qu'ils se hâtassent, de peur que la galerie ne tombât sous eux, le Duc lui fit encore cette réponse agréable ; qu'on voyoit bien que tout trembloit sous un si grand Roy. Sa Majesté lui fit voir toute son Armée, & lui donna le plaisir de considerer l'éclat de la Noblesse Françoise, aprés lui avoir fait sentir quelque tems auparavant la force & la grandeur de leur courage.

Lors que nôtre Armée étoit en Piemont avant la paix, elle pilla par droit de guerre, un harras de Monsieur le Duc

de Savoye. Ayant eu pour ma part trois parfaitement beaux coursiers de Naples, Monsieur le Comte de Soissons m'envoya prier de les lui vendre, afin de les rendre au Duc. Je lui fis dire qu'ayant donné trente pistolles pour avoir un de ces chevaux, je lui donnerois le cheval pour le même prix s'il le jugeoit à propos; mais que pour les deux autres qui ne m'avoient rien couté, je les lui rendrois de bon cœur sans en rien prendre. Monsieur le Comte fut un peu surpris de ma réponse, & m'envoya une bourse pleine de pistolles, me faisant dire qu'il ne vouloit point les chevaux sans les payer : mais comme pour être moins riche que beaucoup d'autres, je n'en avois pas moins de cœur, je lui renvoyai sa bourse avec les chevaux, sans avoir jamais voulu prendre plus que les trente pistolles que m'avoit coûté celui dont j'ai parlé.

XII. Le Roy étant à Valence aprés avoir repassé les monts, apprit que plusieur villes s'étoient revoltées, par l'induction des Religionaires, & il alla mettre le siege devant Privas, qui étoit une des plus fortes. Je perdis durant

ce siege un de mes bons amis, qui étoit Capitaine aux Gardes, & qui fut tué malheureusement par une de nos sentinelles, allant fort tard reconnoître quelque travaux. Ce qu'il y eut encore de plus déplorable, fut que le meilleur de ses amis, qui étoit un Officier de l'Armée, fut cause de sa mort sans y penser. Car lors qu'il se traînoit en montant sur une colline, cet Officier le prenant pour quelqu'un des ennemis commanda à la sentinelle de tirer sur lui, ce qu'elle fit à l'heure même, lui déchargeant un grand coup de mousquet, dont il fut tué. Il s'en fallut peu que je ne fusse compagnon de son malheur, m'étant offert d'aller avec lui. Mais il voulut aller seul, & il y demeura aussi tout seul. Qui ne reconnoîtra & n'admirera dans ces rencontres la providence de celui qui regle & qui ordonne comme il lui plaît tant d'évenemens differents; qui separe deux amis pour ôter la vie à l'un & sauver l'autre; qui permet qu'un homme qui voudroit avoir donné de son sang pour un autre, soit cause lui-même innocemment de sa mort! Mais j'avois alors les yeux trop appesantis vers la

terre pour m élever jusqu'à ce principe, & je suivois comme les autres le torrent du siecle, pleurant la perte d'une personne que j'aimois, & ne passant point plus avant. Je ne dirai rien davantage de ce siege ny des autres villes qui se rendirent au Roy, n'ayant pas dessein de faire une histoire, dont l'entreprise passeroit les bornes de mon esprit mais seulement, comme j'ai dit, de remarquer selon les differentes rencontres, quelques circonstances dont je me puis souvenir, & qui sont utiles pour faire connoître la conduite de Dieu dans tout le cours de nôtre vie, ou qui peuvent donner quelque connoissance d'un mêtier que j'ai tâché d'exercer avec application durant tant d'années.

XIII. Le Roy étant retourné à Paris, il m'arriva quelque tems aprés une assez grande fortune selon le monde, sur tout pour une personne comme moi, qui paroissois destiné à acquerir plus d'honneur que de bien, lors que j'en voyois tant d'autres s'élever & s'enrichir en fort peu de tems. Un jour que le Roy étoit à Saint Germain, & qu'il descendoit l'escalier fort legerement,

pour s'en aller à la chasse, je me rencontrai sur le même escalier ; & sa Majesté ayant appuyé son bras sur le mien, pour descendre plus vîte & plus sûrement, je crus devoir me servir de cette occasion, pour lui demander une aubeine considerable d'une lingere de la Reyne, Espagnole de nation, nommée Rachel de Viage, qui ne s'étoit point fait naturaliser, & qui étoit extrémement malade. Je me contentai d'exposer pour lors la chose en deux mots, & de supplier le Roy d'avoir la bonté de se souvenir de moi, ainsi qu'il m'avoit fait la grace de me le promettre. Sa Majesté m'assura qu'elle s'en souviendroit. Et en effet quelques jours aprés lui ayant dit que cette lingere étoit à l'extrémité & ne pouvoit pas passer la nuit, elle me promit l'aubeine. Comme je sçavois que je ne manquerois pas de competiteurs, je supliai instamment le Roy de m'assurer de sa protection, lui representant qu'il y auroit bien des personnes qui s'efforceroient de m'enlever ce don de sa liberalité, comme étant plus digne d'eux que de moi. Le Roy me dit. Allez, ne vous mettez pas en peine ; je vous pro-

mets de vous ſoûtenir. En effet ſa Majeſté fit bien voir dans la ſuite qu'elle m'avoit pris en ſa protection, me préferant à pluſieurs Seigneurs, qui témoignerent un aſſez grand empreſſement pour avoir cette aubeine, qui étoit aſſurément trés-conſiderable, & que je pouvois regarder comme une recompenſe que le Roy avoit la bonté de m'accorder pour mes ſervices.

La lingere étant morte la même nuit, le lendemain dés le matin, pluſieurs grands Seigneurs, comme le Duc d'Elbeuf, le Marquis de Ramboüillet grand Maître de la garde-robbe, & quelques autres vinrent demander au Roy cette aubeine. Sa Majeſté ſe ſouvenant de la parole qu'il m'avoit donnée, répondit à tous ces Meſſieurs qu'il n'en étoit plus le maître, & qu'il l'avoit déja accordée à quelqu'un. Le Roy ne leur en dit pas davantage pour lors : mais il s'en ouvrit néanmoins enſuite à Monſieur le Duc d'Elbeuf, qui avoit beaucoup de bonté pour moi, & qui ayant ſçû que ſa Majeſté m'avoit donné cette aubeine, lui témoigna en avoir une grande joïe. Il lui proteſta même que s'il eût ſçû qu'elle eût penſé à me faire cet-

te grace, il se seroit joint avec moi pour l'en conjurer. Mais les autres n'étoient pas tous dans les mêmes sentimens que M. le Duc d'Elbeuf, & principalement un des premiers Officiers de la maison du Roy qui fit paroître assûrément un peu trop d'ardeur pour obtenir cette aubeine, & qui même ayant sçû que sa Majesté me l'avoit promise, dit à l'Huissier de la Chambre de me refuser la porte le jour suivant. Ainsi lorsque je voulus prevenir les mauvais offices que je sçavois bien qu'on s'efforçoit de me rendre en cette affaire, & que je vins me presenter de grand matin à la porte de la chambre, afin d'avoir audience des premiers, l'Huissier me dit assez rudement que j'attendisse que le Roy fût levé. Je jugeai bien d'où cela pouvoit venir, & connus sans peine qu'on ne me fermoit la porte de la chambre du Roy, que pour me fermer en même tems la source de ses liberalitez. Je crus néanmoins qu'un Prince s'étant déclaré comme il avoit fait, fermeroit la bouche à ses sujets, & que nul ne seroit assez hardi ni assez puissant pour demander de nouveau, ou pour obtenir une grace que sa Majesté m'avoit

m'avoit volontairement accordée.

J'attendis donc que le grand monde arrivât, & j'entrai avec quelques Seigneurs dans la chambre. Je dis tout d'abord au Roy en le saluant, que je le supliois d'avoir la bonté de se souvenir de moi. Sa Majesté me répondit. Je m'en suis souvenu, je vous donne ce que je vous ai promis, & qu'on s'est efforcé inutilement de vous ôter. Allez tout presentement trouver la Vrilliere, & lui dites de ma part, qu'il vous dresse le brevet de la donation de cette aubeine. Je supliai sa Majesté de vouloir y envoyer quelqu'un de sa part, lui representant que Monsieur de la Vrilliere pourroit bien me faire quelque difficulté. Je vois bien, me repartit le Roy, que vous êtes accoûtumé à prendre vos sûretez : allez devant, & j'y envoyerai quelqu'un. Je m'y en allai donc dans le moment ; & il m'arriva ce que j'avois prévû, qui est que Monsieur de la Vrilliere me dit qu'il falloit qu'il parlât lui-même au Roy de cette affaire, qu'il alloit au Louvre, & qu'il lui en parleroit. Je voulus y être en personne, & montant en carrosse avec lui, nous nous en allâmes

chez le Roy. J'y trouvai Messieurs de Saint L. & de Saint G. qui ne jugeant pas de moi aussi favorablement que sa Majesté, & croyant, que le don qu'elle me faisoit étoit plus digne d'eux que de moi, oserent bien lui demander s'il sçavoit combien valloit cette aubeine. Le Roy leur dit; je crois qu'elle peut valoir cinquante mille francs. Comment, Sire, lui dirent-ils! elle en vaut plus de deux cens mille. Quand Vôtre Majesté auroit donné à Monsieur de Pontis cinquante ou soixante mille livres, ne se trouveroit-il pas bien récompensé. Cette réponse trop hardie choqua fort le Roy, qui trouvant mauvais que ces personnes voulussent ainsi controller ses actions, leur répondit d'un ton plein d'autorité. Les Rois se reglent dans ces choses par leur volonté: quand cette aubeine vaudroit cent mille écus, je la donnerois à Pontis avec encore plus de joïe. Vous croyez que parce qu'il a peu de bien, je devrois lui donner peu. Et moi je voudrois au contraire lui donner encore plus que je ne lui donne, parce que je sçai qu'ayant beaucoup de merite il a peu de bien. Cette

réponse sortie de la bouche du Roy, & prononcée, comme j'ai dit, avec fermeté, fit taire tout le monde, & me causa une joïe que je ne puis pas exprimer, de voir que sa Majesté vouloit bien me soûtenir si hautement contre la puissance des Grands, qui croyoient avoir droit de s'opposer à la bonne volonté qu'il avoit pour moi.

Le brevet m'ayant été expedié promptement, une personne de la Cour qui avoit une Charge considerable, vint me faire ce beau compliment : Monsieur, me dit-il, comme vous n'entendez pas les affaires, si vous voulez me donner la moitié de cette aubeine, je m'en vais vous rendre sûr possesseur de tout le reste, sans que vous ayez aucun procez Comme je le connoissois pour un homme fort habile & un peu interessé, je le remerciai fort civilement de ce bon Office qu'il vouloit me rendre, ou pour mieux dire, qu'il vouloit se rendre à lui-même, lui disant que la charge n'étoit pas si pesante que je ne voulusse & ne pusse bien la porter moi seul. J'envoyai ensuite des soldats de ma Compagnie dans les maisons de campagne qui apartenoient à cette lingere,

dont j'étois établi heritier, & voulant reconnoître en quelque sorte la liberalité du Roy, je lui fis porter toutes les toilles de Hollande & Batiste, qui étoient dans sa boutique de Paris, & entr'autres un trés-grand lit de point coupé que le Roy donna à la Reine, & qui étoit estimé dix mille écus; comme il distribua aussi & fit present de toutes les toilles aux Filles de la Reine. Mais je reconnus depuis que ç'avoit été une generosité un peu trop grande pour moi, de redonner ainsi par present une bonne partie de ce que le Roy m'avoit donné. Car il m'arriva qu'aprés m'être défait de ces riches toilles, & de ce lit magnifique, & avoir pris possession des terres & des autres biens de cette lingere, l'un de ses parens presenta Requête au Parlement, en consequence d'une vieille lettre, par laquelle il prétendoit faire voir que cette Espagnole avoit été naturalisée. Je me trouvai bien étourdi de cette nouvelle. Je resolus d'envoyer en Espagne un homme exprés qui pût s'informer plus particulierement de la verité. Mais ce grand voyage ne me valut autre chose que la perte de cinq cens écus que cet homme

dépensa. Car aprés que l'affaire eut été poursuivi au Parlement, le procez ayant duré fort long-tems, il y eut enfin un Arrest rendu contre moi, portant que tous les fonds de terre appartiendroient au parent, & que les meubles, bestiaux & autres choses me demeureroient. Ainsi aprés que j'eus donné ce qu'il y avoit de plus beau dans les meubles, je fus encore dépossedé des terres; & ce qui me devoit valoir plus de deux cens mille livres, ne m'en valut pas dix mille tous frais rabatus. Le Roy ne pouvant s'empêcher d'en rire avec moi, me dit aprés que cet Arrest fut rendu; il faut avoüer Pontis, que tu es né pour être un homme d'honneur, mais non pas pour être un homme riche. Sire, lui répondis-je en sourisant, il a dépendu de moi d'être un homme d'honneur, mais il ne dépendra que de Vôtre Majesté de me faire quand il lui plaira un homme riche. Mais d'où vient donc, me repliqua le Roy, que tu n'as pû garder cette aubeine? Sire, lui repartis-je, Vôtre Majesté me l'avoit donnée; vôtre Justice me l'a ôtée; mais Vôtre Majesté est encore toute puissante pour me faire

réparer avantageusement cette perte par quelque autre grace. Le Roy se contenta d'en rire, & je demeurai tel que j'étois auparavant. Car il est vrai que Dieu qui sçavoit que les grands biens auroient pû me perdre, en m'attachant encore davantage au monde, éloigna toûjours de moi les grandes fortunes, ausquelles il sembloit que j'aurois pû aspirer:& par un effet de son extrême misericorde que je ne connoissois pas alors, il permettoit que pendant le cours de ma vie je fusse traversé dans tous mes desseins, parce qu'il en avoit un autre sur moi qui m'étoit infiniment plus avantageux que tout ce que je pouvois souhaiter alors. Plus je me rendois assidu à ma charge, & fidelle en toutes choses à mon devoir, moins j'avançois ma fortune. Le Roy que je servois avec une ardeur incroyable, faisoit sans doute paroître une bonté toute particuliere pour moi, ainsi qu'on l'a pû déja remarquer en divers endroits de ces Memoires. Mais en même tems la volonté qu'il avoit de me tenir toûjours attaché auprés de sa personne, l'empêchoit de m'élever à des Charges considerables, qui m'au-

roient donné plus de liberté de m'en retirer. Et il ne se pressoit pas fort de me faire de si grands avantages dans l'état où je me trouvois pour m'engager par là à une dépendance plus absoluë de lui seul.

XIV. Il m'arriva vers ce tems lorsque j'étois en garde au Louvre, une rencontre assez plaisante en elle même, quoi-que fâcheuse pour les consequences, & à cause de la qualité de la personne à qui j'eus à faire. Le Roy m'avoit ordonné de coucher toûjours au corps de garde, contre la coûtume de tous les autres Officiers, voulant me rendre extraordinairement sujet à ma charge, & d'autant plus, comme j'ai dit, attaché auprés de sa personne, qu'il me connoissoit fidelle & affectionné à son service. Monsieur le Duc d'Orleans qui logeoit alors dans le Louvre, revenant une nuit fort tard à pied, resolut de surprendre le corps de garde, par une espece de divertissement, qui pensa nous coûter bien cher à tous aussi bien qu'à lui-même. Comme il étoit toûjours bien accompagné, quelques-uns de sa suite s'étant approchez de huit ou dix pas de la sentinelle, comme en passant leur

chemin, se jetterent tout d'un coup si adroitement & si prestement sur lui, qu'ils l'envelopperent avec un manteau, & lui mirent un mouchoir dans la bouche, pour l'empêcher de crier. Ils vinrent ensuite tous ensemble au corps de garde, & commencerent à crier, tuë, tuë. J'étois alors sur la paillasse, & la plûpart des soldats du corps de garde étoient endormis. Mais nous fûmes bien-tôt reveillez, & quelque surpris que je fusse, me voyant ainsi tout d'un coup pressé, je sors la porte l'épée à la main, criant à moi, à moi; j'appelle les piquiers & les mousquetaires, & je commence à pousser assez vigoureusement nos assaillans, sur le dos desquels on déchargeoit de grands coups de piques, qu'on ne leur épargnoit pas. Comme ils se virent reçûs si gayement, ils se mirent à crier; le Duc d'Orleans: & le Prince crioit lui-même, Gaston, Gaston. Mais plus ils crioient, plus je frapois sans rien écouter, jusqu'à ce qu'enfin nous les enfermâmes tous dans le corps de garde, où l'on étoit sur le point de leur faire un trés-méchant parti, lors qu'ayant vû & reconnu Monsieur le

Duc

Duc d'Orleans, je m'écriai : Ah, Monseigneur, qu'avez-vous fait ? vous avez joüé à vous perdre, & à nous perdre tous avec vous. Je le fis entrer aussi-tôt dans ma chambre, & fis cesser tout ce tumulte, les soldats étant extraordinairement échauffez & irritez de s'être ainsi laissé surprendre.

Il n'y eut personne de tué, parce que cela fut fait fort prestement, & que les soldats eurent à peine le loisir de se reconnoître, & de se mettre en état. Je vins ensuite trouver Monsieur le Duc d'Orleans, & lui dis que j'étois au desespoir de ce qui venoit d'arriver; mais qu'il devoit nous pardonner, puisque nous n'avions pû faire autrement ne sçachant pas qui c'étoit, & que nous étions perdus si nous nous fussions laissé forcer. Monsieur le Duc d'Orleans me répondit; va, va, ce n'étoit que pour rire; pourvû que tu n'en dise mot, ce ne sera pas nous qui voudrons nous en vanter. Je ne pus point néanmoins prendre cette affaire en riant, & j'apprehendois merveilleusement quelque disgrace de cette rencontre. Monsieur le Duc d'Orleans me protesta qu'il me pardonnoit debon-

cœur, & me donna toute assurance
me faisant bon visage. Jamais Pr
n'eut si belle peur, son jeu lui ayan
mal réüssi, & se voyant par sa fa
poussé si vigoureusement, & sur
point d'être assommé par ceux qui eu
sent dû le garder. Ce fut un trés-gra
bonheur pour nous & pour lui, qu
s'en retira la vie sauve, puisque no
étions perdus sans ressource, quoiqu'en
faisant nôtre charge. Tels jeux ne devroient jamais se tenter, & sont indignes, je ne dis pas d'un grand Prince, mais du moindre Gentilhomme. Je le conduisis ensuite jusque vers son apartement, où il se fit aussi-tôt seigner. Je fis une severe réprimande à la sentinelle qui étoit un brave cadet, & qui fut plus malheureux que coupable en cette rencontre, quoique selon les lois ordinaires de la guerre, il meritoit punition.

Le matin je me trouvai au lever du Roy, n'osant lui cacher cette affaire qu'il auroit apprise d'ailleurs. Il me mena dans son cabinet, où je lui dis comment la chose s'étoit passée. Aprés qu'il m'eut demandé si son frere n'étoit point blessé, & qu'il eut sçû qu'il

n'avoit aucun mal, il n'en fit que rire, & me dit : je vois bien qu'ils ont été battus comme il faut, mais il n'importe ; ils le meritoient. Craignant néanmoins toûjours que M. le Duc d'Orleans n'eût quelque ressentiment de cet affront, je pris la liberté de supplier trés-humblement le Roy de vouloir bien faire ma paix auprés de lui ; ce que sa Majesté eut la bonté de me promettre. Il lui envoya un valet de chambre le matin pour s'informer de sa santé, sans parler de rien. Monsieur le Duc d'Orleans, qui n'avoit garde de se vanter de ce qui lui étoit arrivé, lui fit réponse qu'il se portoit bien, mais qu'il s'étoit fait seigner pour quelque legere indisposition : & étant lui-même venu au bout de quelque tems voir le Roy, sa Majesté le mena dans son cabinet, où aprés lui avoir témoigné qu'il avoit déja appris cette nouvelle, & lui avoir parlé fortement sur cette temerité avec laquelle il joüoit ainsi à se faire miserablement assommer, il m'appella, & dit à Monsieur le Duc d'Orleans ; voilà Pontis qui est au desespoir de ce qui lui est arrivé à vôtre égard. Ce Prince lui

répondit aussi-tôt, qu'il ne me sçav
point mauvais gré de ce que j'avo
fait, & qu'au contraire il me serviro
dans les occasions. Et en effet il en e
si peu de ressentiment, que quelq
tems depuis ayant desiré de donner u
Enseigne à un de mes soldats, son A
tesse Royale me la fit avoir.

Fin du premier Tome.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & feaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. CATHERINE MANGEANT, Veuve du sieur GUILLAUME DESPREZ nôtre Imprimeur & Libraire ordinaire à Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis entre les mains un Livre, qui a pour titre *Sancti Prosperi Aquitani Opera, quæ extant omnia ad manuscriptos codices & editiones antiquiores emendato, &c.* lequel elle désireroit faire imprimer, pour enrichir davantage la Republique des Lettres; mais parce qu'elle ne peut donner cette nouvelle édition plus parfaite & plus complette que celles qui ont ci-devant paru, sans s'engager à une trés-grande dépense, Nous voulant favoriser le zele de la Veuve Des-

PREZ, lui donnant aussi bien qu'à ses enfans, les moyens de mettre cet Ouvrage dans sa derniere perfection, encourager les Imprimeurs a entreprendre des éditions des Livres utiles à l'avancement des Sciences & belles Lettres, qui ont toûjours été florissantes dans nôtre Royaume, soutenir en même tems l'Imprimerie, qui a été cultivée par nos Sujets avec tant de réputation & de succès, & recompenser ceux qui se distinguent dans cette profession par les éditions des bons Livres, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre intitulé *Sancti Prosperi Aquitani Opera, quæ extant omnia ad manuscriptos codices & editiones antiquiores emendata, &c.* & de réimprimer ou de faire réimprimer *les Livres* suivans : *La Religieuse parfaite & imparfaite. Historia & concordia Evangelica. Perpetuité de la foy, contre le Ministre Claude. Préjugez legitimes contre les Calvinistes. Divers ouvrages de pieté tirés des SS. Peres. Instructions de Taulere. La solitude Chrétienne. Conduite Canonique, pour la reception des Filles*

dans les Monasteres. Dissertation sur l'hemine de vin & sur la livre de pain des anciens Moines. Considerations sur les Dimanches & Fêtes. Lettre de Nôtre-Seigneur J. C. à l'ame devote par Lanspegius. La vie de S. Jean Chrysostome. De la bonté & de la misericorde de Dieu, & de nôtre misere, traduit de l'Espagnol de Jean Palafox. Histoire & concorde des quatre Evangelistes. Traité de l'équilibre des liqueurs, & de la pesanteur de l'air, par Monsieur Pascal. Nouveaux élemens de Géometrie. De l'usage des Sacremens de Penitence & d'Eucharistie. Oeuvres Posthumes de Monsieur Rohault. Memoire de Pontis. Renouvellement des Vœux du Batême & des Vœux de Religion. Traité du culte des Saints, par Monsieur l'Evêque de Castorie. L'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique, par Monsieur le Bret. Saint Augustin du Don de la perseverance & de la prédestination des Saints. Les Conferences de Cassien. L'Imitation de J.C. par du Beüil. Soliloques. Manuel, Meditations de saint Augustin, avec son Esprit. De la Pieté des Chrétiens envers les Morts. Pensées de Monsieur Pascal. La Logi-

que, ou l'art de penser. Instruction sur la Pénitence & l'Eucharistie. Epitres & Evangiles par le sieur de Bonneval. Abregé de l'instruction sur la Pénitence & l'Eucharistie. Examen des états & conditions, par le sieur de S. Germain. Considerations sur la mort. Traité de Physique, par Monsieur Rohault. Morale Chrêtienne sur le Pater, *par M. Fleuriot. Instructions de Cassien. Sainte-Beuve* De Confirmatione & Extrema-Unctione. *Histoire des Variations, par Monsieur de Meaux. Les Avertissemens aux Protestans, par le même Auteur. L'Exposition de la Foy, du même. Ouvrages de Pieté, de Monsieur Hamon.* Epigrammatum Delectus. *Poëme sur le Sacrement de l'Eucharistie. Regles de S. Augustin, par Hugues de S. Victor. Maniere de remplir les devoirs de la vie Chrétienne. Ceremonies de l'Eglise. Regles du Mariage. Litanies tirées de l'Ecriture Sainte. Poëme de S. Prosper.* En telle marge, forme, caractere; en tant de volumes, & autant de fois que bon lui semblera, pendant le tems de quinze années consecutives, à compter du jour de la datte des

Presentes, & sans tirer à consequence ; à condition néanmoins que l'Impression dudit Livre *Sancti Prosperi Aquitani Opera*, *&c.* sera achevée dans le tems de deux ans, à compter pareillement lesdits deux ans de la datte des Presentes. Faisons défense à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter lesdits Livres, sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere & autrement, sans le consentement de l'Exposante ou de ses ayans cause, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre à ladite Exposante ; & de tous dépens, dommages & interests ; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris ; & ce dans trois mois de la datte d'icelles : que l'impression desdits Livres sera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs ; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux

reglemens de la Librairie, & qu'avant de les exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & feal Chevalier Chancellier de France le sieur Phelypeaux Comte de Pont-chartrain, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des presentes ; du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposante, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il lui soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. CAR tel est

nôtre plaisir. Donné à Versailles le quatorziéme jour de Decembre, l'an de grace mil sept cens neuf, & de nôtre regne le soixante & septiéme. *Signé* Par le Roy en son Conseil. LAUTHIER.

Registré sur le Registre de la Communauté numero 2. des Imprimeurs & Libraires de Paris, pag. 517. & 518. numero 959. conformement aux Reglemens, & nottamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 23. Decembre 1709.

DE LAUNAY, *Syndic.*

Et ladite Veuve DESPREZ a cedé & transporté son droit du present privilege à GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, son fils; & à JEAN-BAPTISTE DESESSARTS aussi Libraire à Paris, pour en jouir suivant & conformément au traité fait entr'eux.

Et lesdits Sieurs Desprez & Desessarts ont cedé leur droit du present Privilege, aux sieurs Foucault, David

l'aîné, Clouzier, Nion l'aî...,
lin & David fils Libraires à P...
tant pour la Perpetuité de la Foy, in-
quarto, 3. vol. La Perpetuité indouze
La Morale Chrétienne in-quarto, qu...
les Memoires de Pontis indouze 2. vol...
seulement pour en jouir suivant l'ac-
cord fait entr'eux, & pendant tout le
tems dudit Privilege. Fait à Paris ce
deuxiéme May 1713.